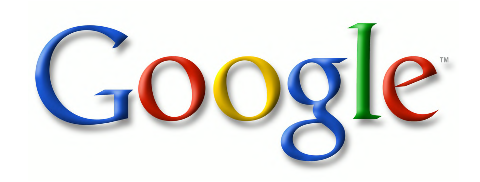

Google

VOYAGE
LITTERAIRE
DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS
DE LA CONGREGATION DE S. MAUR,

Où l'on trouvera

I. Plusieurs Pieces, Inscriptions, Epitaphes servantes à éclaircir l'Histoire, & les Genealogies des anciennes familles.
II. Plusieurs Usages des Eglises Cathedrales & des Monasteres, touchant la discipline & l'Histoire des Gaules.
III. Les fondations de beaucoup de Monasteres, & une infinité de recherches curieuses & interessantes.

OUVRAGE ENRICHI DE FIGURES.

LE VOYAGE DE NICOLAS DE BOSC Evêque de Bayeux, pour negocier la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre en 1381.

ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER.

DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano.

Martène, Edmond and Durand



A PARIS,
Chez MONTALANT, Quay des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation, Privilege du Roy, & Permission des Superieurs.



SECOND VOYAGE LITTERAIRE.

L'ENGAGEMENT où nous nous sommes trouvez de travailler à un Ouvrage aussi interessant, que le dessein en est grand & étendu, ayant porté nos superieurs assemblez à la diette annuelle, à nous faire entreprendre un voyage dans les Pays-Bas & dans l'Allemagne, pour y chercher dans les bibliotheques tous les memoires qui pouvoient contribuer à sa perfection. Ils nous declarerent leur resolution à la fin du mois de May 1718. Nous la reçûmes avec tout le respect & la soumission que nous devions, mais en même temps avec crainte. Car quoyque Dieu nous ait donné beaucoup d'amour pour le travail, & un zele assez grand pour tout entreprendre lorsqu'il s'agit de rendre service à l'eglise & à l'etat, & de contribuer de notre part à l'utilité publique, le succès de ce voyage nous paroissoit fort incertain & douteux, puisqu'il étoit question

d'aller dans un pays où nous étions inconnus, dans un pays dont nous n'entendions pas la langue, dans un pays où tant d'hommes habiles avoient déja moissonné avant nous, & même glanné après les moissonneurs.

Il étoit donc fort à craindre que nous ne nous donnassions bien de la peine inutilement, & que nous ne rapportassions de tous nos travaux que la bonne volonté de servir le Public avec laquelle nous aurions entrepris le voyage. Mais l'experience que nous faisons tous les jours de la protection de Dieu sur nous, & la benediction visible qu'il donne à nos entreprises, nous ayant relevé le courage, nous crûmes, qu'il regarderoit aussi d'un œil favorable les pieuses intentions de ceux qui nous envoyoient, si nous mettions notre confiance en lui. Ainsi après avoir demandé le secours des prieres de nos confreres, nous nous mîmes en chemin le 30. May 1718.

Chelle. Nous allâmes d'abord à l'abbaye de Chelle, située dans une belle plaine, sur le bord de la Marne, à quatre lieües de Paris. Elle est si connuë & si illustre, qu'il n'est pas necessaire de nous étendre beaucoup pour en donner une juste idée. Tout le monde sçait que c'est un glorieux monument de la pieté de sainte Batilde reine de France. L'auteur de sa vie nous apprend néanmoins que sainte Clotilde y avoit déja assemblé une communauté de vierges, qui s'étoient consacrées à Dieu par les vœux monastiques. Mais soit que le premier monastere eut été detruit, soit que les grands biens dont sainte Batilde enrichit l'abbaye, lui ayent acquis le titre de Fondatrice, on le lui donne encore aujourd'hui, comme on a fait dans les siecles precedens. Non contente d'avoir rétabli le monastere & de lui avoir fait des donations considerables, elle compta tout cela pour rien, si elle ne s'y donnoit elle-même: c'est pourquoi après avoir été les delices de la France sous le regne de Clovis II. son mari, après avoir fait admirer sa prudence dans la Regence du Royaume pendant la minorité de ses trois fils, changeant sa couronne en un voile, elle apprit à la posterité, qu'elle sçavoit aussi bien obéir que commander, & que le joug de JESUS-

CHRIST est infiniment plus doux, que tout ce que le monde peut avoir d'agréable. Son exemple attira à Chelle un grand nombre de princesses & de filles de distinction, non seulement du royaume, mais encore des pays étrangers, qui passoient les mers pour se consacrer au service de celui qui est l'époux des vierges. Je ne doute point que Bertilende qui contribua à la fondation du monastere d'Epternac, par une donation considerable qu'elle fit à S. VVillebrod apôtre des Frisons, ne fut de ce nombre. Gisele sœur de l'empereur Charlemagne, que ce grand prince honoroit comme sa propre mere, choisit Chelle pour se mettre à l'abri de la corruption du siecle. Hegilvide mere de l'imperatrice Judith prefera la qualité d'abbesse de Chelle à tous les titres d'honneur qu'elle pouvoit posseder dans le monde, & sans remonter à ces siecles éloignez ; Chelle renferme aujourd'hui dans son sein une des plus grandes Princesses de l'Europe, puisqu'elle a l'honneur d'être du Sang Royal de la Couronne de France, & d'être la fille du Prince qui gouverne aujourd'hui le royaume. Tout le monde sçait & admire avec quelle constance elle a quitté les plaisirs qui pouvoient arrêter une jeune princesse à la fleur de son âge, & le mepris qu'elle a fait des couronnes que sa naissance royale lui pouvoit faire esperer. Persuadée que son royaume n'étoit pas de ce monde, & que l'époux des vierges en reservoit un autre plus durable à celles qui se consacrent à son service. . . . .

Convaincuë que ce Royaume ne s'emporte que par la force & qu'en se faisant violence, que le moyen le plus court de vaincre le monde est de le fuir ; elle n'hesita pas à se derober d'une cour florissante : la retraite du cloître ne lui fit pas d'horreur, les exercices les plus humbles de la religion ne lui parurent pas trop bas : les austeritez les plus rudes ne l'ébranlerent point. Elle fit un sacrifice parfait & des plaisirs & des honneurs, & embrassa genereusement la croix pour ne s'en separer qu'à la mort. Lorsque nous arrivâmes à Chelle elle sortoit d'une retraitte qu'on lui avoit fait interompre pour quelques indispositions

tions, & étoit occupée à faire des ornemens pour l'eglise. Nous eûmes l'honneur de lui presenter nos respects. Nous saluâmes aussi madame de Vilars qui en étoit alors abbesse. Elle nous fit aussi-tôt entrer dans l'interieur pour voir les archives. Nous y vîmes quatre beaux cartulaires, dont nous fîmes quelques extraits par rapport à nos desseins. Nous trouvâmes dans l'un de ces cartulaires des reglemens, faits il y a cinq cens ans ou environ pour la nourriture des Religieuses. Il paroît par ces reglémens qu'elles assaisonnoient leurs legumes avec de la graisse trois fois la semaine seulement, les Dimanches, les Mardis, & les Jeudis, en quoy elles étoient plus religieuses que les religieux de Cluni, qui en mangeoient autrefois tous les jours, ensorte que Pierre le Venerable se crut obligé de leur en ôter l'usage les Vendredis, à cause du scandale des seculiers qui n'en mangeoient pas eux-mêmes ce jour-là. Les grandes fêtes on leur accordoit la viande, mais elles n'en avoient que d'une sorte, excepté le jour de sainte Bertille premiere abbesse de Chelle, auquel on leur servoit deux mets, & le jour de S. Baltide auquel on leur en servoit trois.

On nous fit voir aussi le calice de saint Eloy, dont la coupe est d'or émaillé. Elle a près d'un demi pied de profondeur & presqu'autant de diametre, le pied est beaucoup plus petit. Je n'aurois pas de peine à croire que ce calice a été autrefois donné au monastere par sainte Batilde, qu'il servoit pour les jours de Communion sous les deux especes, & qu'on l'appella le calice de S. Eloy, parce que ce saint qui étoit un des directeurs de la Sainte, s'en servoit ordinairement. Quoyqu'il en soit, on conservoit encore autrefois la patene d'or du même calice, mais il y a plus de trois cens ans qu'on la fondit pour faire la chasse de S. Baltilde.

Ainsi la devotion de ces dames pour leur sainte patrone, nous a privé de ce precieux monument, qu'on ne peut assez regretter. Outre le calice de saint Eloy, on montre encore dans le thresor de Chelle deux beaux bustes d'argent, dans lesquels sont renfermez les chefs de

S. Geneſt archevêque de Lion ; & de S. Eloy evêque de Noyon, tous deux aumôniers de ſainte Baltilde. Les reliques de la Sainte ſont dans une riche & magnifique chaſſe d'argent d'un très-beau travail, expoſée ſur la grille du chœur, & celle de ſainte Bertille dans une autre. Tous les lieux reguliers de la maiſon ſe reſſentent de ſa nobleſſe, tout y eſt beau, mais rien ne bleſſe la ſimplicité religieuſe. On prétend que l'egliſe des religieuſes fut bâtie par Giſele ſœur de Charlemagne ; je ne ſçai ſi elle eſt d'une ſi grande antiquité. Elle eſt belle ; le grand autel ſur tout eſt des plus magnifiques qu'on puiſſe voir. Le tabernacle eſt d'argent maſſif. La Grille du chœur des religieuſes eſt ſi delicate & d'un travail ſi exquis, qu'on peut dire qu'il ſurpaſſe tout ce que l'art eſt capable d'inventer. C'eſt Madame d'Orleans qui l'a fait faire par le même ouvrier qui a fait celles de S. Denis. On voit dans une chapelle le tombeau de Clothaire III. roi de France, fils de Clovis II. & de ſainte Batilde, avec cette epitaphe.

Hic jacet rex Clotharius Balchildis reginæ filius.

Outre l'egliſe des religieuſes qui eſt conſacrée en l'honneur de la Sainte Vierge, on voit encore à Chelle celle de ſainte Croix, où ſainte Baltilde fut enterrée. Elle eſt fort petite & ſert aujourd'hui aux religieux Benedictins nos confreres qui confeſſent les religieuſes ; & dont la maiſon fait comme un petit monaſtere ſeparé.

Le lendemain nous nous rendîmes à l'abbaye de ſaint Faron de Meaux, dont nous avons parlé dans notre premier Voyage Litteraire. La bibliotheque eſt fort bonne, & remplie d'un grand nombre de livres imprimez, bien choiſis & bien conditionnez, mais il y a très-peu de manuſcrits. Le principal contient les ouvrages de Nicolas de Lyra en quatre gros volumes écrits l'an 1405. par Michel Marcheſien Normand. On lit à la fin des Commentaires ſur Eſdras, qui ſont dans le ſecond volume, ces mots : S. Faron.

Ego igitur gratias ago Deo, qui dedit mihi gratiam ſe-

cundum modulum ingenii mei ; super omnes libros in biblia contentos, primo super illos qui sunt de canone, incipiendo à Genesi, & procurrendo usque ad finem Apocalypsis, excepto fine Ezechielis, cujus expositionem ex causa rationabili retardavi: Postea vero super illos qui non sunt de canone, incipiendo à libro Thobiæ, & terminando in libro qui dicitur secundus Esdræ, ut sic per hanc distinctionem librorum & ordinationem appareat simplicibus qui libri sunt canonici, & qui non, & qui majoris auctoritatis, & qui minoris. Et quoniam probabiliter timeo in pluribus defecisse, tamen propter magnitudinem operis, propter scientiæ meæ parvitatem; ideo de defectibus veniam postulo, & de aliis ad laudandum Deum meos legentes invito; deprecans humiliter & devotè, ut apud Deum me velint suis orationibus adjuvare, actum Parisiis anno Domini millesimo CCCXXX. XIII. *Calendas Aprilis.*

On voit par là en quel tems Nicolas de Lyra composa ses ouvrages sur l'Ecriture, & quel ordre il y donna. On nous fit aussi remarquer dans l'eglise le tombeau de la comtesse Adele, qui est enterrée dans la chapelle de la Vierge, avec cette Epitaphe.

Ales Campaniæ tumulor quondam comitissa
Hic pars in requie mihi sit sanctis repromissa.
Gaigni cum multis, hoc si cognoscere vultis,
Donavi donis, amore Deique Favonis
Oratè prome.

Bourg-Fontaine.

Nous partîmes le lendemain 1. de Juin, pour aller à la Chartreuse de Bourg-Fontaine, située dans une grande solitude, à une lieüe de Villers-Cotterêt. Elle n'est pas fort ancienne, mais elle n'en est pas moins considerable. Charles de Valois roi de France la fonda pour vingt-huit religieux, dans le lieu même où étoit son palais. Il leur donna pour fondation six cens livres de rente, qui en ce tems-là étoit une somme considerable, mais qui aujourd'hui n'entretiendroit pas deux religieux. Ce grand prince n'eut pas la consolation de voir son ouvrage achevé; mais Philippe de Valois son cousin, qui lui succeda

à la Couronne, y mit la derniere main. Ces Princes venoient de tems en tems à Bourg-Fontaine se delasser des soins d'un grand royaume, ils s'y édifioient de la sainte vie de ces pieux Solitaires, qui de leur côté s'édifioient de la pieté des princes. Ils alloient à couvert de leur palais dans l'eglise, pour y assister aux offices divins dans une tribune, d'où ils admiroient la modestie des religieux sans être vûs: tant ils étoient attentifs à ne point troubler leur recueillement. Ils avoient fait une défense expresse à tous leurs officiers d'entrer dans le cloître, afin que rien n'interrompit leur silence & la tranquilité de leur solitude. C'étoit une chose admirable de voir tous les mouvemens d'une Cour nombreuse sans bruit au milieu d'un desert, & des Solitaires au milieu du bruit de cette même cour aussi tranquils que s'ils en avoient été fort éloignez. Le palais de Philippe de Valois subsiste encore aujourd'hui tout entier, & il sert d'officines & de greniers aux Religieux.

Nous en partîmes le 2. jour de Juin de bonne heure, pour aller à l'abbaye de Long-Pont, qui n'en est éloignée que de trois lieües. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aise de revoir encore les manuscrits. Nous y arrivâmes comme les religieux commençoient leur grand-messe. Nous ne voulûmes pas souffrir qu'on fit sortir personne du chœur pour venir nous recevoir, mais après avoir salué le Saint Sacrement, nous nous amusâmes à lire & à copier les epitaphes qui sont dans le cloître & dans le chapitre. Je crois qu'on ne sera pas fâché de les voir ici aussi-bien que celles qu'on voit dans l'Eglise. Long-Pont.

Dans l'eglise du côté de l'epitre.

Hic jacet Joslenus episcopus Suessionensis, qui primo adduxit conventum hujus domus de Clara-valle tempore B. Bernardi abbatis.

Et sur une tablette près de son tombeau.

Joslenus vel Goslenus anno M. C. X X V. Suessorum creatur

episcopus, ante archidiaconus Bituricensis, magister celeberrimus Parisiensis, pater justitiæ, & multorum cœnobiorum, hostis vitiorum, & castatis cultor præcipuus. Obiit anno M. C. L I.

Au milieu du presbytere.

Hic jacet Anculsus episcopus Suessionensis.

Anno Domini M. C C. L X X X X. *Octobris* V I I I. *calendas obiit vir prudens, pius, & liberalis Milo* de Basoch, *quondam Suessionensis episcopus. Et tunc fuit corpus ejus sepultum in ecclesia Suessionensi, ubi nunc jacet Gerardus episcopus nepos ejus, & anno* M. CC. *incarnationis &* LXXXXVI. III. *nonas Octobris hic fuit demum corpus translatum prout dum viveret ordinavit, dextro brachio Suessione remanente. Orate pro eo.*

Au côté de l'evangile on voit le tombeau de Jean de Montmirel & de sa fille Marie, qui a cette epitaphe.

Hic jacet nobilis Maria domina de Fara, quæ cum sanctissime viveret, fuit in eleemosynis larga, bonis operibus plena, in oratione devota, filia hujus probissimi militis & devotissime monachi fratris Johannis, quondam domini de Monte mirabili, mater Ingranni.

Cy gist Monseigneur Enjourran de Coucy, sires de Marles, la Fare, Montmirel, Fresmes, Condé en Brie, & vicomte de Meaux, qui trépassa l'an de grace M. C C C X I. *le* X X. *jour du mois de Mars. Priez Dieu pour son ame.*

Dans la Chapelle de Notre-Dame.

Cy gist messire Jacques Bastard de Vendôme, chevalier, chambellant du roi, gouverneur de Valois, capitaine d'Arques & bailli de Vermandois, Seigneur de Bonneval, Signi, Fortel, Heux en Ternois, la Vacgrie, & de Vierge, qui trépassa le premier jour d'Octobre M. D. X X I V.

Auprès,

Auprès gyst Madame Jehanne de Rubempré son épouse, paravant veufve du sieur de Crevecœur, laquelle trepassa le Priez Dieu pour cely.

Vers la chapelle de Notre-Dame sur un tombeau élevé.

Cy gist frere Gregoires, qui fu chevalier, & vidame de Plaisance, & laissa par miracle ses enfans, ses amis, ses possessions pour Dieu servir humblement, & perseverа en ce lieu moine en l'aspreté de l'ordre XXV. *ans, en grand ferveur & en grand religion, & rendit à Dieu son esprit saintement & joyeusement.*

Dans le cloître l'épitaphe de Raoul le jeune & d'Eleonor de Vermandois est conçûë en ces termes.

Fratri juncta soror, comiti comitissa Radulfo
Nobilis Eleonor hic tumulata jacet.
Qui cum claruerint altis natalibus, alta
Vicerunt morum nobilitate genus.
Sed quid honor, quid opes, quid denique gloria mundi?
Ecce brevis pariter claudit utrumque lapis.
In speculum, lector, tibi sit, pro temet & ipsis
Sors tua te moveat fundere vota precum.

L'epitaphe de Pierre le Chantre étoit autrefois renfermée en ces deux vers.

Hoc jacet in loculo Petrus venerabilis ille,
Egregius Cantor, Parisiense decus.

Aujourd'hui on lit celle-ci au lieu de sa sepulture.

D. O. M.

Hic jacet Petrus Cantor Parisiensis doctor celeberrimus, qui in episcopum Tornacensem electus humiliter declinavit, & suis auditoribus scientiæ ac norma morum existens, assumto in hoc monasterio Cisterciensi habitu, vitam beato fine complevit XIV. *calendas Junii, anno* M. C. LXXX. *corpus ejus emortuum mirificum ac suavissimum odorem exhalavit.*

Cy gist Adam Bourdons, & madame Helviz de Courcerél.

Hic jacet Enjorrandus de RUIS *canonicus Laudunensis.*

Hic jacet magister Petrus de ROSAY, *canonicus Suessionensis, nepos domini Enjorandi de* RUIS *canonici Laudunensis. Obiit anno Domini* M. CC. XLVII. IIII. *calendas Novembris.*

Hic jacet magister Petrus, quondam decanus de Fara, nepos Domini Enjorandi de RUIS.

Cy gist Simon escuyer de Chavre fiux jadis monseigneur Guidon de Meigni, qui donna les terres de Chaavres, S. Germain, Bouillant à l'eglise de Long-pont. Priez Dieu pour lui. L'an de grace M. CC. LXXXI.

Cy gist Liosmon.... & monseigneur Jehan son frere, qui furent occis en Audijois pour la foi de Jesus-Christ, lesquels ly cuens Jean de Soissons fit apporter ceans l'an notre Seigneur M. & CC. & LVIII.

Cy gist Huars Soibers de Laon chastelain de Viviers.

Cy gist messire Jehan de Faveroles chevaliers, qui trepassa l'an M. CC. LXXX. *proyez pour s'ame.*

Cy gist madame Marie femme jadis de monseigneur Jehan de Faverolles chevaliers, qui trepassa l'an M. CCC. XVI. *ou mois d'Avril.*

Cy gist madame Manous dame de Voulies.

Epitaphes qui sont dans le chapitre.

Hic Radulfe jaces comes inclyte, lausque tuorum,
Te genus & probitas, te laudat gratia morum.
Te Deus assumat, decus atque corona suorum,
Hic erit & requies & vita beata piorum.

A. comitissa pia DE SOISSONS *quæ jaces* ICI Ada.
Regno felici tecum sit virgo Maria,
Mater egenorum, multorum plena bonorum,
Heu! laus horum, cibus es modo vermiculorum.

Cy gist messire Mahiu de Roye seigneur d'Aunois, qui fut hardis & plein de toute bonne foi, jadis sire de Plessier, qui ou royaume eut grand mestier, car la destruit le mal, qui min pleine d'anemi, se prions tous pour l'ame de li, & trepassa l'an de grace M. CCC. LXXX. *au mois de Janvier, priez pour s'ame.*

Cy gist Tristan de Roye chevalier, sire de Busene & de Haute entreprise, qui trepassa en Espegne M. CCC. LXXXVI. *ou mois de Decembre, le jour de la conception Notre-Dame, si prions le Seigneur devotement, priez pour s'ame.*

Chi gist Thientris de Roye Videmesse de Châlons, qui fut bele, bonne, sage & très-devote, & trepassa en son Chastel à Basocque, l'an M. CCC. LXXXVIII. *le* XVII. *jour Decembre.*

Devant le chapitre.

Cy gist monseigneur Jehan Matifort de Bucy, jadis pere monseigneur Simon Matifort evêque de Paris. Proiez pour s'ame, que Dieu bonne mercy ly face.

Cy gist maistre Giras de Parmes, chanoine de l'eglise de saint Gervais de Soissons, qui trepassa l'an de grace M. CC.... *de Septembre, priez pour s'ame.*

Hic jacet magister Martinus de Parma quondam canonicus de Capella in Bria. migravit a sæculo anno Domini M. CC. LXXXV. *orate pro eo. Requiescat in pace.*

Cy gist Colars de Crontoy, priez pour s'ame que Dieu bonne mercy ly face.

Cy gist Jehan de Lion, Escuyers, fils de messire Jehan de Lion, demeurant à Bruxelles, & trepassa l'an mil quatre cens dix-sept, le vingt-deuxiéme jour de May, priez Dieu pour lui.

Epitaphes qui sont dans le cloître de l'abbé.

Cy gist madame Marie, ki fut femme monseigneur Adam de Vierzi, priez pour s'ame.

Cy gist messire Adans de Vierzy chevalier, priez pour s'ame.

Cy gist madame Jehanne, feme jadis monseigneur Gerart d'Aconni, qui trepassa l'an M. CC. LXXXVI. *ou mois de Novembre.*

Cy gist messire Gerart d'Aconni chevalier, proiez pour s'ame.

Cy gist Guillaume Malegeneste, qui fut jadis veneur notre Seigneur roi de France, qui trepassa de ce siecle l'an de grace M. CCC. I. *ou mois Fevrier. Proiez pour s'ame, que notre sires bonne merci ly face. Amen.*

Nous passâmes le reste de la journée à voir les manuscrits. Les principaux sont de grandes Bibles & les ouvrages des saints Peres. Sur tout de saint Augustin, de S. Hierôme, de S. Gregoire, de Lactance, de S. Pierre Damien, de S. Bernard. On y trouve aussi des historiens, entre autres l'histoire de Joseph, l'histoire des Albigeois composée par Pierre abbé des Vaux de Cernai. Plusieurs vies de Saints, les Actes de la plûpart des saints evêques de Soissons, & par rapport à l'histoire de France la vie de sainte Baltilde, & celle de S. Sigismond roi de Bourgogne. Les Actes de S. Cyprien & de Sainte Justine composés en trois livres par un auteur contemporain, que nous avons donné au public dans le troisiéme tome de nos Anecdotes s'y trouvent aussi, mais sans l'alteration qui est au troisiéme livre dans le manuscrit de S. Oüen, car il y est dit

que le Juge renvoya ces saints martyrs non à l'empereur Claude, mais à Diocletiens conformement à l'extrait, que Photius avoit fait de ces Actes, ce qui les rend indubitables.

Nous partîmes le lendemain 3. jour de Juin de grand matin, & nous fûmes dire la messe à Soissons. La Ville est assez belle, le monde y est poli, les peuples humains, le clergé seculier & regulier nombreux & bienreglé. La cathedrale qui est grande & bien bâtie, peut passer pour une des belles eglises du Royaume. Il y a une bibliotheque, dans laquelle on trouve encore quelques manuscrits. Les plus considerables sont l'ancienne Collection d'Espagne des Conciles écrites en caracteres Lombards il y a plus de huit cens ans, & les lettres de Nicolas Clemangis, avec quelques anciennes éditions. On conte à Soissons au moins six abbayes, trois de l'Ordre de S. Benoist, & trois de l'Ordre de S. Augustin. Soissons.

Saint Medard, que le peuple appelle S. Marc, est non-seulement la plus ancienne, mais aussi une des plus illustres de l'ordre de S. Benoist. Elle reconnoît pour Fondateur le roi Clothaire I. qui ayant fait apporter à Soissons le corps de S. Medard evêque de Noyon, fit commencer une basilique, c'est-à-dire une eglise de moines, sur le corps du Saint, assez près de son palais. Sigebert son fils l'acheva avec une magnificence royale. Ils la choisirent tous deux pour le lieu de leur sepulture, & on voit encore aujourd'hui leurs tombeaux dans la crypte souteraine aux pieds de celui du saint evêque. Ce fut là qu'ils ensevelirent avec leur corps toute la gloire attachée aux sceptres & aux couronnes sous de simples tombes. Car en ce tems-là les rois n'avoient pas encore de tombeaux élevez, leurs figures même qui sont gravées sur leurs tombes ne sont pas de cette antiquité. Nous les rapporterons ici afin que les Sçavans en puissent porter leur jugement. S. Medard.


CLOTARIUS REX·EFUNDATOR
HUIUS ECCLESIE
SIGEBERTUS REX FILIUS CLO
THARII: REGIS:

Egive reine de France & femme de Charles le Simple, enterrée aussi dans la même crypte, n'a aussi qu'une simple tombe de pierre, sur laquelle on a assez de peine de lire l'epitaphe suivante.

Quæ fueram quondam titulis generosa superbis,
Quæ ducibus regni regimen memorabile Francis :
Hic Ethgiva premor, terræ sub pulvere pulvis.
Quòd quisquis cernis, casus reminiscere mortis,
Orans ut requies detur mihi carne solutæ.

VII. Kal. Jan.

Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu autrefois à saint Medard quatre cens religieux qui chantoient les loüanges de Dieu jour & nuit, sans interruption. C'est un fait dont nous souhaitterions avoir des preuves aussi incontestables, qu'il est certain que le monastere a été dans tous les tems très-celebre, qu'il s'y est tenu plusieurs conciles, que S. Boniface apôtre d'Allemagne & archevêque de Mayence y a couronné Pepin roi de France, que l'empereur Louis le Debonnaire y a été mis en prison par ses propres enfans, que Pepin le jeune roi d'Aquitaine y a été renfermé & contraint d'y recevoir la tonsure, qu'il comte au nombre de ses abbés les rois Eude & Raoul, qu'il a donné à l'eglise plusieurs grands evêques, & entre autres Raoul archevêque de Bourges, Foucher evêque de Noyon, Ingrand evêque de Laon, S. Arnoul evêque de Soissons, Geoffroy evêque de Châlons. Qu'il a servi de retraite à de grands prélats qui ont quitté volontairement leurs evêchez pour se mettre à couvert des dangers presque inévitables de l'episcopat, & se sanctifier avec tant de pieux solitaires. Ce fut la vûë qu'eut le venerable Leidrade en quittant l'archevêché de Lyon pour se faire religieux à S. Medard.

Ce Monastere subsista avec splendeur jusqu'à ce que la fureur des Calvinistes le reduisit à n'être plus qu'une ombre fort legere de ce qu'il avoit été. Ces impies s'en étant emparés pillerent les chasses d'argent de trente corps saints, & les trois chasses d'or où étoient les reliques de S. Medard, S. Sebastien, & S. Gregoire le Grand. Ils renverserent tous les lieux reguliers. L'Eglise qui étoit,

magnifique ne tarda pas long-tems après à tomber. Le relâchement des anciens moines s'étant joint à cela, le monastere paroissoit entierement enseveli dans ses ruînes, & assurement il falloit la Congregation de saint Maur pour lui rendre quelque lustre. Car lorsque la reforme y fut introduite, il n'y avoit plus que huit religieux, qui vivoient presque sans regularité, tous les ornemens de la sacristie consistoient dans une aube & un calice d'étein, le cloître étoit plein de decombres, les voutes du chapitre & du refectoire étoient à bas, l'herbe avoit cru dans le dortoir, l'eglise avoit plus la ressemblance d'un prêche que d'une eglise; car l'abbé commendataire qui l'avoit fait rebatir, s'étant servi d'un Calviniste, & lui ayant confié cette entreprise, il lui donna la veritable forme d'un prêche, n'y faisant ni autel ni chapelle. Les choses étoient en cet état lorsque environ l'an 1637. les religieux de la Congregation de S. Maur furent introduits au monastere de S. Medard. Ils n'y trouverent point d'autre bâtimens pour se loger, que la prison de Louis le Debonnaire, qui sert aujourd'hui de pressoir. Elle leur servit de dortoir, de refectoire, de chapitre, d'infirmerie, & de chambre d'hôtes, & lorsqu'ils alloient à matines, ils étoient obligés de marcher *sub dio*, dans les bouës & dans les neiges; mais l'amour de Dieu qui les animoit & le desir de retablir la regularité dans un lieu d'où le bon ordre étoit banni, leur rendoit cette demeure agréable. Ils ne la regardoient pas comme une prison, mais comme un palais, & Dieu donna une telle benediction à leur zele, qu'en très-peu de temps on vit revivre la pieté dans un lieu, dont elle sembloit être éteinte, les observances monastiques reprendre leur premiere vigueur, & tous les lieux reguliers retablis. Le cloître est un des plus beaux qui soient dans le royaume. Les piliers & les feüillages qui ornent les chapiteaux sont d'une delicatesse qui semble surpasser l'att. Au-dessus de la porte par laquelle on sort du monastere, on voit une ancienne pierre sur laquelle les sentimens ne sont pas uniformes. Quelques-uns croyent qu'elle a servi au tombeau d'une personne de grande distinction. D'autres disent qu'elle a servi à un temple

temple d'idoles, ce qui n'est pas vrai-semblable. Nous la rapporterons ici afin que les curieux & les antiquaires puissent nous dire ce qu'ils en pensent.



Le chapitre est grand, élevé, & bien vouté. Le refectoire bâti sur les ruïnes de l'ancien, est très-long, clair à proportion, & orné d'une très-belle boiserie. Les dortoirs & les jardins repondent au reste du monastere, c'est-à-dire qu'ils sont très-beaux. On voit encore dans le jardin des mazures d'une ancienne eglise bâtie sur le modele de celle de Sainte Sophie de Constantinople, aussi a-t-elle retenue le nom de sainte Sophie. Il y a douze chanoines, qui sont obligez d'assister les dimanches à la messe des religieux. Je ne parle pas de l'eglise parce qu'il n'y a rien de remarquable dans le vaisseau, qui a été bâti sur le modelle d'un prêche, on y a mis le grand autel dans le milieu du fond; aux deux extremitez on a pratiqué deux chapelles, de saint Sebastien & de saint Gregoire le Grand. Et au bas du choeur on a menagé dans la nef deux petits autels, l'un consacré à la Vierge & l'autre à saint Benoist. On montre dans la sacristie un très-beau buste d'argent, dans lequel est renfermé le chef de saint Medard.

De tous les anciens monumens, il ne reste à S. Medard qu'un ancien texte des Evangiles, qu'on ne peut trop esti-

mer. Il est écrit en lettres d'or onciales, toutes les pages son en deux colonnes, mais travaillées avec tant de soin qu'il n'y en à pas deux de semblables. C'est un present que l'empereur Louis le Debonnaire fit au monastere, lorsqu'on y apporta le corps de S. Sebastien : il est couvert d'un très-beau filagrame de vermeil doré, qu'Ingran abbé de S. Medard fit faire, comme nous l'aprenons de l'inscription suivante. *Hæc tabula facta est a domno Ingranno abbate hujus loci anno Incarnati Verbi M. C. LXVIIII. papatus Alexandri III. decimo, regni Ludovici Junioris XXXIII: librum autem istum obtulit Lodovicus Pius Imperator Beato Sebastiano sin exceptione ejusdem martyris inclyti & papæ Gregorii Urbis Romæ.*

On nous montra aussi une ancienne inscription gravée sur une pierre qui fut trouvée il y a quelques années dans une dependance du monastere. Les curieux ne seront peut-être pas fâché de la trouver ici.

IMP. CAES. L.
SEPTIMO SE
VERO PIO PER
TINACE AVG. ARA
BICO A DIABENIC.
PARTHICO MAX.
PP. COS. III. ET IMP. CÆS.
M. AVRELIO ANTONINO.
PIO FELICE.
AVT. P. VII. COSS. III. PPE
COS. CURANTE L. P.
POSTVMO LEG. AVGG.
PP. AB AVG. SVESS.
LEVG. VIII.

Il faut joindre à cette inscription, celle qui est gravée sur une colomne de pierre dans la cour du château de Vic sur Aine, appartenant à M. l'abbé de S. Medard.

Les religieuses garderent si bien les reliques de S. Crespin, qu'elles n'ont jamais voulu les rendre, & tous les ans lorsque les religieux de S. Crespin portent en procession la chasse du Saint à la cathedrale, ils vont la prendre à Nôtre-Dame, & les magistrats s'engagent pardevant Notaires de la faire rapporter après la procession.

Nous voilà insensiblement tombez sur l'abbaye de Nôtre-Dame, la troisiéme de l'ordre de S. Benoist & la plus illustre de toutes celles qui sont aujourd'hui à Soissons. Elle doit son origine à Lentrude, femme du fameux Ebroïn maire du palais, qui la dota si richement, qu'il se trouve peu d'abbayes de filles, qui puissent lui être comparées. On y comptoit autrefois jusqu'à trois cens religieuses, & quarante recluses, sans parler des religieux destinez pour leur administrer les sacremens, & avoir soin de leurs affaires, dont la communauté a été changée en un chapitre de chanoines. Etherie qui en a été la premiere abbesse fut tirée de l'abbaye de Joüare, elle a été suivie d'un trés-grand nombre de princesses, qui l'ont gouvernée. Les plus illustres ont été Gizele fille du roy Pepin, que l'empereur Constantin avoit demandé à ce Prince pour être l'épouse de son fils; Theodrade sœur de S. Adalard & cousine germaine de l'empereur Charlemagne, Rotilde fille de l'empereur Charles le Chauve, Mathilde fille de Raimond comte de Toulouse & de Constance fille de Loüis le Gros roi de France, Catherine de Bourbon, sans parler des dames de Lorraine. Aujourd'hui elle a pour abbesse madame Catherine-Marguerite de Fiesque, dont l'illustre maison est si connuë, qu'il n'est pas necessaire que je m'étende sur ses ancêtres. Pour en donner l'idée qu'elle merite, il suffit de dire que la maison de Fiesque a donné à l'eglise deux souverains pontifes, Innocent IV. & Adrien V. soixante-quatre cardinaux, & plus de quatre cens tant archevêques qu'evêques. Que sainte Catherine de Gennes en est sortie, aussi-bien que Boniface & Thomasc de Fiesque qui par leur vie sainte & miraculeuse ont merité d'être beatifiez par le S. Siege.

Nôtre-Dame

Comme l'abbaye de Nôtre-Dame est ancienne & illus-

tre, nous étions bien aiſe d'y voir tout ce qui pouvoit ſervir à noſtre inſtruction, madame l'abbeſſe nous reçut avec cette bonté, qui eſt naturelle aux perſonnes de ſa naiſſance. Elle nous fit tout ouvrir & madame Guedoin religieuſe d'un merite diſtingue nous accompagna par tout. Nous y vîmes un trés-beau cartulaire, où il y a des titres très-anciens & en grand nombre, & je doute fort qu'il y ait aucune abbaye de filles en France, qui en ait tant. Nous y vîmes auſſi des manuſcrits trés-beaux, entr'autres les livres de la cité de Dieu de S. Auguſtin écrits en lettres Lombardes il y a huit ou neuf cens ans, les vies des anciens Peres du deſert, la vie de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons, celle de ſaint Voüé, & pluſieurs livres de prieres. L'appartement de l'abbeſſe eſt magnifique, tous les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Le cloître eſt un des plus beaux que j'aye vû dans les monaſteres de religieuſes; le refectoire eſt grand & vouté. L'egliſe eſt la plus ancienne de toutes celles qui ſont aujourd'hui dans la ville, ſur tout le ſanctuaire. On y voit à l'entrée les tombeaux de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons & de ſaint Voüé, qui n'ont rien de cette magnificence, qui attire l'admiration des étrangers; mais qui ſont venerables par leur antiquité. L'autel qui eſt tout de marbre peut paſſer pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Je ne dis rien du chœur des dames, qui eſt orné de grands tableaux qui repreſentent la vie de la Vierge, tous des plus habiles maîtres de Paris. On en eſt redevable à la pieté de madame l'abbeſſe de Fieſque. Les chaſſes de ſaint Drauſin, de ſaint Voüé, & de ſainte Sigrade mere de ſaint Leger evêque d'Autun & martyr, ſont au deſſus des grilles du chœur. Le treſor de l'egliſe eſt trés-riche. Car ſans parler de la chaſſe de ſaint Creſpin qui eſt toute d'argent. Le reliquaire qui contient une portion conſiderable du bois de la croix du Sauveur, ne ſe peut aſſez eſtimer, le grand texte des evangiles orné d'une infinité de pierres précieuſes, eſt d'une magnificence achevée. Je ne dis rien des autres reliques, que Nivelon evêque de Soiſſons, qui avoit ſa niece abbeſſe de Nôtre-Da-

tre, nous étions bien aise d'y voir tout ce qui pouvoit servir à notre instruction, madame l'abbesse nous reçut avec cette bonté, qui est naturelle aux personnes de sa naissance. Elle nous fit tout ouvrir & une dame religieuse d'un merite distingué nous accompagna par tout. Nous y vîmes un très-beau cartulaire, où il y a des titres très-anciens & en grand nombre, & je doute fort qu'il y ait aucune abbaye de filles en France, qui en ait tant. Nous y vîmes aussi des manuscrits très-beaux, entr'autres les livres de la cité de Dieu de S. Augustin écrits en lettres Lombardes il y a huit ou neuf cens ans, les vies des anciens peres du desert, la vie de S. Drausin evêque de Soissons, celle de S. Voüé, & plusieurs livres de prieres. L'appartement de l'abbesse est magnifique, tous les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maison. Le cloître est un des plus beaux que j'aye vû dans les monasteres de religieuses; le refectoire est grand & vouté. L'eglise est la plus ancienne de toutes celles qui sont aujourd'hui dans la ville, sur tout le sanctuaire. On y voit à l'entrée les tombeaux de saint Drausin evêque de Soissons & de saint Voüé, qui n'ont rien de cette magnificence, qui attire l'admiration des étrangers; mais qui ont assez pour s'attirer la veneration des peuples. L'autel qui est tout de marbre peut passer pour un des plus beaux qu'on puisse voir. Je ne dis rien du choeur des dames, qui est orné de grands tableaux qui representent la vie de la Vierge, peints par les plus habiles maîtres de Paris. C'est l'ouvrage de la pieté de madame l'abbesse de Fiesque. Les chasses de S. Drausin, de S. Voüé, & de sainte Sigrade mere de saint Leger evêque d'Autun & martyr, sont au-dessus des grilles du choeur. Le thresor de l'eglise est très-riche. Car sans parler de la chasse de S. Crespin qui est toute d'argent. Le reliquaire qui contient une portion considerable du bois de la croix du Sauveur, ne se peut assez estimer, le grand texte des evangiles orné d'une infinité de pierres précieuses, est d'une magnificence achevée. Je ne dis rien des autres reliques, que Nivelon evêque de Soissons, qui avoit sa niece abbesse de Notre-Da.

me, rapporta de Constantinople. Je me contenterai d'écrire ici ce qu'on en lit dans le Necrologe du monastere. *Idus Septembris obiit Dominus Nivelo episcopus Suessionensis, qui dedit ecclesiæ nostræ in reversione peregrinationis suæ à civitate Constantinopolitana, Zonam B. Mariæ Virginis, cum vase, & imagine ipsius, & de camisia ejusdem, caput B. Judæ cum vase, brachium S. Eustachii martyris, de fascia qua involutus fuit puer* JESUS, *de Sandalio Domini, de Sindone munda, de ligno vivificæ crucis in duobus locis cum duobus vasis, de S. Clemente, de lecto B. Virginis, de capillis S. Georgii, de S. Pantaleone, de S. Basilio, de pellicio S. Heliæ, de Spongia Domini, & de Spinea coronâ, de vestimento purpureo. Pro quo in die sui obitus abbatissa Helvidis assensu capituli sui de acquisitionibus suis de* CHARLI, *& de aliis locis ad procurandum in granario frumentum accipi constituit, & in cellario vinum optimum, & pro beneficiis quæ contulit nostræ ecclesiæ, conventus concessit sibi unam præbendam unius monialis in hospitali nostræ ecclesiæ. Quod ne quis diminuat vel auferat, pleno capitulo sub excommunicationis interdicto prohibitum est.* Outre les reliques dont il est fait ici mention, nous vîmes encore dans le thresor les heures de saint Pierre de Luxembourg & son chapelet, dont les grains sont fort gros. Il y a quelques années que le tonnerre étant tombé à Notre-Dame, il y fit un terrible fracas, parmi tous ses effets on nous fit remarquer qu'il avoit effacé de l'Epitaphe d'une abbesse qui commençoit ainsi : *Cy gist très-haute & très-puissante Princesse*, &c. ces mots *Très-haute & très-puissante Princesse*. Cela s'est fait par un effet naturel, mais Dieu qui se sert tous les jours des effets de la nature, pour nous donner des instructions, nous fait en cette rencontre une belle leçon, qui nous apprend qu'en religion il n'y a plus de grandeur & de puissance, que celle qu'on s'acquiert par de grandes vertus. La profession monastique est un holocauste qu'on offre à Dieu, & dont la victime par consequent doit être entierement détruite. Carloman prince François étoit dans ce sentiment, lorsqu'après avoir abandonné la couronne de France à son frere Pepin, il se retira au Mont-Cassin, où il fit un si grand sacrifice de toutes ses grandeurs, qu'il y vêcut assez long-

tems inconnu, & y exerçoit les plus vils emplois de la cuisine.

Avant que de sortir de Notre-Dame je remarquerai ici, que parmi les personnes illustres dont il est parlé dans le Necrologe; voici ce qu'on y lit de Constance sœur de Loüis le Jeune Roi de France. III. *nonas Februarii obiit Constantia, regali progeniē orta, mater venerabilis Mathildis abbatissæ, pro qua singulis annis recipimus decem modios frumenti, & XX. solidos, in cujus anniversario abbatissa Mathildis filia ejus, constituit nobis dari splendidum generale, & liba, & optimum vinum.* Ce qui me fait croire que Constance s'étoit retirée à Notre-Dame de Soissons auprès de sa fille. Car cette chaste Princesse ne pouvant suporter les grands debordemens de Raimond comte de Toulouse son mari, le quitta & se retira dans un cloître, comme nous apprenons d'une très-belle lettre qu'Alexandre III. écrivit à Loüis le Jeune son Frere, pour l'exhorter à lui persuader de retourner avec son mari, ce qu'aucun historien du Languedoc n'a encore remarqué. Or il est assez probable, que le cloître qu'elle choisit pour le lieu de sa retraite, fut Notre-Dame de Soissons, afin d'avoir la consolation d'être auprès de sa fille..

Une autre chose que j'ai à remarquer ici, c'est que le fameux Paschase Radbert abbé de Corbie, qui étoit de basse naissance, avoit été élevé à Notre-Dame de Soissons, & y avoit puisé les principes de ces grandes vertus qui l'ont rendu digne d'être mis au nombre des Saints. On sçait qu'il n'a pas été seulement Saint, mais aussi très-sçavant, qu'il est le premier qui a écrit sur le Saint Sacrement, & qui nous a donné des armes pour combattre les heretiques, qui ont osé depuis combattre la réalité du Corps & du Sang du Sauveur dans l'Eucharistie. Le Pere Sirmond Jesuite nous a donné un volume entier de ses ouvrages, le Pere Dacheri a imprimé son livre de la Virginité qu'il dedia à l'abbesse & aux religieuses de Notre-Dame. J'ajoûterai à cela que lorsque Louis le Debonnaire fonda l'abbaye de Corbie en Saxe, il fonda aussi celle d'Herivord, où il mit des religieuses de Notre-Dame de Soissons.

S. Jean des Vignes.

L'abbaye de S. Jean des Vignes la principale des trois abbayes de chanoines reguliers qui sont à Soissons a été fondée par Hugues seigneur de Château-Thiery l'an 1076. sur une petite élevation qui étoit autrefois environnée de vignes. Quoiqu'elle soit fort recommandable par sa grandeur, elle l'est encore davantage par sa regularité. Car on dit qu'elle n'a pas encore eu besoin d'être reformée, Les religieux se levent à minuit, ils font l'office avec beaucoup de majesté, ils vivent dans une si grande retraite, que lorsqu'ils font quelque visite en ville chez leur parens ou chez leurs amis, ils doivent toûjours être revenus à l'office, ils gardent un silence exact depuis les vêpres, ou du moins depuis complies jusqu'au lendemain après primes, dans les jeûnes de l'avent & du carême ils ne mangent qu'un morceau de pain à la collation, encore le carême faut-il le demander, car lorsqu'ils sont assemblez au refectoire, un religieux s'avance au milieu du refectoire, & se tournant du côté du prieur, il lui dit *Placet detur panis*, & il repond *Placet*. Tous les lieux reguliers se ressentent de la grandeur de la maison, c'est-à-dire qu'ils sont beaux. L'eglise est grande, élevée, bien percée & très-bien decorée. Il y a sur tout une cuivrerie qui se fait admirer, les deux fleches de pierres sont très-belles, & se font voir de loin, la sonnerie est excellente. La bibliotheque est assez bonne, tous les livres y sont enchaînez selon l'ancien usage, car l'abbaye de S. Jean des Vignes a toûjours été fort attachée à ses premieres pratiques. On y voit encore quelques manuscrits, que l'injure des tems n'a pas dissipé. Les principaux sont une bible avec des concordances, un grand & très-beau manuscrit des lettres de S. Jerôme. Les morales de S. Gragoire, &c.

Les deux autres abbayes de Chanoines reguliers, sont S. Leger, où il y a un abbé regulier, & S. Crespin en Chaie. Elles sont toutes deux de la congregation Gallicane, qui en les reformant leur a rendu leur premier lustre. Il y a encore hors de la ville une communauté de chanoinesses regulieres dans le monastere de S. Paul. Elles avoient fait autrefois un échange de leur maison avec les chanoines re-

guliers

guliers de S. Etienne de Reims, qui étoient de la congregation du Val des écoliers. Ceux-ci dans la suite quitterent la place, & ces deux maisons sont aujourd'hui possedées par des chanoinesses, qui sont veritablement regulieres.

Je ne parle pas des autres maisons religieuses de Soissons, je dirai seulement qu'il y a un couvent de Minimesses, ou de filles qui gardent la regle de S. François de Paule, elles ne se sont pas fort étenduës. Car je ne connois que ce couvent en France.

Nous passâmes la fête de la Pentecôte à Soissons, & le jour suivant nous fûmes à l'abbaye de Braine où nous sçavions qu'il y avoit des manuscrits. Monsieur de la Sale qui en est prieur, nous y reçût avec beaucoup de bonté, & après le dîné il nous mena à la bibliotheque, où nous en trouvâmes effectivement un assez bon nombre, une très-belle bible en deux grands volumes, dont le caractere nous parut être de six à sept cens ans, un receüil de plusieurs anciens auteurs qui ont écrit contre les Juifs, beaucoup d'ouvrages des SS. Peres, un commentaire sur les pseaumes qui a pour titre *Incipiunt flores psalmorum, qui a Beatæ memoriæ Lietberto prius Insulano canonico post modum S. Rufi abbate excepti sunt & in unum collecti.* Trois vies de l'empereur Charlemagne, la premiere écrite en trois livres par le commandement de l'empereur Frederic I. la seconde par le faux Turpin, & la troisiéme par Eginard. On trouve à la fin de ce volume les noms de tous les evêques qui assisterent au concile general de Latran sous Alexandre III. que Dom Luc Dacheri a rendu publics dans son Spicilege, les vies des peres du desert parmi lesquels on trouve *Itinerarium Antonini monachi*, & un autre ouvrage qui a pour titre *Sententia S. Drictelmi*; sans parler de plusieurs autres actes des Saints.

Pour ce qui est de l'abbaye, elle est une des plus considerable de l'ordre des Premontrez. Elle fut d'abord fondée pour des chanoines seculiers, qui étoient chapelains des comtes de Braine. Mais la vie sainte des religieux que S. Norbert avoit assemblez dans le desert de Premontré, faisoit alors un si grand éclat, qu'André *de Baldimento* &

Agnés son épouse en furent touchez, & par l'avis de Joslin evêque de Soissons, ils expulserent les chanoines, & se choisirent des chapelains plus saints, mettant en leur place des religieux de Premontré. La pieté des saints fondateurs n'en demeura pas là, André quitta le siecle, & se fit moine à Clairvaux, & Agnés prit le voile de religieuse & se retira à Fontenelle, qui étoit assez près de Premontré, où elle mourut l'an 1149. Depuis ce tems les comtes de Braine ont beaucoup consideré l'abbaye, & il l'ont choisi pour le lieu de leur sepulture. On y voit encore un grand nombre de leurs tombeaux, que nous aurions volontiers designez pour les faire graver ici, si nous avions eu le tems, mais à ce défaut nous rapporterons leurs épitaphes, que nous avons tiré d'un manuscrit de la maison & conferé sur les lieux.

RECUEIL DES EPITAPHES

Des tombeaux faits en memoire de hauts & puissans princes, princesses, comtes & comtesses de Braine & de Dreux, enterrés dans l'eglise de S. Yvè de Braine, ordre de Premontré, diocese de Soissons.

Au milieu du cloître est la tombe de madame Agnés de Baudement, dite de Champagne, comtesse de Braine, & fondatrice de ladite Abbaye. Son effigie est relevée en bosse au naturel dessus sa tombe, qui n'est que de pierre dure, sans datte & sans inscription.

Au milieu du sanctuaire devant le grand autel est la tombe de Robert second du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, fils de Robert de France premier du nom comte de Dreux; & d'Agnés dite de Champagne notre fondatrice. Robert de son vivant fit faire sa tombe, qui est de Bronze relevée en bosse, sur laquelle se voit son effigie, tenant en main une fleur de lys avec cette épitaphe.

Stirpe satus regum, pius & custodia legum,
Brannæ Robertus comes, hic requiescit opertus
Et jacet Agnetis situs ad vestigia matris.
Obiit anno gratiæ milleno ducenteno XVIII. *die Innocentum.*

Devant le Crucifix à l'entrée du chœur est une tombe platte de Bronze de Robert troisiéme du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, autour de laquelle se lit son épitaphe.

Hic jacet illustris de regum semine natus,
Drocarum, Branæque comes, Robertus, humatus.
Hic in amicitia Theseus fuit, alter in armis
Ajax, consilio pollens fuit alter Ulysses.
Obiit annno M. CC. XXXIII.

Au côté droit de la tombe de Robert troisiéme, est celle de son frere Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, elle est de bronze, relevée en bosse, dessus sa cuisse sont les armes de Bretagne & de Dreux. Voici son épitaphe.

Petrus flos comitum, Britonum comes, hic monumentum
Elegit; positum juxta monumenta parentum.
Largus, magnanimus, audendo magna probatus,
Magnatum primus, regali stirpe creatus
In sancta regione Deo famulando moratus,
Vitæ sublatus rediens, jacet hic tumulatus.
Cœli militia gaudens, de milite Christi
Summa lætitia comiti comes obviet isti.
Anno Domini M. CC. XXXVIII.

Dans le chœur en entrant au côté droit est une tombe platte de cuivre du second fils de Robert troisiéme du nom, nommé aussi Robert de Dreux, frere du comte Jean de Dreux, second comte de Châteaudun. Voici son épitaphe.

Anno milleno sex ac vicibus quoque deno
Cum bis centeno, demptis octo, duodeno
Nobilis & gratus fuit hac tellure locatus
Robertus, vitæ possit bona condere gesta
Drocensis, frater comitis fortis prece sitis
Hoc vos qui legitis, missus in alta sit is.

Du côté gauche en entrant dans le chœur est une tombe platte de cuivre de madame Clemence vicomtesse de Châteaudun, épouse de ce dernier Robert avec cette inscription sans datte.

Pace Clementissa jacet ista proxima missa
At sponsi lateri non posset plus bona quæri
Nobilis & clemens ob bona plus vehemens.
Qui transis ora, pace sit absque mora
Spiritus istius, det Deus ipse pius
Dicat quod fiat quisque, mori quiescat.

Dans la chapelle de S. Sebastien est une riche tombe de cuivre doré de madame Marie de Bourbon, comtesse de Dreux, du Perche, & de Braine, femme de Jean premier du nom, comte desdits lieux & de S. Valery, lequel est aussi enterré dans notre eglise, & dont le riche tombeau qui étoit pareil à celui de son épouse, a été enlevé par les Espagnols en 1650. dans les guerres civiles. Au pied de ladite Marie de Bourbon dont l'effigie est relevé en bosse, se lit cette inscription.

Cy gist madame Marie comtesse de Dreux, & dame de Braine, fille de monseigneur Archambaud de Bourbon, priez pour s'ame, elle trepassa la vigile de S. Barthelemy en l'an de grace M. CC. LXXIV.

Autour de cette tombe sont plusieurs petites statuës de cuivre doré, ornées d'autant d'inscriptions en lettres d'or, qui declarent les noms de ceux & celles qu'elles representent.

Dans la Chapelle de S. Denis, autrement des comtes, proche la muraille est la tombe élevée partie en marbre partie en pierre dure du comte Simon de Rouci & de sa femme Marie de Châtillon, dont on voit les effigies relevées en bosse & au naturel, avec cette inscription autour de la tombe.

Cy gist haut & puissant prince monseigneur Simon comte de Rouci & de Braine, qui trepassa en son Châtel du Bois lez Roucy en l'an de grace M. CCC. IIIIXX. *& douze, le mardy* XVIII. *de Fevrier.*

Et en suivant se lit.

Cy gist très haute & puissante dame madame Marie de Châtillon comtesse desdits lieux, & femme dudit monseigneur le comte, qui trepassa en l'an de grace M. CCC. IIIIXX. *& seize, le onze d'Avril. Et leur fit faire cette sepulture Reverend pere en Dieu monseigneur Jean de Roucy par la grace de Dieu evêque & duc de Laon, pair de France, leur fils.*

Au côté droit de l'autel de ladite chapelle des comtes est la tombe partie de marbre, partie de pierre dure, de même hauteur & structure que la précedente, de Hue second du nom, fils aîné de Simon de Roucy, & de Marie de Châtillon, avec cette inscription.

Cy gist haut & puissant seigneur Monseigneur Hue second comte de Roucy & de Braine, qui trepassa en l'an de l'incarnation de N. S. Jesus-Christ M. CCC. *quatre-vingt-quinze le* XXV. *jour du mois d'Octobre, priez pour son ame.*

Et ensuite se lit.

Cy gist haute & puissante dame madame Blanche de Coucy, comtesse desdits lieux, & femme dudit monseigneur le comte qui trepassa en l'an de grace de Notre-Seigneur M. CCCC. *& X. le* XXIV. *Fevrier.*

Au côté gauche de la tombe du comte Simon, est celle du comte Jean sixiéme du nom, comte de Roucy & de Braine, son petit fils. Elle est aussi de la même hauteur & structure que les précedentes, on lit cette inscription.

Cy gist très-noble prince monseigneur Jehan de Roucy & de Braine, qui trepassa en la bataille d'Azincourt, lez Blangy en Ternois, le vendredy XXV. *jour d'Octobre, le jour de S. Crespin & de S. Crespinian, l'an de grace mil* CCCC. XV. *priez Dieu pour son ame.*

Devant l'autel de ladite chapelle est une très-belle tombe platte de bronze, sur laquelle on voit gravé avec le burin d'une maniere très-delicate les effigies de deux princes de la maison de Roucy enterrez dessous, avec cette inscription.

Cy gist monseigneur Simon de Roucy, seigneur du Pontaver, fils de monseigneur Simon comte de Roucy & de Braine, & de madame Marie de Chatillon, qui trepassa l'an de grace mil CCCC. *& deux, le Dimanche après la S. Jean Baptiste.*

Se lit en suivant.

Cy gist Hue de Roucy, fils de monseigneur comte de Roucy & de Braine & de madame Blanche de Coucy, qui trepassa l'an de grace mil CCCC. XII. *le Dimanche* XVIII. *jour d'Août. Et leur fit faire cette sepulture monseigneur Jehan de Roucy evêque & duc de Laon, comte d'Anisy, pair de France, frere dudit monseigneur Simon, & oncle dudit Hue. Priez pour son ame. Amen.*

Joignant la muraille de ladite chapelle des comtes, proche l'autel du côté de l'epitre, est une petite tombe platte de marbre, autour de laquelle est cette inscription.

Cy gist Charles de Saluce aîné fils de haut & puissant prince

Thomas marquis de Saluce, & de madame Margueritte de Roucy, fille de monseigneur le comte Hue, & de madame Blanche de Coucy, qui trepassa l'an de grace mil CCCC. VI. *le* VIII. *jour de Septembre.*

Au bas de la même chapelle est une tombe de pierre fort élevée avec des figures tout autour, qui representent toutes les vertus, sur laquelle on voit l'effigie relevée en bosse au naturel de madame Guillemette de Sarebruche. Voici son epitaphe.

Cy gist haute & puissante, dame madame Guillemette de Sarebruche en son vivant comtesse de Braine, dame du Pont-Arcy, Mont.Agut, Neuf-Châtel, la Ferté-Gaucher, Vilemer en la forest de Daule, dame d'honneur de la royne, & gouvernante de mesdames filles de France, veufve de feu haut & puissant seigneur messire Robert de la Marck mareschal de France, laquelle trepassa en son Chastel de Braine, le Jeudy vingtiéme Septembre mil cinq cens soixante & onze.

A la gauche du tombeau de madame de Sarebruche est celui de madame Françoise de Brezé comtesse de Maulevrier, femme de monseigneur Robert de la Marck, quatriéme du nom, duc de Boüillon, prince souverain de Sedan, Jamas, Raucourt, & comte de Braine, marechal de France, chevalier de l'ordre, capitaine des Cent-suisses de la garde, & des cent-hommes d'armes des anciennes ordonnances du royaume, gouverneur & lieutenant aux pays & duché de Normandie, fille aînée de haut & puissant seigneur messire Pierre de Brezé comte de Maulevrier, senechal de Normandie, & de madame Diane de Poictiers, duchesse de Valentinois, sur lequel tombeau partie de marbre, partie de jaspe, se voit l'effigie de ladite dame de Brezé en relief toute de marbre avec l'habillement & le voile de Cordeliere, s'étant mise du tiers-ordre par devotion à saint François. Voici son épitaphe en lettre d'or.

Franciscæ jacet hic Brezeæ corpus, utrimque
Nobilis, à Petri Brezei stirpe paterna,
Armis qui primus pro rege iit obvius Anglis,
Restituitque suis urbes ex hoste receptas.
Nec stirps inferior materna, à Pictone ducta
Guillelmo comite sanctorum in templa recepto.
Talibus orta, Duci nupsit Bullonio, eumque
Captivum, nullo victum pretioque minisque
Emptum multo auro moribundumve hoste recepit,
Sed patris orba tamen sua pignora texit & auxit
Conjugio affines jungens per regna potentes
Sic rexitque domum, coluit sacra, fovit egenos.
Obiit anno Domini milleno quingentesimo LXXVII. *die* XIV. *in. Octobris.*

L'eglise qui renferme tous ces tombeaux est belle & ancienne. On y voit dans les vitres peintes la vie de notre Seigneur representée avec toutes les figures du Sauveur, tirées de l'ancien Testament. Elle est consacrée à S. Yvè, en latin *Evodius*, archevêque de Rouen, dont les reliqûes sont conservées sur le grand autel dans une fort belle chasse d'argent, autour de laquelle on lit les vers suivans.

Præsule Rothomagus, sed & hospite Brana beato
Gaudeat Evodio, capsa præsente locato
Quem Florentinus Celinaque (regna regente
Gallica Clotario) Domino genuere favente.
Hoc vas fecisti gemmis auroque decorum,
Abbas Gerarde, tibi pax cœtu superorum
Anno milleno ducenteno quoque quarto
Cum quadrageno Domini pariter sociato.

Il y a encore d'autres reliques à Braine: mais la plus considerable est l'Hostie miraculeuse, qu'on y a conservée depuis l'an 1153. jusqu'à nos jours. Elle a donné occasion à une procession fort solemnelle, qui se fait encore à present dans l'octave de la Pentecôte. Voici ce que nous trouvons

trouvons de cette Hostie dans un manuscrit de Braine dont l'écriture peut être de trois cens ans.

INSIGNE MIRACULUM CORPORIS DOMINI NOSTRI JESU-CHRISTI QUONDAM SICUT HIC PATET CELEBRATUM IN HAC ECCLESIA S. EVODII DE BRANA.

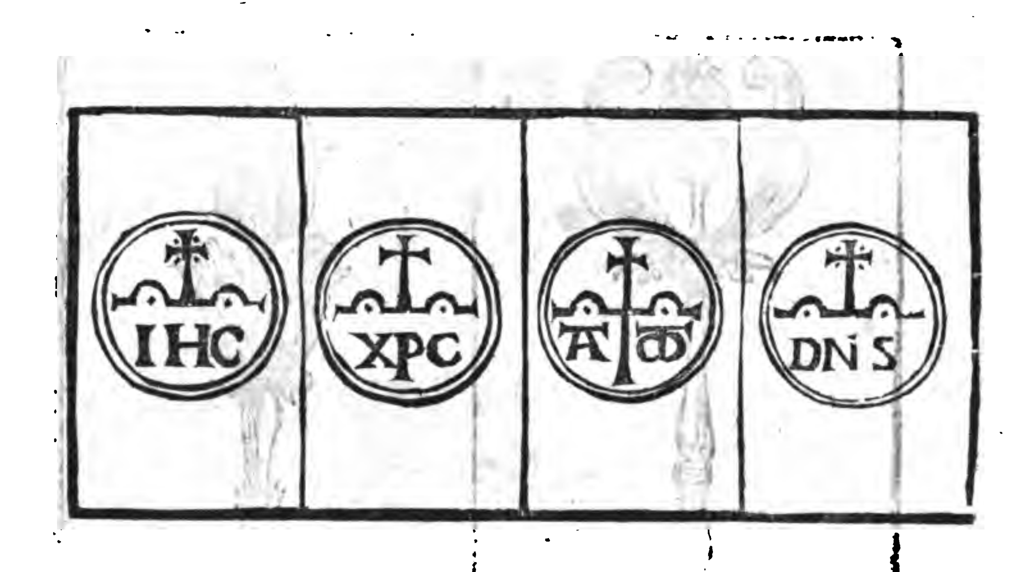
Anno Dominicæ incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo tertio, illustris & potens Domina Domina Agnes *comitissa Drocarum & Branæ, igne divini amoris accensa, cujus corpus in medio chori ecclesiæ beati Evodii de Brana in tumba lapidea tumulatum est, ecclesiam præfatam ex immensa devotione fundavit & ædificavit, ac canonicorum Præmonstatensis ordinis conventum instituit in eadem. Quo tempore placuit illi cujus sapientiæ non est numerus, & qui vult omnes salvos fieri, sui sacro-sancti corporis miracula suscitare. Erant nempe eodem tempore multi Judæi cum uxoribus suis & filiis commorantes in Brana, inter quos erat quædam juvencula, non modicum speciosa, quam dicta comitissa tenerrime dilexit, cupiens ipsam de parentum suorum perfidia, ad fidem Christi convertere & speciosum corpus ejus speciosiori fidei nostræ pulchritudine decorare: quam dicta comitissa de domo suorum parentum abstractam, & violenter per servientes & familiares ad propriam domum adductam, una cum puellis suæ cameræ, suo proprio obsequio mancipavit, eamque coegit singulis diebus una secum ad ecclesiam pergere, & divinis servitiis interesse; consulens illi ut in remissione suorum peccatorum baptismi gratiam perciperet, & fieret christiana, monstrans eidem & prædicans quod in sacro-sancto Eucharistiæ sacramento non fantasticum, sed verum corpus Christi formatum manu Spiritus sancti in utero Virginis, & pro redemptione humani generis confixum in ara crucis infallibiliter continetur, qui & tertia die resurgens, ascendit in cœlum, & sedet ad dexteram Dei patris, inde venturus judicare vivos & mortuos. Hæc & his similia quotidie dictam Judæam edocens, nihil omnino proficere potuit, dicta Judea in pristina permanente perfidia, & dicente quod numquam præmissa crederet, nisi corpus Christi inter manus sacerdotis cum Carne & Sanguine in*

ara crucis aspiceret. Quo audito, dicta comitissa à suo sancto proposito non desistens, divinum auxilium invocavit, & accedens ad Domnum Ansculsum tunc episcopum Suessionensem diocesanum suum, præmissa omnia & singula eidem luculenter aperiens, consilium & adjutorium ejus suppliciter imploravit. Prænominatus vero episcopus dictæ comitissæ devotionem tam ardentem attendens, aures benivolas ejus precibus inclinavit, & solemnes processiones in locis circumvicinis indicens, omnes populos ad certam diem ad dictum monasterium sancti Evodii convenire præcepit. In præsentia igitur Dominorum Henrici *archiepiscopi Remensis fratris præfatæ comitissæ,* Ansculfi *episcopi prædicti,* Petri *abbatis dicti loci, comitissæ sæpedictæ, plurium nobilium virorum & mulierum quos dicta comitissa eodem convocaverat, necnon totius populi & Judæorum prædictorum, quidam devotus religiosus dicti monasterii missam de S. Spiritu solemniter celebravit in majori altari præfatæ ecclesiæ, inter cujus manus hora immolationis, sacro-sanctum corpus in cruce suspensum omnibus ibidem existentibus visibiliter apparuit in modum cujusdam pueri, prout omnes tam Christiani quam Judæi, qui tunc ibidem aderant, veraciter sunt testati. Et clamaverunt dicti Judæi cum uxoribus & filiis incessabili voce dicentes : Videmus, videmus ipsum corpus Christi carnaliter & corporaliter extensum in cruce, sicut domina comitissa totiens nobis indicavit, & ita firmiter esse credimus, & petimus omnes baptizari in nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, qui cæcam nostram perfidiam gratiæ & fidei suæ lumine sic misericorditer dignatus est illustrare, & quidem omnes una cum uxoribus & filiis fuerunt illico baptizati. Sacramentum vero per quod miraculum istud apparuit, de consilio archiepiscopi & episcopi prædictorum, & juxta voluntatem comitissæ, propter honorem & nobilitatem ipsius miraculi custoditum fuit, positum in proprio calice illo quo consecratum extitit in quadam theca aurea, & reconditum in armario ipsius ecclesiæ. Ubi absque quavis corruptione permansit usque in præsentem diem, sicut datur oculariter intueri. Dederuntque præfati domini archiepiscopus & episcopus, & etiam aliqui Romani pontifices multas indulgentias omnibus qui de bonis suis dictæ ecclesiæ in honore præfati mira-*

culi darent eleemosynas in laudem ipsius cui est honor & gloria per infinita sæcula sæculorum amen.

L'auteur de ce recit n'a pas fait reflexion, qu'Ansculfe evêque de Soissons étoit mort, lors qu'Henri fut fait archevêque de Reims, & qu'Agnés quoique d'une illustre naissance, n'étoit pas sœur de cet archevêque ; mais pour faire de semblables meprises, il ne faut qu'écrire un peu après la chose arrivée. Et cela n'altere en rien la verité du miracle.

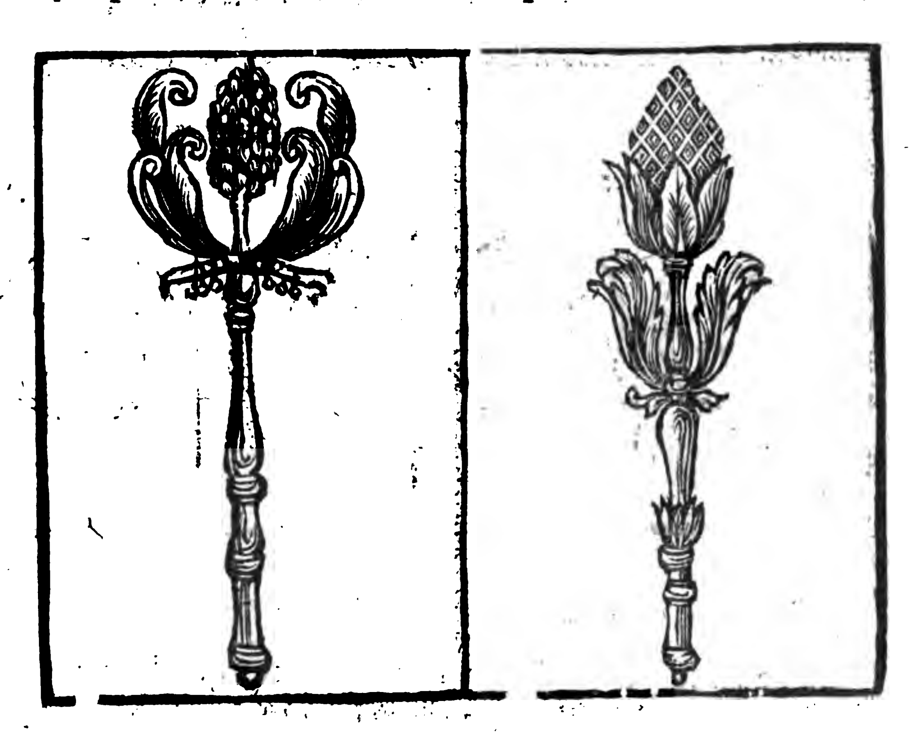
Cette Hostie étoit fort petite, ce qui justifie Honoré d'Autun, qui écrit que de son tems les hosties n'excedoient point la grandeur d'un denier. On conserve encore à Braine les anciens fers avec lesquels on les faisoit, on y voit leur grandeur & leur forme, qu'on ne sera pas fâché de voir ici representée.



Je ne parle pas ici des anciens ornemens que les comtes de Braine ont donné à l'eglise, qu'on a eu soin de bien conserver jusqu'à present. On y remarque la même forme que nous avons observée dans notre premier voyage litteraire.

Reims. Le lendemain ſept du mois de Juin, nous partîmes de Braine pour aller à Reims. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aiſe de voir encore les manuſcrits. D'ailleurs l'abbaye de ſaint Remi eſt ſi conſiderable, qu'on y remarque toûjours des choſes nouvelles. Tous les ſçavans ſçavent que Louis quatriéme dit d'Outremer, & Lothaire ſon fils rois de France y ſont enterrez. On y voit leurs anciennes figures aux deux côtez du grand autel. Le pere Mabillon les a fait graver dans ſes annales, mais les ayant examiné ſur les lieux, les ſceptres de ces deux Rois ne nous ont pas paru aſſez fidelement gravez, c'eſt pourquoi nous avons crû qu'il étoit à propos de les repreſenter ici.

Sceptre de Louis IV. Sceptre de Lothaire ſon fils.



On peut ajoûter ici la figure d'un roi de France re-

nant ſon ſceptre à la main tel que nous l'avons trouvé dans une lettre initiale d'un manuſcrit de ſaint Martin de Tournay.



On me fit encore remarquer dans la nef une très-ancienne épitaphe, gravée ſur une pierre qu'on a enclavée dans la muraille proche de la porte de l'egliſe, qui merite d'être rapportée ici.

Rachel, Susanna, Rebecca, Tabita, Ruth, Anna
Sex fuit atque una Guiburgis quam tegit urna.
Rachel ore, fidē Susanna, Rebecca pudore,
Corde Tabita pio, Ruth sensu, moribus Anna.
Hanc rapuit mundo lux festa sequens Benedicti,
Qui prece succurrent defunctæ sint benedicti.

On croit que le cimetiere des chretiens étoit autrefois dans l'espace qui est entre l'abbaye de S. Remi & celle de S. Nicaise, & on est persuadé qu'il y a eu plusieurs martyrs enterrez, ce qui paroît assez vrai-semblable: car depuis peu encore on y a découvert trois corps, dont deux avoient de gros clous aux cranes & aux épaules, monsieur Marlot dans son histoire de la metropole de Reims, écrit que de son tems on en avoit découvert de semblables, & il remarque, que c'étoit le supplice ordinaire dont Rictiovare se servoit pour faire mourir les chretiens. Parmi ceux qu'on decouvrit de son tems, on trouva le corps d'un enfant d'environ dix ans, avec des clous au crane, aux temples & aux jointures des bras: ce qui semble ôter toute sorte de doute que ce ne fut des martyrs. Car on n'a jamais fait mourir d'enfans pour crime d'un semblable supplice. On peut voir dans son premier tome ce qu'il a fait graver de ces corps trouvez avec leurs clous.

S. Thierry. Nous fûmes de Reims à saint Thierry, où nous eûmes l'honneur de saluer monseigneur l'archevêque qui vivoit là dans une grande solitude, éloigné de tout commerce & tout occupé des affaires du tems. Il nous temoigna bien de la bonté, & nous donna des lettres pour madame l'abbesse d'Avesne sa sœur.

L'abbaye de S. Thierry est à deux lieües de Reims, située sur une petite montagne qui porte le nom de Mont d'Or, fort renommée par ses bons vins. S. Thierry qui en fut le premier abbé étoit disciple de S. Remy, & il eut pour second successeur S. Theodulfe, qu'on nomme communement dans le pays S. Thiou, leurs reliques sont conservées

dans deux belles chasses d'argent sur le grand autel, & on ne comprend pas comme les freres Prêcheurs de Treves, prétendent avoir le corps de S. Theodulfe. Car il n'est jamais sorti du lieu où il a vêcu, où il est mort, & où il a été enterré. Aussi ne sçait-on presque de quelle maniere ce Saint leur est venu. Car selon la relation qui nous en a été faite, ce Saint des freres Prêcheurs est un saint trouvé avec le nom de Théodulfe; & sur cela, sans autre examen on a avancé que c'est le corps de S. Théodulfe de Reims. Outre S. Thierry, S. Théodulfe, l'abbaye a eu encore deux grands hommes, Geoffroy qui fut ensuite abbé de S. Medard de Soissons, & après evêque de Châlons, & le fameux abbé Guillaume ami de S. Bernard, dont il a écrit la vie, qui quitta volontairement son abbaye pour se retirer dans celle de Signy où il finit ses jours dans les exercices d'une très-severe penitence. Le monâstere est très-beau, mais il doit toute sa beauté à la reforme. L'eglise quoiqu'imparfaite a ses beautez. Le rond point du cœur est merveilleux. On voit dans le sanctuaire du côté de l'évangile le tombeau d'un seigneur de Roucy autrefois avoüé du monastere, qui après l'avoir pillé, lui rendit tous ses biens. Du côté de l'épitre sous une colomne de marbre sont les cœurs de messieurs Bailly avocats generaux & abbez commendataires, & dans la croisée meridionale il y a *un Guillelmus miles de Cranelle* sous une tombe plate. Le tableau du grand autel qui represente la Transfiguration, est de la main du fameux Champagne. La bibliotheque n'est pas mauvaise. Il y a même d'excellens manuscrits & en assez bon nombre. Les principaux sont des ouvrages des saints Peres & des sacramentaires.

Le samedi onziéme jour de Juin après dîné nous partîmes de S. Thierry pour aller à Vauclair, passer la fête de la Trinité. Il y avoit long-tems que nous souhaitions de voir cette abbaye, à cause de la reputation qu'elle s'est acquise par sa regularité. Car après la Trape, Septfons & Orval, elle passe pour une des mieux reglées de l'ordre de Cîteaux. Elle est dans le diocese de Laon, à quatre

Vauclair.

lieües de la ville, dans une solitude assez agréable. On y reconnoît pour fondateur l'evêque Barthelemy, qui y mit des religieux de Clairvaux l'an 1134. l'eglise pourtant qui subsiste aujourd'hui ne fut en état d'y pouvoir faire l'office, que plus de cent ans après. Voici ce que nous en trouvons à la fin d'un ancien manuscrit. *Anno Domini* M. C C. *quinquagesimo* V I I. *G. littera dominicali currente, epacta tertia, concurrens* VII. *indictione* X V. VIII. *idus Aprilis, in die Parasceve Domini, sub Ægidio abbate decimo hujus loci, intravit conventus Vallis claræ in novam basilicam post ibidem serviturus.* On a ajoûté d'une écriture plus recente. *Sed quia hæc basilica remanserat imperfecta, domnus Marinus abbas, vel prædecessor ejus, vel uterque simul, curavit eam perfici, ut nunc est, fuitque sub Marino abbate dedicata* X V I I. *die Junii anno Domini* M D X L. Cette eglise est assez belle & fort propre. J'en dis autant de tous les lieux reguliers, où il est aisé de s'appercevoir que c'est une maison reformée. Car lorsque Dieu est servi dans un monastere, on y remarque parmi la simplicité religieuse un ordre que la pieté & la religion inspirent, qui donne du respect, & repand la bonne odeur de Jesus-Christ, qu'on ne trouve point dans les maisons relâchées, ou lorsqu'on s'est une fois écarté de la regularité, tout manque, tout tombe dans le desordre.

Nous assistâmes à la grande messe, à laquelle monsieur l'abbé officioit. Avant la messe il fit l'aspersion de l'eau benite, premierement aux quatre coins de l'autel, puis dans le presbytere, où tous les religieux vinrent la recevoir de lui. Le sous-diacre fut la donner aux externes. A la fin du *Gloria in excelsis* tous les religieux firent le signe de la croix, de même qu'au *Benedictus*. Les jeunes religieux qui devoient communier, se donnerent auparavant la paix, qu'un ministre de l'autel vint leur apporter. Ils reçurent la communion au coin de l'autel, tenant le bout de la nappe qui le couvroit. On nous fit voir ensuite une très-belle croix d'or, ornée d'un très-beau filagrame, & enrichie de beaucoup de pierres précieuses. Je ne parle point de la coule de S. Bernard, qu'on conserve à Vauclair.

Nous

Nous passâmes le reste de la journée dans la bibliotheque, qui est vaste & très-belle, & toute remplie d'excellens livres très-bien conditionez. Il y a aussi un grand nombre de manuscrits fort bons, la plûpart des ouvrages des saints Peres. J'y vis entr'autre un ancien sacramentaire, où dans le canon de la messe après les noms ordinaires des apôtres & des martyrs, on lit ceux-ci. *Dionysii, Rustici, Eleuterii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti, & quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur, Domine Deus, in toto orbe terrarum, & omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio* Et dans l'oraison *nobis quoque peccatoribus*, après le nom de sainte Anastasie, & celui de Ste Genevieve. J'y remarquai aussi cette oraison attribuée à S. Ambroise.

Infra actionem quotidianam S. Ambrosii Mediolanensis archiepiscopi.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed & cunctæ familiæ tuæ, quæsumus Domine, placatus accipias, quam tibi devoto offerimus corde, pro pace, & caritate, & unitate sanctæ ecclesiæ, pro fide catholica & omnium fidelium tuorum jubeas conservari, pro sacerdotibus & omni gradu ecclesiæ, pro regibus & ducibus, & omnibus qui in sublimitate sunt constituti, pro familiaribus & consanguineis & omnibus nobis commendatis, pro pauperibus, orphanis, viduis, captivis, iter agentibus, languidis, defunctis, qui de hac luce in recta fide & in tuo nomine confidentes migraverunt, & pro omni populo catholico, pro dissidentibus & discordantibus, ut ad caritatem & concordiam omnes revocentur. Pro hujus etiam negotii qualitate suppliciter deprecamur, de qua in præsenti disputationis actio ventilatur, quatinus non humano, sed tuo sancto quoque judicio dirimata justitiæ veritatisque termino finiatur, diesque nostros in tua pace disponas.

Dans un autre manuscrit qui contient des gloses sur S. Jean, nous lûmes les épitaphes suivantes.

EPITAPHIUM NICOLAI ARBATIS CLARÆ VALLIS.

Quem tegit hæc tumba, turtur fuit atque columba,

Hic titulo dignus, qui cœlebs atque benignus.

ALITER.

Hic jacet abbatum flos, jaspis, aroma, beatum
Judico conventum, quem ditat tale talentum.

ALITER.

Migrans undena Maii Nicolae calenda,
Cujus mens azyma, cujus fuit os sine menda.

DE ANNIVERSARIO GOBERTI DE MONTE CABILONIS.

Anno milleno bis centenoque viceno,
Sexto G. moritur, Damasique die sepelitur.

EPITAPHIUM EJUSDEM.

Continet hoc bustum Gobertum fronte venustum,
Corpore robustum, morum moderamine justum.

ALITER.

Hic jacet, hinc surget, Gobertus vir reverendus;
Quem non objurget judex in fine tremendus.

ALITER.

Occubuit patriæ sol, morum formula, legum
Sanctio, militiæ specimen, victoria regum.

ALITER.

Pulcher eras, fortis, prudens, Paris, Hector, Ulysses,
Nunc quoque felix es cælestis in area cohortis.

ALITER.

Flere tuum noli Gobertum, Mons Cabilonis,
Regnat in arce poli monachis hinc inde patronis.

Je ne parle pas ici des grands abbez qui ont gouverné l'abbaye de Vaucler. Je dirai seulement qu'un des plus illustres, fut Henry, que S. Bernard tira de ce lieu pour le faire abbé du monastere de Fontaine en Angleterre, d'où il fut encore tiré pour remplir le siege archiepiscopal de l'eglise d'Yorck.

Laon. Nous partîmes le jour suivant de grand matin, comblez des honnêtetez de monsieur l'abbé, & de tous les religieux de Vaucler, & nous arrivâmes assez tôt à Laon, pour y travailler le reste de la journée. Nous commençâmes par la cathedrale, qui peut passer pour une des plus illustres du Royaume. Elle reconnoit pour fondateur S. Remy archevêque de Reims, qui y établit S. Gonde-

bault premier evêque, & l'enrichit de grands biens; & c'est peut-être pour cela que l'evêque de Laon est le second duc & pair de France, & qu'au sacre de nos rois, il porte la sainte Ampoule. Je ne connois aucune cathedrale dans le royaume, où il y ait un plus grand nombre de chanoines. Car on y en compte quatre-vingt-quatre, qui surpassent leur grand nombre par leur pieté & leur assiduité à l'office divin. Monsieur Leleu nous fit l'honneur de nous accompagner à la bibliotheque, où il y a un très-grand nombre de manuscrits excellens, dont le P. Sirmond a bien sçu autrefois profiter. Les principaux que nous y remarquâmes sont un manuscrit de S. Isidore au moins de mille ans, un ancien recueil des conciles, les actes du troisieme concile de Constantinople, le concile d'Arles sous S. Cæsaire, les lettres d'Hincmar archevêque de Reims. Plusieurs lettres des papes à Charles le Chauve, quelques ouvrages de Gregoire de Tours, un très-beau manuscrit de Fortunat, Alcuin de la procession du S. Esprit dedié à Charlemagne, Cassiodore sur les pseaumes, à la fin duquel on trouve quelque chose historique de Charles VIII. Les ouvrages de Ratherius evêque de Verone, les lettres de Pierre de Blois, celles de Pierre des Vignes, l'histoire de Reims par Flodoard, l'histoire des guerres de la terre sainte par Guibert abbé de Nogent, une chronique des papes qui finit à Innocent VI. dans laquelle il y a plusieurs choses qui regardent l'histoire de France. Un ancien manuscrit d'Anastase le Bibliothequaire, à la fin duquel on lit ce Fragment historique.

....*Quo defuncto, corpus ejus sepultum est ante fores Basilicæ beati Petri apostoli, & cessavit episcopatus ejus.* Explicit.

Et Lotharius quidem accepit regnum Romanorum, & totam Italiam, & partem Franciæ. Hludovicus vero, præter Noricam quam habebat, tenuit regna quæ pater suus ei dederat. Karolus vero medietatem Franciæ ab occidente, & totam Neustriam, Britanniam, & maximam partem Burgundiæ, Gotiam, Wasconiam, Aquitaniam, submoto inde Pipino filio Pippini, & in monasterio S. Medardi attonso, qui postea inde per fugam elapsus, Aquitaniam regressus multo tempore fugiendo ibi

latuit, iterumque à Ramnulfo præfecto per fidem deceptus, comprehensus est, & ad Karolum adductus Silvanectum, perpetuo est exilio detrusus. Hlotharius vero ex Irmingarda filia Hugonis tres habuit filios, id est Hludovicum, cui regnum Romanorum & Italiam tradidit, alterum autem Hlotharium, cui sedem imperialem reliquit, tertium vero Karolum, cui Provinciam gubernandam dimisit. Decessit quoque Hlotharius anno incarnationis Domini nostri JESU-CHRISTI DCCCLV. *imperii regni sui* XXXIII. *Post cujus obitum Karolus filius ejus qui Provinciam gubernabat octavo anno moritur. Dehinc Hludovicus imperator Romanorum & Hlotharius fratres regnum ejus, hoc est Provinciam inter se dispertiunt. Hludovicus autem rex Noricorum, id est Bajoariorum Hludovici imperatoris filius anno incarnationis Domini* DCCCLXV. *post festivitatem pascalem, regnum suum inter filios suos divisit, & Karlomanno quidem dedit Noricam, id est Bajoariam, & Marcas, contra Sclavos & Longobardos: Hludovico vero Turingiam, Austrasios, Francos, & Saxoniam dimisit. Karlo quoque Alemanniam, & Curvualam, id est comitatum Cornu-Galliæ reliquit. Ipse tamen Hludovicus super filios suos feliciter nunc principatum tenet anno incarnationis Domini* DCCCLXVIIII. *Et post hæc obiit Hludovicus rex anno Dominicæ incarnationis* D. CCC. LXXVI. *cum regnasset annis* LIIII.

Carolus autem rex occidentalium Francorum XXXVI. *regni sui in Italiam pergens orandi causa, ad limina apostolorum pervenit, ibique à cuncto populo Romano imperator eligitur, & à Johanne papa in imperatorem consecratur* VIII. *Cal. Januarii anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXV. *inde in Galliam prospere reversus est. Anno quoque regni sui* XXXVIII. *& imperii* III. *inchoante in Italiam iterum perrexit, & colloquio Johannis papæ usus, in Galliam revertens transcenso Aniso monte præsentis luminis caruit visu* III. *nonas Octobris indict.* X. *anno Domini nostri* DCCCLXXVII. *Cui successit in regno filius ejus Hludovicus. Deinde anno regni sui secundo necdum expleto, isdem Hludovicus obiit Compendio palatio* V. *idus Aprilis indictione* XII. *anno Domini* DCCCLXXVIIII. *Deinde filii ejus Hludovicus & Karlomannus regnum ejus inter se dispertiunt.*

Prædictus vero rex Hludovicus in pago Viminaco cum Normannis bellum gerens, triumphum adeptus est, & non multo post obiit II. *nonas augusti, anno Domini* DCCCLXXXI. *indict.* XV. *Regnavit annos* II. *menses* III. *dies* XXIIII. *Cui successit in regno frater ejus Karlomannus regnavit annis* III. *& diebus* VI. *deinde in Euvelina saltu in monte Aerico astro singularis percussus est. Obiit anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXXIIII. *indict.* II. VIII. *idus Decembris.*

Nous y vîmes aussi un ancien sacramentaire, dans lequel nous remarquâmes l'anathême suivant contre ceux qui s'emparoient des biens de l'eglise.

Raptores, deprædatores atque invasores rerum hujus sanctæ Dei ecclesiæ, non nostris, sed Christi verbis & omnium sanctorum ejus, qui cum illo in cœlis regnant, & in terris mirabiliter coruscant, in virtute ipsius qui nobis, licet indignis, in apostolis suis dixit: quæcumque ligaveritis vel solveritis super terram, erunt ligata vel soluta & in cœlis, *à liminibus omnis sanctæ Dei ecclesiæ anathematizatos pellimus & damnamus, atque divina & apostolica auctoritate extorres esse jubemus, & non solum qui faciunt, sed & qui facientibus consentiunt. Ut quia ad penitentiam & emendationem legaliter vocati venire noluerunt, & divinum præceptum cum nostro contemserunt, in verbo Dei omnipotentis, & per lignum sanctæ crucis in virtute S. Dei genitricis Mariæ, & S. Petri, & omnium sanctorum martyrum, confessorum, ac virginum, & per nostri ministerium sint anathematizati, & à consortio omnium christianorum sequestrati, donec quod male gesserunt emendare satagant. Consentitis? consentimus. Excommunicatis? excommunicamus, anathematizatis? anathematizamus. Anathema sint nisi resipuerint.*

Enfin dans un autre manuscrit nous trouvâmes ces deux epitaphes.

EPITAPHIUM REINOLDI.

Reinoldus jacet hic cum Hildegarde sorore
Ambo germani stemmate conspicui.

In vita cari, post mortem hic quoque juncti
Hos nec mors dirimit, quos humus una tegit.
Hi duo diversas tenuerunt ordine vitas,
Vir speculativam, femina pragmaticam.
Hos igitur tibimet pariter conjungere cœlo
Non dedigneris Christe redemptor. Amen.

EPITAPHIUM ALMANNI MONACHI ATQUE PHILOSOPHI.

Hic jacet Almannus sophiæ præclarus alumnus
Altivillarensi gymnasio elicitus.
Qui studiis radians & Αρητης germine vernans
Ecclesiam Christi sparsit odore bono
Instituens à π transire ad Θ gradatim
Sicque philosophicum purificare oculum;
His intentus erat phenonem bisque secabat,
Quando hominem hic ponit, spiritus astra petit;
Quintilis decimas solis statione calendas
Vergens tristis huic diluculum accubuit.
Da igitur, lector, Almanno parte redemptor,
Concedens illi, te sine fine frui.

De la bibliotheque nous descendîmes dans l'eglise, dont le vaisseau est très-vaste & très-beau. On peut la mettre au nombre des belles eglises de France. On nous fit remarquer comme une chose singuliere, que dans les quatre gros pilliers de la croisée, qui soutiennent la grande fleche au milieu de l'eglise, il y a quatre escaliers. Nous apperçûmes hors du chœur un ancien breviaire manuscrit enfermé dans une petite grille de fer, & comme nous en étions surpris, on nous dit que les chanoines qui venoient tard à l'office ne pouvant pas entrer dans le chœur, alloient autrefois reciter leurs heures canoniales dans ce breviaire. Enfin nous vîmes dans la nef la chaire dans laquelle S. Bernard a autrefois prêché, comme nous avions vû dans la bibliotheque celle dans laquelle Anselme maître de Pierre Abaillard avoit enseigné.

Il y a à Laon cinq abbayes. Celle de S. Vincent eſt la plus ancienne, & reconnoit pour fondatrice la reine Brunehaut, qui fonda auſſi S. Martin, S. Andoche & S. Jean d'Autun. Celle de S. Vincent étoit autrefois le cimetiere des evêques de Laon, & on en compte juſqu'à quarante-quatre, qui l'ont honorée de leur ſepulture. On y conſerve les reliques de S. Chanoald evêque, & le chef de ſaint Paul premier hermite. Elle étoit en très-pitoyable état avant la reforme, la nef étoit à bas, on ne pouvoit faire l'office que dans le chœur qui étoit fort malpropre : tous les lieux reguliers ne ſubſiſtoient plus. Aujourd'hui tout y eſt retabli, la nef eſt rebâtie, l'egliſe eſt très-belle & ornée, tous les lieux reguliers ſont en état, & le jardin eſt fort agréable. Il y a même un étang où l'on peut conſerver du poiſſon, quoique ſur une haute montagne, & on peut dire que cette abbaye a recouvert une partie de ſon ancienne ſplendeur. Ce fut de ce monaſtere qu'Eugene III. tira l'abbé Anſelme, pour le faire premier evêque de Tournay, lorſqu'à la ſollicitation de S. Bernard, il y retablit le ſiege épiſcopal, qui depuis S. Medard avoit été uni à celui de Noyon.

L'abbaye de S. Jean, autrefois aſſez illuſtre, eſt auſſi très-ancienne. Sainte Salaberge le fonda pour des religieuſes, & y bâtit ſept egliſes. Elle s'y retira elle-même, & y vêcut avec tant de pieté, qu'après ſa mort elle merita d'être inſcrite dans le catalogue des Saints. On y conſerve ſes précieuſes reliques & ſon pſeautier écrit en ancienne lettre Saxone, à la fin duquel on voit le ſymbole des apôtres ſans l'addition *Filioque*. On peut juger de ſon antiquité par l'extrait que le pere Mabillon en a fait graver dans la Diplomatique. Au douziéme ſiecle les religieuſes de S. Jean s'étant relâchées de leur premiere ferveur, on mit en leur place des moines, qui la poſſedent encore aujourd'hui. Drogon en fut tiré peu de tems après pour être cardinal de la ſainte egliſe Romaine, & ne ſe rendit pas moins recommandable par ſes écrits pleins de pieté, que par ſa pourpre.

La troiſiéme abbaye eſt S. Martin, qui dans ſon ori-

gine étoit deservie par des clercs seculiers. Barthelemi evêque de Laon, qui dans son tems s'acquit une grande reputation par sa pieté & par les fondations qu'il fit, dès le commencement de son pontificat y mit des clercs reguliers, mais s'étant apperçû qu'ils n'augmentoient ni en nombre ni en vertu, il demanda à S. Norbert des religieux de Premontré, qu'il mit en leur place. Ils en prirent possession l'an 1124. & ils repandirent une si bonne odeur dans le pays, que Gaultier premier abbé de ce monastere en fut tiré pour être consacré evêque de Laon. L'abbaye est une des plus considerables de l'ordre, elle a été reguliere jusqu'à nos jours, & l'abbé est un des trois qui doivent confirmer l'election de l'abbé de Premontré. L'eglise & tous les lieux reguliers se ressentent de la grandeur de la maison. Il y a une assez bonne bibliotheque, dans laquelle on voit encore quelques manuscrits, mais d'assez peu de consequence. Un des principaux est le Memorial historique en quatre volumes in folio de Jacques de Guise abbé de S. Vincent, qui vivoit vers l'an 1380.

Les abbayes de Montreüil & du Sauvoir sont hors de la ville, au bas de la montagne. Elles sont toutes deux de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Dans celle de Montreüil on conserve la Veronique, ou la sainte Face de notre Seigneur, dont le pape Urbain IV. qui avoit été archidiacre de Laon, fit present à sa sœur qui en étoit abbesse, & c'est pour cela aussi qu'on nomme aussi l'abbaye *sainte Face*.

S. Nicolas aux Bois.

Nous ne fimes pas un long sejour à Laon. Nous en partîmes le mardi quatorziéme de Juin pour aller à S. Nicolas aux Bois, abbaye de notre congregation située dans une affreuse solitude, à trois lieües de-là. Elle doit son origine à deux hermites, & reconnoît pour fondateur Philippe premier roi de France. Il paroît par les mazures qui y restent, qu'elle étoit autrefois plus considerable qu'elle n'est aujourd'hui. On y montre une grande sale, dans laquelle on prétend qu'il s'est tenu un concile du tems de S. Bernard, dont on a des lettres écrites à l'abbé de S. Nicolas. On y voit encore des prisons royales, qui font horreur

reur à voir. Mais ce qui nous toucha d'avantage c'eſt la vertu d'un religieux, qui attaqué d'un mal caduc, étant tombé dans l'accès de ſon mal dans le feu, ſe brûla la moitié du viſage, & devint ſi defiguré que perſonne ne le peut voir ſans fremir. Il vit là depuis plus de vingt-trois ans, ſans converſation avec les hommes, mais fort conſolé de celle qu'il a avec Dieu dans la priere qui lui eſt preſque continuelle, & dans laquelle il regarde ſa maladie comme une faveur du ciel. Du reſte il n'y a rien de conſiderable à S. Nicolas. Les peuples y reverent Bernard Arquet, qui étant grand Vicaire de l'evêque de Baſas abbé commendataire de ce monaſtere, quitta volontairement ſon emploi, & toutes les douceurs qui pouvoient l'accompagner, pour prendre ſoin d'une cure de campagne abandonnée. Il y donna toute ſon attention. Il eut beſoin de toute ſa patience, il n'épargna ni peine ni travaux, il prêcha de parole & d'exemple, & s'y acquit une ſi grande reputation, qu'étant mort en odeur de ſainteté l'an 1661. les peuples n'ont ceſſé de venir faire leurs prieres ſur ſon tombeau, & croyent obtenir des graces du ciel par ſon interceſſion.

Après le dîné nous allâmes à l'abbaye de Premontré, qui n'eſt éloignée de celle de S. Nicolas que d'une grande lieüe. Tout le monde ſçait que c'eſt là où S. Norbert jetta les fondemens de ſon ordre. Elle eſt ſituée dans une ſolitude ſi affreuſe, qu'il eſt difficile d'y arriver ſans un guide du pays. On y entre d'abord par une grande cour, où il y a pluſieurs corps de bâtimens pour loger les abbez qui viennent au chapitre general. De-là on va dans les lieux reguliers qui ſont grands & très-beaux. L'egliſe ſur tout eſt d'une grande propreté. Monſieur l'abbé qui gouverne aujourd'hui n'a rien negligé pour lui donner tout l'agrément poſſible. Le pavé, les chaires du chœur, & pluſieurs autres ornemens ſont de lui. On nous fit voir le tombeau d'un evêque près du grand autel, qu'on dit être celui de Barthelemi evêque de Laon & fondateur du monaſtere, ce qui ſouffre quelque difficulté. Car les auteurs nous apprennent que ce Barthelemi, qui avoit auſſi fondé Premontré.

Foigni, & qui n'étoit pas moins touché de la sainte vie des religieux de cette abbaye, que de celle des religieux de Premontré, après avoir gouverné saintement son diocese pendant un tems considerable, quitta son evêché, se fit moine à Foigni, y mourut, y fut enterré, & on y montre son epitaphe. Je croirois plûtôt que ce tombeau est celui de Gaultier, qui succeda à Barthelemi dans l'evêché de Laon, qui ayant été tiré de Premontré pour être premier abbé de S. Martin, voulut retourner après sa mort dans le sein de sa mere. On voit deux autres tombeaux du côté de l'evangile, celui de Thomas & celui d'Enguerran de Couci. Le chapitre est très-vaste & très-beau. On travaille aujourd'hui à bâtir un nouveau cloître, un nouveau dortoir, & une nouvelle bibliotheque. Le vaisseau où sont actuellement les livres n'est pourtant pas petit, & il est tout plein de fort bons livres & bien conditionnez. Il y a même encore des manuscrits, & entre autres un Juvenal & un Perse dont le caractere paroît être de sept cens ans, un Suetome, un Jean de Salisberi, la vie de S. Norbert écrite par Hugues second abbé de Premontré & disciple du Saint. Je ne parle pas du jardin de monsieur l'abbé, qui a tout l'agrément qu'on peut donner à un lieu resserré, & dont on a très-bien menagé le terrain: mais il est fâcheux, que pour le rendre plus beau, on ait detruit la chapelle, & le premier édifice de S. Norbert, qui étoit le lieu le plus venerable de Premontré. On nous dit que l'Eglise avoit été bâtie en neuf mois, mais il y a apparence que cela se doit entendre de ce premier édifice plûtôt que de l'eglise d'aujourd'hui.

S. Quentin. Nous retournâmes coucher à S. Nicolas, & le lendemain quinziéme de Juin nous nous rendîmes à S. Quentin. Nous passâmes par le Village de S. Gobin, devenu fameux depuis quelques années par une manufacture de glaces, qui surpassent de beaucoup les glaces de Venise, nous eûmes la curiosité de la voir, & nous admirâmes jusqu'où va l'invention de l'homme, ou plûtôt la bonté de celui qui a créé l'homme, qui lui a donné l'esprit & l'industrie

pour faire de si belles choses. Nous passâmes la fête du saint Sacrement avec nos confreres de S. Quentin. Hors les tems de l'office nous jettâmes les yeux sur le cartulaire du monastere, & nous remarquâmes un titre qui nous apprend qu'environ l'an 1130. deux religieux demanderent permission à leur abbé de se retirer dans une solitude, à trois lieües de-là, & peu après ils demanderent permission de passer dans l'ordre des Premontrez avec le lieu qu'ils habitoient, ce qui leur fut accordé, & je crois que c'est là ce qui donna commencement à l'abbaye du Mont S. Martin.

Nous partîmes le lendemain pour aller au Mont saint Quentin, monastere de notre congregation, situé sur une petite élevation, autrefois appellée le Mont des Cygnes, à un quart de lieüe de la ville de Peronne. Cette abbaye reconnoît pour son fondateur Erchinoald Maire du Palais sous le roi Dagobert, qui après avoir fondé l'abbaye de Lagni pour S. Fursi, fonda encore celle du Mont des Cygnes pour le même Saint, qui y établit pour premier abbé S. Ultain, un de ses compagnons venu d'Ecosse, & fit consacrer l'église par S. Eloy. Ce saint lieu ayant été détruit par les barbares, fut retabli sur la fin du dixiéme siécle par le comte Albert, & fleurit dès lors en sainteté. Un des plus grands hommes qui l'ayent gouverné, est l'abbé Godefroi, aussi grand par sa pieté & sa religion, que par son illustre naissance, c'est ce que nous apprenons de son épitaphe, qu'on voit dans le tour des chapelles derriere le grand autel. **Mont S. Quentin.**

Quisquis
Hujus basilicæ vestigia teris,
Siste hic tantisper
Ad tumulum venerabilis GODEFRIDI,
Hujus loci abbatis,
Genere, probitate, meritis,
Post sanctos Furseum & Ultanum
Nulli forte secundi.
Genus disce ex nepte ejus Ida,

Comitis Namurcensis filia,
Quæ EUSTACHIO *comiti Boloniensi*
Illustres duos filios procreavit
GODEFRIDUM *&* BALDUINUM
Sacræ expeditionis duces & reges.
Probitatem probat religio,
Quam in hoc monasterio
Asseruit, auxit, illustravit.
Merita denique, unus præcæteris GODEFRIDUS
Votorum & orationum ejus fructus
E sacro fonte filius & alumnus,
Quem ecclesiæ Ambianensi
Pastorem formavit.
Longe plura celat hic lapis;
Animus in cælo majora.
Obiit die XXIII. *Februarii anno* M XCVIII.
Regiminis sui XL.
Bene merito patri & abbati
Hujus loci ascetæ
Titulum cum tumulo erexerunt.
Anno MDCXCIII.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici ce qu'on a pû recouvrer des epitaphes tant des autres abbez de ce monastere, que des autres personnes illustres, qui y ont été enterrées.

EPITAPHIA QUÆ INVENI IN LIBRO MANUSCRIPTO QUÆ SUNT AUT FUERUNT SCRIPTA SUPER TUMULOS NOSTRÆ ECCLESIÆ.

Domnus Walterus secundus nomine dictus de HARDECOURT abbas hujus monasterii ab anno 1198. usque ad annum 1241. quo mortuus est, & sepultus fuit in capella B. Mariæ in medio ante altare, cujus tumba elevata erat aliquantulum à terra, & super quam scriptum fuisse dicitur hoc epitaphium.

Quarto nonas Octobris moritur Gualterus DE HARDECOURT *abbas, dans, redundans & inundans, inopes sublevans, & hic in arcto ponitur, cujus laus non sepelitur.*

Robertus FAWIAUS qui dedit sancto Quintino unum modium frumenti annuatim, obiit decima die Februarii 1260. ejus tumba reposita est propè altare capellæ B. Virginis inter tumbas Mathæi DE DURY & Joannis HENNON abbatum, cum antea esset in extrema parte capellæ, in ejus ingressu. Ejus epitaphium sic legitur gallice.

Chi gist dessus Ane Favvians,
Roi d'ermes fors preus & loians,
Plains de meurs de chevallerie,
Esperanche de se lignie;
Vainquiers fut, & nient vaincus.
Par tout fut mounstre ses escus.
Robers fut apellés par nom,
Li vrais Dix li fache pardon,
M. & CC. & LX. *ans murut*
Dont mais hos fut doulas.

Robertus II. abbas hujus monasterii ab anno 1267. usque ad annum 1275. quo se se demisit, obiit & sepultus est circa capellam sancti Andreæ, sub lapide, circa quem leguntur hæc verba gallicè.

Cy gist li abbé Robert, qui trepassa en l'an de le Incarnation mil deux cent quatre-vingt, au dernier jour de May. Priez Dieu pour son ame.

Mathæus I. abbas hujus monasterii ab anno 1280. usque ad annum 1293. quo obiit die 16 Junii, jacet ante capellam sancti Albini sub lapide subnigro, circa quem inter multa quæ legi non possunt, hæc solum verba leguntur. *Quod sumus iste fuit plasma.*

Joannes *de Villers* abbas hujus monasterii ab anno 1293. usque ad annum 1313. quo obiit die 1. Aprilis, jacet in ca-

pella B. Mariæ in choro, juxta Gerardum unum è prædecessoribus suis. In medio ejus tumbæ olim sic legebatur gallicè, & adhuc legitur.

Chi gist II. abeziеu Jean de Villers, qui fut abbé X X. priez Dieu pour lui. Et circa eamdem tumbam hæc verba leguntur latinè. *Hic tectus sub lapide pius ac humilis jacet J.* DE VILLERS *cœnobio qui fuit opilio* X. M. C. *ter.* Le reste ne s'est pû lire.

Joannes II. dictus d'INCHY abbas hujus monasterii ab anno 1313. usque ad annum 1337. quo obiit 29 Julii, jacet in capella B. Mariæ, in choro à latere epistolæ. Circa ejus tumbam hi versus leguntur.

Hic fuit in mundo generoso sanguine natus,
Corde fuit mundo, clemens, pius ac moderatus,
Verbis facundus, fuit omni crimine mundus,
Donis fœcundus, hac non fuit æde secundus,
Ipsam ditavit quam paupertas spoliavit.
Te..... nescio quo merito.
Annus millenus ter centenus duodenus
Ter præsens unus mortis dedit huic grave munus.

Circa figuram capitis hi duo versus legebantur.

J. D'INCHY *natus abbas jacet hic tumulatus,*
Crimine purgatus, cum sanctis sit sociatus.

Anno 1327. obiit quidam nobilis dictus Dominus DE FAY, qui sepultus est ante capellam B. Mariæ per circuitum chori juxta tumbam abbatis dicti DE VILLERS, cujus insignia sunt lilia sine numero, ut patet in effigie vestimenti dicti Domini ibidem sepulti, & vocatur Major domus regiæ.

Joannes III. nomine dictus miles, abbas hujus monasterii ab anno 1337. usque ad annum 1361. quo obiit &

ſepultus eſt 6. Decembris juxta capellam ſancti Albini; cujus epitaphii hæc ſunt verba.

Abbas vir rectus jacet hic ſub marmore cretus.
Dictus J. miles, fortis, fidelis Achilles,
Juſtus, diſcretus fuit, iſte quoque clericus aptus,
M. C. ter ſumptum ſimul & bene junctum
L. huc addas octo ter numero tradas
Dum melius rexit, longe ſed egregie vixit
Nicolai feſto deceſſit, mente momento
In mundo Dominus regnans in cœlis ipſe coronans.

Anno 1360. cœperunt Domini milites de Clariaco eligere ſepulturam, ſeu humari in capella ſancti Albini in noſtra eccleſia.

Joannes IV. nomine dictus DE HARDECOURT abbas hujus monaſterii ab anno 1361. uſque ad annum 1370. quo obiit, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ in choro cujus hoc eſt epitaphium.

Clam jacet in tumba domnus Joannes, mere Columba,
Prodiit hic natus de villa COMBLES *humatus,*
Sobrius & caſtus, patiens fuit ac moderatus,
Mille ter C. cape ſed L X. numera juſti
Reperies tempus quo fertur paſtor electus,
Et decimum functus poſt annum ſubiit auctus,
Clementis feſto migravit, ſic pius eſto,
Ut poſſit vivere cum ſanctis, dic miſerere.

Annis 1384. & 1385. obierunt Hugo Dominus DE CLARY & Margarita ejus uxor, & ſepulti ſunt in capella ſancti Albini, in qua eſt eorum tumulus, cum hoc epitaphio.

Chy giſt Hues ſire de Clery & de Perrinont, jadis chevalier chamellent du roy nos ſire, qui trepaſſa l'an M. CCC. *quatre-vingt-cinq el mois de Septembre. Chy giſt Marguerite de Rouſſy jadis dame de Clary & de Nantuel ſa femme qui trepaſſa l'an mil trois quatre-vingt-quatre es mois de Mars.*

Petrus *de Puille* abbas hujus monasterii ab anno 1379. usque ad annum 1398. quo obiit, & sepultus est in capella sancti Stephani sub lapide revoluto, subjacet etiam abbas Balduinus d'ALOUANGE. Sic habet ejus epitaphium.

Prudens, formosus, humilis, pius atque benignus,
Hinc morans, rexit annis X. bis, bene vixit.

Mathæus II. dictus DE DURY abbas hujus monasterii ab anno 1398. usque ad annum 1413. quo obiit ultima die Julii, & sepultus est in capella B. Mariæ à latere evangelii. Ejus epitaphium.

Pastor sublimis, clarus virtutibus almis,
Virtutes monachis ter quinis viruit annis.
Anno milleno C. bis bino duodeno
Uno conjuncto decedens ordine sancto
Nocte Petri quæ stat ad Vincula, cænobitarum
Dompnus Mathæus DE DURY *cælicolarum*
Est dignus vita pace frui merita.

Joannes V. HENNON dictus, abbas hujus monasterii ab anno 1413. usque ad annum 1438. quo obiit 18. Septembris, & sepultus est in capella B. Mariæ à latere epistolæ: cujus tumbæ nihil inscriptum reperimus, sed quam conjicimus ex eo quod dicitur Robertus *Favviaux* sepultus inter tumbas Mathæi DE DURY & Joannis HENNON.

Anno 1458. die 25. Julii obiit Dominus Hugo DE LONGUEVAL miles & sepultus est in capella B. Mariæ ante altare, cujus epitaphium insculptum lapidi intra murum sic legitur gallicè.

Au devant cet autel gist deffunt monsieur Hugues de Longeval, en son vivant chevalier seigneur de Vaulx en Artois, & d'Epy, conseiller & chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne,

gogne, & aussi conseiller & premier chambellan de monsieur le comte d'Etampes, bailly de Hesdin & capitaine de Bapaulme, lequel deffunt par son testament, devis, & ordonnance de derniere volonté, a fondé une messe perpetuellement ètre dite & celebrée en icelle chapelle pour le remede & salut de l'ame de lui, & des ames de monseigneur son pere, madame sa mere & de messeigneurs ses amis trépassez avec un obit solemnel tous les ans, à tel jour que ledit feu trépassa. Ensemble une antienne de Notre-Dame, qui se dira après icelui obit. Lequel deffunt termina par mort le jour de S. Jacques & S. Christophe, l'an de grace mil quatre cens cinquante-huit. Priez pour son ame.

Joannes VIII. dictus d'ESTREZ abbas hujus monasterii, qui & ultimus fuit electus ex professis hujus monasterii, quod rexit ab anno 1487. usque ad annum 1516. quo mortuus est Peronæ: cujus corpus relatum est in hoc monasterium, & sepultum in medio chori, cujus epitaphium olim legebatur insculptum parvo lapidi subnigro his verbis.

Hic jacet venerabilis Joannes D'ESTREZ *abbas hujus congregationis, qui obiit anno* 1516. *Januarii* 27.

Annis 1507. & 1509. multi Religiosi hujus monasterii obierunt & sepulti sunt in capella B. Mariæ & in ecclesia, quorum sepulturæ non reperio loca singularia, nec quid inscriptum sit eorum tumulis, nisi quod lapidi posito super tumulo Domini Ægidii CROQUESEL olim inscriptus fuisse dicitur hic versus.

Quem pedibus teritis, precibus relevare velitis.

Anno 1541. die 22. Novembris obiit dominus Petrus BACHELER hujus monasterii religiosus, bis in abbatem electus, cujus tamen bina electio à rege non fuit confirmata. Sepultus est circa capellam sancti Andreæ sub lapide subnigro, in quo hæc verba leguntur gallicè.

Cy gist Domp Pierre Bacheler licentié ès decrets, religieux de ceans, deux fois eslu en abbé, lequel de meurs & biens a icelle eglise decorée, & rendit à Dieu son esprit le 22 Novembre 1541.

Anno 1574. die 15. Aprilis obiit Domnus Antonius DUPUIS subprior hujus monasterii & sepultus est in ingressu capellæ B. Mariæ, sub tumba, circa quam hæc verba olim legebantur.

Venerabilis presbyter Antonius DUPUIS *vita functus anno Domini* 1574. 15. *Aprilis, qui fuit subprior & thesaurarius.*

Anno 1678. die 10. Januarii Henricus D'ARGOUGES tertius ex hac familia post Claudium ejus patruum & Franciscum d'Argouges ejus fratrem abbas hujus monasterii, obiit Parisiis; cujus corpus inde huc relatum est, & sepultum in capella sancti Andreæ die 8. Maii ejusdem anni. Cui prior & monachi hujus monasterii hoc epitaphium posuerunt, quod legere est in eadem capella sancti Andreæ hic verbis.

DEO OPT. MAX.

Hic jacet clarissimæ memoriæ
D. *Henricus d'*Argouges
Peronensis sancti Quintini de monte cœnobii
Abbas eximius

Qui nobilissimæ familiæ splendorem integerrimæ vitæ merito, singulari modestiâ, caritate in suos, beneficentia in pauperes multis gradibus auctiorem fecit. Quippe qui reditus prope omnes sive in erigendis seu instaurandis aut exornandis ecclesiis, officiisque divinis augustius celebrandis piè ac religiosè consumpserit: hæc sua certe, hæc sua sunt, quia in aliis rariora: suavissima in suos religiosos mansuetudo, occulta in pauperes liberalitas, misericors & prudens, quod in amica rixarum compositione judicium sicut Deo gratum, ita & omnibus fecit carissi-

mum, adeò ut communi bono non ſibi natus eſſe videretur, & abbatum exemplar concordi omnium voce fuerit nuncupatus, cum poſt illuſtriſſimum patruum Claudium, fratremque Franciſcum tertius ex Argougiorum familiâ XXVI. annis cum menſibus IX. monaſterio præfuiſſet, anno Chriſti 1678. die X. Januarii deceſſit Pariſiis, unde corpus ejus, uti teſtamento cavit, die VIII. Maii ejuſdem anni huc delatum eſt & honorificè reconditum.

Optimo abbati hoc ſinceri amoris & grati animi monumentum hujus cœnobii Prior & monachi lugentes poſuere.

Requieſcat in pace. Amen.

On n'a au Mont S. Quentin pour egliſe qu'un chœur avec ſon tour des chapelles, qui eſt aſſez delicat & fort beau; de-là on entre dans la grande chapelle de la Vierge, qui pourroit elle ſeule paſſer pour une egliſe. C'eſt-là qu'on conſerve le treſor du monaſtere, où il y a un morceau conſiderable du bois de la vraye Croix apporté des croiſades, avec des anciennes inſcriptions grecques, des reliques de S. Ignace martyr, & le chef de S. Boniface IV. pape.

L'abbaye d'Aroais autrefois appellée Aridagamantia à trois lieües du Mont S. Quentin, eſt ſituée dans une ſolitude, qui étoit autrefois une retraite de voleurs, mais trois hermites Heldemare, Conon & Roger en firent une demeure d'Anges. Heldemare & Conon étoient prêtres, Roger n'étoit que laïc. Ils aſſemblerent là une communauté, qui donna commencement à la congregation d'Aroais, dont Jacques de Vitry a fait un ſi bel éloge. Ils ne mangeoient point de viande, ils jeunoient une grande partie de l'année, ſe levoient à minuit, travailloient durant le jour pluſieurs heures, gardoient un grand ſilence & ne portoient point de linge. Parmi tant d'excellens religieux il ſe trouva un faux frere, qui aſſaſſina le frere Roger, & donna un coup mortel au P. Heldemare. Conon prit la conduite de la congregation, & dans la ſuite fut créé cardinal de la ſainte egliſe Romaine. Je ne ſçai ſi Aroais.

parmi tant de bien qu'il y avoit dans cette Congregation ; il ne se trouvoit pas aussi quelques défauts, qui donnerent lieu à plusieurs monasteres de s'en separer pour se donner à l'ordre de Cîteaux. Dans la suite des tems l'ambition des abbez, qui vouloient avoir part à l'élection de celui d'Aroais chef de la congregation, qui appartenoit aux seuls religieux de la maison, la dissout entierement. Prétention entierement contraire à l'usage des anciennes congregations, dont le general s'élisoit par les religieux du monastere où il demeuroit. C'est ainsi qu'il se pratique encore à Cluni, à Cîtaux, à la grande Chartreuse, à Premontré, sans que les autres maisons en fassent aucune plainte : aujourd'hui l'abbaye d'Aroais n'est pas dans sa premiere ferveur. Il y a pourtant une assez bonne observance, les religieux y vivent dans une grande retraite, & gardent le silence depuis complies jusqu'au lendemain après sexte, ils observent la pauvreté & on ne voit rien de superflu dans leurs chambres, l'appartement de l'abbé même est fort modeste, & la chambre où il couche est fort pauvre. Il gouverne avec sagesse, & nous n'avons rien remarqué que de loüable en lui. On dit qu'il est fils d'un charron, qui avoit sept garçons tous sept religieux, il y en a quatre abbez, deux de l'ordre de saint Benoist & deux de l'ordre de S. Augustin. Il y en avoit un cinquiéme qui est mort assez jeune souprieur de saint Bertin, & qui avoit le merite d'être abbé, un sixiéme que nous avons vû confesseur des dames de Fline, & qui a été aussi proposé pour être abbé. Je ne connois pas le septiéme. On peut dire qu'ils étoient tous des enfans de benediction, & que c'est leur propre merite, qui les a elevé. Je reviens à l'abbaye d'Aroais où l'on pretend avoir les reliques de sainte Monique dans une très-belle chasse d'argent. Les actes de la translation de la Sainte sont dans Bollandus. Je ne parle pas de la bibliotheque, qui est assez peu de chose, il y a pourtant quelques manuscrits assez bons, mais qui ne contenoient rien qui dût nous arrêter. Ainsi nous retournâmes coucher au Mont S. Quentin, & le lendemain nous allâmes à Corbie.

Je ne repete pas ici ce que nous avons dit de cette illustre abbaye dans notre premier voyage litteraire. Je dirai seulement qu'ayant encore jetté les yeux sur les manuscrits, nous lûmes à la fin d'un manuscrit de Pierre Comestor ces paroles: *Anno Verbi Incarnati* M. C. LXXXIII. *scriptus est iste liber à Johanne monoculo, quo rex Francorum Philippus filius Hludovici regis passus est horribilem guerram à comite Flandrensi Ph. & comite Theobaldo & comitissa Campaniensi, & duce Burgundiensi, & Stephano comite Blesensi.* Nous vîmes aussi dans le thresor un crucifix d'ivoir habillé, & attaché à la croix avec quatre clous. Un chalumeau qui servoit autrefois pour la communion du calice. Il avoit une petite coupe pour recevoir le precieux sang qui pouvoit tomber par megarde, d'où en ce cas il retomberoit dans le calice par deux petits tuyaux. Et des Bourses anciennes des chevaliers qui avoient été aux croisades, avec leurs armes. Enfin nous lûmes dans la chapelle de Soyecourt les épitaphes suivantes.

EPITAPHES AU MILIEU DE LA CHAPELLE DE SOYECOURT.

Chy gist Mesieres Hues chevaliers, sires de la Houssaye qui trepassa le XXIII. *jour du mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LXI. *priez pour leurs ames.* † *Chy gist dame Perrote Dayencourt feme dudit chevalier qui trepassa ..... mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LVIII.

Cy gist messire Gilles de Soyecourt, seigneur dudit lieu, Franvilles, Moucourt, Beauvoisy, Torcy & Artois, Montigny & échanson de France du tems & regne de Philippes de Valois, qui deceda l'an mil trois cens quarante & un. Priez Dieu pour son ame.

Cy gist madame Agnés de Cayeu, dame de Soyecourt, & de son propre des terres de Bouvainecourt & de Meguelies en Vi-

meu, qui deceda le troisiéme jour de Juin l'an mil trois cens quarante......

Cy gist messire Jehan de Soyecourt, seigneur dudit lieu, Franville, Beuvainecourt, Meguelies, Torsy, Verlon sur la mer, qui deceda le III. Octobre mil trois cens quatre-vingt. Priez Dieu pour son ame.

Cy gist madame de Varennes, dame de Soyecourt, qui trespassa le septiéme Juillet mil trois cens soixante & treize. Priez Dieu pour son ame.

Arras. Après avoir sejourné un jour à Corbie, nous prîmes le chemin d'Arras. Comme nous approchions de la ville, nous rencontrâmes des paysans qui prenoient leur refection dans les champs où ils travailloient. Ils nous inviterent de bonne grace à vouloir prendre part à leur repas. Mais nous les remerciâmes, & nous admirâmes la bonté de ces peuples, & combien ils aiment les religieux. Le jour suivant nous fûmes dire la messe & S. VVast & ensuite nous demandâmes à saluer monsieur le grand Prieur. Il nous retint en l'abbaye & envoya aussi-tôt querir nos chevaux. C'est un parfaitement honnête homme, sçavant, & d'un très-grand merite. Il a été trente ans au college de Doüay où il a rempli dignement les chaires de Philosophie & de Théologie, & la charge de president du college. Il en fut tiré pour être grand prevôt de S. VVast, le principal & le plus penible emploi de la maison, & après la mort du grand Prieur, il fut choisi de tous les religieux pour prendre sa place qu'il remplit aujourd'hui avec honneur & avec la satisfaction de tous ses confreres. Mais on peut dire sans flaterie que ce n'est là que la moindre chose de ce qu'il merite. Il envoya aussi-tôt chercher le bibliothequaire, & ordonna qu'on nous communiquât tout ce qu'il y avoit. La bibliotheque est excellente soit pour le nombre, soit pour la qualité des livres, & passe avec justice pour la

meileure & la plus nombreuse qui soit en province. Il y a un très-grand nombre de manuscrits, que nous examinâmes tous à loisir, & dont on nous permit de copier tout ce que nous voulûmes. La plûpart sont des ouvrages des saints Peres & des histoires ecclesiastiques & monastiques, comme dans la plûpart des bibliotheques des moines; nous y vîmes un très-beau texte des evangiles écrit en lettre d'or, qui servoit autrefois à la messe. une grande bible qu'on pretend avoir été donnée au monastere par Charles le Chauve, & dans laquelle nous trouvâmes des variations si considerables dans les livres des Paralipomenes, que nous crûmes que ce pouvoit être l'ancienne version Italique. Une ancienne collection des conciles & des decretales des papes, l'histoire d'Angleterre du venerable Bede en lettres Lombardes, l'histoire ecclesiastique de Ruffin, l'histoire de Joseph, un registre des lettres du pape Alexandre III. Il y a aussi des manuscrits modernes qui peuvent servir à illustrer l'histoire des deux derniers siecles, & particulierement tout ce qui s'est passé dans les guerres de Flandres. Il est à remarquer que dans ce grand nombre de manuscrits, qui ornent aujourd'hui la bibliotheque de S. VVast, il y en a grand nombre qui viennent de celle des Celestins d'Amiens, qui leur avoient été donné par un Enguerran prevôt de la cathedrale d'Amiens. On ne peut pas comprendre comme ces manuscrits sont passez de la bibliotheque des Celestins en celle de saint VVast, à moins qu'on ne dise que ces peres les ont vendus au commencement de l'impression, pour avoir des livres imprimez, qui leurs paroissoient plus commodes, & que les religieux d'Arras qui ont toûjours cultivé les lettres, les ont achetez : voilà ce qui nous paroît le plus probable. Parmi les plus anciens manuscrits il y en a un de S. Augustin sur les pseaumes, écrit dans le neuviéme siecle; à la tête duquel le moine Radulfe qui l'a copié est

ainsi representé avec l'ancien habit monastique des religieux de S. VVast, en cette sorte.



On lit ensuite les vers suivans.

Hunc ego Rodulfus monachus tantummodo dictus
Nomine non merito, sed fretus præsule Christo,
Conscripsi librum, cælesti dogmate plenum,
Ne grave sit cuiquam, libri si lucra capescam,
Magnum pro libro certe quia pignus habebo.
Quod pignus sodes? quod pignus? jam modo nosces.
Cum librum scribo, Vedastus ab æthere summo,
Respicit è cœlis quot aretur pagina sulsis,
Quot folium punctis hinc hinc laceretur acutis,
Tuncque favens operi nostro, nostroque labori,
Grammata quot sulci, quot sunt quot denique puncti,
Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono.

Hanc

Hancque poteſtatem dat Chriſtus habere perennem.
Nec labor iſte tibi, frater, jam proderit uni,
Sed queiſcumque velis detur pars magna laboris.
Hæc merces operis, quam dat ſcriptoribus ipſis
Sanctus Vedaſtus, pater optimus, atque benignus,
Hac mercede librum perſcripſi ſedulus iſtum,
Quem ſi quis tollat, tellus huic ima debiſcat,
Vivus & infernum petat amplis ignibus atrum. Fiat, fiat.

On peut voir par ces vers quelle étoit l'eſperance de ceux qui écrivoient autrefois les livres, & combien leur travail leur paroiſſoit utile, puiſqu'ils croyent qu'autant de mots qu'ils écrivoient, autant de pechez leurs étoient remis, & qu'ils étoient perſuadez que leur travail profitoit à pluſieurs, en quoi ils ne ſe ſont pas trompez, puiſqu'il profite encore tous les jours par l'uſage ſaint & religieux qu'on en fait. Parmi les manuſcrits recens, il y en a un qui a pour titre *la Violete*, qui parle des vertus chretiennes, dont l'auteur s'eſt fait connoître par ces paroles. *Jon Godefrois fiex de Jehan le Coiſpelier jadis bourgois de S. Omer, moyne de l'ordre S. Benoiſt de l'abie ſeint Eugene de les Sene le veille en Toskane, nés en le ville de S. Omer ſuſdite, fit cheſt livre en la ſovent dite vile, en l'onneur de Dieu, de ſe mere, & de tous ſeins, ſpecialement de monſieur ſeint Georges l'an de graſſe* M. CCC. *&* XL. *deux, environ le ſeint Jehan Baptiſte en eſté, pour le commun pourfit & l'amour des habitans, où je me tenoie molt aloijes tant de char & de ſanc, comme de lynage, comme de pure benivolent bien deſervie envers mi ſouvent.* Après avoir examiné la bibliotheque, monſieur le grand Prieur nous mit entre les mains quatre grands cartulaires très-beaux, & où il y a d'excellentes choſes, qui peuvent ſervir à éclaircir l'hiſtoire. Nous en copiâmes quelques endroits, dont nous pourrons faire part au public. Ce que nous venons de rapporter nous fait voir que les ſix incendies qui ſont arrivées à S. VVaſt, n'ont pas tout conſumé, & nous font aiſement juger des treſors immenſes que nous y trouverions, ſi nous avions tout ce que les flammes nous ont ravi; mais ce n'eſt pas ſeulement la bi-

bliotheque & les archives qu'on doit admirer à S. VVaſt. Tout y eſt grand & magnifique. L'egliſe eſt comparable aux plus belles du royaume, grande, large, élevée, delicate & ornée: ſur tout le tour des chapelles & le chœur. Les chaires ſont d'un travail immenſe. L'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament y eſt repreſentée. L'autel eſt ſimple ſelon l'ancien uſage, mais derriere l'autel on voit une pyramide de pierre ſoutenuë par quatre colomnes de porphyre, au-deſſus de laquelle ſont les corps de S. VVaſt, de S. Adulfe & de S. Ranulfe dans trois chaſſes d'argent, & je ne comprend pas comment monſieur Baillet a avancé que le corps de S. VVaſt n'étoit pas dans l'egliſe de l'abbaye qui porte ſon nom, mais à la cathedrale. Car les deux auteurs qu'ils citent pour ſes garans, n'en diſent pas un ſeul mot, & s'il avoit conſulté les chanoines de la cathedrale d'Arras, ils lui auroient avoüé de bonne foi qu'ils n'ont pas le corps de S. VVaſt, qu'ils s'eſtiment fort heureux d'avoir une partie de ſon chef & un oſſement d'un de ſes bras, qu'ils gardent comme un très-riche threſor.

Le tombeau de Thierry I. roi de France, fondateur du monaſtere, ſe voit dans le ſanctuaire du côté de l'evangile avec cette epitaphe.

Rex Theodoricus, ditans ut verus amicus
Nos ope multimoda, jacet hic cum conjuge Doda.
Regis larga manus, & præſul Vindicianus,
Nobis regale dant & jus pontificale.
In decies nono cum quinquagies duodeno
Anno, defunctum ſciet hunc qui quattuor addet.
Qua legis hæc hora, Dominum pro regibus ora,
Muneribus quorum ſtat vita Dei famulorum.

Un peu plus bas eſt le tombeau de Jean Sarraſin archevêque de Cambray, qui ſe reſſouvenant qu'il avoit été religieux & abbé de S. VVaſt, voulut y être enterré. Celui de Philippe Gavrel un des derniers abbez reguliers eſt du côté de l'epitre. Ces deux abbez ont été deux grands hommes, naturellement porté à de grandes

entreprises. Sarrazin s'étoit élevé par son propre merite, il fut employé dans des négociations & dans les affaires de l'état. Son zele pour son prince lui procura son affection & l'archevêché de Cambray. Etant encore abbé de S. VVast, il fit bâtir le convent des Capucins aux depens de son monastere, & fonda les filles de sainte Agnés, destinées pour l'éducation des jeunes filles. Gavrel fit encore de plus grandes choses; car il bâtit le beau college des Jesuites d'Arras, & le dota d'un bon revenu, il fonda le convent des Augustins de la Bassée, le monastere des Benedictins Anglois & le superbe college de Douay. Je ne parle pas ici de tout ce qu'ont fait les autres abbez de saint VVast. On peut dire seulement en general qu'il y a peu de maisons religieuses à Arras, qui n'ayent ressenti leurs liberalitez, soit dans la fondation de leur convent, soit dans plusieurs autres occasions.

Le thresor est très-riche & dans tous les Pays-Bas, il n'y en a point qui lui soit comparable. Il y a quatre bustes d'argent d'une grandeur qui n'est pas commune, dans lesquels on conserve les chefs de S. Leger evêque d'Autun, de S. Vindicien evêque d'Arras, de S. Aubert evêque de Cambray, & de S. Omer evêque de Terouenne. Six autres chefs d'argent, qui renferment des reliques de divers Saints, une croix magnifique pour sa grandeur & pour son travail, dans laquelle il y a une portion considerable du bois de la vraye croix, un calice qu'on croit avoir servi à S. Thomas de Cantorberie, des colombes dans lesquelles on conservoit autrefois la sainte Eucharistie, un vase d'yvoire en forme de tour, où l'on prétend que sainte Marie-Magdelaine mettoit des parfums, mais il paroît par une ancienne inscription, qu'on y conservoit autrefois le saint Sacrement dans un vase d'or, quatre chandeliers d'argent d'une grandeur & d'une grosseur prodigieuse.

Les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maison. Il y a deux refectoires, un pour le maigre & un pour le gras. Le refectoire où l'on fait maigre est grand, large & élevé, mais il n'est que lambrissé; dans le fond on a

peint à fresque la ceremonie de l'année Sainte, faite à Rome en mil sept cens, par le cardinal de Boüillon doyen du sacré college & abbé de S. VVast. Le refectoire où les religieux mangent de la viande n'est pas si grand, mais il est vouté & très-beau. C'est une ancienne coûtume du monastere conservée par la tradition, qu'aux graces, qui se disent après le repas, les religieux prononcent ainsi ce verset. *Dispersit dedit pauperibus, justitia ejus manet in gloria.* Je ne parle pas du carillon, qui passe pour le plus agréable, qui soit dans les Pays-Bas, ni de l'orgue qui est toute dorée.

Les religieux de S. VVast se levent entre onze heures & minuit, pour chanter matines, ils disent tous les jours l'office de la Vierge, chantent trois grandes messes & quelquefois quatre. & celebrent les divins mysteres avec beaucoup de gravité. Tous les jours le prieur, ou celui qui preside au chœur, offre à la messe la matiere du sacrifice. Le jour de S. Jean nous assistâmes à l'office, nous y remarquâmes quelques ceremonies particulieres, que les personnes zelées pour les anciens rites seront bien aises de trouver ici. Le celebrant va à l'autel precedé de deux prêtres seculiers en surplis, qui portent des masses, & qui le ramenent de même maniere. Les Acolythes tiennent leurs chandeliers presque durant toute la messe. Ils les deposent néanmoins au *Kyrie* sur un marbre, qui est devant le grand candelabre. Alors ils vont à l'autel preparer la matiere du sacrifice, les hosties pour ceux qui doivent communier, & versent du vin dans le calice, qu'ils portent ensuite derriere l'autel. Ce sont eux qui chantent le graduel avec le thuriferaire. L'evangile se chante au candelabre. Avant le *Pater* le diacre & le sous-diacre sont à genoux, aussi-bien qu'au *Domine non sum dignus*. Les religieux qui ne sont pas prêtres communient à la messe, & vont faire leurs actions de graces derriere le grand autel au tombeau de S. VVast, où ils demeurent jusqu'à la fin de la messe. Le diacre chante l'*Ite missa est* à côté du celebrant & non au milieu de l'autel. Durant le carême on fait le *mandatum* tous les samedis aux religieux, &

tous les jours aux pauvres. Lorſqu'un religieux meurt, le prieur l'étole au col frappe la tablette dans le cloître avec un marteau. Quoique les religieux de S. VVaſt ne ſoient pas gênez, ils ſont pourtant fort retirez, il ſe paſſe des mois entiers ſans en voir un en ville, & il y en a qui seront ſix mois ſans ſortir. Tous les jours les quatre prieurs s'aſſemblent après prime pour conferer de la diſcipline monaſtique, & au chapitre qui ſe tient immediatement après, on impoſe penitence à ceux qui ſe trouvent en faute. Avant le repas ils s'aſſemblent encore pour voir, ſi on doit faire miſericorde à quelqu'un.

L'abbaye de S. VVaſt eſt la plus illuſtre de tous les Pays-Bas, la plus puiſſante, la plus riche & celle qui a de plus grands privileges. L'abbé lorſqu'il eſt regulier, eſt preſident d'une petite congregation des exempts, compoſée de ſix abbayes des Pays-Bas, S. VVaſt, S. Bertin, S. Amand, S. Pierre de Gand, Lobbes, & Ehinam. Enfin S. VVaſt a été de tout tems un ſeminaire d'hommes illuſtres, qui a donné à l'egliſe pluſieurs evêques, & à l'ordre monaſtique un grand nombre d'abbez. Nous raporterons ici ceux qui ſont tombez entre nos mains, car il ſeroit difficile de les rapporter tous.

LES PERSONNES ILLUSTRES QUI SONT SORTIES DE S. VVAST POUR GOUVERNER D'AUTRES MONASTERES.

LEDUINUS établit la diſcipline monaſtique au monaſtere de Marchienne l'an 1024. Il y mena une colonie de ſes religieux, pour prendre la place des religieuſes, qu'on en avoit expulſées. Il gouverna le monaſtere neuf ans, au bout deſquels il ſe démit, & ſe retira à ſon premier monaſtere.

ALBÉRIC fut abbé de Marchienne quinze ans & mourut en 1048.

S. POPPON abbé de S. VVaſt le fut auſſi de Marchienne, mais très-peu de tems, car on ne lui donne qu'un mois de gouvernement.

GUY abbé de Marchienne durant vingt ans mourut l'an 1068.

ALARD abbé de Marchienne decedé l'an 1091.

RICHARD abbé de S. Vaast rétablit la discipline reguliere au monastere de Lobbes, que l'indigne Ingobrand avoit ruînée l'an 1020. Il a été aussi abbé de Florine selon Balderic *chron. Camer. l. 3. cap. 18.*

GUILLAUME CAULIER religieux de S. Vaast fut premierement abbé de S. Gerard, & ensuite de Lobbes, il mourut l'an 1550.

Le monastere de saint Martin de Tournay a eu pour abbé JACQUES MARQUAIS prieur de S. Vaast.

JEAN LE CLERC religieux & prieur de S. Vaast a été abbé de Blangi. On dit que ce monastere a eu encore pour abbé un autre religieux de S. Vaast, dont nous ne sçavons pas le nom.

JOSEPH COLONNE abbé de Blangi en 1639.

JEAN prieur de S. Vaast a gouverné le monastere de Hunecour.

PIERRE RICHARDOT quitta l'office de souprieur de S. Vaast pour prendre la conduite de l'abbaye d'Epternac 1607.

ANTOINE DE GEMIECOUR a été abbé de saint André du Château Cambresi.

JEAN FACHIN abbé de S. Jean de Terouenne.

JEAN DE CAVEREL souprieur de S. Vaast abbé de Gembloux.

PHILIPPE CLOEMAN mourut en 1625. abbé de Gembloux.

HAYMERY religieux sçavant de S. Vaast fut fait abbé d'Anchin l'an 1089.

ALPHONSE DORESMIEUX abbé de Favernay en Franche-Comté 1608.

GODEFROY LEMENS abbé d'Ulierbec près de Louvain.

VAULTIER abbé d'Ehinam vers l'an 1067.

SIMON VVARLUZEL abbé de Ehinam.

JEAN DE VILLIERS abbé de S. Lucien de Beauvais.

ADRIEN DE HABARCI abbé d'Ancoult de l'ordre de S. Augustin.

JEAN VVARLUZEL abbé du Mont S. Quentin en 1474.

SIMON DE VVARLUZEL abbé de S. Adrien de Grardmont.

JERÔME DE MONCHEAUX abbé de S. Adrien de Grardmont.

N. abbé d'Hasnon.

CLAUDE LOUVEL abbé de S. Crespin en 1613.

PHILIPPE DERGMIES premier abbé de S. Sauve près de Valencienne.

JEAN D'ENGHICIEN abbé d'Audembourg 1616.

FRANÇOIS BOUCAUT abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE HACCART abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE LAUNIN nommé à l'abbaye d'Audembourg.

EVESQUES TIREZ DE S. VAAST.

S. HADULFE abbé de S. Vaast & evêque d'Arras.

DODILON evêque d'Arras.

AUTBERT evêque de Cambray & d'Arras.

JEAN SARRAZIN archevêque de Cambray.

FRASMARUS evêque de Noyon.

JEAN LE FEVRE evêque de Chartres en 1380.

S. VIGOR evêque de Bayeux.

La ville d'Arras avec une partie de la cité a été bâtie sur le fond & domaine de l'abbaye, qui joüit de tous les droits royaux, entre autre de celui de main-morte, qui veut qu'aucun ne puisse se marier ni entrer dans les ordres sans le consentement de l'abbé, & sans payer certains droits.

Les douze échevins de la ville viennent tous les ans après leur élection dans l'eglise de la Madelaine, qui est de la jurisdiction de l'abbaye, où ils jurent en presence du grand Prevôt, des barons & hommes de fief & de tous

les officiers de l'abbaye de garder les droits du Roy & de l'abbaye, & donnent une piece d'argent pour marque de leur soumission.

L'abbaye joüit du droit de Tonlieu, qui se perçoit sur toutes les marchandises qui se vendent & debitent dans la ville. La police lui appartient & la connoissance des poids & mesures, les droits de transage & mesurages de sel, les droits de roüage, timonnage dans toute la ville & banlieuë, les droits des flots & flegars, bargagnes & boutures, ensorte qu'on ne peut avoir de pas sur les ruës, faire des avances, mettre des enseignes & auvans (ce qu'on appelle à Paris droit du grand voyer) ni édifier des moulins, creuser des puits & faire de nouveaux ouvrages, sans la permission de l'abbaye, & sans payer les droits pour ce dûs.

On ne peut bâtir dans la ville aucune eglise, chapelle, ou oratoire, sans sa permission, & sans payer la reconnoissance. L'inscription de la pyramide du petit marché d'Arras le marque expressément. *Anno Dominicæ incarnationis* M. C C. *pyramis erecta est in fundo S. Vedasti per consensum abbatis & capituli, sine quorum consensu, nec altare hic potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri.*

L'abbé de S. VVaast precede dans les assemblées generales des états d'Artois, tous les abbez & chapitres de la province, & suit immediatement les evêques d'Arras & de S. Omer.

Durant le tems que nous étions à S. VVaast, nous crûmes qu'il étoit de notre devoir, d'aller rendre nos trés-humbles respects à monseigneur l'evêque d'Arras. Monsieur le grand prieur nous donna son carosse, & monsieur le tiers prieur nous y accompagna. Nous trouvâmes un venerable vieillard octogenaire. Il nous reçut avec cette bonté, qui est naturelle à tous les bons évêques. Il nous temoigna qu'il souhaitteroit que nous ne fussions pas dans la peine de le venir voir dans son diocese, mais de nous y voir établis.

Nous vîmes ensuite la cathedrale qui est grande & trés-belle, le chœur sur tout & la croisée sont incomparables,

&

& il ne se peut rien ajoûter à la delicatesse des piliers qui soutiennent ce superbe édifice. La nef & le tour des chapelles ne repondent point tout à fait à cette magnificence. Le pavé du chœur paroît aussi ancien que l'eglise, qui peut bien avoir été bâtie dans le tems de la separation de l'evêché d'Arras d'avec celui de Cambray. Il est composé de grandes pierres dures, sur lesquelles l'histoire de la Genese est representée en bosse, travail admirable qui s'est conservé jusqu'à nos jours, & qui apparemment durera encore long-tems. Au dessus du chœur on voit les tombeaux de plusieurs evêques, tant anciens que modernes. Celui de Lambert qui gouverna le premier l'eglise d'Arras après le rétablissement de l'evêché, est dans la croisée du côté du septentrion contre la muraille du chœur, le caractere de son épitaphe paroît très-ancien, mais le travail du tombeau, & sur tout la figure de l'evêque nous a paru plus moderne. Dans la croisée du midi est gravée sur la muraille du chœur la charte de Philippe auguste, par laquelle ce prince accorde la regale à l'eglise d'Arras, dans le tems même qu'elle a été accordée, comme il paroît par le caractere. On y a joint une sentence renduë sous le regne de Louis XI. qui maintient les chanoines dans leur possession.

Je ne parle pas du thresor qui est très-riche. Il y a trois belles croix enrichies de pierres précieuses & ornées d'un très-beau filagrame, une crosse magnifique, six grandes figures d'apôtres d'argent, qu'on met sur l'autel les grandes fêtes, une sainte épine dans une croix d'or, donnée par le cardinal de Granvel, & plusieurs autres reliquaires. Les ornemens sont encore plus magnifiques. Celui qui vient de la chapelle d'Henry VIII. roi d'Angleterre, est d'un fort beau drap d'or, relevé en broderie plate & très-fine. Il y a des cartouches qu'on peut regarder comme des chef-d'œuvres. Ce parement sert le jour de la Pentecôte. Celui du jour de Pâques est d'un autre goût, & au moins aussi magnifique. C'est une riche tapisserie très-fine, tissuë partie d'or, partie de soye & de laine fine, dont les couleurs sont très-vives. Cet ou-

vrage peut avoir trois cens ans. Tous nos mysteres y sont representez, & je n'ai rien vû de plus beau en ce genre. On nous montra encore d'anciens ornemens rouges, qui servent depuis le dimanche de la Passion jusqu'au vendredi Saint, & d'anciennes chappes d'un travail exquis, qui servent à ceux qui lisent les propheties.

Il y a dans le chapitre d'Arras quarante chanoines, & plus de cinquante chapelains. De ces quarante chanoines, il y en a au moins vingt docteurs & plus de trente occupez dans les exercices de la confession, & qui tous les ans font des missions. Monsieur l'abbé Blondin docteur de la faculté de Paris, habile predicateur, & très-versé dans les antiquitez de son eglise, nous fit voir la bibliotheque, dont les principaux manuscrits sont les actes ou l'histoire de la restauration de l'evêché, la chronique de Balderic écrite de son tems (ce pourroit bien être l'original) de très-belles bibles, un très-beau Joseph, plusieurs ouvrages de S. Augustin, un Terence &c. On y conservoit encore autrefois les actes du concile de Basle en six volumes in folio, écrits de la main de Pierre Bruneti chanoine d'Arras, qui assista au concile, mais monsieur le cardinal de Richelieu les enleva pour les deposer dans la bibliotheque de Sorbonne, & en fit faire une copie reliée très-proprement, qu'il envoya à Arras.

Une des grandes devotions d'Arras, est celle qu'on a pour la sainte Chandelle. C'est un gros cierge qu'on pretend avoir été apporté au Venerable evêque Lambert par la sainte Vierge pour guerir ceux qui étoient frappez du feu infernal. Le plus authentique monument qu'on en ait, est un ancien tableau près du tombeau de cet evêque, où l'on voit deux anges dont l'un tient une chandelle, & l'autre presente à boire à un malade une liqueur, dans laquelle on avoit repandu quelques goutes de cette chandelle. On l'allume tous les ans pendant un certain tems, & on pretend qu'elle ne diminuë point. Elle se conserve dans une chapelle au milieu du petit marché, & on en donne tous les ans la garde à trois bourgeois de la ville, qui ont chacun une clef differente.

Nous restâmes neuf ou dix jours à Arras, durant lesquels nous fûmes comblez des bienfaits de monsieur le grand prieur & des religieux de saint Vaast. Comme nous sortions du monastere, on nous fit remarquer une croix à quarante ou cinquante pas au-delà, & on nous dit que S. Bernard étant venu à Arras, s'arrêta en cet endroit, & ne voulut pas entrer au monastere, parce que l'abbé & les religieux lui avoient refusé un lieu de leur dependance, qu'il demandoit pour y bâtir une abbayie de son ordre. On dit que c'est le lieu où est aujourd'hui la prevôté de S. Michel, qui est assez agréable.

Nous partîmes d'Arras le jour de la Visitation pour aller au Mont S. Eloy, illustre abbaye de l'ordre de saint Augustin, située sur une petite élevation à deux lieües de la ville. L'abbé qui s'est acquis beaucoup de reputation dans le monde, n'y étoit pas, mais les religieux en son absence nous temoignerent toute la cordialité possible. Ils sont habillez de violet, ce qui est singulier à leur maison. Car les autres chanoines reguliers sont communement habillez de blanc ou de noir. Leur eglise n'est pas achevée, mais ce qui est bâti est très-beau, sur tout le sanctuaire. On y conserve le corps de S. Vindicien & quelques autres reliques richement enchassées. Il y a dans la bibliotheque un assez bon nombre de manuscrits, presque tous ouvrages des peres, dont les principaux sont les lettres de S. Cyprien, celles de S. Bernard, plusieurs ouvrages de S. Augustin & de S. Jerôme. Nous les vîmes tous devant le dîné, & après le repas on nous fit voir l'enclos qui est très-beau, sur tout la terrasse, d'où l'on decouvre une grande étenduë de pays. Le puits qui est dans la cour, & d'où l'eau se communique par toute la maison, est une chose des plus curieuses qu'on puisse voir en ce genre. Mont S. Eloy

Nons partîmes le même jour pour Doüay, où nous arrivâmes sur les sept heures. Nous fûmes descendre au college de S. Vaast, où monsieur le president & tous les religieux qui y demeurent nous reçurent avec toute l'amitié que nous pouvions desirer. Le college n'est pas seule- Doüay.

ment magnifique pour les bâtimens, il est encore le plus fameux de l'université. On y fait profession d'y enseigner la doctrine de S. Thomas, qui est la plus sure & la plus solide de l'école. Il y a huit regens, dont quatre enseignent la philosophie, un la dialectique & trois la théologie, tous religieux de S. Vaast. Il y a ordinairement quatre cens écoliers & quatre-vingt pensionnaires, qu'on éleve avec un très-grand soin dans la pieté & dans les sciences. Ce college donne un grand lustre à l'abbaye de S. Vaast, & lui fournit d'excellens sujets. L'eglise du college sert aussi aux Benedictins Anglois, qui ont trente pensionnaires. Leur maison est assez belle, & leur bibliotheque assez bonne, nous n'y vîmes pour tout manuscrits qu'un pseautier qui n'est recommandable que par ses vignettes. Il y a à la tête une petite chronique des rois d'Angleterre. Nous assistâmes le dimanche à la messe conventuelle, qui se chante avec beaucoup de majesté, & quelqu'instance que nous firent les religieux de rester, nous partîmes après dîné pour Anchin.

Anchin. Quoique l'abbayie d'Anchin ne soit pas fort ancienne, & que ses commencemens ayent été très-simples, elle ne laisse pas d'être une des plus fortes, des plus riches, & des plus illustres des Pays-Bas. Elle doit son origine à deux gentilshommes, qui degoûtez des vanitez du monde, se retirerent dans cette sollitude, où ils se bâtirent des cellules de branches d'arbre. Leur vie sainte leur attira des disciples, qui touchez des exemples de leur vertus, se joignirent à eux, & insensiblement formerent une communauté de religieux, qui vivoient dans une grande pauvreté. Ils appellerent leur monastere Anchin, en latin *Aquicinctum*, parce que de tous côtez il est environné d'eaux, qui néanmoins ne le rendent pas mal sain. Cela dura ainsi sous les quatre premiers abbez, mais le nombre des religieux s'étant beaucoup augmenté sous le gouvernement de S. Goswin, il fallut bâtir des édifices plus étendus & plus spatieux. Les grandes vertus de ce Saint, & sa sage conduite le firent admirer, on vint à lui de toutes parts, les donations se multiplierent, & depuis ce tems là le monastere devint un des plus auguste de l'ordre.

En effet lorſqu'on entre à Anchin, on eſt d'abord frappé de la grandeur de la maiſon. La premiere choſe que nous y vîmes, fut l'egliſe, qui nous parut très-belle. Elle a trois cens cinquante-cinq pieds de longueur, quatre-vingt-trois de largeur, & autant de hauteur. Les decorations repondent à ſa grandeur. La nef eſt ornée de pluſieurs grands tableaux, qui ſont à chaque pilier. Le chœur eſt majeſtueux, & l'autel très-riche; le retable, où nos principaux myſteres ſont repreſentez, eſt de vermeil doré & orné de pierres precieuſes. La croix qui a au moins ſix pieds de hauteur eſt d'argent, le tabernacle, qui ſelon la coûtume de la plûpart des egliſes des Pays-Bas, eſt à côté de l'autel, eſt de marbre. Il eſt fait en forme de pyramide, qui s'éleve preſque juſqu'à la voute, d'un très-grand travail. Tout le monde admire le ſaint Sepulcre, qui eſt dans le tour des chapelles, & qui repond au grand autel. La figure qui repreſente la Magdelaine en pleurs eſt ineſtimable. Tous les religieux prêtres ont chacun leur autel, où ils diſent la meſſe, leurs ornemens & leur calices. Ce qui n'empêche pas que la ſacriſtie ne ſoit encore fournie de pluſieurs ornemens très-riches pour les principales fêtes de l'année. On y montre une chaſuble de S. Thomas de Cantorbye, & une autre qui a été donnée par S. Louis. Le threſor repondoit autrefois à la grandeur de la maiſon. Il y avoit pluſieurs reliques ſuperbement enchaſſées, mais ayant été tranſportées à Cambray dans un tems de guerre, monſieur de Balagny qui en étoit gouverneur, & qui étoit de la religion prétenduë reformée, s'empara de tous les reliquaires, fit fondre l'argent, & renvoya quelque tems après les reliques toutes confonduës dans des ſacs de cuir, de ſorte qu'on n'oſe pas aujourd'hui les expoſer, de crainte qu'il n'y ait mêlé d'autres oſſemens. On croit néanmoins encore y avoir un pied de S. Martin en chair & en os, une relique de S. Agnés, & une de S. Clement. On nous montra une croſſe dont le travail eſt admirable. Trois mitres d'abbez qu'on ne peut aſſez eſtimer.

Le cloître eſt le plus beau que nous ayons vû, ſoit pour

la longueur, ſoit pour la largeur, ſoit pour les decorations. Il eſt vitré ſelon la coûtume des Pays-Bas, & les vitres ſont peintes du coté de l'egliſe, mais avec des couleurs très-vives. Les douze playes d'Egypte & le paſſage de la mer rouge y ſont repreſentez. On y admire ſur tout un portrait de Pharaon, que les plus habiles peintres eſtiment tant, qu'ils croyent qu'on ne pourroit le payer quand on le couvriroit de louis d'or. Dans les murailles il y a des enfoncemens où la paſſion de notre Seigneur eſt repreſentée avec un travail immenſe. L'ancien refectoire, qui ne ſert plus aujourd'hui, fait juger par ſa grandeur du nombre de religieux qu'il y avoit autrefois à Anchin. Il y a trois dortoirs, un pour les religieux prêtres, un pour les jeunes, & un pour les domeſtiques, la nuit on les ferme tous à clef. Dans le premier dortoir il y a un puits où les religieux vont ſe laver les mains avant que d'aller à l'egliſe. Il a cela de ſingulier que quoyqu'il ſoit tout proche de l'egliſe, l'eau néanmoins monte plus haut que n'eſt le pavé de l'egliſe. La bibliotheque eſt excellente, & une des meilleures qui ſoit dans les Pays-Bas. Les grands hommes qui ont fleuri à Anchin n'ont pas peu contribué à la rendre bonne. Dans le ſiécle paſſé François de Bar & Jean Deſpierres tous deux grands prieurs du monaſtere, ſe ſont rendus recommandables par leurs ouvrages. Le dernier ſur tout paſſoit pour le plus habile mathematicien de ſon tems. Mais les plus grandes richeſſes de cette bibliotheque, conſiſtent principalement dans les manuſcrits: en quoi il y a très-peu de bibliotheque en province qui lui ſoient comparables. Il y a peu de Peres latins dont on ne trouve quelques ouvrages, comme de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de S. Hierôme, de S. Auguſtin, de S. Gregoire, de Caſſien, d'Alcuin, de Rupert, de S. Bernard, de S. Pierre le Venerable, d'Hildebert, de Hugues de S. Victor, je ne parle pas de l'introduction à la théologie de Pierre Abaïlard, des ouvrages d'Aelrede, des ſermons d'Odon moine de Cantorberie écrits il y a plus de cinq cens ans, Mais ceux qui m'ont paru les plus beaux ce ſont les lettres de Pierre le Venerable, &

tous les ouvrages de S. Bernard écrits vers ſon tems en trois grands volumes in folio avec un ſoin très-particulier. Je n'ay j'amais rien vû de plus beau en ce genre. Je les parcourus avec grande attention, & j'y fis ſur les lettres quelques remarques que nous avons rapportées dans le premier tome de notre nouvelle collection.

Le ſixiéme livre de la vie & des miracles de S. Bernard qui eſt dedié à Samſon archevêque de Reims dans les editions & dans la plûpart des manuſcrits, eſt dedié dans le manuſcrit d'Anchin à Henri frere du roi de France religieux de Clairvaux avec cette inſcription. *Epiſtola Herimanni Conſtantienſis epiſcopi ad Henricum fratrem Ludovici regis, Clarevallenſem monachum.* Tibi ſpecialiter deſtinandum, C'eſt la lettre que les religieux de Clairvaux, qui accompagnoient S. Bernard en Allemagne, écrivirent à Henry frere du Roy, qui n'étoit encore que novice, & que nous avons imprimée au premer tome de nos Anecdotes.

Entre les plus curieux manuſcrits de l'abbayie d'Anchin on doit mettre un recueil de pluſieurs pieces qui regardent le concile de Baſle. On y trouve pluſieurs lettres écrites au concile, pluſieurs traitez faits contre les erreurs des Bohemiens, parmi leſquels on en trouve un de Jerôme de Prague, ſçavant Camaldule, dedié au prieur de la Chartreuſe de Baſle nommé Albert, un volume entier de diſcours prononcez au concile avec les noms & qualitez de ceux qui les ont prêché, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici.

Feria IV. in capite Junii per fratrem Lupum de Galdo *magiſtrum in theologia de ordine Prædicatorum & ambaſſiatorem regis Caſtellæ in ſacro concilio Baſileenſi* 1435.

In die aſſumtionis beatæ Mariæ per quemdam abbatem de Britannia ordinis Ciſtercienſis.

Collatio facta in die beati Martini epiſcopi per magiſtrum Martinum Berruerii *decanum eccleſiæ Turonenſis in concilio Baſil.* 1434.

Collatio facta per priorem clauſtralem Cluniacenſem dominica penultima ante adventum Domini.

Dominica II. adventus per magistrum Jo. de Ragusio *ordinis fratrum Prædicatorum.*

Dominica IV. adventus per magistrum Guillelmum Evrardi *ambassiatorem universitatis Parisiensis.*

In circumcisione Domini per quemdam doctorem de ordine Cisterciensi Leodiensis diocesis.

Feria IV. in capite Jejunii per fratrem Guillelmum Josseaume *de ordine Minorum de observantia.*

Sermo pronunciatus per dominum Alphonsum *prothonotarium, nepotem domini cardinalis S. Eustacii & ambassiatoris regis Castellæ* Domine si vis potes me mundare.

Sermo in assumptione B. Mariæ Virginis per magistrum Ægidium Carlerii *Basileæ factus.*

Sermo factus per quemdam magistrum ordinis Minorum in die S. Dominici factus.

In die S. Francisci per provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.

Collatio facta Dominica II. adventus & die S. Nicolai per provincialem Franciæ ordinis Prædicatorum.

In die S. Michaelis per magistrum Jo. de Polemar *auditorem domini Juliani cardinalis S. Angeli legati &c.*

In die Visitationis B. Mariæ Virginis per quemdam doctorem ord. Cister.

In festo apostolorum Petri & Pauli per episcopum Lectorensem.

Dominica I. in XL. per magistrum Thomam de Courcellis 1434. *in concilio Basileensi.*

Dominica XV. post. Pentecosten per magistrum Dionysium *oratorem universitatis Parisiensis.*

Dominica Lætare Jerusalem *per quemdam doctorem Parisiensem nomine* Thomam *nationis Gallicanæ.*

Sermo in dominica LXX. per magistrum Matthæum Manage.

Collatio magistri Guidonis de Vercellis *canonici Metensis facta dominica in......* Estote imitatores Dei sicut filii Carissimi. *Ad Ephesios V.*

Collatio facta in Cœna Domini per magistrum Ludovicum de

de Piramo *ministrum provinciæ S. Antonii de Padua in concilio Basileensi pronunciata anno* 1434.

Collatio facta per fratrem Nicolaum *ordinis Prædicatorum conventus Divionensis dominica I. XL. in concilio Basileensi.*

Collatio facta per magistrum Martinum Berruerii *in concilio Basileensi in dominica in passione.*

Collatio facta per magistrum Thomam de Courcellis *in die S. Augustini.*

Collatio facta per priorem S. Benigni Divionensis dominica qua cantatur Lætare Jerusalem 1433.

Dominica III. post. oct. Paschæ per fratrem Nicolaum.

Dominica IV. in adventu Domini per provincialem Angliæ ordinis Carmelitarum.

Dominica III. in adventu.

Dominica in septuagesima per quemdam magistrum in Theologia de Lombardia ordinis Augustinensium.

Dominica post ascensionem Domini.

Per magistrum Jeronymum de Praga *die* Quasimodo 1433.

Per provincialem Lombardiæ ordinis Carmelitarum in die obsequiarum Reverendissimi patris archiepiscopi Mediolanensis.

Sermo in festo apostolorum Petri & Pauli per magistrum Gerardum Brant *sacræ Theologiæ professorem anno* MCCCCXXXII. *in sacro concilio Basileensi*

Pro aliquali reformatione religiosorum.

In die S. Jeronymi per D. Simonem de Valle *de ditione Venetorum.*

Collatio facta per Dominum episcopum Dynensem in condemnationem libelli Augustini de Roma.

Sermo in die epiphaniæ anno 1436. *in generali Basil. concil. factus per magistrum doctorem* Matthæum *ord. fratrum Minorum.*

In festo purificationis B. Mariæ per magistrum Thomam de Courcellis.

Sermo ejusdem in festo S. Benedicti factus Basileæ anno Domini 1436.

Collatio facta per magistrum de Courcellis *in exequiis do-*

mini archiepiscopi Rothom. penultima augusti anno 1436.

In annuntiatione Virginis Mariæ per magistrum de Nigromonte *provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.*

De S. Stephano per mag. Mo. de Polemart *auditorem domini S. Angeli cardinalis.*

Dominica post nativitatem & die Innocentium per magistrum Ra. de Porta.

Dominica III. in XL. per abbatem de Mulenbrunna.

Die omnium sanctorum per decanum de Salceya.

In annuntiatione gloriosæ Mariæ Virginis per magistrum Johannem de Rouvay.

Per magistrum Scole *dominica in XL.*

Sermo factus per quemdam doctorem ord. Cistérc. diœces. Leodiensis.

Per magistrum Jo. de Mont-Martis *dominica* Lætare.

Per magistrum Jo. de Tongrelot *ord. Præmonstrat.*

In die conceptionis Virginis MARIÆ *per dominum episc. Cavalicensem in concilio Basileensi.*

Dominica post epiphaniam per fratrem Nicolaum *de ordine Prædicatorum.*

Exhortatio archidiaconi de Scotia pro libertate ecclesiastica.

In die omnium sanctorum per provincialem Avenionensem ordinis Carmelitarum.

IX III.

In festo apost. Simonis & Judæ per fratrem Henricum Kaltisen *ord. Prædicatorum sacræ Theol. professorem ac pravitatis hæreticæ inquisitorem* 1434.

Sequitur epistola Jesu-Christi transmissa in concilio Basileensi imaginarie compilata, ut patrum emolliantur corda.

Il est surprenant que dans une bibliotheque aussi complete, que celle d'Anchin, on trouve si peu de manuscrits des conciles, & si peu des historiens. Il y a apparence que les manuscrits de ces matieres ont été enlevez par des curieux, qui s'en seront rendus maîtres par la facilité de quelques abbez. On ne laisse pas pourtant d'y trouver encore quelques historiens, quoyqu'en très petit nombre. Nous y avons vû un très-beau Joseph des Anti-

quitez Judaïques. La vie de Charlemagne écrite par Eginard, l'histoire des Normands par Dudon, la vie de saint Lietbert avec l'histoire des monasteres du diocese de Cambray. La vie de S. Gosvin abbé d'Anchin, la chronique de Sigebert avec sa continuation par un religieux d'Anchin. C'est *l'Auctuarium Aquicinctense* donné au public par Aubert Mirée, mais si tronqué qu'on est surpris, qu'un homme aussi habile que Mirée, y ait fait tant de retranchement, sans en avertir les lecteurs. On ne peut pas même deviner les raisons qui l'ont porté à tronquer ainsi cet ouvrage. Nous en rapporterons ici deux exemples. Sur l'an 1151. l'auteur dit: *Ludovicus rex Francorum consilio domni Bernardi abbatis Clarevallis Aanordem uxorem suam repudiavit &c.* ce qui est très-remarquable. Car jusqu'à present on a ignoré que le roi eut repudié sa femme par le conseil de S. Bernard. On s'est contenté de dire qu'il s'étoit separé d'elle, parce qu'elle étoit sa parente. Sur l'an 1181. l'auteur dit: *Alexander papa senex & plenus dierum, vicesimo ferme ab Urbe milliario in quadam Romanæ ecclesiæ possessione diem clausit ultimum. Cujus obitu quidam insipientes Romani audito, ei non, ut debuerunt, obviam, cum ad urbem deferretur, venerunt: & ei maledicentes, luto etiam & lapidibus lecticam in qua portabatur lapidantes, vix eum in patriarchio Lateranensi sepeliri permiserunt.* On ne peut pas s'imaginer pourquoi Mirée a retranché ces faits de son *Auctuarium*, si ce n'est par respect pour le saint Siege. Mais cela ne diminuë en rien la gloire d'Alexandre III. qui étoit un très-grand pape, cela fait voir seulement jusqu'où les Romains porterent leur insolence contre lui, dont on n'est pas tout à fait surpris, car on sçait qu'ils ont été plus d'une fois contraires à leur evêque. Je ne dois pas oublier ici, qu'entre les manuscrits d'Anchin, nous trouvâmes une collection des statuts de l'ordre de Cîteaux redigez par ordre des matieres l'an 1356. differente des autres collections qui sont dans le *Nomasticon* de Cîteaux. Il y a apparence que ce manuscrit vient de l'abbaye de Fline, car on y lit à la fin ce qui suit.

A L'EGLISE ET ABBAYE DE FLINES SONT GIST ET ENSEPULTURES LES PERSONNES QUI S'ENSUIVENT.

PREMIER.

En la chapelle S. Anthoine gist noble dame MARGUERITE *fille du comte de Brienne, épouse monseigneur* THIERY DE BEURE *extraite des roixs de Cypre.*

En la chapelle de la Trinité gist noble & illustre prince GUILLAUME DE DAMPIERRE, *frere de* GUY *comte de Flandres, & auprès* ROGIER DE MORTAIGNE *chevalier sire Despiere son chambellan.*

En la chapelle de S. Hubert gist noble & vertueuse dame madame MAHAUT *comtesse de Flandres, dame de Bethune & de Terremonde, femme à très-illustre prince* GUY *comte de Flandres fondateur de ceans.*

En la chapelle de S. Philippe & S. Jacques, gist très-illustre & très-noble dame madame BLANCHE *fille au roi de Sicile, & femme au comte* ROBERT *fils de* GUY *comte de Flandres.*

Devant le grand autel au cœur au dextre côté gist JEHAN DE FLANDRIA *evêque de Liege, fils de* GUY *comte de Flandres fondateur de cette eglise.*

Et au côté senestre devant ledit grand autel gist GUILLAUME DE FLANDRIA *evêque de Cambray, frere ou surnommé* JEHAN *evêque de Liege.*

Ad dexteram magni altaris.

JOHANNES DE FLANDRIA *episcopus Leodiensis filius Guidonis comitis Flandriæ hujus ecclesiæ fundatoris,*

Ad ſiniſtram.

GUILLELMUS DE FLANDRIA *epiſcopus Cameracenſis Domini epiſcopi Leodienſis conſanguineus.*

Lorſque nous arrivâmes à Anchin la premiere perſonne que nous rencontrâmes fut une chanoineſſe reguliere, qui portoit une couronne de fleurs ſur la tête, & comme cela nous ſurprit, on nous dit qu'il y avoit eu ce jour-là une premiere meſſe au monaſtere, & qu'aux premieres meſſes le celebrant portoit une couronne de fleurs à l'autel, qu'il retenoit juſqu'à l'offertoire, & qu'alors on l'envoyoit à la plus proche parente, qui la portoit le reſte de la journée. Tous les jeudis les religieux d'Anchin chantent une grande meſſe du S. Sacrement, pendant laquelle il eſt expoſé, à la fin on donne la benediction & on le reſſerre. Les dimanches les deux acolythes qui portent les chandeliers, chantent à la proceſſion les litanies des Saints, qu'ils interompent à la chapelle de la Vierge, où l'on fait une ſtation & où l'on chante une antienne & une oraiſon de Notre-Dame : Ils les continuent dans le cloître, où l'on fait une ſeconde ſtation devant le crucifix, & on chante une antienne de la croix avec le *De profundis*. De-là on entre dans l'egliſe, & on finit les litanies devant l'autel. Après vêpres on chante les litanies de la Vierge. A la meſſe le diacre encenſe à l'offertoire le celebrant, le chantre, & le ſoudiacre; le thuriféraire encenſe le chœur & donne à chaque religieux deux coups d'encent. Mais lorſque le diacre tire les rideaux, il interrompt l'encenſement, & revient à l'autel. A la conſecration le ſoudiacre & les miniſtres ſe proſternent, & tous les dimanches le diacre, le ſoudiacre, & les religieux qui ne ſont pas prêtres, communient, & reſtent à genoux juſqu'à la fin de la meſſe. La veille de la fête de la tranſlation de notre Bienheureux Pere S. Benoiſt nous aſſiſtâmes à vêpres. Monſieur le grand prieur officia. Il étoit revêtu en chappe, accompagné de deux religieux auſſi revêtus en

chappes. Ils resterent durant tout l'office assis près de l'autel. Là monsieur le grand prieur entonna la premiere antienne, l'hymne & l'antienne de *Magnificat*. Les acolythes n'allumerent leurs cierges qu'à la fin de vêpres, pour aller au *Pater* devant le celebrant. Tous les jours lorsque les religieux vont au refectoire après l'office, ils s'arrêtent dans le cloître. Le souprieur dit *Benedicite* & les autres repondent *Deus*. Ils font la lecture durant la refection, mais en faveur des hôtes, ils l'interrompent. Les novices parlent toûjours latin entre eux & avec leur Pere maître, ils ne parlent jamais à aucun prêtre, & ne sortent point du monastere jusqu'à leur profession. Quoyque les religieux d'Anchin soient soumis à l'evêque, ils ont néanmoins une jurisdiction comme episcopale sur six paroisses, repanduës en divers dioceses.

Nous restâmes dix jours à Anchin, comblez des honnêtetez de monsieur le grand prieur & des religieux. Comme nous nous disposions à prendre congé d'eux, ils nous conseillerent d'aller voir les tombeaux des messieurs de l'Alaing, qui ont fait autrefois une assez grande figure dans les Pays-Bas. Il nous firent même tant d'instances, que nous ne pûmes nous en dispenser. Monsieur le grand prieur eût la bonté de nous donner deux religieux qui nous accompagnerent. Nous y vîmes quelques tombeaux qui ne sont pas indifferens, nous les aurions dessiné si nous avions eu le tems, mais nous primes au moins les épitaphes que nous rapporterons ici.

Entre la chapelle S. Jean & le grand autel, sous une pyramide il y a une lame de cuivre sur laquelle est gravée cette épitaphe.

Cy gist hault, noble & puissant seigneur monseigneur Charles comte de l'Aaling, doyen des pairs de Hainaut, sire du pais de Cornais, baron de Condé, de Montigny, de Warin, senechal de Flandre, seigneur de Bracle, VVasiers, saint Albin, Escaullines &c. Lequel pour ses vertues & suffisances fut employé & entremis par feu de très-hault memoire l'empereur Charle V. & le roy ca-

tholique Philippe second, ses princes naturels en leurs plus grandes & importantes affaires, tant de paix que de guerres, étant de leur chambre & conseil privé & d'estat, chaief de leurs finances, & chevalier de leur très-noble ordre du toison d'or, fut gouverneur premierement des pays d'Utrect, provisionel de Hollande & Zelande, puis du duché de Luxembourg, & comte de Chiny, & finalement grand bailly, gouverneur & capitaine general de Hainault, Cambray, Cambresis, s'étant outre ce ledit seigneur Roy, pendant ses conquètes en France, confié en luy du gouvernement general de tous les Pays-bas. Se trouva aux guerres de Julieres, où étant chief des chevaux Legiers, à la journée de Zittart eut son cheval occis soul lui; en celles de Luxembourg, où rembarra la puissante armée des François; en celles de Picardie, esquelles étant capitaine general de l'armée Imperiale, entra en pays d'ennemis, print Vervins & Bohain, & generalement en toutes les guerres de ces pays, esquelles étant capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, avec aultres honorables charges de gens de pieds & de cheval, s'est toujours maintenu si valliemment & prudemment, que les ennemis ne luy purent onct donner attaint, ny à aucune place d'importance à luy commises. Traitta les mariages dudit seigneur son Roy à dame Marie reine d'Angleterre, France & Irlande: pourparla, conclud & jura au nom de l'empereur es mains de Henry second roy de France la treuve septennalle, & s'employant au traitté & conclusion de la paix universelle de chrestienneté, selon sa charge fut en cette très-sainte & très-louable emprise appellé de ce monde à la paix éternelle. Epousa en premiere noce dame Marguerite de Croy, dame de Vvavrin, des Chaulines, fille au prince de Chimay (qui sous mesme lamme luy est encores compagnie, attendant la resurrection) de laquelle en vingt-deux ans qu'ils furent conjoints, de douze enfans n'en a laisse qu'un survivant, Philippe comte de l'Alaing, qui en pieuse memoire de ses très-nobles progeniteurs leur a fait dresser cette sepulture. Depuis eut à femme dame Marie de Montmorency, de laquelle a laissé deux fils & une fille. Trepassa ledit seigneur en la ville de Bruxelle ce XXI. *de Novembre* MD. LVIII. *ayant vécu* LII. *ans.... mois...... jours. Et ladite dame sa premiere compagne le deuxiéme de Juillette.* MDXL.

Devant la chapelle de S. Jean.

Cy gist messire Philippe, comte de l'Alaing, doyen des pairs de Haynault, senechal de Flandres, sire du pays d'Escornaix, baron de Vvaurin, sieur de S. Albin en Doüay, & gouverneur, capitaine general, & grand bailly dudit pays & comté de Hainault, gouverneur de Valencienne, grand bailly des bois audit Haynault, & du conseil d'état de sa Majesté catholique, qui trepassa le 2 jour de May 1582. *& dame Margueritte de Ligne, dite d'Aremberghe, sa compagne, qui trepassa le* XXIIII. *jour du mois de Fevrier* 1611. *priez Dieu pour leurs ames.*

Du côté de l'epitre.

Chy gist hault & nobles homes monseigneur Otte, seigneur de l'Alaing, chevalier, qui trepassa en l'an de grace M. CCCC. *& quarante* VII. *ou mois de Janvier, le treisiéme jour. Priez à Dieu pour son ame. Chy gist haulte & noble dame Yollens de Barbanchon, dame de l'Alaing, sa compaigne & épouse, qui trepassa en l'an de grace* M. CCCC. *&* XXXIV. IX. *jour ou mois de Janvier. Priez à Dieu pour son ame, & vesqui ledit seigneur cent & trois ans.*

Au bas de la chapelle au côté de l'evangile qui repond au chœur.

Chy le chœur de messire Charles premier comte de l'Alaing, baron d'Escornay, dont le corps gist en l'abbaye des Pretz à Doüay, qui trepassa le XVII. *jour de Juillet l'an* XV^c^. XXV.

CHAPELLE NOSTRE-DAME.

Au bas de la chapelle du côté de l'evangile.

Chy gist messire Antheine de l'Alaing & de Begnicourt, chevalier, conseiller & chambellan des ducs Philippe & Charles de Bourgogne freres, maitre du bon chevalier messire Jacques, qui

qui trepassa l'an mil CCCCLXIX. *le* VIII. *jour du mois de Janvier. Priez Dieu pour son ame.*

On lit encore du côté de l'evangile cette epitaphe.

Chy gist le bon chevalier messire Jacques de l'Alaing, ainé fils de hault & noble monseur Guitte, seigneur de l'Alaing, qui trepassa au siege de Vaut-poueque le III. *jour du mois de Juillet l'an.* M CCCC LIIII. *Priez pour son ame.*

Du côté de l'epitre qui repond au côté de l'evangile du grand autel.

Chy gist hault & noble homme monseigneur Guillaume, seigneur de l'Alaing chevalier, qui trepassa en l'an de grace MCCCCLXXV. *ou mois d'Aoust le* XXVII. *jour, Priez à Dieu pour son ame. Chy gist haulte & noble dame, dame Jehanne de Crequy, dame de l'Alaing, sa compagne & épouse, qui trepassa l'an de grace* MCCCCXCV. *ou mois d'Octobre le* XXI. *jour. Priez à Dieu pour son ame.*

Dans la chapelle du château.

D. O. M.

Piis manibus D. Francisci comitis Lalani Philippi Cl. hæredis filiique, Scornatiorum dinastæ, baronis Vvantinii & Albinianæ in Catuacis clientelæ, patroni collegii Marchianensis dum vixit studiosi, mnemosyni loco posuit Margareta Arembergia mater.

Tene mori, formose Morine, heroas & illos
Quos Lalanigenum fers super astra genus?
Ante vicem meritis ieras virtutibus annos.
Ante diem virtus; mors fuit ante diem.
Quem Phœbum Carites, rex Nestora, patria patrem,
Speravere sibi tres puer unus obit.
3. Idus Februarii anno domini M D X C. *ætatis suæ* 12.
Adrianus de Roulers Insulanus mœstus edidit

M

Il y avoit alors une bande de voleurs dans les environs. On en avoit déja arreſtez ſept, qui étoient dans les priſons de Doüay, & comme nous retournions de l'Alaing, on en prit encore un dans un village près du monaſtere, mais Dieu par ſa miſericorde, nous preſerva des mains de ces hommes impitoyables. Le lendemain lorſque nous allions à Marchienne, nous trouvâmes deux archers, qui en cherchoient encore.

Marchienne. L'abbaye de Marchienne n'eſt éloignée de celle d'Anchin, que d'une lieüe & demie. Elle doit ſon origine à ſaint Amand & à ſainte Rictrude, qui y aſſemblerent deux communautez, une d'hommes & une de filles. Ces deux monaſteres ayant éprouvé la fureur des Normans dans le neuviéme ſiecle, furent entierement détruits. Mais dans l'onziéme on y rétablit les moines, & on y bâtit une celebre abbaye dont les premiers abbez furent tirez de ſaint Waſt d'Arras. L'abbaye forma une petite ville, qui de nos jours a ſoutenu un ſiege, & qui étoit aſſez aiſée lorſqu'il y avoit des abbez reguliers, qui conſumant dans le pays les revenus du monaſtere, faiſoient ſubſiſter tous les habitans.

Mais ce n'eſt pas la ville ſeule, qui ſouffre de la commande. Cette abbaye qui étoit auparavant floriſſante, ſe trouve aujourd'hui par le partage diminuée du revenu, reduit à un nombre de religieux fort modique, qui ne laiſſent pas d'obſerver encore l'hoſpitalité avec toute la charité poſſible. Ils l'ont obſervée à notre égard avec tant de cordialité, que nous ne l'oublierons jamais. Monſieur le prieur donna ordre qu'on nous ouvrit la bibliotheque. Nous y trouvâmes un aſſez bon nombre de très-beaux manuſcrits. Car ſans parler des ouvrages des Peres de l'egliſe, & particulierement de ſaint Auguſtin, de S. Gregoire, de Sidoine Apollinaire, d'Alcuin, de S. Anſelme, de S. Bernard, parmi leſquels on trouve la lettre aux Chartreux du Mont-Dieu ſous le nom de ce Saint, ſans parler d'une très-belle collection de conciles & de lettres des papes en deux gros volumes, nous y vîmes un très-beau Joſeph écrit avec grand ſoin, auſſi-bien qu'un Papias, &

quelques historiens des guerres de la Terre sainte, dont le premier commence ainsi: *De gestis Francorum Jerusalem expugnantium lib. 1. incipit, Anno Dominicæ Incarnationis* MXCVI. *regnante in Alemannia Henrico imperatore, in Francia Philippo rege, in Græcia Alexio, in Anglia Vuillelmo &c.* Le second est, *Fretellus de locis sacris.* Le troisiéme Foucher de Chartres. Le quatriéme a pour titre. *Historia Gilonis cardinalis episcopi de via Jersolymitana.* C'est l'ouvrage de Gilon soudiacre de Paris, que nous avons imprimé au troisiéme tome de nos Anecdotes, ouvrage excellent, quoyque l'auteur ait été peu connu jusqu'à present, même de ceux qui ont écrit des auteurs ecclesiastiques, qui ne font pas seulement mention de lui. Mais le manuscrit de Marchienne nous apprend tous les differens états par lesquels il a passé; car outre le titre, qui lui donne la qualité de cardinal & d'evêque, voici ce que nous lisons à la fin: *Explicit libellus Gilonis Parisiensis clerici, postea Cluniacensis monachi, inde cardinalis episcopi, de via Jerosolymitana, quando expulsis & occisis paganis, devictæ sunt Nicæa Antiochia, Jerusalem à Christianis.* Il y a bien de l'apparence que c'est ce Gilon cardinal & evêque de Tuscule, qui a écrit la vie de S. Hugues abbé de Cluni, dont nous avons imprimé la preface dans le premier tome de nos Anecdotes. Enfin il y a dans le même volume une histoire de Mahomet écrite en vers par Hildebert archevêque de Tours. Outre ces historiens, nous trouvâmes encore une chronique qui commence par la création du monde & finit en l'an 1268. Une autre chronique composée par un religieux de Marchienne dont le nom commençoit par la lettre R. & cela par ordre de l'abbé Pierre, qui mourut l'an 1306. L'histoire de Jacques de Vitri. Un très-beau & ancien manuscrit de la vie des Peres du desert distribué en trois livres, dont on fait auteur Postumien. La vie de Hugues illustre abbé de Marchienne, que nous avons imprimée au troisiéme tome de nos Anecdotes. Il est surprenant que la vie de ce grand homme se trouvant dans plusieurs monasteres des Pays-Bas, elle ait échappé à la diligence des sçavans continuateurs de Bollandus, qui

l'ont mise au nombre des vies omises, qu'ils n'avoient point trouvées.

Un des plus curieux manuscrits de Marchienne, c'est un ancien pontifical à l'usage des eglises d'Angleterre. Il y est fait mention de l'histoire de Bede, de S. Augustin archevêque de Cantorbie, & de S. Cuthbert. On croit avec assez de fondement, qu'il vient de S. Thomas de Cantorbie. Dans l'ordination des diacres, il prescrit l'onction des mains avec l'huile sacrée & le saint cresme, & cette priere; *Consecrentur manus istæ, quæsumus Domine, & sanctificentur per istam sanctam unctionem nostramque, benedictionem, ut quæcumque benedixerint benedicta sint, quæcumque sanctificaverint sanctificata sint. Per.* De même dans l'ordination des prêtres, il prescrit l'onction de la tête avec cette priere: *Ungatur & consecretur caput tuum cælesti benedictione in ordinem sacerdotalem, in nomine Patris & Filii & Spiritus-sancti.* Parmi les benedictions, il marque *Benedictio magnæ aquæ* qui se faisoit par sept prêtres revêtus en aube, ou trois prêtres & quatre diacres, lorsqu'on ne pouvoit trouver aisement sept prêtres.

Voici encore quelques remarques, que nous fimes sur les manuscrits de Marchienne. A la fin d'un manuscrit de S. Isidore, on trouve un autre ouvrage qui a pour titre, *Fabii Planciadis Fulgentii Ug. expositio sermonum antiquorum ad Grammaticum Calcidium.* Et à la fin d'un commentaire sur les psaumes sous le nom de S. Jerôme, *Cosmographia Ethici.* A la fin d'un ancien manuscrit des Morales de S. Gregoire, écrit il y a environ sept cens ans, on lit ces quatre vers, qui nous apprennent les noms de ceux qui l'ont copié.

Nos monachi tres hunc librum descripsimus in Job,
Primus Teiboldus, medius Fulbertus, Amandus,
Poscimus inde Dei jugiter sentire levamen,
Auxilio Petri, Pauli precibusque Beati.

Ces trois religieux ont écrit plusieurs manuscrits comme il paroît par le témoignage qu'ils ont mis à la fin de

leur travail. Voici ce que l'un d'eux écrit à la fin du traitéde S. Augustin, *de Disciplina Christianorum. Hujus libri scriptoris fratris Amandi cunctorum monachorum infimi memor esto S. Rictrudis, eique veniam scelerum suorum apud terribilem judicem impetra, ut tecum sine fine mereatur regnare in supera regna.* Voici encore un petit fait historique, qui ne doit pas être omis. Il se trouve à la fin d'un manuscrit qui contient les evangiles, qui se doivent lire pendant le cours de l'année.

Anno Domini M.CLXIV. *reconditæ sunt reliquiæ S. Rictrudis in scrinio argenteo, in quo nunc eædem reliquiæ venerantur, IV. nonas augusti, à domno* HENRICO *Remensi archiepiscopo, qui fuit filius Ludovici regis Francorum, & ab* ANDREA *Atrebatensi episcopo, præsentibus abbatibus* MARTINO *S. Vedasti*, FRANCONE *Hasnoniensi*, VVATLERIO *Bergensi*, BALDUINO *Iprensi*, HENRICO *S. Quintini Belvacensis, astante quoque magna multitudine clericorum & laicorum, ante majus altare Marchianensis ecclesiæ, die dominica, indictione* XII.

Enfin à la fin d'un traitté de *Professione monachorum*, attribué à Guillaume de Lyon, on lit ces deux vers en faveur de la vie retirée.

Cella vale, tu scala Jacob, thronus Salomonis,
Das vento paleas, & cœlo grana reponis.

J'ajoûterai ici les epitaphes suivantes, qui se trouvent à la fin d'un manuscrit d'Hugue de S. Victor, dont le caractere n'est pas éloigné de son tems.

Anno ab Incarnatione Domini MCXLI. *obiit domnus Hugo canonicus S. Victoris* III. *idus Februarii, qui ex Iprensi territorio ortus, à puero exulavit, & hæc & plura alia sui operis emolumenta reliquit.*

VERSUS DE EODEM.

Fons divinarum magnus defecit aquarum.
O fons plangendus, quia jam non inveniendus!
Semper inest animo fons lucidus & sine limo,
Qui dum manabat, multorum corda rigabat.
Fons est siccatus, sapiens HUGO *tumulatus.*
Pro quo nunc orent ejus qui dogmate florent.

EPITAPHIUM EJUSDEM MAGISTRI HUGONIS THEOLOGI.

Dormit in hoc tumulo doctor celeberrimus HUGO.
Quam brevis exiguum continet urna virum!
Doctor præclarus, nullique secundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore, stylo.

EPITAPHIUM DOMINI ALVISI ATREBATENSIS EPISCOPI.

Sub cruce, sub sporta, sub virga pontificali
Me crucio, macero; sed in hoc certamine vinco.
Dum loca sancta peto, petit & mea Martha Mariam,
Martha jacet fessa, non fessa Maria ministrat.
In finem populis finit mea Martha ministrans
Incipit illa soror nescia fine premi.

Disons maintenant un petit mot de l'eglise de Marchienne. Elle passe avec justice pour une très-belle eglise, mais le chœur sur tout & le sanctuaire se font admirer par leur travail & leurs ornemens. Toute la voute est dorée. L'autel est tout simple, mais cette simplicité le rend plus venerable. D'un côté quatre colomnes de cuivre soutiennent la chasse d'argent de S. Jonas premier abbé du monastere, & quatre de l'autre côté une autre chasse pleine de plusieurs reliques. Le saint Sacrement est suspendu au

milieu, & soutenu par une colonne de cuivre. L'aigle où l'on chante l'evangile dans le sanctuaire est aussi de cuivre, il est un peu elevé, & on monte par trois degrez dans une espece de petite tribune, lorsqu'on y chante l'evangile. Le candelabre de cuivre qui est à l'entrée du sanctuaire, soit pour sa grandeur soit pour son travail, ne cede gueres au beau candelabre de S. Remy de Reims, contre lequel S. Bernard a autrefois declamé. Le tombeau de S. Rictrude est hors du chœur, & orné d'une très-belle cuivrerie, avec ces deux vers.

Hic est, quo jacuit totum veneranda per orbem
Rictrudis, virtutis iter, pietatis imago.

Les reliques de la Sainte sont conservées dans le tresor. aussi bien que celles de sainte Eusebie. Elles sont renfermées dans deux riches chasses d'argent, ornées d'agathes & de plusieurs autres pierres precieuses, ouvrage incomparable de Jacques Coëne abbé regulier de Marchienne, qui assista au concile de Trente, & qu'on regarde avec justice comme le restaurateur du monastere, puisque tout ce qu'il y a de grand & de beau vient de lui, eglise, ornemens, argenterie, cuivrerie, cloître, edifices, tout est de lui. C'est ce que nous apprenons de ces vers qui sont à la chapelle de S. Etienne, où il est enterré.

Multa licet fatum rapiat, non omnia tollit.
Virtus non moritur, nec benefacta cadunt.
Hic cujus præclara vides monumenta viator,
Ædem instauratam, cœnobiumque nitens,
Munere perfunctus vitæ, pietate, fideque
Vivit, & eximia laude beatus erit.
Felix cui bene cæpta datum est perfecta videre,
Queis tabulæ eximiæ fulva coronis erunt!

Voici son epitaphe qui est dans la même chapelle.

REVERENDI IN CHRISTO PATRIS DD. JACOBI COENE ABBATIS EPITAPHIUM.

Coënius hic recubat Brugensi Jacobus ab urbe,
Conditione abbas, religione pius,
Conspicuus vita, celeber studio ædificandi.
Obvia testantur tot monumenta satis.
Lustra octo & menses bis quinque expleverat abbas,
Sic cœptum hic finit, rite coronat opus.

EJUSDEM AD MONACHOS.

Discite commonachi, nostro exantlare labores
Exemplo, cœptam currere rite viam.
Discite & hic faciles, quando nec ferrea nobis
Fata pepercerunt, solvere lege pari
Obiit XIV. *calendas Novembris anno* MDLII.

¶ Le cloître repond à la magnificence de l'eglise. Il est vouté & vitré. La voute est dorée, & les vitres sont peintes. Ces peintures nous representent la vie de notre Seigneur, digne objet de la meditation des religieux, qui autrefois passoient une bonne partie de la journée dans le cloître.

Les religieux de Marchienne disent tous les jours les litanies avant la grand-messe, ancien usage de l'ordre, qu'ils ont retenus. Les dimanches ils chantent trois grandes messes, avant la troisiéme on fait la procession, à laquelle le diacre & le soudiacre portent des textes, aprés la procession le celebrant chante les litanies. Il se sied à la messe durant le *gloria in excelsis*, l'epitre, le graduel & le *credo*. Pendant que le diacre chante l'evangile à l'aigle, le celebrant accompagné du soudiacre le recite tout bas à l'autel. C'est le diacre qui encense l'autel à l'offertoire, il encense aussi l'autel matutinal & le chœur: le chantre & le grand prieur en particulier & les religieux en general de

de quatre coups d'encens chaque côté. Je ne dois pas omettre ici qu'entre les raretez qui ſont dans le treſor, on y conſerve une très-belle croix donée par S. Thomas de Cantorbie, où il y a pluſieurs pierres precieuſes, & entr'autres une agathe d'une groſſeur prodigieuſe, la chaſuble du Saint, & un oſtenſoir de criſtal en forme de croix pour expoſer le ſaint Sacrement. Voici encore une choſe ſinguliere que nous vîmes à Marchienne, & dont je n'ai jamais entendu parler. C'eſt un bœuf familier, qui quittoit ſon troupeau & venoit trouver celui qui l'appelloit.

Comme nous étions près de l'abbaye de Haſnon, nous fûmes bien aiſe d'aller voir monſieur l'abbé, que nous reſpectons beaucoup, comme un homme qui fait honeur à l'ordre, & qu'on doit regarder comme le reſtaurateur de ſa maiſon, puiſque l'ayant trouvée preſque toute ruinée, il l'a ſi bien retablie & pour le ſpirituel & pour le temporel, qu'il l'a renduë une des meilleures abbayes du pays, & la poſterité s'étonnera qu'un ſeul homme ait pû faire tant de bien à ſon monaſtere. Lorſque nous arrivâmes chez lui, il venoit encore de mettre en fond ſix milles florins pour l'entretien de la bibliotheque. Pour rendre ce fond plus ſolide, il avoit fait paſſer l'affaire en chapitre du conſentement de toute ſa communauté, & il devoit encore le faire confirmer par monſieur l'evêque d'Arras. Nous croyions n'être à Haſnon qu'une heure ou deux, mais le bon abbé nous retint le reſte de la journée. Nous vîmes cependant la bibliotheque, où nous trouvâmes des manuſcrits que nous n'avions pas vû la premiere fois. Entre autres un très-beau texte des evangiles, dont tous les commencemens de chaque evangile ſont écrits en caracteres d'or ou d'argent, un manuſcrit des lettres de S. Auguſtin, un de S. Gregoire, la chronique de Sigebert & quelques autres plus recens dont je rapporterai ici les titres. Haſnon.
Henricus de Pyro cognomento Brunonis legum doctor, quondam S. Pauli Leodienſis canonicus, poſtea ad ordinem Carthuſienſem converſus, de Eſu & abſtinentia carnium, Bartholomæo ſacræ Theologiæ profeſſori Carthuſienſi in Ruremonda.

Prior Hasnoniensis de Esu carnium 1493.

Modus vivendi in ordine S. Benedicti ante Johannem RODE *sacræ theologiæ bacalaureum, & in jure canonico licentiatum, abbatem, S. Matthiæ Trevirensis. De Simonia in receptione monachorum auctore eodem priore.*

Tractatus de abstinentia carnium allatus de Colonia à monasterio S. Martini Coloniensis ordinis S. Benedicti.

Tractatus contra multiplicationem divinorum officiorum in ordine S. Benedicti, à priore Hasnoniensi editus. Item tractatus, quod extra observantiam non est salus.

Tractatus Johannis Trithemii de statu & ruina ordinis S. Benedicti. A la fin de ce traité on lit ces mots. *Lectus fuit præsens tractatus in capitulo provinciali ordinis S. Benedicti provinciæ Moguntinæ, in Hirsaugia celebrato, ad mensam, anno Domini* MCCCC. XCIII. *Dominica* Jubilate, *& sequentibus diebus usque ad finem. Omnibus autem abbatibus inibi adunatis volentibus & consentientibus, statutum fuit ut imprimeretur, & in futuris capitulis provincialibus ad mensam publice legeretur, ut patet in statutis.*

Collatio de republica ecclesiæ & monachorum ordinis divi Benedicti, habita Coloniæ per R. P. D. Johannem abbatem Spanheimensem idibus Septembris MCCCCXCIII.

Ejusdem Trithemii liber de cura pastorali.

Tractatus novus super reformatione ordinis monastici, auctore Michaele Bureau. A la tête de ce traité il y a une lettre addressée à l'auteur avec ce titre.

Colendissimo magistro nostro Michaeli Bureau, sacrarum litterarum interpreti doctissimo, Julianus Guimonus unus ex fratribus Majoris monasteri, S. P. D.

Nous partîmes le lendemain de grand matin pour nous rendre à S. Amand, tant pour nous édifier, que pour revoir les manuscrits que nous avions déja vû autrefois. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons dit de cette illustre abbaye dans notre premier voyage litteraire, il suffit en un mot de dire qu'elle passe pour la plus reguliere des Pays-bas. La bibliotheque étoit autrefois excellente en manuscrits. Les religieux se plaignent d'une personne d'autorité, qui en a enlevé une bonne partie des meilleurs. Il en reste pourtant encore un bon nombre, qui sont fort precieux. La plûpart contiennent des ouvrages des Peres de l'eglise, & plusieurs anciens Grammairiens. Outre ceux-là nous y vîmes des anciennes gloses sur la regle de S. Benoist écrites il y a plus de huit cens ans, l'Emine y est expliquée en cette sorte: *Emina appendit libram unam quæ geminata facit Sextarium.* Ainsi selon l'auteur de cette glose, qui par son antiquité merite quelque autorité, l'Emine de S. Benoist étoit une mesure qui contenoit une livre, c'est-à-dire seize onces de vin, ce qui approche fort du sentiment du P. Mabillon, qui lui en donne dix-huit. Voici aussi ce que ces mêmes gloses disent sur le mot de *caligæ*. *Caligæ vel à calo pedum dictæ, vel quia ligantur. Nam socci non ligantur, sed tantum intromittuntur. Calo enim vocatur lignum, sine quo consui calceamenta non possunt.* Parmi les livres de Théologie, nous vîmes les commentaires de Gilbert de la Porrée evêque de Poitier sur les livres de la Trinité de Boëce. Son portrait est à la tête avec cette inscription. *Magister Gillebertus Pictavensis episcopus altiora Theologicæ Philosophiæ secreta, diligentibus, attentis, & pulsantibus reserans discipulis quatuor, quorum nomina subscripta sunt quia digni sunt.* Au-dessous de ce portrait on voit celui de trois de ses disciples, celui du quatriéme est dans la lettre initiale. Au-dessous de ces trois portraits on lit cette inscription. *Jordanus Fantasma, Ivo Carnotensis decanus, Johannes Belet. Hi tres & ille quartus intensiore studio attenti, mentis acie perspicacissimi, & sola veritatis specie coacti, sub Pictavensi episcopo viguerunt discipuli, quorum animæ requiescant in pace.* L'inscription de celui qui est representé dans la lettre ini-

S. Amand.

+ p. 214. 2me partie.

tiale est conçûë en ces termes. *Nicolaus qui pro dignitate sua arcanis Pictavensis episcopi sententiis, ut digni intromittantur ad eas, lucem plenæ expositionis infudit.* Voici une autre inscription qui se trouve à la fin du Catholicon de Jacques de Gesnes de l'ordre des freres Prêcheurs. Elle nous apprend un fait historique, & en même tems l'attention & la charité de Matthieu de Launays abbé de S. Amand. *Explicit liber Catholicon, scriptus anno* MCCCCXXXII. *ad requestam nobilis viri Domini Matthæi de Launays, pro tunc temporis abbatis S. Amandi in Pabula, quem dictus abbas tunc temporis non habens gubernationem bonorum temporalium ecclesiæ prædictæ, de propriis suis solvit pecuniis. Ordinavit denique, idem quod præsens liber in medio dictæ ecclesiæ collocaretur, & non solum conventuales illius monasterii, quin immo curatus villæ ejusdem, capellani rector, rector scholarum, ceterique clerici & advenæ in eodem proficere valerent. Rogat demum dictus abbas omnes in hoc libro studentes, quatenus omni mense dicant orationem dominicam cum salutatione angelica ad honorem Dei, & animæ suæ misericordiam apud Deum consequendam.* Il est assez facile de juger par cette inscription combien les livres en ce tems-là étoient rares. Je ne parle pas ici des ouvrages de Jean Fayt religieux de S. Amand & ensuite abbé de S. Bavon de Gand, l'un des plus habiles predicateurs de son tems, dont l'un a pour titre: *Manipulus exemplorum*, & l'autre: *Tabula super Vegetium de re militari.* Je ne parle pas non plus d'un manuscrit qui contient 217. epitres d'Etienne de Tournai, ni du manuscrit dit *Marinus Sanalus de expeditione Jerosolymitana.*

Lorsque nous étions à S. Amand on celebra la fête de la dedicace de l'eglise le dimanche dans l'octave de la fête de notre bienheureux pere S. Benoist. Monsieur l'abbé de S. Bertin, qui prenoit alors les eaux sur les lieux, y officia pontificalement avec beaucoup de majesté, & dîna ensuite avec les religieux au refectoire qui étoit orné de branches d'arbre. La grande messe & les vêpres furent chantez en musique.

Vigogne. Avant que de quitter S. Amand, nous fûmes bien aise d'aller à Vigogne, pour y voir encore les manuscrits que

nous avions déja vû autrefois, nous y remarquâmes entre autres, un recueïl d'anciens auteurs de l'histoire d'Angleterre, quelques ouvrages contre Beranger, les sentences du cardinal Drogo. Comme nous dînions au refectoire avec les religieux, un domestique portant six pains dans une corbeille, avec la portion d'un religieux, s'approcha du souprieur qui presidoit à la communauté, & lui dit *Benedicite*. Le souprieur repondit *Requiescant in pace*. On nous dit ensuite, que c'étoit une aumône qu'on faisoit aux pauvres pour le repos de l'ame d'un religieux d'Hasnon decedé depuis peu, & que lorsqu'il mouroit un religieux à Vigogne, on faisoit pour lui la même chose à Hasnon. Nous restâmes le reste de la journée à Vigogne & le lendemain nous retournâmes à S. Amand, d'où nous partîmes le 25. Juillet, jour consacré à l'apôtre S. Jacques.

Nout partîmes de grand matin pour éviter la chaleur qui étoit excessive, & nous prîmes un chemin abregé qui devoit nous delivrer de la poussiere : mais après avoir marché une grosse heure, nous nous retrouvâmes à la porte de S. Amand. Il nous fallut prendre le grand chemin de Tournai, où nous arrivâmes sur les huit heures. Après avoir salué monsieur l'abbé de S. Martin. Nous dîmes la sainte messe, nous assistâmes ensuite à celle de la communauté, qui se chanta avec beaucoup de majesté. On y fit la benediction des fruits nouveaux selon l'ancienne coûtume, & nous remarquâmes qu'après l'evangile, on encensa le choeur, & on donna le texte sacré à baiser à tous les religieux, & la paix à l'*Agnus Dei*. Le même jour après vêpres on fit à la paroisse de S. Jacques une procession solemnelle du S. Sacrement, pour faire reparation à Dieu des injures que les heretiques lui font dans le plus auguste de nos mysteres. Il y eut predication par un religieux de S. Martin. Cette procession passe pour une des plus belles & des plus majestueuses qu'on puisse voir. Pendant ce tems-là nous étions occupés à voir les manuscrits, qui sont très-beaux & en très-grand nombre. Nous y trouvâmes l'institution d'une autre procession solemnelle, qui se fait tous les ans à Tournay le jour de l'exal-

S. Martin de Tournay.

tation de la sainte Croix, que je rapporteray ici parce qu'elle est historique.

Reverendo Patri & Domino, Dei providentia Trajectensi episcopo, & capitulo ceterisque Trajectensis diocesis fidelibus Vu. decanus, J. archidiaconus totiusque Tornacensis ecclesiæ capitulum, salutem in Sion & gloriam in Jerusalem.

Universiati vestræ notum fieri volumus, quod cum olim peccatis hominum & mulierum exigentibus..... quædam infirmitas quæ vulgo dicitur morsus infernalis *invaserit populum diocesis Tornacensis & Cemeracensium diocesum, inspiratione divina sancti quorum reliquiæ in nostra continentur ecclesia, & adhuc.... statuerunt ut in die exaltationis sanctæ crucis fideles viri & mulieres, magni & parvi, apud Tornacum venirent, & circa civitatem cum devotione & orationibus processionem facerent: ita quod reliquiæ sanctorum ante populum portarentur. Unde contigit in prima processione, ut omnes qui hujusmodi in enormi morbo laborabant, divino miraculo sint liberati. Ideo statutum fuit à clero Tornacensi, confirmatione apostolica super hoc obtenta & indulgentia, ut singulis annis in exaltatione sanctæ crucis similis processio celebretur: & divino miraculo contigit & semper contingit, ut omnes viri & mulieres, parvi & magni, in fide non hæsitantes, qui hujusmodi intersunt processioni, ab hujusmodi infirmitate liberentur, sive laborant sive non laborant, per totum annum sint immunes. Et quia quidam Trajectensis diocesis super hoc certificari volebant, præsentes litteras vobis mittimus, sigillorum nostrorum munimine roboratas. In his..... sigillum episcopi nostri viri sancti & religiosi non est..... quia est in terra Albigensium cum rege Francorum. Datum Tornaci anno Domini* MCCXXVI. *mense Septembri.*

Nous ne nous étendrons pas ici à parler des manuscrits de l'abbaye de S. Martin de Tournay, parce qu'on en trouve le catalogue dans Sanderus. Je dirai seulement que le psautier en quatre colonnes est un des principaux. Il contient quatre anciennes versions, qui sont la Gallicane, la Romaine, l'Hebraïque & la Grecque. A la fin du psautier on lit ces mots qui meritent d'être ici rapportez.

Anno ab incarnatione Domini MCV. *& à restauratione hujus cœnobii quarto decimo, scriptus est liber iste in hoc ipso cœnobio à quodam fratre monacho & subdiacono, præcipiente viro venerandæ memoriæ domno* ODONE *primo monacho & primo abbate hujus sancti cœnobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad episcopatum Cameracensis civitatis, non sine damno totius nostræ congregationis nobis ablatus est. Consecratusque est espicopus supradictæ Cameracensis ecclesiæ à* MANASSE *Remensi metropolitano &* VII. *comprovincialibus episcopis, anno dominicæ incarnationis* MCV. *indictione tertia decima, epacta* III. *sexto nonas Julii, die dominica, Romanæ urbis cathedræ præsidente domno* PASCHALI *papa, Francorum regnum gubernante rege* PHILIPPO. *Nostrum vero cœnobium rexit annis* XIII. *in quibus ita ei divina gratia affuit, ut cum ante ejus adventum per* CCC. *fere annos nullus in hoc loco manachus fuerit, infra* XII. *annos, non solum terras & mansiones & officinas & quæque usibus servorum Dei erant necessaria, verum etiam plusquam* LXX. *monachos omnipotenti Domino regulariter servituros in hoc locō aggregaverit.*

Il paroît par ce fragment qu'on croyoit à S. Martin que depuis trois cens ans avant la restauration du monastere faite à la fin de l'onziéme siecle par le saint abbé Odon, il n'y avoit pas eu de moines, c'est-à-dire depuis le ravage des Normans; mais nous apprenons d'un ouvrage composé par un chanoine de Tournay, qui se fit moine à S. Martin de Tournay sous l'abbé Gautier, qui vivoit du tems de S. Bernard, qu'il ne faut pas faire remonter si haut sa ruine totale, & que le mechant evêque Fulcherius en est la principale cause. Car voici comme l'auteur s'explique là-dessus: *Quidam falso putant monasterium nostrum ab his (Normannis) fuisse subversum. Post hanc autem tribulationem secuta est & alia in episcopatu Tornacensi & Noviomensi per ter senos menses, episcopante* FULCHERO *crudeli tyranno, qui omnes abbatias, quas destruere potuit, destruxit aut expoliavit, inter quas & nostram, sicut Dominus abbas Gal-*

tetus testabatur, penitus destruens, terras ejus ac prædia & cetera quæque clericis militibus dedit, permittente tamen Deo, qui non multo post retributionem ei talem retribuit, ut à pediculis suffocatus pessima morte interierit: cujus interitum audientes viri religionis, quos exosos semper habuerat, quidam eorum pro ejus absolutione non requiem æternam, sed Te Deum laudamus, *cantaverunt.* Nous avons crû que les lecteurs ne seroient pas fâchez de trouver ici ce petit fragment, qui nous apprend le caractere de l'evêque Fulcherius, qu'on sçait d'ailleurs avoir été un très-mechant evêque. J'ajoûterai encore ici un petit fragment d'un ancien Rituel d'environ six cens ans, sur la maniere d'administrer les derniers Sacremens, parce qu'il contient des rites assez singuliers & dignes d'être remarquez.

Interim dum affertur corpus Domini, lavatur bucca infirmi, & antequam communicetur, confiteor Deo *dicit, & fratribus in commune respondentibus* misereatur vestri, *solus sacerdos prosequitur* Indulgentiam & absolutionem & remissionem omnium peccatorum tuorum &c. *Ipsum autem corpus Domini in vino & aqua mixto intinguitur. Quo epotato, bibit quoque ablutionem calicis, & si possit, ablutionem digitorum sacerdotis & adhuc calicis. Si non possit, alius bibit. Adhibetur illi crux à sacerdote, ut adoret & osculetur. Osculatur deinde sacerdotem & postea omnes fratres & pueros. Redit conventus, crux est contra faciem ejus affixa, & lumen usque ad clarum diem. Cum autem videbitur exitus horæ imminere, cilicium ad terram prosternitur, cinis desuper in crucis modum spargitur, æger deponitur. Priori nunciatur, qui facit coram eo legi passiones, si habuerit memoriam æger; vel si non habet, psalmos cantari. Cum autem videbitur anima sine longa mora egressura, percussa tabula, venit conventus cantando symbolum donec anima solvatur. Si autem ad diem perducitur, tunc à domno abbate vel priore pronunciatur hæc letania* Kyrie eleison &c. *Quod si nondum finierit, repetitur quater aut amplius ab omnibus* Credo in unum Deum. *Si adhuc vivit, recedit conventus, retentis aliquibus qui cantent psalmos &c.*

Nous

Nous restâmes deux jours à Tournay fort edifiez de la communauté de S. Martin. Les religieux se levent tous les jours à minuit pour chanter matines. Ils font l'office avec beaucoup de majesté. Ils recitent au chœur les litanies des Saints entre prime & tierce. La proprieté est bannie du monastere ; & c'est pour cela que monsieur l'abbé ne souffre aucune pension pour les religieux, leur faisant fournir toutes leurs necessitez avec abondance.

Lorsque nous prîmes congé de lui, il eut la bonté de nous prester un manuscrit de Gilles de Muits abbé de S. Martin de Tournay, qui contient l'histoire des Flagellans, & ce qui se passa de son tems à leur occasion dans le pays. Cet auteur mit à la tête de son histoire, une vignette, où ils sont representez dans une procession les épaules nuës & le foüet à la main en la maniere qui suit.



Nous prîmes ensuite la route de Bruxelles, & nous allâmes le premier jour à Cambron, celebre abbaye de l'ordre de Cîteaux, à trois lieües de Mons. Lorsque nous y arrivâmes monsieur l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous reçûrent très-bien. Il y avoit un pere Jesuite qui enseignoit la philosophie aux jeunes reli- Cambron.

gieux, monsieur l'abbé aimant mieux se servir d'un étranger pour enseigner ses freres, que d'employer à cela un religieux du monastere, qui demanderoit des exemptions de l'office divin. Car à Cambron & dans quelqu'autres monasteres, ni les maîtres, ni les écoliers, n'ont aucune dispense. En quoi certes ils sont beaucoup plus loüables, que certains religieux des Pays-bas, qui dispensent non-seulement du chœur, mais encore du breviaire les jeunes freres qu'on applique à l'étude de la Philosophie & de la Théologie. On ne sçait quel nom donner à cette coûtume. La moindre chose qu'on en puisse dire, c'est qu'on doit la regarder comme un abus effroyable. Et on ne peut pas comprendre comment des religieux consacrez au service de Dieu par leur état, croyent pouvoir se dispenser de reciter ses loüanges, au moins en particulier. C'est une chose inouïe dans l'antiquité, & entierement contraire à la regle de S. Benoist, qui défend de préferer aucune chose à l'office divin, & qui oblige les religieux qui vont dehors, de le reciter exactement à l'heure, & ceux qui travaillent à faire la recolte dans la campagne, de le reciter dans le lieu même où ils font la moisson. Enfin le pape Benoist a ordonné que les religieux, qui pour des empêchemens legitimes, comme seroit l'étude, ne peuvent pas assister au chœur, recitent leur office en particulier, & même, s'il se peut, plusieurs ensembles. Voici comme il s'en exprime dans la constitution qu'il a fait pour l'ordre de S. Benoist *cap. 27. Ceterum qui ad chorum vel ad ecclesiam accedere nequiverint, predicationi, lectioni, seu administrationi, vel officiis suis, aut piis sive licitis operibus, de licentia illius ad quem eam dare pertinuerit, occupati, in loco alio congruo & honesto debitis horis, juxta possibilitatem plures simul conveniant, & debite dicant divinum officium, & quotidianum pensum exsolvant debitæ servitutis.*

Nous mangeâmes avec ce R. P. Jesuite qui nous parut fort honête homme. Il étoit dans la bibliotheque lors qu'on nous y mena, & prenant un manuscrit il y lut ces mots, *Liber B. Mariæ de Camberone, si quis eum abstulerit anathema sit.* Pour lors le religieux qui nous accompa-

gnoit, dit en riant, si tous ceux qui nous ont pris des manuscrits sont excommuniez, il y aura bien des Jesuites excommuniez, à quoy le R. P. repondit: Vous nous les avez donnez. Ce qui pourroit bien être: car je suis persuadé qu'on met bien des vols de manuscrits sur le compte de ces reverends Peres, dont ils sont fort innocens, & j'ay trouvé dans certains monasteres des manuscrits, qu'ils avoient renvoyez avec leurs lettres d'avis du renvoy, quoyqu'on y conservât encore *le recepissé* qu'ils avoient donné en les empruntant. Ceux qui trouveront ces *recepissez* ne manqueront pas de dire sans examiner davantage, que ces peres ont retenu leurs manuscrits. Quoiqu'il en soit, nous parcourûmes tous ceux de la bibliotheque de Cambron, qui sont beaux & en grand nombre, la plûpart des ouvrages des peres de l'eglise. Nous y trouvâmes deux volumes des ouvrages de Gilles Charlier, doyen de l'eglise de Cambray, qui vivoit du tems du concile de Basle, & dont on a une très-ancienne édition assez rare. Nous y lûmes à la page 115. du manuscrit des erreurs prêchées le jour du Vendredi Saint à Cambray & à Doüai par deux Cordeliers, à l'occasion de ces paroles que Jesus-Christ dit à sa mere avant que d'expirer *mulier ecce filius tuus*. que je ne rapporte pas ici, mais voici des sentimens plus orthodoxes sur la maniere dont se fait la consecration de l'Eucharistie, que nous trouvâmes dans une ancienne explication du Canon de la messe, dont le caractere a plus de sept cens ans, où après les paroles dont le Sauveur se servit en donnant son corps & son sang à ses disciples, l'auteur dit ces mots: *Unde & universalis ecclesia jugem memoriam Domini Redemptoris sui celebrat. Ipse Dominus tradidit apostolis, & apostoli generaliter omni ecclesiæ in his verbis, sine quibus nulla lingua, nulla regio, nulla civitas, id est nulla pars ecclesiæ catholicæ confitere possit, id est consecrare sacramentum corporis & sanguinis Domini: quod apostolus manifeste demonstrat ad Corinthios ubi dicit*: Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem &c. *Christi ergo virtute & verbis iste panis & calix ab initio consecratus est: Christi virtute & verbis*

semper consecratur & consecrabitur. Outre les manuscrits qui sont à la bibliotheque, il y en a encore quelques-uns dans le chapitre, qui servoient autrefois pour la lecture plus ordinaire des religieux. Il en tomba un entre nos mains, qui avoit ce titre: *Speculum claustralium quod venerabilis pater & sacerdos Bartholomæus Cluniacensis, monachus ex dictis SS. Patrum Gregorii, Augustini, Hieronymi, Origenis & aliorum sanctorum, Dei præcedente gratia, composuit, & fratribus suis claustralibus custodiendum reliquit. In hoc enim quasi in speculo, Dei gratia, mentium facies videri possunt. Sunt enim in hoc volumine homiliæ evangeliorum dominicarum dierum & solemnitatum fere totius anni, scilicet nonaginta. Sermones de sanctis apostolis, martyribus, confessoribus, virginibus multi.*

Tout ce que l'on voit à Cambron ressent sa grande maison, & retrace en même tems la simplicité des premiers religieux de l'ordre. On montre dans le tresor la crosse du bienheureux Fastrede premier abbé de Cambron, d'où il fut tiré pour être troisiéme abbé de Clairvaux & ensuite de Cîteaux. Elle n'est que de bois, mais elle est beaucoup plus précieuse, que si elle étoit d'or ou d'argent. La passion de notre Seigneur, qui est gravée dessus, inspire la pieté, & j'avouë que j'en fus si touché, que je la baisai par respect. La chasuble de saint Bernard qu'on montre n'en inspire pas moins. Elle n'est ni de drap d'or, ni d'argent, ni de soye, mais de simple cotton. Elle sert le jour de sa fête & à toutes les premieres messes des religieux. Il s'en faut bien que j'estime autant la belle mitre qu'un evêque de Gand, qui avoit besoin d'argent, vendit à un abbé de Cambron, quoyqu'elle soit couverte de perles & de pierres précieuses. On dit qu'elle est venuë autrefois d'Angleterre. Tous les bâtimens sont simples. L'ancienne infirmerie fait juger du grand nombre des religieux qu'il y avoit dans les premiers tems de sa fondation. L'eglise est belle, & il y a plusieurs sepultures de personnes illustres. La plus considerable est celle de Didier, evêque de Terouenne. Elle est dans le sanctuaire avec cette épitaphe,

Dat Desiderio cathedram Tarvanna, sepulcrum
Hic locus, omne bonum dat paradisus. Amen.

Assez près de l'autel du côté de l'evangile, on voit le tombeau d'Englebert d'Enguien & de sa femme avec ces épitaphes.

Chi gist messire Engleberg d'Enghien jadis seigneur de Rameru, de le Folie, & de Tubise, qui trepassa en M. CCCCII. *le* II. *jour de Fevrier. Priez pour son ame.*

Chi gist madame Marie de l'Alaing, épouse dudit seigneur Englebert d'Enghien, qui trepassa l'an M. CCCCXVI. *le* XVI. *Decembre. Priez pour son ame.*

Dans la croisée du côté du midi on lit cette épitaphe de plusieurs seigneurs de Lignes, enterrez tant dans l'eglise que dans le cloître.

D. O. M.

Sacrum

Ac piæ memoriæ illustrissimorum D. D. Toparcharum, Dynastarum ac militum prænobilis domus ac familiæ. de Lignea.

VValterii II. 1190. *Valterii III.* 1245.

VValterii IV. 1271. *Johannis, Gerardi archidiaconi Brabantiæ, Fastredi dynastæ de* TONGRES, *Michaëlis domini de* PONTOIT, *Arnoldi, Fastredi de* ELLEIGNI, *Fastredi domini de* MONSTREUIL, *Fastredi Domini de Lignea* 1317. *dominæ Elizabethæ, D. Marguaritæ, D. Adelinæ de* HAVRE, *dominæ Julianæ de* ROSSOIT, *& Isabellæ dominarum de Lignea, hujus monasterii Camberonensis benefactorum hic & in claustro sepultorum.*

Enfin dans le bas de la nef du côté du septentrion on trouve ces deux épitaphes.

Chi gist messire Jehan, sire de Lens en Braibant, ki trepassa en l'an de grace M. CCCX. *le jour Grigore. Priez pour s'ame.*

Chi gist dame Aalaïs de Dothenghien, jadis dame de Lens, ki trepassa l'an de grace M. CCC. & XXIV. *lendemain dou jour S. Marc. Priez Dieu pour s'ame.*

Nous partîmes de Cambron le trentième Juillet, pour aller au Grand Bigard, nous passâmes par Enguien où nous fûmes saluer monsieur l'Abbé de Cambron, que nous avions vû autrefois à Mons confesseur des dames d'Espeinlieu, & pour lequel nous avions conservé beaucoup d'estime. C'est un fort honnête homme, très-digne de la place qu'il occupe aujourd'hui. Il nous fit toute l'amitié possible.

Le Grand Bigard.

L'abbaye de Grand Bigard fut fondée dans le douziéme siecle pour des religieuses Benedictines. On n'y reçoit que des demoiselles d'une noblesse incontestable, mais leur principale noblesse c'est leur vertu. Elles ne sont point cloîtrées, mais elles n'en sont pas moins solitaires; car elles ne sortent que pour des necessitez de la derniere importance. Deux fois l'année, dans le tems des minutions, elles peuvent sortir le matin & revenir le soir. Elles ont tous les jours des heures reglées pour le travail manuel, durant lequel on fait une lecture de quelques livres de pieté. Elles ont deux refectoires, un pour l'hyver & l'autre pour l'été. Leur cloître est fort joli. Il est vouté, vitré, & orné de tableaux & de petits oratoires, où ces dames vont faire leurs prieres. Madame de Velasco leur abbesse joint à une illustre naissance une solide pieté. Lorsqu'elle fut élûë abbesse, elle trouva la maison endettée de soixante mille florins, & ses fermes ruïnées par les guerres, & chargées de contributions. Mais elle trouva un grand tresor dans la confiance en Dieu & aux merites de sainte Vivine.

L'année du grand hyver elle fit publier dans les villages d'alentour, qu'on pouvoit aller couper du bois dans ses forêts, pourvû qu'on ne touchât pas aux gros arbres. L'année suivante elle ouvrit ses greniers à tous les pauvres: mais l'année d'après elles les trouva pleins. Elle a payé toutes ses dettes, reparé ses fermes & les bâtimens de son monastere, decoré l'eglise & fait faire une chasse d'argent à sainte Vivine premiere abbesse du Grand Bigard, qui revient à six ou sept milles florins. Cette Sainte passe dans le pays pour une thaumaturge, on vient de tous côtés dans son eglise implorer son assistance & on le fait avec succès, on donne à tous les pelerins de l'eau de la fontaine de la Sainte, qui ne se corrompt jamais, & ils trouvent dans cette eau un remede salutaire à leurs maux. Il n'y a pas même jusqu'aux heretiques qui viennent implorer le secours de sainte Vivine. Peu de tems avant que nous arrivassions là un Hollandois à qui il étoit mort vingt-quatre bestiaux, & à qui il en restoit seize malades, vint au Grand Bigard demander à la Sainte leur guèrison, il les trouva tous parfaitement gueris à son retour. Il admira la vertu de la Sainte, & reconnut que dans sa secte on ne trouve point de si habiles medecins.

Le lendemain de notre arrivée, on celebra la fête de la dedicace. Le chapelain dit la messe à six heures, & y communia les dames. Avant la messe il donna la benediction du S. Sacrement au peuple avec le saint ciboire au grand autel, il le porta ensuite à l'autel de sainte Vivine, où il donna la benediction aux religieuses, & l'exposa durant le saint sacrifice. A la fin de la messe, il donna encore la benediction & le resserra. Le confesseur qui étoit un religieux de Grarmond dit la grande messe, & y observa les mêmes ceremonies: à la fin de la messe celle qui devoit faire la lecture au refectoire dit trois fois debout *Domine labia mea aperiés*. Nous fûmes fort édifiez de ces bonnes dames, qui nous reçûrent avec toute la bonté possible, & qui même nous offrirent de l'argent lorsque nous les quittâmes, mais nous nous contentâmes de leur demander des prieres.

Grimberg. Après dîné nous partîmes pour aller à l'abbaye de Grimberg, qui n'est qu'à deux lieües de-là, entre Malines & Bruxelles. Elle fut fondée d'abord pour des Benedictins, qui la posséderent environ vingt-cinq ans, elle passa ensuite aux chanoînes reguliers, qui peu de tems après la cederent aux Premontrez à cause de sa pauvreté. Ceux-ci, qui ont un talent particulier pour l'œconomie, en firent une puissante maison. Elle fut entierement ruïnée dans les guerres de la religion par les Huguenots, mais les Premontrez l'ont retablie avec magnificence.

L'eglise qui est d'une nouvelle structure, est superbe, & très-bien ornée. Tous les lieux reguliers sont neufs & très-beaux, excepté le cloître qui est ancien & vitré. La vie de S. Norbert en peinture en fait le plus bel ornement. La bibliotheque ayant été brûlée par les heretiques, tous les manuscrits ont été consumés par le feu. Il n'y reste aujourd'hui que deux bibles manuscrites, & d'anciens statuts synodaux de l'eglise de Cambray depuis l'an 1300. jusqu'à 1324. L'abbé qui gouverne aujourd'hui cette maison nous parut un très-honnête homme, il nous quitta aprés soupé pour aller lui-même faire la priere aux domestiques, & nous vint retrouver un peu aprés. Il nous fit voir une très-belle sale, où il y a des tableaux d'un grand prix. Nous ne vîmes dans ce monastere que des sujets d'édification. Le procureur nous dit qu'il y avoit une benediction de Dieu particuliere sur leur maison, qu'ils faisoient de très-grandes depenses, & qu'ils ne manquoient de rien, mais qu'il attribuoit cela à ce que l'on recevoit tous les novices *gratis*, & qu'on avoit banni le peculium du cloître. Il nous donna ensuite un homme à cheval pour nous conduire à Dilighen, autre abbaye de Premontré à trois quarts de lieuës de Bruxelles.

Dilighen. Cette abbaye a éprouvé le même sort que celle de Grimberg. C'est-à-dire qu'elle a été ruïnée par les heretiques. Aujourd'hui on la retablit, & on lui a redonné son premier lustre. L'eglise est fort jolie, l'argenterie très-riche, le refectoire orné de très-beaux tableaux, le jardin fort agréable, & la bibliotheque assez bonne,

mais

mais il n'y a que très-peu de manuſcrits qui ne ſont pas de conſequence. Comme nous ne trouvâmes rien qui nous arrêtât à Dilighen, nous allâmes le même jour à Bruxelles.

Le lendemain nous fûmes dire la meſſe aux Jeſuites. C'étoit dans l'octave de S. Ignace, tous les confeſſionnaux étoient remplis, & plus de quarante perſonnes communierent dans le peu de tems que nous fûmes là. L'egliſe eſt très-belle & très-ornée, la ſacriſtie eſt grande & toute pavée de marbre, la plus belle que j'aye jamais vûë. Après la meſſe nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le frere nous pria d'attendre juſqu'à dix heures & demie, parce que tous les peres étoient occupez au confeſſional, & les regens étoient en claſſe. Il ſe trouva néanmoins là un Jeſuite, qui s'offrit fort obligeament de nous la faire voir. Il fut chercher la clef & nous mena juſqu'à la porte, mais il la trouva barricadée à cauſe des émotions populaires, qui s'étoient élevées dans la ville, contre leſquelles ils avoient crû devoir ſe précautionner, parce qu'on les avoit menacé de piller leur maiſon. Nous vîmes ſeulement à l'entrée quelques anciennes inſcriptions ſur des pierres enclavées dans la muraille. Nous fûmes de-là chez monſieur le prince de Rubanpré, qui paſſe pour un homme de lettres; mais il étoit alors au conſeil. Monſieur Vanderboon pour lequel nous avions une lettre, nous reçut chez lui avec beaucoup d'honnêteté, il nous fit voir pluſieurs manuſcrits qui concernent les fiefs de la province, la plûpart aſſez recens. Il envoya querir un libraire qui pût nous indiquer les meilleures bibliotheques de la ville, & les endroits où nous pourrions trouver des manuſcrits. Celui-ci nous dit qu'il n'y avoit perſonne de lettres à Bruxelles, parce que tous ceux qui étudioient & qui menoient une vie un peu plus reglée que les autres, paſſoient pour des Janſeniſtes, & que perſonne ne vouloit avoir cette reputation; que lorſqu'il lui tomboit des manuſcrits entre les mains, les Anglois & les Hollandois les enlevoient auſſi-tôt; que la meil-

Bruxelles.

leure bibliotheque qui fut à Bruxelles étoit celle de l'ambassadeur de l'empereur, mais qu'elle étoit inaccessible. Il nous invita ensuite d'aller en sa boutique, nous y fûmes par complaisance, & nous lui demandâmes s'il avoit quelques bons livres. Les meilleurs, nous dit-il, sont les livres des Jansenistes. Et en avez-vous, lui dis-je, ouy, mon pere, en voilà, il nous montra les ouvrages du P. Sirmond & du P. Petau Jesuites. Je lui dis qu'il avoit bien raison de dire que ces livres étoient bons. Voilà encore un Jansenitte, ajoûta-t-il, en nous montrant les livres des Rites ecclesiastiques. Il ne nous connoissoit pas, & ne sçavoit pas même de quel ordre nous étions. J'eus bien de la peine à m'empêcher de rire, & je vis par là ce que l'on doit penser de la plûpart de ceux qu'on appelle aujourd'hui Jansenistes.

Rouge-Cloître.

Nous partîmes l'après-dîné pour aller au monastere de Rouge-Cloître, une des plus belles maisons des chanoines reguliers de l'ordre de S. Augustin dans les Pays-Bas. Lorsque nous y arrivâmes, on faisoit le service d'un de leurs confreres qui étoit mort. Dès que les religieux nous apperçûrent, ils vinrent nous recevoir, & nous firent le meilleur accueil du monde. Nous y allions principalement pour y voir les manuscrits qui sont en assez grand nombre, quoyque nous les eussions déja vû autrefois, nous étions bien aise de les voir encore, parce qu'en fait de manuscrits on profite toûjours à les examiner. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons rapporté ailleurs des quatre gros volumes de Guillimannus prieur du monastere, quoyqu'on pût y faire encore beaucoup de remarques, sur tout dans le tome qui a pour titre: *Historiologium Brabantinorum tam sæcularium principum, quam religiosorum, in quo mutato temporum ordine, locum præoccupat historia Jerosolymitana.* Car sans parler de tous les ouvrages qui regardent les croisades, on trouve un livre *de Victoria ducis Brabantensium & cladibus Leodiensium*, à la fin duquel, on lit le nom de l'auteur en ces termes: *Explicit historia com-*

pendiosa de triumpho ducis Brabantensis & cladibus terræ Leodiensis edita à viro litterato & venerabili patre Henrico de Merica priore canonicorum regularium prope Lovanium anno MCCCCLXIX. *feliciter.*

On y trouve encore les ouvrages suivans.

Electio illustrissimi principis archiducis Austrasiorum & Brabantinorum in regem Romanorum, videlicet Maximiliani generi Caroli ultimi ducis in civitate Francofordiensi.

Ejusdem coronatio.

Epistolæ Æneæ Silvii ad Philippum ducem Burgundiæ &c.

Epistola S. Thomæ de Aquino ad Aleydem ducissam Brabantiæ fundatricem Vallis-ducis.

Gesta Jacobi de Vitriaco.

Itinerarium generosi militis Domini Ægidii de Traseignies qui fuit cognatus ducis Brabanti.

La collection des vies des Saints en quatre volumes d'une écriture très-menuë, recueillies par Jean Ghentius chanoine regulier de Rouge-Cloître, n'est pas un des moindres manuscrits dela bibliotheque. Parmi ces vies écrites par des anciens auteurs, j'y lû celles de deux saints du monastere de Fontenelle en Normandie, sçavoir de S. Erembert evêque de Toulouse & moine de Fontenelle & de S. Condet moine & confesseur, dont la fête est marquée au XII. des calendes de Novembre. Elle finit par son epitaphe, qu'on ne trouve pas aujourd'hui à Fontenelle, ni dans la chronique imprimée de cet illustre monastere. C'est pourquoy nous croyons qu'on ne sera pas fâché de la voir ici.

Extitit in Gallis meritis dignissimus olim
Cujus membra sacra hic tumulata jacent.
Nomine Condetus virtutum flore coruscus,
Pro quibus in cœlis nunc viget eximius.
Qui Theoderico Francorum sceptra regente,
Rura Britannorum Transvena deseruit.
Gallorum adiit partes lux christicolarum,
Insula hunc sequanæ quæ Beltinnaca vocatur,
Curriculis multis pavit & hic sepelit.
Ejus sacratos cineres post tempora longa,
Egregio cultu turba sacrata tulit
Fontanellensis, tumulans in cespite pulcro,
Nunc ibi poscentes muneribus cumulat.

On y trouve aussi les ouvrages suivans de quelques auteurs de l'ordre des freres Prêcheurs.

Tractatus de calcatione malignorum spirituum editus à fratre Nicolao Jacquers ordinis fratrum Prædicatorum.

Liber de sensibilibus deliciis paradisi editus à fratre Johanne de Tambaco ordinis Prædicatorum provinciæ Theutonicæ.

Johannes Nyder de reformatione religiosorum. Quæstio de secreto confessionis celando cum determinatione data per magistrum Bernardum de REYDE *sacræ Theologiæ professorem.*

J'ajoûterai à ces auteurs *Ambrosii oratio habita Basileæ in sacra synodo septimo calendas Septembris anno Domini* MCCCCXXXV. *cum illuc à Romano Pontifice Eugenio IV. missus esset orator.* On y trouve aussi l'exposition d'Haimon sur les epitres de S. Paul, où il a la qualité d'evêque de Cologne, mais il n'y a aucun evêque de Cologne de ce nom.

Après le repas, on nous mena dans le jardin pour un peu nous recréer; & l'on nous y fit voir une chapelle

de la Vierge sur une petite elevation, où les religieux vont tous les samedis chanter le *Salve regina*. Il y avoit autrefois une petite chambre qui joignoit la chapelle, où ils alloient tous les ans faire une retraite de huit jours. Car les chanoines reguliers de la congregation de Vindeshein, dont Rouge-Cloître étoit, s'appliquoient fort aux exercices spirituels, & pour y vaquer avec plus de liberté, ils gardoient la clôture, comme font aujourd'hui les Chartreux. Il n'y a pas cent ans qu'ils ont cessé de la garder.

Lorsque nous partîmes, monsieur le prieur eut la bonté de nous donner un religieux, qui vint nous reconduire à cheval jusqu'à Notre-Dame du Chene. C'est une eglise de devotion bâtie par le prince Albert & la princesse Isabelle, qui est desservie par un Premontré de l'abbaye du Parc près de Louvain. Nous fûmes de-là dîner à la prevôté de Bassevavre desservie par six religieux de l'abbaye d'Afflighen. Il y a une Notre-Dame miraculeuse, qui y attire un grand concours de peuples. Et comme les personnes simples ont ordinairement plus de foi & plus de pieté que les autres, ces bonnes gens marchent à genoux au tour de l'autel, devotion qu'ils ont réiterée si souvent, que le pavé quoyque de marbre est presque tout usé.

Nous fûmes le même jour coucher à l'abbaye de Gembloux, la plus noble du Brabant. L'abbé a droit de faire battre monnoye, mais il y a au moins cent vingt-cinq ans qu'on n'en a battu. Les religieux sont fort reguliers, le jour precedent ils avoient été cinq heures durant à la campagne, pour faire la recolte. Ils mangent à la verité trois fois la semaine de la viande, mais ils n'en usent jamais le soir, & les vendredis ils n'ont que du pain sec à la collation. Nous passâmes la matinée à voir ce qui restoit de manuscrits de l'incendie generale du monastere, & après dîné nous partîmes sur les trois heures pour aller à Oignies. Gembloux.

C'est un monastere de chanoines reguliers, fameux par la retraite de sainte Marie d'Oignies, dont l'illustre cardinal Jacques de Vitri chanoine regulier du lieu & son direc- Oignies.

teur, a écrit la vie. Nous y trouvâmes un venerable prieur, qu'on peut regarder comme le restaurateur de la maison & pour le spirituel & pour le temporel. Il étoit curé lorsqu'il fut élû prieur. La maison étoit chargée de trente-six mille livres de dettes, les bâtimens en desordre, & la discipline reguliere fort affoiblie. Il commença par reduire ses religieux à la vie commune, il leur interdit les pensions, & le pecule; il deffendit les dotes pour la reception des novices; il fit de grandes aumônes; & avec ce secret il trouva le moyen de payer toutes les dettes, de rebâtir le monastere, de faire une bibliotheque & des ornemens pour l'eglise. Il établit des lieux & des temps de silence. Il appliqua ses religieux à l'étude, & leur donna de bons maîtres pour les former dans les sciences, ce qui a si bien réussi, qu'aujourd'hui il y a dans le monastere plusieurs religieux capables d'enseigner. Pour affermir ses religieux dans le bien qu'il avoit établi, il leur fit soutenir dans une these que le vice de proprieté est un dereglement qu'un abbé doit retrancher, & que chaque religieux est obligé en conscience de lui obéïr sur ce point, quoyqu'un usage contraire eut prévalu dans son monastere, & quand même il ne se seroit engagé que dans la vûë de joüir de cette douceur. Cette these choqua les religieux d'une fameuse abbaye, qui s'en plaignirent. Mais on leur repondit qu'on n'avoit pas soutenu cette these pour les critiquer; qu'on n'avoit eu en vûë que d'exposer la verité; que joüissant du bonheur de la vie commune, ils se faisoient un veritable plaisir de s'occuper des avantages qu'on peut en retirer pour s'animer à la conserver sans relâche. Si ces religieux avoient autant de soin d'étudier leur regle, qu'ils en ont de bien recevoir ceux qui les viennent voir, ils verroient qu'il n'y a rien de plus deffendu, & que S. Benoist veut qu'on en retranche jusqu'aux moindres racines. Toutes les regles monastiques suivirent en cela celle de S. Benoist. Et le pape Innocent III. étoit si persuadé de cette verité, que dans une constitution qu'il a faite pour les Benedictins, il declare qu'un

abbé ne doit pas croire qu'il ait le pouvoir de dispenser ses religieux sur la proprieté ; que le vœu de pauvreté aussi bien que celui de la chasteté est tellement annexé à l'état monastique, que le pape même ne peut pas en dispenser.

Le monastere d'Oignies reconnoit pour fondateur un saint prêtre, nommé Gilles de VValcour, qui en jetta les fondemens vers l'an 1192. & fit consacrer l'eglise par l'evêque de Liege en l'honneur de S. Nicolas. Il eut pour compagnon Jean de Nivel docteur en Theologie, celebre predicateur & doyen de l'eglise de Liege. Jacques de Vitri docteur de l'université de Paris, attiré par la reputation de sainte Marie d'Oignies, vint exprès pour la voir ; charmé de sa sainte conversation, il se laissa aisément persuader d'embrasser la vie religieuse, & de se faire chanoine regulier à Oignies. Son merite le fit bientôt connoître auprès des souverains Pontifes. Il fut créé cardinal de la sainte eglise Romaine, evêque d'Acon, & employé dans des legations considerables, ce qui lui donna occasion de faire present à son monastere de plusieurs saintes reliques, entre autres, du bois de la vraye croix, d'une côte de S. Pierre, d'une machoire de saint Barnabé, d'un ossement du pied de saint Jacques le majeur, d'une dent de S. André, d'un doigt de S. Martin, de l'huille de S. Nicolas &c. On voit encore dans le thresor la discipline de ce grand cardinal, son missel, son pontifical, sa crosse d'yvoire, deux de ses mitres, une de parchemin qui fait voir la simplicité de ce tems-là, & une plus précieuse. On y voit aussi une très-belle chasse d'argent, qui renferme le corps de sainte Marie d'Oignies, son chef, son couteau & sa chemise de laine. Le calice de Gilles de VValcour premier prieur du monastere, est semblable à ceux que nous avons vû ailleurs de S. Thomas de Cantorbie. L'eglise est assez belle, on y voit le tombeau de Jacques de Vitry en marbre noir dans le sanctuaire du côté de l'epitre, & près de la sacristie celui de Gerard sire de Morbais, châtelain de Bruxelles. Le tableau de sainte Marie d'Oignies qui est dans sa chapelle passe pour

un chef-d'œuvre. Il n'y a point de manuſcrits dans le monaſtere que ceux qu'on voit dans la ſacriſtie. Le plus précieux eſt un ſacramentaire écrit il y a plus de ſept cens ans. Nous fimes quelques extraits du calendrier qui nous apprenoit le tems de l'ordination de pluſieurs evêques de Tongres & de Cambray; des ceremonies de l'extreme-onction qui renferment des rites ſinguliers, & d'autres pour le premier mercredi de carême qui ſont aſſez conſiderables pour être rapportez ici.

EX ANTIQUO SACRAMENTARIO OIGNACI.

In Calendario à nono Cal. martii tranſlatio duorum fratrum Tleuduvad & Chroaldi.

XVI. *Cal. Aprilis ordinatio Dodilonis Cameracenſis eccleſiæ epiſcopi anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVIII.

III. *Idus Aprilis ſecunda tranſlatio Theuduvardi.*

VII. *Cal. Maii natale S. Ermini epiſcopi & confeſſoris.*

VI. *Nonas Maii ordinatio Faraberti ſanctæ Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi.*

XI. *Cal. Julii natale S. Euſebii hiſtoriographi.*

VI. *Idus Julii tranſitus S. Ettoni confeſſoris.*

XVII. *Cal. aug. natalis Gundulfi atque Monulfi epiſcopi & confeſſoris.*

XII. *Cal. Septembris ordinatio Everacri S. Leodienſis eccleſiæ epiſcopi.*

X. *Cal. Sept. ordinatio Stephani ſanctæ Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi.*

VII. *Cal. Octobris natalis S. Roberti epiſcopi.*

XIV. *Cal. Novembris ordinatio Ogonis S. Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi anno incarnationis Domini* DCCCCXLVI.

X. *Cal. Novembris reſtitutio corporis S. Amandi epiſcopi.*

II. *Nonas Novembris Romæ ordinatio Richarii epiſcopi Tungrenſis eccleſiæ.*

XVI. *Cal. Januarii vocatio Dodilonis monachi ex monaſterio S. Vedaſti ad epiſcopatum anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVII.

IN ORDINE AD VISITANDUM INFIRMUM.

Ingredientes sacerdotes in domum infirmi decantent VII. psal. pœnitentiæ cum letania &c.

Et sic perunguant singuli sacerdotes infirmum de oleo sanctificato, facientes cruces in collum, & guttur, & pectus, & inter scapulas, & super V. sensus corporeos, & in supercilia oculorum, & in aures intus & foris, & in narium summitate sive interius, & in labia, id est exterius, & in manus similiter exterius idest deforis, ut maculæ quæ per V. sensus mentis & corporis fragilitate carnis aliquo modo inhæserunt hac medicina spiritali & Domini misericordia pellantur.

Dum ungunt sacerdotes infirmum, dicant has orationes morosius unguendo.

Ungo te oleo sanctificato in nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, ut more militis uncti præparatus ad luctam, possis aëreas superare catervas.

Item alia ab alio sacerdote dicenda.

In nomine Patris & Filii & Spiritus-sancti. Sit tibi hæc unctio olei sanctificati ad purificationem mentis & corporis, & ad munimen & defensionem contra jacula immundorum spirituum.

Item alia ab alio sacerdote dicenda.

Ungo te oleo sancto, invocata magni creatoris majestate, qui jussit Samuelem prophetam ungui David in regem. Operare creatura olei in nomine Dei Patris omnipotentis, ut non lateat hic spiritus immundus, neque in medullis, neque in ulla compagine membrorum, sed habitet in eo virtus Christi altissimi, & sanctificatio Spiritus sancti.

Item alia.

Ungo te oleo sancto in nomine Patris & Filii & Spiritus-sancti, obsecrans misericordiam ipsius unius Domini ac Dei nostri, ut fugatis omnibus doloribus vel incommoditatibus corporis tui, recuperetur in te virtus & salus, quatenus per hujus operationem mysterii, & per hanc sacrati olei unctionem, virtutem sanctissimæ Trinitatis me-

dicatus, pristinam & magis robustam recipere merearis sanitatem.

Uncto infirmo, dicantur hæ singulæ orationes.

Sequuntur in ms. quatuor orationes.

Deinde communicet eum sacerdos corpore & sanguine Domini, & sic faciant illi per septem diebus, si necessitas fuerit tam de communione quam & de alio officio; & suscitabit eum Dominus ad salutem sua clementia; & si in peccatis fuerit, dimittentur ei.

MISSA PRO INFIRMO IN DOMO.

Cum anima in agone sui exitus dissolutione corporis sui visa fuerit laborare, convenire studebunt fratres vel ceteri quique fideles, & communicandus est infirmus de sacrificio sancto, etiam si comedisset ipso die, quia communio erit ei defensatrix & adjutrix in resurrectione justorum. Ipsa enim resuscitabit eum. Post communionem vero...... (unum folium deest)

In sacris ordinationibus nulla assignatur instrumentorum porrectio. Post ordinationem episcopalem legitur edictum, quod dat pontifex episcopo cui benedixit.

Dilecto nobis fratri illi episcopo ille pontifex. Dum etenim credimus &c.

FERIA IV. INFRA *Quinquagesimam orationes & preces super pœnitentem confitentem peccata sua more solito.* Exaudi Domine preces nostras & confitentium tibi parce peccatis, ut quos conscientiæ reatus accusat, indulgentia tuæ miserationis absolvat. Per. *Hic mittendus est cinis super caput pœnitentis, & dicendum.* Memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris. *Statimque ponendum cilicium & dicendum.* Contere cor tuum, & humilia animam tuam in cinere & cilicio, cor enim contritum & humiliatum Deus non despicit. *Oratio.* Præveniat hunc famulum tuum, quæsumus Domine, misericordia tua, ut omnes iniquitates ejus celeri indulgentia deleantur. Per.

Post hæc ejiciendus est ab ecclesia &c.

Floref. Nous partîmes d'Oignies fort édifiez de la regularité de la maison, & nous fûmes à l'abbaye de Floref, qui

n'eſt qu'à deux lieuës de là, & à deux de Namur. Floreſ eſt un des plus illuſtres & des plus anciens monaſteres de l'ordre des Premontrez. Son abbé eſt un des trois, qui ont le droit de confirmer l'election de celui de Premontré. Cette abbaye reconnoît pour ſes fondateurs les comtes de Namur, qui charmez de la ſainte converſation de S. Norbert & de ſes freres, lui demanderent des religieux dés l'an 1121. c'eſt-à-dire un an après la fondation de Premontré, & leur cederent le château qu'ils avoient dans ce deſert, pour y bâtir un monaſtere. Ils le choiſirent dans la ſuite pour le lieu de leur ſepulture, & on voit devant le grand autel ſur un marbre blanc leur epitaphe, qui eſt conçûe en ces termes.

Hic jacent corpora pietate & ſanguine illuſtrium virorum Godefridi & Henrici quondam comitum Namurcenſium & hujus eccleſiæ fundatorum, ex antiquo choro per admodum reverendum D D. Carolum de Severi ejuſdem eccleſiæ antiſtitem huc tranſlata 6. Februarii anno MDCXLII. *ipſorum animas cælum ſuſcipiat, quorum corpora hic terra poſſidet.*

Et du côté de l'evangile.

Anno Domini MDCXLII. VI. *Februarii ex antiquo choro hic tranſlata ſunt per R. D. D. Carolum de Severi hujus monaſterii archimandritam corpora piiſſimarum & nobiliſſimarum feminarum Ermenſendis & Agnetis comitiſſarum Namurcenſium, & hujus eccleſiæ fundatricum, quarum prior hunc locum S. Patri Norberto pietati conſecrandum donavit. In pace ſit locus earum.*

Sur le marbre blanc de la baluſtrade qui eſt du côté de l'evangile.

A regiæ ſtirpis majoribus ortum
Æque repetunt Godefridus & Ermenſendis.
Imperatores, reges, heroes, ſacrorum principes divos
Numerant inter poſteros & ſeros nepotes.

Probandæ regiæ munificentiæ
Una sat est Floresia.
Infimorum conversorum professo statu,
Ostentationis fastum depresserunt,
Illuserunt veste candida
Vixerunt conjuges pacifici.
Faxis lector dormiant confratres
In pace.

Sur le marbre du balustre du côté de l'epitre.

D. O. M.

Vis scire quam non sit aliena à bellica
Fortitudine christiana pietas?
Henricus Namurci & Lucemburgi comes,
Gedefridi & Ermensendis non degener filius,
Utramque felici fœdere copulavit.
Bello strenuus, pace pius.
Fundatam à parentibus Floresiam fovit, dotavit, ditavit bonis,
Sublimavit honoribus, in tantum dilexit,
Ut apud ipsam cum Agnete conthorali sepeliri
Voluerit anno MCLXXX.
Principibus dilecta viris Floresia juges
Manibus ipsorum grata repende preces.

Lorsque nous arrivâmes à Floref on chantoit la grande messe, & comme c'étoit un dimanche nous fûmes bien aise de l'entendre. On y chanta la preface de la Trinité, & les jeunes religieux y communierent. Après la messe nous demandâmes monsieur l'abbé, mais comme il étoit malade, le prieur vint nous recevoir d'une maniere fort gracieuse. Après le dîné on nous mena à la bibliotheque, où il y a un grand nombre de manuscrits très-beaux. Nous les examinâmes tous, & nous travaillâmes dessus le reste du jour & tout le lendemain. Nous y vîmes entre autre une très-belle bible, les lettres de saint Augustin, celles de saint Gregoire, de S. Bernard, de Yves de Chartres, de Pierre d'Herentels prieur de Floref. Celles-

ci sont toutes spirituelles, l'histoire Romaine de Sextus Rufinus divisée en vingt-sept livres, dont le dernier finit en 804. Nous y vîmes aussi un ancien auteur anonyme, qui a plus de cinq cens ans, & qui sous le titre *de Viduitate* traitte en plusieurs homelies diverses matieres. La troisiéme partie de son ouvrage est de l'Eucharistie. Il rapporte dans sa preface differentes erreurs touchant cet auguste Sacrement: & voici comme il s'en explique.

Alii quod de membris dicitur capiti ascribunt, alii quod de capite dicitur membris apponunt, qui & de utroque vel alterutro tam confuse sentiunt, ut aut caput nimis humilient, aut membra nimis glorificent, qui non solum de veritate corporis Christi, sed & de sacramento varios errores & hæreses incurrunt. Nam alii panem & vinum non mutatum dicunt, sed solum sacramentum esse, sicut est aqua baptismatis, vel oleum chrismatis, sicque corpus Christi non vere, sed figurate vocari dicunt, sicut, inquiunt, cum dicitur, accipe vestem candidam, quam perferas ante tribunal Christi, nec tamen ipsam, sed ab ipsa significatam intelligimus, ita est hic. Alii panem dicunt non solum sacramentum, sed etiam in pane Christum quasi impanatum. Alii dicunt panem & vinum in carnem & sanguinem mutari, non tamen Christi, sed cujuslibet filii hominis sancti & Deo accepti. Hic enim dicunt impleri quod Christus dicit: nisi manducaveritis carnem filii hominis, non habebitis vitam in vobis. Alii Dei gratiæ derogantes, dicunt malis sacerdotum meritis annulatur divini invocatio nominis. Non enim panis in carnem Christi nisi consecratione digna potest converti. Alii adhuc deterius delirantes, dicunt mutari quidem in carne Christi, sed malis meritis sumentium non permanere in carnem Christi, sed iterum reverti in purum sacramentum panis. Alii, quod adhuc deterius est, dicunt quod per comestionem convertatur in corruptionem fœdæ digestionis, ut reliqui cibi.

Après le prologue il divise son ouvrage en plusieurs chapitres, dont nous rapporterons seulement ici les titres.

Prologo finito, primo expediamus de veritate Dominici corporis, deinde de ipsius sacramenti variis disputemus, prout Dominus dederit, quæstiunculis,

I. *Capitulum quod Deus hominem Dominicum pro nobis assumtum super omnia exaltavit.*

II. *Quod ut certius in simili natura per gratiam Christi speremus gloriam, nos fratres suos fecit, & illum & cum illo nobis omnia donavit.*

III. *Quod ad majorem tantæ gratiæ certitudinem, ipsum caput nostrum Deus nos membra ejus ita constituit, ut nos corpus ejus cum ipso capite dicimur, Christus sacramento & veritate corporis sui nos sibi uniens & concorporans.*

IV. *Quid sit sacramentum & quot modis accipiatur.*

V. *Quod visibile sacramentum panis & vini nuncupative dicatur corpus Christi.*

VI. *Quod Christus in pane sacramentali non personaliter ita sit impanatus, ut in carne incarnatus.*

VII. *Quod remanentibus qualitalibus suis, substantia panis & vini in verum Christi corpus mutetur.*

VIII. *Quomodo sacramentum corporis Christi à ceteris sacramentis differat aut conveniat.*

IX. *Quod novus panis & vinum in corpus Christi mutata novam carnem aut sanguinem non generant.*

X. *Quod de quolibet filio hominis non, nec nisi de ipso Christo intelligendum sit.* Nisi manducaveritis carnem filii hominis non habebitis vitam in vobis. *Vidua suis cum similibus Saraptena non nisi Christum novit Filium hominis, præter filios hominum, quibus dicitur* Filii hominum usquequo graves corde, ut quid diligitis vanitatem.

XI. *Quod in Sacramento visibili sit spirituale & invisibile corpus Christi.*

XII. *Quod corpus Christi cum in sacramento sit spiritualiter & invisibiliter, non tamen minus substantialiter & vere.*

XIII. *Quod veritas corporis Christi etiam signis sit sæpius ostensa.*

XIV. *Quod corpus Christi cum sit locale, tamen eodem momento in diversis locis sit, quia est in cœlo & in terra.*

XV. *Quod corpus Christi divisum & à fidelibus sumtum permanet incorruptum & integrum.*

XVI. *Quod immolatio Christi in altari non dicitur, quod ite-*

rum occidatur, sed quod vera ejus immolatio repræsentata idem in altari nunc quod tunc in cruce operetur.

XVII. *Quod dupliciter seu tripliciter corpus Christi dicatur, nam septem modis sacramentum dicitur.*

XVIII. *Quod invisibile corpus Christi in sacramento sit sacramentum visibilis corporis Christi in humana forma.... veri idem ejusdem.*

XIX. *Quod sacramentum duobus modis significatur, vel sua ex se similitudine, vel alicujus actionis erga se similitudine.*

XX. *Quia in sacrificio est sacramentum corporale & corpus Christi spirituale, & quod duæ sunt etiam ejus comestiones, una corporalis, altera spiritualis, & boni quidem duabus comestionibus sumunt corpus Christi, mali tantum una comestione.*

XXI. *Quod sicut nec minus à malo, nec magis à bono sacerdote consecratur veritas corporis Christi, sic nec minus à malo, nec magis à bono quolibet sumatur quantum ad substantiam.*

XXII. *Quo modo vere & salubriter à quolibet possit sumi corpus Christi.*

XXIII. *De diversis quæstionibus quæ oriri solent de sacramento corporis & sanguinis Domini.*

J'ajoûterai à cela un ancien manuscrit qui a pour titre *Honorius Eremita in Cantica* & les constitutions de l'eglise collegiale de S. Denys de Liege.

Après avoir vû la bibliotheque on nous fit voir la maison qui est assez belle, mais l'eglise est ce qu'il y a de plus considerable. Elle est très-bien bâtie & fort decorée de marbre & de peintures. On croit y conserver une grande partie des reliques de S. Gereon martyr, qu'on dit y avoir été apportées de Cologne par S. Norbert même, & une portion considerable du bois de la vraye croix donnée par les comtes de Namur. Ces deux reliques sont renfermées dans deux reliquaires très-riches & pour la matiere & pour la façon. On lit sur celui de la croix une inscription ancienne, qui atteste qu'il en est sorti deux fois du sang.

Comme nous étions à Floref, il y vint deux Carmes Dechaux, dont l'un avoit demeuré six ans à leur convens

de Vienne en Autriche. Il nous apprit une circonstance remarquable du dernier siege de cette ville, sçavoir que durant tout le siege, le commandant des troupes Ottomanes les avoit visité souvent, & leur avoit dit de ne rien craindre, qu'il suffisoit qu'ils fussent les enfans du grand prophete Elie pour qu'il les prît sous sa protection. Un Premontré qui entendoit ce discours, & qui avoit bien de la peine à s'empêcher de rire, lui dit qu'ils n'étoient pas du tems d'Elie, mais le Carme lui repliqua d'un ton fort serieux, mon cousin, vous n'avez pas tout lû.

S. Gerard. L'abbaye de S. Gerard n'est qu'à deux lieuës de Floref dans une campagne assez agreable. Elle fut fondée dans le dixiéme siecle par S. Gerard religieux de S. Denys en France, qui y porta des reliques de S. Eugene, & reforma en même tems dix-huit monasteres des Pays-Bas. Celle de Bronne dont nous parlons, à laquelle le Saint a donné son nom, étoit autrefois considerable, mais l'erection de l'évêché de Namur, l'a mise à deux doigts de sa ruine totale. Car les evêques s'étant saisis de tous les revenus, à peine y ont-ils laissé de quoy entretenir un petit nombre de religieux, quoyque par la bulle d'union, il soit porté qu'ils entretiendroient le nombre ordinaire. Mais il s'en faut bien qu'ils ayent gardé cette clause. On peut bien juger par là que nous ne devions pas nous attendre à trouver grand-chose dans cette abbaye. On y conserve pourtant encore les reliques de S. Gerard, de S. Eugene & des saints Innocens en trois belles chasses d'argent, & un très-beau reliquaire du bois de la vraye croix, dont on a les actes de la translation. On voit dans une chapelle où les religieux font l'office le tombeau d'un evêque de Namur, & un puits au milieu de l'eglise, dont l'eau est salutaire aux malades. On l'appelle le puits de S. Gerard, parce qu'on prétend que le Saint en a obtenu la source par ses prieres. Je ne me souviens plus si c'est dans l'eglise, que nous avons lû cette épitaphe du dernier abbé regulier.

Hic

Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus Benedictus à Mailli, ultimus abbas hujus monasterii, qui postquam rexit cum laude dictum monasterium, diem clausit extremum anno 1564. mensis Junii die 25.

Nous ne restâmes pas long-tems à S. Gerard, & le même jour nous allâmes coucher à l'abbaye de S. Jean de Florine, qui n'est qu'à trois lieuës de S. Gerard.

Cette abbaye est petite, mais elle est fort jolie, l'eglise est propre, & le sanctuaire orné d'une belle boiserie & de tableaux. On croit y conserver un doigt de S. Jean-Baptiste, & le corps de S. Maur martyr de Reims. Il y a dans la bibliotheque plusieurs beaux & anciens manuscrits, une Bible de neuf cens ans, les lettres & divers ouvrages de S Jerôme, d'Origene, de Cassien, de S. Gregoire, de saint Colomban, de Paschase Radbert. Mais ce qui nous a le plus charmé, ce sont les grandes aumônes qu'on fait en ce monastere & la regularité exacte des religieux. Ils se levent tous les jours à minuit, & après matines ils font une demie heure de meditation. Ils sont toûjours debout & la tête nuë à l'office, ils chantent avec une gravité édifiante. Ils ne portent point de manches à leur froc, si ce n'est lorsque l'abbé officie. L'abbé lui-même ne porte ni la mitre ni la croix. Ils observent un silence exact toute la matinée, une heure devant les vêpres & une heure devant complies. Les religieux ont trois fois la semaine l'usage du vin & de la viande, mais à tous les jeunes de regle aussi-bien qu'aux jeunes d'eglise, ils n'ont que du pain à la collation. Enfin ils ont banni du cloître le *peculium*, ce qui entretien une grande paix dans leur maison; car l'experience fait voir que toutes les divisions qui arrivent dans les monasteres, viennent du *meum* & du *tuum*. Les religieux croyent se mettre au large en se procurant des pensions de leurs parens & la jouissance de quelque petits revenus: & l'on voit tous les jours qu'ils ne sont jamais plus à l'étroit & dans l'indigence, & que le moyen le plus Florine.

propre pour perdre une maison religieuse, c'est d'y introduire le *peculium*.

Moulins. Nous passâmes la fête de S. Laurent à Florine, & le lendemain nous partîmes de grand matin, pour aller à l'abbaye de Moulins, située dans une agréable solitude, à cinq quarts de lieuës de Dinant. On dit qu'elle a été fondée par les comtes de Namur pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux vers l'an 1230. & qu'environ deux cens ans après on la donna à des moines. Nous n'y avons rien trouvé de grand, que le bon cœur de l'abbé & des religieux. Voici néanmoins quelques épitaphes que nous avons prises dans l'eglise.

Du côté de l'evangile.

Ad mortis nutum Willelmum flete tributum
Solventem juvenes, flete dolendo senes.
Iste cliens magnus fuit ortu, mitis ut agnus,
Laudibus ornatus, mortis in ore datus.
A nece defuncti mortales discite cuncti,
Ut nece cuncta ruunt, & velut umbra fluunt.

Du côté de l'epitre.

Anno Domini M C C. *septuagesimo sexto, pridie idus Maii obiit Vuillelmus miles.*
Impetu cum tristi Vuillelmum mors rapuisti,
Hac recubante domo quò fleat omnis homo.
Militiæ nomen, speculum, flos, laus, decus, omen,
Gloria fama tacent, intumulata jacent.
Terra virum gaudet tantum sepelire quod audet,
Quo stupuere coli regna superna poli.
Non vidi mundum dare tanta laude secundum,
Hunc absolve Deus, nesciat esse reus.

Amen.

Cy gist madame Marie de Ligne espouse à hault, noble & puissant seigneur, messire Gilles baron de Berlaymont & de Hercies sur Sere, Aunor, Formie, Vvingheyes, qui trépassa au chastel de Beauraing l'an MCCCCLXII. *le* XIIII. *de Mars.*

Le même jour nous partîmes sur les quatre heures pour aller coucher à Vasor. C'est une ancienne abbaye de notre ordre, située sur le bord de la Meuse dans une solitude assiegée de tous côtez de montagnes. Elle doit sa fondation au comte Eilbert, qui fonda aussi le monastere de S. Michel en Thierache. Elle a eu pour premier abbé le saint evêque Foranannus, dont elle conserve les precieuses reliques, aussi-bien que celles de S. Eloque abbé de Lagni dans le diocese de Paris. L'eglise n'est pas fort grande, mais elle est ancienne. Elle n'est voutée que dans le sanctuaire, qui est orné d'une très-belle boiserie; mais le plafond du chœur & de la nef qui est enrichi de très-belles peintures ne laisse pas d'avoir son merite. Il n'y a point de porte dans le fond de la nef non plus qu'à Florine, ce qui fait croire qu'anciennement on n'y entroit que par le dedans du monastere, & que par consequent les seculiers, sur tout les femmes, n'y entroient jamais. Voici deux epitaphes très-simples de deux personnes illustres que nous y avons luës. Vasor.

La premiere est dans la chapelle de S. Benoist.

Abbas Vvarn. Lateranensis concilii testis obiit anno MCCXVI.

La seconde dans la nef.

Anno Domini MCCLVII. III. *nonas Septembris obiit Gerardus frater comitis de Loz.*

Le monastere est proportionné à l'eglise, c'est-à-dire qu'il est petit, mais fort propre, sur tout le cloître, où l'on garde en tout tems un silence inviolable. La bibliotheque passe pour excellente dans le pays. C'est l'ouvrage de monsieur l'abbé, homme sçavant & fort zelé, qui tâche d'inspirer l'amour de l'étude à ses religieux, en leur achetant les meilleurs livres. Les appartemens de son logis abbatial sont magnifiques, on y voit de très-belles tables de marbre de Genes, les ornemens des portes & des cheminées sont de même matiere. Il nous fit voir un cristal de roche orné de pierres precieuses, sur lequel on voit l'histoire de Susanne très-finement gravée, à ce qu'on prétent, par S. Eloi, sur lequel on lit *Lotharius rex Francorum me fieri jussit.* Autrefois les abbez le portoient sur leur poitrine lorsqu'ils officioient. Je ne parle pas du monastere d'Hastier, qui n'est qu'à trois quarts de lieuës de Vasor, & qui avoit autrefois le même abbé. Il est aujourd'hui reduit en prieuré, où l'abbé de Vasor envoye cinq religieux. Nous restâmes un jour entier à Vasor comblez des honnêtetez de monsieur l'abbé, qui eut la bonté de nous communiquer son cartulaire, & de nous donner des copies des principaux titres, qui peuvent servir à éclaircir l'histoire du pays. Enfin lorsque nous partîmes pour aller à S. Hubert, il nous donna un homme à cheval, qui nous conduisit à moitié chemin, & nous addressa à un bon curé qui nous donna à dîné.

S. Hubert. L'abbaye de S. Hubert n'est pas seulement une des plus considerables qui soient dans les Ardennes & dans le diocese de Liege, elle est encore une des plus illustres de l'ordre de S. Benoist, soit pour ses privileges, soit pour ses grands biens, soit par son pelerinage. Saint Beregise qui avoit été elevé à S. Tron, en fut le premier abbé. On prétend qu'il y établit une communauté de clercs, ausquels succederent des moines du tems de Loüis le Debonnaire. Mais il n'y a guere d'apparence qu'un Saint elevé dans un monastere de l'ordre de S. Benoist, eut porté

Pepin maire du Palais à fonder une abbaye de clercs, dont il devoit avoir la conduite ; & cela dans une solitude affreuse, dont les clercs, qui aiment les villes & les lieux frequentez, ne sont pas capables de porter l'austerité. D'ailleurs on sçait que les anciens entendent assez ordinairement par le nom de clerc celui de moine, comme on peut voir dans Gregoire de Tours. Peut-être que l'abbaye ayant été d'abord fondée pour des moine, passa dans la suite à des clercs, comme cela est arrivé assez souvent à d'autres lieux, & que ces clercs étant beaucoup dechus, ont crut que pour retablir l'abbaye dans son lustre, il falloit y remettre des religieux. Quoyqu'il en soit, tout le monde convient au moins, que le saint evêque de Liege Vvalcandus y établit des moines, & qu'il y transfera le corps de S. Hubert de l'eglise de S. Pierre de Liege, où il avoit été enterré. Cette translation se fit avec beaucoup de solemnité l'an 825. sous le regne de l'empereur Loüis le Debonnaire. Depuis ce tems les Liegeois ont fait, à ce qu'on dit, plusieurs tentatives pour reprendre les reliques de ce Saint, qu'ils regardent comme un de leur principaux protecteurs, & qui selon la tradition du pays a transferé le siege episcopal de Tongres ou de Mastrich dans leur ville. Ces tentatives ont obligé les religieux à mettre le corps de leur saint Patron en lieu de sûreté, & de le si bien cacher, qu'il n'y a jamais que deux religieux dans l'abbaye, qui sçachent le lieu où il est. On montre seulement dans le tresor sa crosse qui est d'yvoire, & son étole dans un coffre d'or, donné l'an 1594. par Diane de Domp-Martin marquise d'Autrech, la semele d'un de ses souliers, & son peigne, dont on donna un morceau au prince Palatin, qui en reconnoissance a donné aux religieux un fond de deux cens écus. Les religieux de leur côté se font un devoir de lui faire tous les ans un service. On montre outre cela dans le tresor un calice d'or & un très-beau texte des evangiles, orné de pierres précieuses, donné par l'empereur Loüis le Debonnaire à la

translation de S. Hubert. Un très-beau pseautier écrit en lettres d'or donné par l'empereur Lothaire son fils, quatre couronnes imperiales & plusieurs autres dons très-riches, faits par divers princes. On conservoit encore autrefois dans le tresor les corps de saint Beregise & de saint Théodoric abbez du monastere, mais ayant été brûlez par les Calvinistes, on n'a plus aujourd'hui que leurs cendres. On voit encore aux pilliers de la nef des marques de la fureur de ces impies, & des tentatives qu'ils firent pour ruiner l'eglise. S'ils avoient executé leur dessein, ils auroient fait un très-grand mal. Car l'eglise est très-belle, grande, large, élevée, & très-bien percée. Il y a double collateral, le chœur & le sanctuaire sont pavez de marbre, l'autel est magnifique. Le jour de l'Assomtion l'abbé officia pontificalement. Outre les principaux ministres de l'autel qui étoient religieux, il avoit quatre chapelains seculiers, dont l'un portoit sa crosse, l'autre sa mitre, le troisiéme le gremial, & le quatriéme la bougie. Les Acolythes pendant la messe, n'allumerent leurs cierges qui étoient sur la credence, qu'à l'evangile & à *Magnificat* des vêpres, & aussi-tôt après ils les éteignirent. Le maître des ceremonies encensa le chœur, donnant à chaque religieux un coup d'encens. Il y a d'autres ceremonies qui leurs sont particulieres. Après vêpres on fit une procession, on chanta le *salve regina* & les litanies de la Vierge, qu'on termina dans la nef.

Pour ce qui est du monastere, il est propre, regulier & commode, mais il n'a rien de trop somptueux. La bibliotheque est la meilleure du pays. Il y en a à Liege qui ont un plus grand nombre de manuscrits, mais qui ne sont pas meilleurs. Les principaux sont une ancienne bible de saint Jerôme en trois colomnes, deux anciennes collections de conciles, l'histoire d'Angleterre par le Venerable Bede & dans le même volume celle de France par Gregoire de Tours & par Fredegaire. Il y manque plusieurs chapitres de celle de Gregoire de Tours, ces chapitres ne regardent

point l'histoire de nos rois, mais celle de quelques evêques en particulier. Il y a aussi plusieurs manuscrits d'Origene de S. Augustin, de S. Jerôme & de S. Gregoire, il y en a deux très-anciens de S. Isidore en lettres Lombardes, les vies des Peres du desert, qui sont plus amples que dans Rosweide. On trouve aussi à la fin des retractations de S. Augustin, un dialogue contre les Juifs, qui a pour titre *Disputatio Judæi & Christiani* sans nom d'auteur. C'est un ouvrage de Rupert, que le P. Gerberon nous a donné à la fin de S. Anselme. Mais les plus considerables sont ceux qui sont dans le tresor, sur tout le pseautier écrit en lettre d'or, dont nous avons parlé, & qui a été donné par l'empereur Lothaire. On voit à la tête le portrait de ce prince, que le R. P. Dom Benoist Mourmane procureur de S. Hubert a eu la bonté de nous faire dessiner. C'est une antiquité considerable & qui merite d'avoir place ici.



Au

Après le portrait de l'empereur Lothaire on lit les vers suivans.

Inclyta Cæsareum diffundit fama triumphum
Hlotharii, celebrat quem maximus ambitus orbis.
Hunc oriens recolit, mittens veneranter Achivos,
Qui veniam curvi poscant & fœdera pacis.
Syderis occidui populi sua jura tremiscunt,
Et tanto gaudent proni se subdere regi.
Quem non verba valent titulis exponere certis,
Ingenii locuples, neque sufficit illius umquam
Virtutes animi propriis percurrere verbis,
Nec si centeno loqueretur lingua meatu.

L'image du roi David est au second feüillet avec ces vers.

Rex fuit eximius, de multis fratribus unum,
Quem Deus elegit regnandi ut sceptra teneret,
Cœlitus hunc sacro Spiramine namque coëgit,
Psallere bis quinis cœlestia carmina chordis,
Quæ nasciturum regalis semine ventris
Signarent Christum, mundi per enigmata regem,
Quem canit & citharæ modulantis verbere plectri,
Organa multiplici componit inclyta sensu,
Cymbala psalterium prædocto pollice pulsat,
Mystica designent ut nobis carmina regem.

Au troisiéme feüillet est l'image de S. Jerôme avec ces vers.

Hieronymus mundi celeberrimus extat in orbe,
Quem meritis vitæ fulgens veneratur Eous.
Syderis occidui reminiscitur ultima Thyle,
Testamenta Dei geminæque consona legis
Tradidit ac vertit, mutans sermone latino.
Hæc quoque psalmorum gratissima cantica nobis,

S

Transtulit, ac demum rectum correxit ad unguem.
Continet ut præsens descriptus namque libellus,
Quem fieri regis veneratio magna coëgit.
Cujus amor mundi quadrifida climata complet.

Il y a enfin au quatriéme feüillet un ancienne formule de confession generale, & une très-belle priere qu'on recitoit autrefois avant de commencer le pseautier. On ne sera pas fâché de les trouver ici.

CONFESSIO OPTIMA PECCATORUM.

Confiteor Deo & omnibus sanctis ejus, & tibi pater, quia ego miser & peccator peccavi in legem Dei, in cogitationibus pessimis, in meditationibus pravis, in verbis, in factis, in pollutionibus, in detractionibus, in perjuriis, in superbia, in vana gloria, in vigilando, in dormiendo, in manducando, in bibendo, in luxuriando, seu in omnibus vitiis. Odivi disciplinam Domini, & projeci sermones ejus retrorsum. Si vidi furem, cucurri cum eo, & cum adulteris tuis portionem meam posui. Os meum abundavit malitia & lingua mea miscuit dolos. Sedens adversus fratrem locutus fui, & adversus filium matris meæ posui scandalum. Non est peccatum super peccatum meum, non est iniquitas super iniquitatem meam. Nullum invenitur peccatum, cujus sordibus non sim coinquinatus. Quod pollicitus sum non conservavi, semper ad peccatum redii, prioribus sceleribus semper deteriora conjunxi. Negligens fui & sum de opere Dei & de ordine meo. Infinita sunt peccata mea. Ideo precor te, ora pro me misero peccatore ad Dominum.

ORATIO ANTE RECITATIONEM PSALTERII.

Immense misericors Deus, Pater omnipotens, qui per os David electi tui carmina nos dulcifluæ docuisti, & petitionis affectum nobis miserabiliter declarasti, concede mihi, quæso, indigno ill. famulo tuo, hujus capacitatis spiritu repleri, ut sicut ille per hujus carmina modulationis gratiam tuæ consolationis

percepit, & peccatorum indulgentiam promeruit: ita me in hac hora, clementissime pater, dignanter respicias, & quidquid ad aures tuæ pietatis digne pulsavero, mihi misericorditer concedas. Tu enim corda nosti omnium, tu cogitationes & verba consideras, tu nosti quid mihi magis expediat. In quibuscumque partibus mihi necesse fuerit, misericordiam tuam invenire merear. De cujus anima & prosperitate te invocavero, apud misericordiam tuam indulgentiam suam percipiat. Præsta, Creator mundi, qui cum æterno Filio tuo & Spiritu sancto æqualis vivis & regnas per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Après cette priere suit la preface de S. Jerôme écrite en lettres d'or, & enfin le pseautier avec ce titre.

INCIPIT LIBER PSALMORUM EMENDATUS A B. HIERONYMO PRESBYTERO.

Les cantiques qu'on a coûtume de chanter dans l'eglise sont à la fin du pseautier, le *Te Deum*, le symbole *Quicumque*, qui est attribué à S. Athanase, l'oraison Dominicale & le symbole des Apôtres. Tout ceci est encore écrit en lettres d'or.

On lit ensuite les prieres suivantes, qui sont d'un caractere presque aussi ancien que le manuscrit.

ORATIONES PRO STATU SANCTÆ DEI ECCLESIÆ.

Ego dixi Domine miserere mei, sana animam meam quia peccavi tibi.

Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.

Domine ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum, cito anticipent nos misericordiæ tuæ.

Adjuva nos Deus salutaris noster. Propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos & propitius esto.

Non secundum peccata nostra facias nobis : neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.

Ne reminiscaris Domine delicta nostra, vel parentum nostrorum, neque vindictam sumas de peccatis meis.

Reminiscere miserationum tuarum, Domine, & misericordiarum tuarum quæ à sæculo sunt.

Delicta juventutis nostræ, & ignorantias nostras ne memineris Domine.

Secundum misericordiam tuam memento nostri : propter bonitatem tuam Domine.

Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi. Sub umbra alarum tuarum protege nos.

Protege nos, Domine, à facie impiorum, qui nos affligunt.

Esto nobis, Domine, in Deum protectorem & in domum refugii, ut salvos nos facias.

Esto nobis turris fortitudinis, à facie inimicorum nostrorum.

Da nobis, Domine, auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis.

In Deo faciemus virtutem. Et ipse ad nihilum deducet inimicos nostros.

Memento nostri Domine in beneplacito populi tui. Visita nos in salutari tuo.

Memor esto congregationis tuæ, quam creasti ab initio.

Excita, Domine, potentiam tuam & veni, ut salvos facias nos.

Fiat misericordia tua Domine super nos, quemadmodum speravimus in te.

Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam : & salutare tuum da nobis.

Deus tu conversus vivificabis nos : & plebs tua lætabitur in te.

Converte nos Deus salutaris noster : & averte iram tuam à nobis.

Salvos fac nos, Domine Deus noster, & congrega nos de nationibus.

Ut confiteamur nomini sancto tuo, & gloriemur in laude tua.

Benedictus Dominus Deus Israël à sæculo & usque in sæculum : & dicat omnis populus fiat fiat.

Sacerdotes tui induantur justitiam, & sancti tui exultent.

Domine salvum fac regem : & exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Salvum fac populum tuum, Domine : & benedic hæreditati tuæ, & rege eos & extolle.

Fiat pax in virtute tua : & abundantia in turribus tuis.

Egredere Domine in salutem populi tui : in salutem cum Christo tuo.

Exurge Domine adjuva nos: & libera nos propter nomen tuum.

ORATIO.

Deus, qui peccantium animas non vis perire, sed culpas, quotidie quam meremur iram [averte,] & quam precamur super nos effunde clementiam, ut intercedente B. Maria cum omnibus sanctis, de mærore ad gaudium tuæ misericordiæ consequi mereamur. Per.

IMPRECATIONES CONTRA PERSECUTORES.

Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt : & in regna quæ nomen tuum non invocaverunt.

Incenderunt igni sanctuarium tuum : in terra polluerunt tabernaculum nominis tui.

Populum tuum, Domine, humiliaverunt : & hæreditatem tuam vexaverunt.

Viduam & advenam interfecerunt, & pupillos occidunt.

Effuderunt sanguinem innocentem, sanguinem filiorum tuorum.

Deus meus pone illos ut rotam : & sicut stipulam ante faciem venti.

Disperge illos in virtute tua : & destrue illos, protector noster Domine.

Irruat super eos formido & pavor, in magnitudine brachii tui.

Fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus Domine.

Veniat mors super illos: & descendant in infernum viventes.

Erubescant & conturbentur in sæculum sæculi: & confundantur & pereant.

Et cognoscant quia nomen tibi Dominus. Tu solus altissimus super omnem terram.

Ne forte dicant in gentibus ubi est Deus eorum? Et innotescat in nationibus.

Ultio sanguinis servorum tuorum qui effusus est, introeat in conspectu tuo.

Secundum magnitudinem brachii tui posside filios mortificatorum.

Videant pauperes & lætentur. quærite Deum & vivet anima vestra.

Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum & terram.

Domine exaudi orationem meam: & clamor meus ad te veniat.

ORATIO.

Ecclesiam tuam, quæsumus proprio sanguine filii tui redemtam jugibus defende præsidiis, ut persecutione paganorum procul repulsa, tibi omni tempore famuletur. Per.

ORATIO.

Absolve, quæsumus Domine, delicta famuli tui STEPHANI *pontificis, & intercedente B. Dei genitrice Maria, à peccatorum suorum nexibus, quæ pro sua fragilitate contraxit, tua miseratione liberetur. Per Dominum.*

ALIA.

Omnipotens sempiterne Deus, ædificator & custos civitatis supernæ, intercedente B. Lamberto martyre tuo atque pontifice, custodi famulum tuum STEPHANUM *pontificem, ut sit in eo domicilium incolumitatis & pacis. Per Dominum.*

ALIA.

Preces nostras, quæsumus Domine, memor fragilitatis humanæ, placatus admitte, & quia . . . . nostra ad impetranda, quæ poscimus. . . . . qualitate diffidimus, pietatem tuam humiliter imploramus, ut intercessione sanctæ Dei genitricis Mariæ, & beatarum omnium cælestium virtutum sanctorumque patriarcharum, prophetarum, apostolorum, martyrum, confessorum, ac virginum, omniumque cælestium tuorum famulorum, Stephano propriarum indulgentiam culparum, & plenitudinem æternorum largiaris gaudiorum. Per Dominum nostrum Jesum-Cristum.

INCIPIT ORATIO PRO VIVORUM QUI PSALTERIUM IN ORDINE VICIS SUÆ CANTARE DEBENT ITALICOM. PRIMUM GENIBUS FLEXIS IN TERRA ORATIONEM DOMINICALEM ET SIMBOLUM, TUM DENUO REPETAT EAMDEM ORATIONEM DOMINICALEM SUPPLICITER OBSECRANS......

Deus omnium rerum creator, qui in veritate perfecta dominaris & regnas, ad precem meam aures tuæ pietatis inclina, & licet peccatorum ac facinorum meorum vinculis sim adstricta, ut tibi non valeam digne supplicare: tu tamen clemens & misericors, qui exaudire dignatus es Jonam prædicantem, Ninivitas ad te revertentes, prostrato ac pœnitenti per Nathan prophetam revelasti David & etiam suorum peccatorum facinora esse dimissa; exaudi me infelicem coram majestatis tuæ conspectu prostratam, ac scelere peccatorum meorum nimium prægravatam: qui etiam dixisti nolo mortem peccatoris, sed magis ut convertatur & vivat, quique Chananæam & publicanum vocasti ad pœnitentiam, tu miserearis mei postulantis in ordine vicis meæ. In primitus Hlothario, Karolo, atque Hludovico germanos meos, necnon & germanas meas ill. videlicet: Karolum seniorem nostrum sive reginas adeo & avunculos meos, pro fratribus nostris sive sorores in hoc cœnubio una in familiaritate de-

Cette priere qui est d'une écriture très-ancienne tient à la couverture du manuscrit.

gentibus, scilicet tam viventibus quam etiam olim defunctis, quorum nomina in capite hujus psalterii vel in fine inserta esse videntur Hlothario, Hyrmingardis, Theoberto, vel quorum manibus in familiaritate sociatos in amorem susceperunt, vel quorum & quarum elemosinas sumus adjunctæ, & virorum quoque ac feminarum utrorumque sexuum absque insidiis diabolicæ artis ita disponas, & tua virtute regas, ut tibi toto corde .... famulentur, & quæ digne postulant consequi mereantur, cum dies futuri judicii advenerit, tunc..... promereantur audire: Venite benedicti patris mei percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi: ut sint consortes & participes inter sanctos & electos tuos per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Post hanc orationem dicat. *Ego dixi Domine. Convertere, Domine. Oculi Domini. Salvos fac servos tuos. Mitte eis Domine auxilium. Requiem æternam donet eis. Dominus...... animæ eorum in bonis. Requiescant in pace. Amen. Domine exaudi orationem meam.* Psal. *Miserere mei Deus* cum gloria. Finita gloria. Inchoat antiphonam *Beatus vir.* Psal. *Beati immaculati.*

Manu vero longe recentiori hæc addita fuere.

Apud Darisel in comitatu de Salmis pro remedio animæ suæ & mariti sui Anselmi Domina Gela femina nobilis tradidit ad altare S. Petri sanctique Huberti ad luminaria ecclesiæ XXX. *denerendas ceræ, quæ solvuntur in festo S. Huberti.*

J'ajoûterai à ces observations sur le pseautier de l'empereur Lothaire, qu'on conserve encore dans le tresor de S. Hubert un petit missel d'environ trois cens ans, dans lequel on lit à la fin du Canon les oraisons suivantes. Après l'oraison. *Domine Jesus-Christe dixisti apostolis tuis, pacem meam &c.*

Pax Christi & ecclesiæ abundet in cordibus nostris. Amen.

Dando pacem dic. *Habete vinculum pacis & caritatis, ut apti sitis sacro-sanctis mysteriis Christi.*

ORATIO S. AUGUSTINI.

Domine Jesu-Christe Fili Dei vivi &c.
Perceptio corporis &c.

SALUTATIONES

SALUTATIONES CORPORIS CHRISTI.

Ave in ævum sanctissima Christi caro, summa vitæ meæ dulcedo.

ORATIO.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Panem cœlestem accipiam de mensa Domini, & nomen Domini invocabo.

ORATIO.

Corpus Domini nostri JESU-CHRISTI *proficiat mihi peccatori in remissionem peccatorum meorum. Amen.*

SALUTATIONES SANGUINIS CHRISTI.

Ave in æternum cœlestis potus ante omnia & super omnia mihi dulcis.

ORATIO.

Sanguis ejusdem Domini nostri Jesu-Christi proficiat mihi peccatori in remissionem peccatorum meorum & ad vitam æternam.

Tout le monde sçait, que le plus puissant remede contre la rage, c'est d'avoir recours à la protection de saint Hubert. Lorsque nous étions dans son monastere, il y arriva dix personnes du diocese de Langres, qui avoient été morduës par un chien enragé. Après s'être confessées & avoir communié, le sacristain leur fit un petite incision au front, insera une très-petite parcelle de l'étole de S. Hubert dans la playe, la referma proprement & la banda avec un linge, & leur prescrivit certaines loix à garder. Ces loix sont :

1. De se confesser, & communier durant neuf jours.

2. Durant ce tems-là de coucher seul dans des draps blancs, ou bien vêtu.

3. De boire dans un verre, ou un autre vase particulier, & de ne se point baisser la tête pour boire dans des fontaines ou dans des rivieres.

4. De boire du vin mêlé avec de l'eau, ou de l'eau toute pure.

5. On peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, des chapons ou poules aussi d'un an ou plus, des poissons portant écailles, comme harangs sorets, carpes & des œufs cuits durs, le tout froid.

6. On ne doit point peigner ses cheveux durant quarante jours.

7. Le dixiéme jour il faut se faire delier son bandeau par un prêtre qui le brûle, & jette les cendres dans le sacraire.

8. Il faut garder tous les ans la fête de S. Hubert qui arrive le 3. Novembre.

9. Si la même personne recevoit dans la suite quelque blessure ou morsure d'un chien ou autre bête enragée, qui allât jusqu'au sang, il n'est pas necessaire qu'elle revienne à S. Hubert, il suffit qu'elle fasse les mêmes abstinences durant trois jours.

On ajoûte que ceux qui sont une fois venus à S. Hubert, & qui ont été gueris, peuvent donner repit ou delai de quarante jours, à ceux qui ayant été mordus & étant empêchez ne peuvent venir à S. Hubert avant le dixiéme jour, & même renouveller plusieurs fois ce delai de quarante en quarante jours, s'il est necessaire.

Quelques personnes regardent ce regime comme une superstition, il est toutefois certain que tous ceux qui l'observent sont gueris, & que ceux qui le negligent périssent de la rage. Il est encore certain, que cette pratique est très-ancienne, puisqu'il en est parlé dans le *Cantatorium* de S. Hubert, ouvrage écrit il y a plus de six cens ans, & dans les actes de la translation de ce Saint écrits par Jonas evêque d'Orleans, qui sont encore plus anciens. Enfin l'evêque de Liege, les examinateurs synodaux du diocese, l'université de Louvain, les docteurs en medecine étant

consultez là-dessus, ont approuvé ce regime, & voici les raisons qu'ils en apportent.

On leur ordonne de coucher seuls dans des draps blancs & nets pour éviter les accidens tant pour eux, que pour les autres, s'ils couchoient avec d'autres personnes & dans des draps infectez; ou bien vêtus par la même raison, & aussi par mortification.

On leur ordonne de boire dans un verre particulier, pour éviter les dangers, & pour eux & pour les autres, & de ne se point baisser pour boire dans des fontaines ou des rivieres, de crainte que dans ces mouvemens la parcelle de l'étole de S. Hubert, qu'on a inserée dans leur front, ne tombe.

On leur ordonne de mettre de l'eau dans leur vin ou de la boire pure, & par mortification & pour ne pas échauffer le sang, ce qui seroit contraire à la guerison de la rage.

On leur permet certains alimens & on retranche les autres, on veut qu'ils les mangent froids par mortification. Et pour la même raison on veut que les animaux dont on leur permet l'usage soient d'un an ou plus, parce que la viande des jeunes animaux est plus délicate.

Enfin on leur défend de se peigner durant quarante jours, & cela dans un esprit de penitence.

Les religieux entretiennent un hôpital joignant le monastere pour recevoir les pauvres pelerins, qui arrivent tous les jours à S. Hubert. Ils entretiennent encore quatre prêtres seculiers, pour recevoir leurs confessions. Car encore bien qu'ils ayent parmi eux plusieurs religieux très-capables, ils se sont interdit volontairement le soin d'entendre les confessions des externes, pour accomplir leurs fonctions du cloître avec plus de liberté & moins de distraction. C'est un reglement qu'ils se sont prescrit eux-mêmes en recevant la reforme des peres de la Congregation de saint Venne, qu'ils suivent sans relâchement depuis l'an 1618. quoyqu'ils n'ayent pas les secours des monastères qui sont unis en congregation. Mais leur fidelité leur tient lieu de tous ces secours. Lorsque nous étions chez eux, ils furent travailler à la campagne pour faire la recolte. Ils di-

rent les vêpres à une heure & travaillerent jusqu'au soupé.

Braz. Comblez de leurs honnêtetez, nous partîmes le 19 d'Août avec un homme à cheval qu'ils nous donnerent, pour nous conduire à Stavelo. Nous couchâmes le lendemain au village de Braz chez le curé, l'oncle d'un religieux de S. Hubert. C'est un grand homme de bien, qui depuis quarante ans exerce l'hospitalité sans en être incommodé. Persuadé que le bien des ecclesiastiques est le patrimoine des pauvres, il leur donne tout ce qu'il a. Il avoit un frere aussi prêtre, qui rempli des mêmes principes, & animé du même esprit, distribuoit aussi tout ce qu'il avoit aux membres de JESUS-CHRIST. Ce frere en mourant le fit son heritier. Mais le bon curé donna tout aux pauvres, & il apprehendoit tellement qu'il ne lui restât quelque chose du bien de son frere, qu'il donna encore trois cens écus du sien. Il a fait de grands accommodemens dans son presbytere, de très beaux ornemens pour son eglise, & medite d'en bâtir une nouvelle. Heureux les peuples qui ont de semblables pasteurs. Il est l'arbitre de tous les differens des ecclesiastiques du pays.

Stavelo. Le lendemain nous partîmes de grand matin pour aller dire la messe à l'abbaye imperiale de Stavelo. Nous trouvâmes monsieur le prieur à l'entrée du monastere, qui nous reçût avec tout l'acceüil possible. Il nous mena lui-même à l'eglise, nous fit donner des ornemens, & nous combla d'honêtetez. L'après midi il nous fit voir la bibliotheque, qui est dans un petit edifice très-ancien joignant le dortoir. Il y a un autel consacré du tems de S. Poppon comme il paroît par cette inscription.

Anno ab incarnatione Domini M. X X X. *indictione* X I I I, *Chuonrado* VII. *anno imperatore*, *Rainardo* VI. *episcopo Leodicensi*, *Poppone ejus loci* XI. *anno abbate*, *dedicatum est hoc altare in honore sanctorum Nicolai*, *Martini*, *Medardi*, *Vedasti*, *Amandi*, *Apri*, *Columbani*, *Remigii*, *Maximini*, VII. *Kalend*, *Januarii*, *quorum reliquiæ inibi continentur. Deo gratias.*

Au-dessous de la bibliotheque est le noviciat dans un petit lieu voûté. Les differentes revolutions arrivées à Stavelo sont cause qu'aujourd'hui on n'y trouve pas un si grand nombre de manuscrits, mais le peu qu'il y en a est bon. On y voit entr'autres une très belle bible en deux grands volumes, écrite en quatre ans par Goderan & Erneston religieux du monastere, à la fin de laquelle on lit cette inscription.

Codices hi ambo quia continuatim & tamen morosius scripti sunt per annos ferme IIII. *in omni sua procuratione, hoc est scriptura, illuminatione, ligatura uno eodemque anno perfecti sunt ambo. Licet hic posterior qui est anterior, & ipse est annus ab incarnatione Domini* M.XCVII. *indictione* V. *Henrico* IIII. *imperante, Christianorum exercitu super paganos violenter agente. Obberto Leodicensi præsule, Rodulfo Stabulensi abbate, Christo Domino ut semper per infinita sæculorum sæcula regnante. Amen.*

On lit aussi à la tête les vers suivans, qui sont de l'abbé Vvolphelme, que je crois être S. Vvolphelme abbé de Brunvillaire à deux lieuës de Cologne. Je les rapporterai ici, seulement à cause du merite de celui qui en est auteur.

VERSUS DOMNI VVOLPHELMI ABBATIS SUPER NOVUM ET VETUS TESTAMENTUM.

Late diffusus sic ecclesiasticus usus
Se testamentis exercet Dei omnipotentis,
Ut legat hæc ambo sed & omni compleat anno;
Sicut in hebdomada psalmorum clauditur oda.
Ast hinc psallendi cum stet status, inde legendi;
Lectio quo prosit, numquam præfatio desit,
Qua clavi limen patet ad quodcumque volumen,
Pandat ut admisso quid clamet abyssus abysso
Admitti vero dedit ejus gratia clero,
Qui populis ipso parat hinc documenta ministro,
Sed cunctis æque non detegit intima quæque,

Quis tamen interea non abnuit interiora.
Angelus hinc ensem suspendit percutientem.
Altius inflictus non lædit fulminis ictus;
Non ignis torrens, non vultus dæmonis horrens,
Captivis diræ discedunt sensibus iræ.
Vasta lues morbi quæ sæpe supervenit orbi;
Aut non accedit, citiusve precando recedit.
Excepto natos quod vult pater esse paratos
Verberibus tangi pœnisque fugacibus angi.
Queis absterrendi nocuo sunt fœdere mundi.
Sed non donorum Deus usum subtrahit horum.
Queis patrem sese per verbera comprobat esse.
Si sit eis ritus, legaliter hic stabilitus,
Ut sit, psallatur ceu diximus atque legatur.
Utilitas extra patet hæc, latet altior intra.
Huc introductus gustabit munera fructûs,
Cui donat mentem Dominus gustare sinentem,
Fructus majoris quam pandit lingua saporis.
Sed nec erit gustum qui scriptis exprimat istum.
Gustet: ipse magis scit quam sit terra suavis,
Quam scripturarum conservat aula sacrarum:
Et quæ diffundi se vult per climata mundi;
Quo genus humanum sit in hoc medicamine sanum.
Quod naturarum peragit compago duarum.
Dum Deus inde pater parit; hinc parit innuba mater.
Nil cœlis illinc, nil terris clarius istinc.
Qua specie bina componitur hæc medicina.
Christus patre satus Deus est, homo Virgine natus.
Qui cum patre Deus, sed & almo Pneumate verus.
Ad nos indultis pandat sua viscera culpis
Sacra per examen dum juste discutit. Amen.

Le manuscrit qui contient l'histoire de Joseph n'est pas moins beau que la bible. La plûpart des autres manuscrits sont des ouvrages des peres de l'eglise, sur tout de saint Augustin, de S. Jerôme & de S. Gregoire. On y voit aussi les actes d'un chapitre general des moines noirs tenu à S. Maximin de Treves en mil quatre cens vingt-deux, &

des reglemens faits au concile de Basle l'an mil quatre cens trente-six pour la reformation de l'ordre de S. Benoist. Dans un ancien sacramentaire qui semble avoir été à l'usage de l'eglise de Mayence, ou de quelqu'autre eglise de cette Metropole, il est prescrit que dans la dedicace des eglises, on renfermera dans l'autel trois portions du corps de Jesus-Christ avec les saintes reliques. *Deinde ponat tres portiones corporis Domini in confessionem & tres de incenso & tunc ponantur reliquiæ in confessionem.* Dans l'ordination du diacre, il n'est pas prescrit qu'on lui donne à toucher le texte sacré des evangiles. Mais le plus curieux de tous les manuscrits est celui qui comprend les lettres de Vvibaldus un des plus grands hommes de son tems, & qui étoit alors dans l'empire ce que Sugere étoit en France. Monsieur le prieur nous fit la grace de nous en donner une copie.

Le chartrier est un des plus propres & des mieux ordonnés que j'aye vû. Il est dans une ancienne chapelle, qu'on dit que l'abbé Vvibaldus s'étoit fait bâtir sur le modele de sainte Sophie de Constantinople. Nous y vîmes un ancien cartulaire, qui renferme un si grand nombre de chartes des rois de la premiere race, qu'il n'y a que saint Denys qui puisse lui disputer pour le nombre. Mais ce que nous n'avons trouvé dans aucune eglise de France, nous y avons vû une charte de l'empereur Lothaire II. accordée à l'abbé Vvibaldus, écrite en lettre d'or. On en voit une toute semblable en l'abbaye de Corbie en Saxe dont Vvibaldus étoit aussi abbé. Alberic en sa chronique rapporte sur l'an 940. que S. Edmond roi d'Angleterre donna à l'abbaye de Glaston un privilege écrit en lettre d'or dans un livre des evangiles. L'eglise est une des plus belles du pays. Elle a près de trois cens pieds de longueur, quatre-vingt-un de largeur. Elle est haute à proportion; la croisée a cent cinquante pieds de longueur; l'ancien clocher en avoit trois cens de hauteur, mais en 1701. il fut brûlé avec toute la couverture de la nef par le feu du ciel, qui en trois heures de tems consuma ce bel edifice. Les decorations de l'eglise sont très-belles, le jubé fort joli, & l'autel magnifique. Le devant qui est de ver-

meil doré represente la descente du S. Esprit sur les apôtres, qui y sont en bosse avec cette inscription. *Factus est repente sonus tamquam advenientis spiritus vehementis, & repleti sunt omnes Spiritu sancto.* Le retable beaucoup plus riche est tout d'or massif. Il represente les principaux mysteres de la passion & de la resurrection du Sauveur. C'est l'ouvrage du grand Vvibaldus, dont on voit la figure d'un côté, & de l'autre celle de l'imperatrice Irene. Il avoit autrefois son tombeau dans le sanctuaire, avec cette courte épitaphe.

Anno Domini MCLVIII. *indictione* VII. *obiit recolendæ memoriæ domnus Vviboldus Stabulensis & Corbeiensis abbas.*

Mais comme il embarrassoit l'eglise, on l'a detruit, sans qu'il paroisse aujourd'hui aucun monument sur la place, qui conserve la memoire d'un si grand homme. On a eu plus de soin de la tombe de Guillaume de Mandrescheit qui est devant le grand autel, sur laquelle on lit cette épitaphe.

Hic sepultus quiescit reverendus in Christo pater ac illustris Dominus Guillelmus ex comitibus à MANDRESCHEIDT, BLANCKENHEIM, *insignis Stabulensis & Prumiensis monasteriorum abbas ac præsul optime meritus, cujus inter ceteras præclare a se, dum in vivis ageret, res gestas, in primis memoratu dignæ sunt, quod difformationem quæ monasteria invaserat purgavit, castrum Longiæ multis annis ab exteris occupatum, Cæsare auspice, recuperavit, arcemque vicino in monte erexit. Obiit anno Domini sesquimillesimo quadragesimo sexto, secunda Julii, cujus animæ Deus misereatur.*

On montre derriere le grand autel la chasse qui renferme les précieuses reliques de saint Remacle, patron du monastere. Elle a six pieds & trois quarts de longueur, deux de largeur, & trois pieds & un pouce de hauteur. Elle est très-belle & très-riche, la figure du Sauveur assis & tenant un globe en sa main fait l'ornement de la partie de devant, où on lit cette inscription:

Solus

Solus ab æterno creo cuncta, creata guberno.

De l'autre côté l'on voit la figure de la sainte Vierge, qui tient son fils entre ses mains, avec cette inscription :

Tu mihi nate pater, & tu mihi filius mater.

Saint Remacle au milieu de six apôtres separez par des colonnes, & saint Lambert au milieu de six autres apôtres separez de même maniere, sont representez aux deux côtez. Le dessus en forme de toît represente en reliefs les principaux mysteres du Sauveur. Toutes les figures, les colonnes & les reliefs sont d'argent doré : on croit que le reste de la chasse n'est que de cuivre doré. Entre les pierres precieuses dont elle est enrichie, on remarque une agathe qui par sa grosseur & son travail se fait admirer. Elle represente un roy à demi corps. On croit à Stavelo que c'est saint Goduin quatriéme abbé qui a fait faire cette chasse, parce, dit-on, que c'est lui qui le tira de l'oratoire de saint Martin où il avoit été enterré, pour le transferer dans la principale eglise, où il l'exposa dans un lieu éminent, mais elle ne nous paroît pas d'une si grande antiquité ; je serois plus porté à croire que c'est l'ouvrage de saint Poppon ou de Vibaldus. Je trouve même qu'en 1263. les religieux de Stavelo se disposoient à mettre les reliques de saint Remacle dans une nouvelle chasse, qu'ils avoient fait faire. C'est ce qu'on voit dans une lettre qu'ils écrivirent cette année aux religieux de Solignac en Limousin, qui leur avoient demandé des reliques de leur saint patron.

Outre le corps de saint Remacle, on montre encore dans le tresor sa chasuble, son étole, son manipule, sa chappe, ses sandales, sa cucule & son peigne. Rien au monde ne m'a tant touché que de voir sa cueule. Elle est d'une étoffe très grosse, de couleur brune & toute rapetassée. C'étoit-là l'habit d'un homme qui dans le siecle avoit paru avec éclat à la cour de nos rois, & qui

après avoir joüi plusieurs années d'un très-grand & très-riche evêché, s'étoit retiré dans une solitude affreuse, pour y vivre dans les exercices d'une rigoureuse penitence. La forme de la cucule est semblable à celle des anciennes chasubles, c'est-à-dire qu'elle couvre tout le corps & qu'il n'y a pas de manches, avec cette difference qu'il y a au dessus un petit capuce pointu, qui y est attaché : ce qui confirme ce que dit S. Isidore dans son livre des Etimologies, *Casula est vestis cucullata, per diminutionem à casa, quod totum hominem tegat*, & l'abbé Theodemare dans sa lettre à Charlemagne. *Cucullam nos esse dicimus, quam alio nomine casulam vocamus.* C'est le plus precieux monument d'antiquité que nous ayons en ce genre, & il m'a paru si respectable, que j'ai cru faire plaisir aux lecteurs de le representer ici,



Il faut ajoûter à cela une très-belle croix d'or, dans laquelle il y a du bois de la vraye croix, que Vvibaldus rapporta de Constantinople, & le chef de saint Alexandre martyr. Pour le corps de saint Poppon, il est à la sacristie dans une belle chasse d'argent.

Si l'on en croit la tradition du pays, la crypte souterraine est l'ouvrage de saint Poppon, mais nous la croyons plus ancienne, parce que nous trouvons dans un ancien calendrier écrit vers le temps de saint Poppon même, que la dédicace en fut faite l'an 1008. & par consequent longtemps avant saint Poppon. Il y a plus d'apparence qu'elle a été bâtie par l'abbé Odilon, lorsqu'il rétablit le monastere, qui avoit été ruiné par les Normans, & que c'étoit-là l'eglise qui servoit alors aux religieux, sur l'extremité de laquelle on bâtit dans la suite l'eglise qu'on voit aujourd'hui. Quoyqu'il en soit, cette crypte est assez belle, il y a trois autels, & saint Poppon y fut enterré devant la chappelle de la Vierge. Son tombeau est fort frequenté, parce que tous les malades y trouvent un souverain remede à leurs maux. C'est assez proche de cette crypte qu'on voit le lieu, où du temps de saint Renacle les religieux qui avoient failli en quelque observance alloient faire penitence devant la croix, comme il arriva à saint Lambert, qui ayant fait du bruit dans le dortoir en se levant longtemps avant matines pour prier Dieu, l'abbé lui ordonna d'aller à la croix, où il demeura durant les matines exposé aux injures du temps & tout couvert de neige. On dit qu'elle étoit de bois, & que les chanoines de Liege en memoire de ce qui arriva à saint Lambert, ont voulu l'avoir. Aujourd'ui il y en a une de fer. Tout le reste du monastere se ressent de la simplicité des premiers religieux de Stavelo. Le cloître est grand, voûté & vitré selon la coûtume du pays, on y voit la suite des abbez representez sur les vitres. Le chapitre est bâti dans le lieu où étoit autrefois l'oratoire de saint Martin, il est petit & très-ancien, comme il paroît par les vitres qui sont peintes, & sur lesquelles ont lit les vers suivans.

Judicii fratrum quibus est commissa potestas
Judicii horrendi mente diem teneant.
Judicium de judiciis qui sunt subituri,
Judicium subeant de pietate magis.

Quod rex peccavit humilis confessio lavit
Et tu, prælate, simili parcas pietate.

Cum mittis lapidem, qui criminis es reus idem
Pro lapsu mœsto pius & tu labilis esto.

Est gladio verbi pinguedo secanda superbi,
Sed ne distiteris si convitio maculeris.

Cum sit latronis spelunca domus Salomonis;
Ulciscendo scelus debet fervescere zelus.

C'est dans ce lieu-là que saint Remacle a été enterré; & on y voit encore son tombeau, sur lequel on a gravé les vers suivans.

Quisquis humum docta variatum conspicis arte,
Flecte genu, tali est dignus honore locus.
Præsulis hoc tumulo jacuerunt ossa Remacli,
Ossa inhonorato non retinenda solo.
Nobile depositum tellus servavit honore
Arcubus agnoscens numen inesse sacris.
Reddidit intactum fulvo quod dignius auro
Conderet artificis docta labore manus.
Hinc igitur moveat gressus, actusque prophanos,
Acceptum superis hunc venerare locum.

L'abbé Theoderic a été aussi enterré dans le même lieu, devant le pupitre, & on lit encore sur son tombeau cette epitaphe.

Quem tegit iste lapis, fuit Abbas Theodericus
Expulsum Treveri, quem Stabulaus retinet.

Nobilitas mentis ſeptenis artibus aucta
Non fuit inferior nobilitate Patrum.
Simplicior quam tempus ei ſuadebat & ordo,
Excidit officio ſimplicitate ſua;
Sed tribulatorum ſpes, portus & aura Remaclus
Colligit hoſpitio poſt tumuli titulo.
Prima Novembris eum carnis de carcere ſolvit.
Hic tegitur corpus, ſpiritus aſtra petit.

Voici ce que j'ai trouvé dans un vieux memoire du lieu, & du temps de la ſepulture de l'abbé Cuonon. *Ante ſcriptorium ſubter magnum lapidem recumbit piæ memoriæ domnus abbas Cuono Stabulenſis, anno Domini* M C X X V I I I. *indictione* V I I. V. *idus decembris viam univerſæ carnis ingreſſus.* Cette inſcription nous apprend qu'à Stavelo il y avoit autrefois un lieu deſtiné pour écrire des livres, comme on voit encore aujourd'hui à Ciſteaux & à Clervaux. L'auditoire joint le chapitre, c'eſt le lieu où les religieux viennent après la refection faire un quart d'heure de lecture ſpirituelle avant que d'avoir le colloque. Nous aſſiſtâmes un dimanche à la grande-meſſe, & je remarquai qu'un religieux ſortit du chœur vers le commencement de l'epître pour aller faire l'aſperſion de l'eau benite dans toutes les officines du monaſtere; à l'evangile on alluma un cierge qu'on éteignit auſſi-tôt après.

Les premiers religieux de Stavelo commencerent dans un grand eſprit de ſimplicité, d'humilité & de penitence. Le roy Sigebert qui les fonda à la demande de ſaint Remacle, leur ayant donné douze lieuës d'un deſert inculte, ils luy en rendirent ſix, & ſe contenterent ainſi de la moitié, qu'ils cultiverent avec beaucoup de peine, dans un eſprit de pauvreté & de penitence. Et cette vie bien loin d'éloigner le monde de leur deſert, leur attira un grand nombre d'excellens ſujets, qui s'y diſtinguerent par leur ſainteté & par leur propre merite. On ne ſera peut-être pas fâché de voir icy une liſte des perſonnes illuſtres qui ont fleuri à Stavelo, telle que je l'ai trouvée dans un ancien manuſcrit.

VIRI ILLUSTRES QUI EX MONASTERIO STABULENSI PRODIERUNT.

S. Remaclus episcopus Tungrensis abbas I.
S. Theodardus episcopus Tungrensis & martyr.
S. Lambertus episcopus Tungrensis & martyr.
S. Floribertus episcopus Tungrensis.
S. Babolenus episcopus regionarius abbas II.
S. Sigolenus abbas III.
S. Goduinus abbas IV.
S. Anglinus abbas X.
S. Agilolfus archiepiscopus Coloniensis & martyr.
S. Albriacus abbas XII.
S. Richarius episcopus Leodiensis.
S. Odilo abbas XXXI.
S. Poppo abbas XXXV.
S. Theodericus abbas. S. Huberti.
S. Vvolbodo episcopus Leodicensis.
Lambertus abbas Elvangensis archiepiscopus Moguntinus.
Rodulfus abbas, Herfeldensis postea episcopus Paderbonensis.
Johannes de ENGHEIN episcopus Leodiensis.
Vvirundus abbas XIV. Carolo magno charus.
Odulfus præpositus Malmundariensis & Carolo magno charus.
Johannes S. Popponis discipulus abbas Limburgensis & S. Maximini Trevirensis.
Fulmarus abbas Vvizemburgensis.
Nortbertus abbas S. Galli.
Humbertus abbas Epternacensis.
Heribrandus abbas S. Gisleni in Hannonia.
Ello abbas S. Nicolai Bravvillariensis juxta Coloniam.
Cuono abbas monasterii Bosondorpensis in Lotharingia.
Herigerus abbas S. Pauli Ultrajectensis.
Everhelmus abbas Altimontensis.

Heribertus abbas S. Vincentii Metensis.
Theodericus abbas Neuvillerensis.
Lambertus Vvalciodorensis abbas.
Bertulfus abbas S. Matthiæ Trevirensis.
Vvibaldus abbas Stabulensis, Casinensis, Corbeiensis & Vvalciodorensis.
Robertus abbas Vvalciodorensis.
Petrus Lusius abbas. B. Mariæ Monasteriensis prope Lucemburgum.

L'amour de la pauvreté & de la penitence n'attira pas seulement à Stavelo de grands hommes en vertus & en merites, il lui procura encore de grands biens & de beaux droits, ensorte que dans la suite l'abbé est devenu souverain & prince du saint empire. Les grands biens qu'on donna aux religieux, ou qu'ils acquirent par leur travail, les mit dans la necessité d'avoir des defenseurs ou advocats, communement appellez *Advouez*, pour les defendre contre les entreprises & les persecutions soit de leurs voisins, soit de toutes autres personnes.

Dans les premiers siecles ils n'eurent point d'autres avoüez & protecteurs que les rois de France, qui les avoient fondez & les empereurs. Dans la suite du temps les empereurs leurs donnerent d'autres princes qui recevoient à fief de leurs mains imperiales le titre & la charge d'avoüé, sans qu'elle fut hereditaire. Leur office étoit de prendre les armes pour la defense du monastere, mais ils ne devoient les prendre que lorsqu'ils étoient appellez & requis par l'abbé. Et pour recompense de leurs services, ils avoient la troisiéme partie des amandes, qui résultoient des executions qu'ils avoient faites. Ils n'avoient rien autre chose, & l'abbé même ne leur donnoit pas le logement : mais dans la suite du temps ils s'emparerent par force de plusieurs grosses terres & seigneuries : comme ces avoüez ont toûjours été des personnes puissantes, nous allons en rapporter une suite depuis environ huit cent ans, comme on nous l'a communiquée.

DE

DE ADVOCATIS MONASTERII STABULENSIS.

Ab initio abbatiam Stabulensem advocatos non habuisse, sed immediate sub protectione & mundiburdio regum atque imperatorum fuisse certum est, & colligitur ex instrumento Ludovici regis, ubi habetur: Qualiter ipse princeps & rex Sigibertus, scilicet pro mercedis suæ impendio & æterna retributione villas aliquas &c. absque introitu advocatorum concessit. *Pauca de advocatis ex cartis monasterii, & aliis auctoribus breviter hic annotabo.*

BURGERICUS *subscripsit donationi cujusdam Lamberti, anno 923.*

ODILARDUS *interfuit donationi Rainulfi & uxoris ejus Huodæ, anno domini 943. regis Ludovici 7.*

ERENFRIDUS *comes in quadam precaria facta in favorem cujusdam Ramberti anno 949. Sub Brunone duce & archiepiscopo Coloniensi, qui tum jussu Ottonis imperatoris fratris sui regnum Lothariense administrabat.*

GOZILO *comes anno 966. confirmavit donationem Walteri de Domekena & Comina. In carta sic legitur:* Cum auctoritate & testimonio comitis, & advocati GOZILONIS. *Ejusdem fit mentio in donatione Ernulfi & Gozelini fratrum, facta de allodio suo in Crovia super Mosellam, anno Ottonis tertii VIII. Christi 991.*

FRIDERICUS *comes interfuit donationi de Glamacho factæ anno 1004. per Gerundum sub Ravengero abbate. In donatione sic legitur:* Testes idoneos adhibemus Fridericum ipsius loci advocatum, Henricum comitem, Gislebertum comitem.

FRIDERICUS *filius præcedentis, frater Henrici ducis Bavariæ ex comite Lucemburgensi, interfuit commutationi factæ per S. Popponem cum Nanthero abbate S. Martini Metensis. In instrumento sic habetur.* Facta est hæc donatio apud Duvillam, ubi colloquium fuit inter imperatorem & Henricum Francorum regem, ducatum Lothariensis regni tenente Gozilone, eodem super bona S. Martini advocato, super abbatiam S. Maximini comite Henrico, super bona S. Remacli fratre ejus comite Friderico. *Fit etiam ipsius mentio in alia commutatione per eundem S. Popponem facta de villa Vendengia, cum villa de Lusengia anno* 1042. *Iste dux Lotharingorum inferiorum loco Gozilonis Ignavi constituitur anno* 1046. *Pro remedio animæ suæ & sepulturæ loco dedit ecclesiæ Stabulensi anno* 1067. *ecclesiam de* Sprimont, *cum dominio. Theodericus abbas in suis miseriis dissidii Malmundariensis, quo monasterium Malmundariense à Stabulensi divellebatur, eum ex jure antiquitatis utriusque ecclesiæ advocatum pro auxilio interpellavit; qui se murum pro sancti Remacli causa opposuit, & ut vivens statuerat, numquam à S. Remacli patrocinio discedere, sic mortuus implevit, ut honorificam haberet sepulturam in ejus monasterio. Ad ejus enim limina sepultus cum Gerberga nobilissima conjuge, diem resurrectionis expectat.* Lib. triumphi sancti Remacli, cap. 5. *Mortuus videtur circa ann.* 1068.

GODEFRIDUS *Marchio Longobardiæ successit suo fratri Friderico, qui offerente Theodorico, advocatiam Stabulensem una cum ducamine in curia apud Goslar ab imperatore adeptus est. Fuit vir potens & strenuus bonusque consilio.* Vide lib. 1. triumphi S. Remacli cap. 10. 11. 13.

HENRICUS *filius Alberti comitis Namucensis regebat advocatiam Stabulensem anno* 1088. *uti constat ex donatione Bozonis de Bra, in qua hæc leguntur.* Facta est hæc traditio per manus Henrici majoris advocati ejusdem ecclesiæ, filii comitis Namucensis Alberti, præsente Rudolpho abbate. *Hic Henricus per filiam Hyredem nuptiis sibi sociatam, factus erat Rupensis & Durbucensis comes, qui sine prole obiit.*

ALBERTUS III. *comes Namurcensis frater dicti Henrici, advocatiam Stabulensem circa annum* 1090. *regendam suscepit, eoque auctore per conflictum judiciarium dominium de* Fraipent, *propter quod cædes prædæque acerbæ inter abbatiæ Stabulensis & ecclesiæ Ayriensis subditos perpetratæ erant, ecclesiæ Stabulensi revindicatum est circa annum* 1094. *Mentio enim ejus conflictus fit in infeudatione quam fecit Gisleberto de terra* de Saviegne *anno* 1095. *Et in donatione quam fecit abbas Folmarus Stabulensibus monachis anno* 1100. *de villa* de Kaulin, *quæ sic finit.* Acta sunt hæc anno Dominicæ incarnationis MC. quinto ordinationis nostræ anno &c. Alberto comite Narmurcensi Stabulensis ecclesiæ advocato, Thietbaldo de Haja subadvocato. *Mortuus est, ut vult* Agurne *apud nos manuscriptus eodem anno* 1100.

HENRICUS *Alberto patri successit in advocatia, ex hereditate etiam comes Rupensis & Durbucensis. Multis annis eam advocatiam administravit, uti constat ex multis instrumentis. Donatio alicujus allodii in villa* de Mormont, *sic explicit.* Hæc traditio facta est anno incarnationis Dominicæ MCV. præsente ejusdem loci abbate Folmaro, adstantibus advocatis Henrico & Tietbaldo. *Testis etiam occurrit in donatione facta anno* MCXVIII. *per Bosonem* de Bras, *testibus Henrico advocato & Petro subadvocato. Adstruitur etiam advocatus in instrumento, quo Anselmus de Bras accepit mutuo* 12. *marcas & dimidiam super beneficio suo ecclesiæ de Bras his verbis* : Testes sunt Henricus advocatus & filius ejus Henricus. *Anno* 1128. *Rolandus* Doroit, *tradidit ad altare S. Remacli quicquid habebat in* Doroit, Malin, *&c. per manus Henrici majoris advocati. Circa annum* 1150. *ut placet* Agurne *apud nos ms. obiit nulla prole relicta.*

HENRICUS *vulgo dictus Cæcus comes Namurcensis Patruo suo Henrico in comitatus Rupensem & Durbucensem & advocatiam Stabulensem successit, qui antea, Conrado sub annum* 1139. *mortuo, comes Lucemburgensis effectus erat. Hic sicut alii advocati, ut verbis utar Wibaldi scribentis ad suos monachos*, Fuerunt non pauperum defensores, sed crude-

lissimi vastatores & libertatis abbatiæ Stabulensis inimicissimi insidiatores *Hunc vitam protraxisse ad annum* 1188. *vult* Defensio *S. Maximini prope Treviros.*

THEOBALDUS *Barrensis comes successit, cui Ermesindis unica Henrici Cœci filia & in tot ditionibus heres, uxor obtigerat. Qui relicta tantum unica filia, dicta Isabella, ann.* 1214. *secundum Defensionem S. Maximini pag.* 43. *mortuus est. Hac Isabella nupta Vualranno Limburgensi juniori, mater ejus Ermensindis ad secunda vota nuptiarum transiens, nupsit Vualranno seniori comiti Arlunensi, & postea duci Limburgensi, patri Vualranni junioris, eo pacto antenuptiali, ut bona non ad posteros qui ex Isabella filia Ermensindis nati erant, devolverentur, sed ad posteros qui ex Vualranno seniore & Ermensinde nascerentur.*

VVALRANNUS *igitur advocatiam Stabulensem anno* 1214. *una cum Ermesinde administravit usque ad annum* 1246. *quo vita cessit juxta Defensionem S. Maximini, pag.* 43.

Hi advocati potius rapacitate sua devorabant bona abbatiæ. Occupaverant enim injuste, magno monasteriorum damno, castrum Longiæ & domum fortem de Comblens, *quæ anno* 1227. *per judiciariam sententiam restituere coguntur ad instantiam Friderici de Petra abbatis, in imperiali curia. Sententiam hic adjungimus.*

THEODERICUS Dei gratia archiepiscopus Treverensis, HUGO eadem gratiam episcopus Leodiensis, & L. comes palatinus & dux Bavariæ. Notum facimus omnibus præsens scriptum inspecturis, quod cum quæstio coram Domino rege HENRICO & suis principibus apud Aquisgranum inter dominam comitissam ERMESINDEM Lucemburgensem, & abbatem & conventum Stabulensem super castro de Longia & domo de *Coblens*, & jure ecclesiæ suæ, secundum quod in privilegiis suis continebatur, verteretur: Tandem mediantibus domino rege & suo consilio, scilicet HENRICO Coloniensi archiepiscopo, & LUPOLDO duce Austriæ, in hanc formam pacis con-

venerint supradicti, comitissa videlicet, abbas & conventus, quod in continenti prædicta comitissa jam dictis abbati & conventui castrum suum de Longia, & domum de *Cobléns* libere restituet, & ipsos abbatem scilicet & conventum Stabulensem de cetero terra sua quiete & pacifice ubique gaudere permittet. De damnis igitur eisdem illatis stabit dicto nostro, ita quod si ambo ad id prosequendum interesse non poterimus, alter nostrorum de me & domino Leodiensi, sine contradictione, bona fide prosequetur. Et super hoc fidejusserunt pro prædicta Ermesinda comitissa dominus Vvalrannus de *Lembourg*, domnus Thomas de *Hofalize*, & D. Ar. de *Rodmach*, prædictis abbati & conventui. Si vero prædicta domina contra prædictam formam pacis aliquo modo contraire, quod non credimus, attentaverit; terra sua quæ est in diocesi Treverensi & terra sua quæ est in diocesi Leodiensi, tamdiu sub interdicto auctoritate nostra jacebit, quousque ad plenum de violatione pacis prædictis abbati & conventui Stabulensi fuerit satisfactum. Nos autem de Castro Longia & de domo de *Comblens* providebimus indemnitati comitissæ, abbatis & conventus Stabulensis, & ordinationem indemnitatis nobis reservamus faciendam, quam abbas sæpedictus fide interposita in manus nostras se servaturum repromisit, & super hoc nobis litteras suas patentes exhibere tenebuntur. Ut ergo abbas & conventus sua in pace quietâ de cetero possideant, nos supradictis abbati & conventui præsentem paginam sigillis nostris roboratam dedimus in perpetuum robur & munimen. Datum Aquisgrani, Dominica *Isti sunt dies*, anno Domini MCCXXVII.

Quanta mala dicta Ermesindis & damna monasteriis & patriæ intulerit vide apud Laurentium meum prædecessorem, in Friderico abbate.

Vvalrannum patrem excepit HENRICUS *cognomento Magnus*, *dictus etiam* Blondus.

Anno 1244. *donavit Friderico abbati vicecomitatum suum de Brazi*, *ipse tamen cum fratre suo Gerardo comite sub præ-*

textu quod HENRICUS *Gueldrensis abbas Stabulensis eos pro advocatis agnoscere nollet, non solum patriam Stabulensem rapinis, incendio, cædibus vastavit: sed etiam ipsum monasterium die S. Ceciliæ, anno* 1249. *usque ad ipsum Sigillum spoliavit.*

In Syriam iturus circa annum 1270. *cum aliis se cruce signavit, unde redux fato concessit, relictis ex se pluribus liberis.*

HENRICUS *filius Henrico patri successit, qui ducta in uxorem Beatrice Avesnensi, [filia] Bellomontani in Hannonia domini, filios genuit Henricum III. comitem Lucemburgensem Vvalrannum comitem, & filias duas.*

HENRICUS *Justus ex comite Lucemburgensi & Rupensi, deinde imperator patri suo successit. Restituit Henrico* de Boulan *abbati, arcem Longianam anno* 1309. *uti ex instrumento sequenti videre est.*

Universis litteras inspecturis HENRICUS de BOLAN, Dei gratia monasteriorum Stabulensis & Malmundariensis abbas, & ambo conventus ipsorum locorum salutem in Domino. Noverint universi quod cum serenissimus dominus noster, dominus Henricus eadem gratia Romanorum rex semper Augustus, tunc Lucemburgensis comes, castrum nostrum de Longia occupasset & detineret, non ad auferendum, sed potius ad conservandum nobis & ecclesiis nostris adversus pericula imminentia, ut dicebat, idem dominus comes ad regnum prædictum divina providentia vocatus & assumtus, castrum ipsum eo pacto nobis restituit, quod comiti Lucemburgensi non deberet esse nocivum per aliquos commorantes in eodem, nisi forte, quod absit, comes ipse vel sui nobis, vel ecclesiis nostris, aut eidem castro, vel suis appenditiis invaderent aut ad invadendum vel nocendum se pararent; quibus causis abbas & sui cum castro eodem se possent adversus eundem comitem & suos complices defendere, tueri & resistere hujusmodi violentiis sibi à dicto comite & suis complicibus inferendis vel illatis. Promisimus etiam dictus abbas &

promittimus bona fide, quod dictum castrum extra manus nostras & ecclesiarum nostrarum per nos vel alium non ponemus: & si nos pro nobis & ecclesiis nostris contingeret dicti comitis, qui noster esse dignoscitur advocatus, auxilium invocare, quod facere non debemus, nisi de consensu capitulorum nostrorum, ad defendendum nos seu ecclesias nostras contra quoscumque injuriam seu violentiam inferentes, castrum ipsum aperiemus & accommodabimus ei ad hoc ut injuriam propulset ipsam, si ipsa injuria vel violentia hoc requirat, quo cessante ipse comes & sui castrum ipsum exire tenebuntur; & nobis libere dimittere & absolute; in cujus rei testimonium, præsentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini millesimo trecentesimo nono feria secunda ante Ascensionem Domini.

Dictum autem castrum Henricus comes anno 1300. *fraudulenter occupavit in profesto S. Lamberti, Thibaldo fratre Ægidii tunc temporis abbatis, illud prodente & vendente magna pecuniæ vi Obiit anno* 1313. *ut vult* Agurne.

JOHANNES *Bohemiæ rex & comes Lucemburgensis Henrico patri successit. Hic cum Adolpho à Marca episcopo Leodiensi pactum iniit, ne unquam arx Longiana ab abbatia Stabulensi divelleretur, nec ipse nec successores illam invadere conarentur, idque approbantibus Carolo dicti regis filio primogenito, capitulo Leodiensi, necnon Vvenrico Stabulensi abbate & monacho. Henricus enim de* Bolain *eam arcem ad tempus pro munitione concesserat dicto episcopo Leodiensi, cum Leodienses adversus eum rebellantes igne & armis ex Harmalia, quo se receperat, expulissent.*

CAROLUS *filius Johannis imperator creatus, dictus est Carolus IV. Relevavit anno* 1346. *ab Hugone abbate advocatiam Stabulensem cum omnibus pertinentiis, & quadriennio post anno* 1349. *rescripsit officitatis sui comitatus Lucemburgensis, ut privilegia & immunitates abbatiæ Stabulensis manu teneant & conservent. Tenor litterarum talis est.*

CAROLUS Dei gratia rex Romanorum, imperator Augustus Bohemiæ rex, & comes Lucemburgiæ, universis & singulis officiatis dicti nostri comitatus præsentibus & futuris salutem.

Cum jure nostro hereditatio simus advocatus abbatiæ Stabulensis, ac illius pertinentiarum & appendicum, eamque conservare & defendere teneamur, prout nostri antecessores fecerunt, idcirco vobis mandamus, &c.

VENCESLAUS *per cessionem sui fratris Caroli IV. imperatoris factus advocatus a dicto Carolo anno Christi* 1357. *imperii sui secundo, litteras accepit mandatorias, ut conservaret & tueretur priuilegia abbatiæ* Stabulensis. *Tales litteras scripserat dictus Carolus suo fratri Vvenceslao anno Christi* 1354. *in favorem monasterii S. Maximini quæ extant in Defensione S. Maximini, pag.* 62.

Hic anno 1394. *in comitiis ordinum imperii apud Metensem civitatem frequentissime celebratis, à fratre suo Carolo IV. ex comite dux Lucemburgicus creatus est.*

Venceslao sine prole mortuo, successit VENCESLAUS *ejus nepos & Caroli IV. filius. Is instigante præposito Ardennæ dominium de* Odoigne *&* Pirouster *anno* 1360. *ratione sui comitatus Rupensis sibi arrogare conabatur: sed re examinata, à conatu suo destitit.*

Coronatus fuit anno Christi 1376. *Aquisgrani rex Romanorum, Ignavus dictus. Hic anno* 1384. *advocatiæ Stabulensis relevium fecit in hunc modum.* VENCESLAUS Dei gratia Romanorum rex semper Augustus, & Bohemiæ rex, Lucemburgensis dux, marchio Arlunensis, & comes Rupensis, recognoscimus tenore præsentium universis, quod villam nostram Marchiæ relevaverimus à venerabili abbate & monasterio Stabulensi ordinis S. Benedicti, Leodiensis diocesis, & cetera bona quæ ab eis tamquam comes Rupensis tenemus, ad instar prædecessorum nostrorum comitum Rupensium; & ob hoc dictum monasterium, personas, & ejus bona tamquam abvocatus, defensor & protector tueri, defendere & protegere intendimus.

VENCESLAUS

VENCESLAUS & JODOCUS *marchio Brandeburgi & Moraviæ, spe prolis Elizabetham Gorliziam neptem Vvenceslai ex fratre Johanne duce Gorlizensi, matrimonio junxerunt Antonio Burgundo, promissis ei in dotem* 120. *Flenenorum aureorum, ea conditione, ut donec dicta summa solveretur, proprietatem ducatus Lucemburgensis & comitatus Chinensis cum fructibus possiderent. Attamen Venceslaus comitatum Ruspensem & Dominium Durbutense in conventionum nuptialium tabulis exemerat his verbis*, réservé tant seulement nostre forteresse & ville de la Roche en Ardenne. *Quæ loca tenuisse Sigismundum imperatorem ejusque heredes certum est, donec Philippus cognomento Bonus, Antonii Burgundi filius, ingenti pecunia ab Sigismundi heredibus, qui omnia ducatus Luxemburgici sui esse juris contendebant & armis repetebant obtinuit, ut non impignoratione, sed hereditario jure ducatum cum adjunctis comitatibus & dominiis sibi suisque possideret.*

CAROLUS *cognomento Audax, post mortem patris jure hereditario ducatum Lucemburgensem & advocatiam Stabulensem administravit. Tempore hujus advocati & sequentium multa mala Stabulensis patria perpessa est, præcipue ab Lucemburgensibus, Limburgensibus & Georgio Rupensi prætenso comite.*

MARIA *Caroli filia nupta Maximiliano archiduci Austriæ, postea imperatori, ejus nominis prima, una cum ducatu Lucemburgensi & comitatu Rupensi tenuit advocatiam Stabulensem.*

PHILIPPUS *archidux Austriæ post rex Hispaniæ, vivente patre Lucemburgum simulque advocatiam Stabulensem obtinuit. Is ad informationem anno* 1502. *Vvillelmi abbatis de violentia ab annis quindecim illata ecclesiæ Stabulensi & subditis, per Gerardum de* Ghoire, *mandavit gubernatoribus Lucemburgensi & Limburgensi, aliisque officiatis, ut dictum Gerardum apprehensum carceri manciparent, & bona ipsius sequestrarent. Sed illo paulo post è vivis sublato, facinus inultum remansit.*

CAROLUS V. *imperator Philippo patri successit in advocatia. Egregium sese ecclesiæ Stabulensis advocatum & defensorem ostendit. Nam in comitiis Aquisgranensibus coronandus, Guillelmi præsulis in consessu principum & procerum imperii perorantis facundiam admiratus, simulque precibus exoratus, potius advocati fidelissimi partes præstitit in revindicanda arce Longiana, quam jam à 70. annis Marchani titulo impignorationis occupatam restituere recusabant. Jussu autem Caroli Cæsaris Henricus Nassavius calendis Maii 1521. expedito exercitu obsessam oppugnare inchoavit, dieque octava expugnatam funditus diruendam curavit. Nullam aliam expeditionis mercedem religiosissimus Cæsar petiit, nisi fieret ei hæc gratia, ut quot annis ejus memoria in fundendis ad Deum precibus celebraretur; quod inconcusse in hunc usque diem observatum est, & dies ipsa de libitinario pridie indicitur.*

Malmidi. L'abbaye de Malmidy est à une lieuë & demie de Stavelo, dans une vallée un peu plus étendue & plus agreable. Elle reconnoît pour fondateur saint Remacle évêque de Tongres, qui à la priere de saint Cunibert evêque de Cologne, la bâtit dans l'extremité de son diocese, & ordonna que ces deux monasteres n'auroient que le même superieur, que les novices des deux maisons feroient profession à Stavelo, & qu'à la mort de l'abbé les deux communautez s'y assembleroient pour proceder à une nouvelle election. Ce qui s'est observé jusqu'à present. Nous nous rendîmes à Malmidy le vingt-sept du mois d'Aoust, nous y trouvâmes les religieux occupez à réparer les ruines de leur monastere, qui avoit été entierement réduit en cendres dans les dernieres guerres par les François. Il ne resta de tous les édifices que la grotte ou l'ancienne eglise, respectable par son antiquité & par sa forme. Il y a trois autels, & aujourd'hui on y enterre les religieux. La ville qui avoit été enveloppée dans le malheur du monastere, étoit déja rebâtie, & elle nous parût assez jolie. Il y a des Capucins aussi-bien qu'à Stavelo, des religieuses du saint Sepulchre, & une vingtaine de prestres à la paroisse. L'abbaye étoit aussi presque entie-

rement rétablie. Il n'y a plus que l'eglise à faire. En attendant on fait l'office dans une grande chapelle qu'on a bâtie exprès. Nous y arrivâmes un samedi, & le même jour après complies on donna deux fois la benédiction du saint Sacrement, une fois après le *Salve Regina*, & une fois après les Litanies. Nous esperions trouver du travail à Malmidy, mais de tous les anciens monumens on a à peine sauvé de l'incendie cinq ou six manuscrits, dont les principaux sont une bible en deux volumes, & un Joseph. On a aussi sauvé les reliques de saint Scuvicule compagnon de saint Nigaise, premier evêque de Rouen, dont nous avons imprimé les actes de la translation dans nos Anecdotes, & quelques autres reliques. Nous passâmes le dimanche à Malmidy avec nos chers confreres, qui nous comblerent d'honnêtés, aussi bien que ceux de Stavelo. Comme nous nous entretenions familierement avec le prieur, il nous demanda si parmi nous l'abstinence de la viande obligeoit sous peine de peché mortel. Je lui répondis que nous n'examinions pas si nos regles nous obligeoient sous peine de peché mortel ou non, qu'il nous suffisoit de sçavoir ce qu'elles nous prescrivent pour l'observer, qu'il n'y a que des esclaves & des mercenaires qui observent leurs regles par la crainte de la peine, mais que des veritables enfans se portoient avec inclination à suivre les volontez de leur pere, dès qu'elles leur sont connuës, sans penser s'ils seront punis ou non, s'ils manquent d'y obeïr. Mais que puisqu'il vouloit sçavoir mon sentiment, que j'étois persuadé qu'il n'y a point de regles qui n'obligent sous quelque peché, que les regles essentielles qui regardent les vœux, obligeoient sous peine de peché mortel, qu'outre les regles essentielles qui regardent les vœux, il y en a encore de capitales, sans lesquelles l'observance de la religion ne peut subsister, comme l'Office Divin, qu'on ne peut omettre sans peche mortel; & que l'abstinence de la viande dans les Congrégations bien reglées, peut être considerée sur ce pied; qu'enfin il est très-difficile de la violer sans pecher mortellement. Il convint du principe, & il me dit qu'il étoit persuadé qu'un

religieux qui rompt le silence de la nuit peche mortellement, c'est aussi le sentiment de Suares, qui doit faire trembler bien des religieux, qui ne se font pas un grand scrupule de parler dans le tems du silence de la nuit.

Liege. Nous partîmes le 29. d'Août pour aller à Liege. Monsieur le prieur eut la bonté de nous donner un guide, qui nous conduisit jusqu'à Spa, petite ville, fameuse par ses eaux minerales, qui sont fort salutaires. Lorsque nous y passâmes, il n'y avoit pas long-tems que le Czar de Moscovie les avoit prises, & comme elles lui avoit bien fait, il avoit envoyé une belle inscription, qu'on devoit placer au-dessus des Bains dans le lieu le plus remarquable, pour apprendre à la posterité, qu'il y avoit été gueri, mais comme elle n'étoit pas encore placée, nous ne la vîmes pas. Nous arrivâmes à Liege sur les quatre heures, & nous fûmes descendre à l'abbaye de S. Jacques. Monsieur l'abbé étoit allé à Huy pour recevoir la profession de trois religieuses. Le prieur étoit aussi absent, mais le souprieur, qui est un homme de merite, nous reçût avec beaucoup de charité. Cette illustre abbaye fut fondée l'an 1014. par Balderic evêque de Liege, qui y mit un bras de S. Jacques, & la choisit pour le lieu de sa sepulture. On voit encore son tombeau élevé au milieu du chœur. Celui d'Olbert, qui en fut le premier abbé, est au bas du sanctuaire, & un peu plus haut on voit celui d'un autre abbé, dont on estime le travail. L'eglise est sans contredit une des plus belles du pays, on y admire sur tout la nef, dont la voute est fort hardie. Il y a à tous les piliers des figures de marbre blanc, la plûpart achevées. Les collateraux sont ornez de tableaux, le jubé est magnifique, on ne sçait ce qu'on doit y admirer davantage, la matiere ou le travail, on montre dans l'eglise un degré double, comme une chose très-rare. Tous les étrangers l'admirent, & ce fut ce que le Czar trouva de plus singulier dans l'abbaye. On croit à S. Jacques qu'il est l'unique en son espece, mais il y en a un semblable en l'eglise de Marmoutier, par lequel on monte au repos de S. Martin. Le reste des bâtimens du monastere ne repond pas tout à fait à l'eglise. L'ancien

(Marginal note: L'abbaye S. Jacques.)

refectoire est cependant très-beau, & il peut contenir cent religieux. Apparemment qu'il y avoit autrefois ce nombre. Aujourd'hui il ne sert plus, & les religieux mangent en deux sales plus petites: l'une sert pour les jours gras, & l'autre pour les jours maigres. Les cloîtres sont voutez, mais il n'y a que deux côtez qui soient vitrez. Au côté de l'eglise il y a des bancs de bois & des pupitres, ce qui me fait croire que c'étoit le lieu où les religieux étudioient autrefois, & faisoient leurs lectures. La bibliotheque est dans une grande sale voutée, qui repond au cloître. Elle est plus considerable par les manuscrits que par les livres imprimez. On y trouve encore presque tous ceux qui furent donnez par le fondateur, comme il paroît par un ancien catalogue des livres du monastere, écrit sous l'abbé Olbert. La plûpart sont des ouvrages des Peres de l'eglise. Outre ces manuscrits il y en a encore plusieurs autres de tous les siecles suivans, & sur toute sorte de matiere, dont les principaux sont une très-belle bible en quatre ou cinq gros volumes, écrite il y a six cens ans, les lettres de saint Cyprien, plusieurs ouvrages de S. Thomas écrits de son tems, les livres de l'imitation de Jesus-Christ ausquels on a mis le nom de Thomas à Kempis d'une main assez recente, pour juger que cette addition s'est faite depuis les contestations sur l'auteur de cet excellent ouvrage. Plusieurs anciens theologiens & auteurs de pieté, ce qui fait voir qu'on s'est appliqué de tous tems à l'étude dans cette maison, & qu'il y a eu beaucoup d'observance. Cependant comme les choses humaines sont sujettes à la vicissitude des tems, vers la fin du treisiéme siecle la discipline reguliere se trouva fort alterée par le frequent changement des abbez, & par la mauvaise conduite d'un certain Henri, qui fut deposé: mais ses successeurs reformerent le monastere, qui se trouva bien-tôt en état de fournir des religieux au celebre monastere de S. Mathias de Treves, pour jetter les fondemens de la congregation de Bursfelde. On peut même dire que dans tous les tems S. Jacques a produit de grands hommes, pour gouverner d'autres Monasteres; c'est ce qu'on

peut voir par la liste suivante, que nous avons tirée d'un manuscrit de la maison.

VIRI ILLUSTRES QUI EX S. JACOBI COENOBIO PRODIERUNT.

Thietmarus abbas Florinensis 1050.
Guiremundus abbas Broniensis 1062.
Cuno abbas Sigebergensis & episcopus Ratisbonensis 1117.
Heribrandus abbas S. Laurentii 1103.
Herzelo abbas Florinensis.
Everlinus de Foux *abbas S. Laurentii.*
Elber abbas S. Huberti 1167
Oliverius de Hezemont *abbas Vallis S. Lamberti* 1236.
Hermannus de Lobio episcopus & suffrageneus Adulfi episcopi Leodiensis 1322.
Franco ejusdem suffraganeus.
Nicolaus de Tornaco abbas Crispiniensis 1365.
Johannes Hotton, *abbas Florinensis* 1421.
Carolus Orchen *abbas Florinensis.*
Robertus abbas S. Heriberti.
Radulfus abbas S. Heriberti.
Nicolaus abbas Florinensis.
Emmelennus abbas de Lubiis.
Eustachius à Straax *prior scripsit in regulam S. Benedicti.*

Le premier dimanche du mois de Septembre on celebra la fête de l'Ange Gardien. Après tierce le celebrant fit l'aspersion de l'eau benite à tous les autels, & à la fin de la procession on chanta le *Salve regina*. Durant toute la messe les deux acolythes demeurerent à genoux à la credence, lisant des prieres dans un livre, ils allumerent leurs cierges à l'evangile, & les éteignirent après. A la fin de la messe ils les rallumerent. Le diacre & le soudiacre furent durant le *Kyrie* à la credence pour préparer l'epitre & l'evangile, & la matiere du sacrifice. Lorsque le diacre chanta l'evangile, il dit *Dixit Dominus Jesus &c.* selon l'ancien-

ne coûtume, au lieu que nous disons simplement *Dixit Jesus &c.* Il porta ensuite le texte à l'abbé pour le baiser, mais aux autres il leur presenta un texte plus petit. Il y eut communion à la fin de la messe, & après vêpres on dit les litanies.

Peu de jours après notre arrivée à Liege, nous fûmes voir monsieur le baron de Crassier, que nous avions déja l'honneur de connoître de reputation. Il nous temoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, & il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez qu'il nous fit. Il nous apprit le triste sort de la bibliotheque de S. Gal, & nous montra là-dessus une lettre d'un de ses amis qui avoit voyagé en Allemagne, & comme elle contient quelques points de litterature assez interessants, je crois que les sçavans ne seront pas fâchez de la voir ici. Nous en adjoûterons une autre également curieuse. La bibliotheque de monsieur le baron de Crassier.

EXTRAIT DE DEUX LETTRES écrites à monsieur le baron de Crassier par un de ses amis voyageant en Allemagne.

Nuremberg le 22. Septembre 1717.

Des trois curieux que j'ai vû passant à Francfort monsieur de Uffenbach très-riche particulier, demeurant dans la ruë de Eschenheimer, est celui qui l'emporte: je ne crois pas même qu'il se trouve son pareil dans toute l'Allemagne. Car outre un très-beau cabinet de medailles, il a des bustes, statuës, bas-reliefs, des bijoux en grand nombre, & pardessus cela une bibliotheque des plus riches & des mieux ordonnées. Pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'il travaille actuellement à en donner le catalogue au public, en deux gros volumes in folio, dont l'un ne contiendra que ses manuscrits, tous également rares. Cet ouvrage sera dans le goût de Lambecius, mais plus succint. Parmi ses manuscrits il y en a qui lui viennent du pillage de l'abbaye de S. Gal, qu'il a acheté au poids seulement, ayant fait exprès un voyage à Ausbourg, où il avoit appris, mais trop tard, qu'on y en avoit amené des chariots pleins, qui furent d'abord vendus chez des

bâteurs d'or & des relieurs de livres, & periront ainsi miserablement Du reste je ne sçaurois assez vous vanter le sçavoir & les manieres nobles & gracieuses de ce monsieur de Uffenbach, qui ne souhaite rien tant que la connoissance des sçavans, à qui il se fait un plaisir de communiquer tout sans reserve &c.

Pendant mon sejour à Wirtzbourg j'ai vû M. Siegler secretaire du conseil ecclesiastique, dont le medaillier n'est pas grand-chose, aussi n'est-ce pas à quoi il s'applique: sa curiosité consiste à amasser toutes les anciennes monnoyes des evêques de Wirtzbourg depuis près de 700. ans, qu'ils en ont eû le droit, & nous prépare là-dessus une dissertation historique fort ample. Il a encore une collection des chartres les plus anciennes de l'abbaye de Fulde, avec les sceaux des anciens empereurs & rois très-bien dessinez: mais ce qui va vous surprendre, est qu'ayant depuis peu, de la permission de monsieur le baron de Hutten grand doyen de la Cathedrale, foüillé sous les toits de cette eglise, il y a trouvé un tresor consistant en manuscrits, qui étoient entierement oubliés, & que l'on croit y avoir resté cachez depuis la guerre de Suede, si pas plus long-tems. Ces manuscrits dont je n'ai sçû voir que quelques-uns, sont des plus anciens & la plûpart écrits: cum litteris semiuncialibus *sans interponctions. Entre autres un* codex Justiniani *que je crois être du tems de cet empereur. J'ai fort exhorté ce monsieur Siegler à nous donner un catalogue exact de tous, avec la gravure des caracteres, ce qu'il m'a promis:* cum licentia tamen superiorum.

Passau le 3. Octobre.

Pour vous continuer quelque chose de mon voyage, je dois vous dire, qu'étant arrivé à Ratisbonne, ce qui m'y a le plus frappé d'admiration, a été la main droite de S. Chrisostôme, que l'on me fit voir à la cathedrale, c'est une relique precieuse & conservée à miracle, le pouce qui en a été coupé, est en veneration dans la chapelle de l'empereur à ce qu'on m'a dit. Ce present a été fait à l'eglise de Ratisbonne par un de ses chanoines, neveu d'un evêque d'Osnabruch, qui en 1656. l'obtint de l'abbaye d'Isbourg, où on la gardoit depuis plusieurs siecles. Le livre aux evangiles que je vis dans l'abbaye de saint Emeram, est encore une rare & très-

riche

riche antiquité, c'est un don de l'empereur Henry IV. On m'a dit que Maximilien, grand-pere du duc de Baviere d'à present, ne sçavoit assez l'admirer, & qu'il en avoit offert sa ville de Stranbingen avec ses dependances; mais les bons moines persuadez que ce duc les leur reprendroit ensuite, quand il voudroit, trouverent convenable de refuser un si bel offre.

Estant à Munic, je vous y ay souhaitté avec monsieur de Louvrex, sur tout lorsque l'on me laissa seul dans la salle des antiques de la Cour, où oubliant le boire & le manger, j'y passai toute la journée, depuis les huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, à contempler des statuës, des bustes, des vases, des portraits en medailles, des bas reliefs, & mille autres antiquitez, tant de marbre, de bronze, que de pierres de touche, mais d'une beauté si surprenante, que j'en devins presque statuë moi-même. Cette sale est d'une longueur prodigieuse, toute voûtée, & ornée des quatre côtez, de maniere que je crois ne rien voir de si beau en Italie, d'où presque toutes ces rares antiquitez ont esté tirées, moyennant des sommes immenses, par le dit feu duc Maximilien.

Pour ce qui est de la bibliotheque, personne ne sçut me dire d'abord où elle étoit placée; & lorsqu'après bien des informations, j'appris que c'étoit à la vieille cour, je sçus à mesme temps, que celuy qui en a les clefs, étoit à Aushourg avec madame l'Electrice : c'est bien dommage qu'une cour si polie donne si peu dans les sciences, & que parmy tant d'autres dépenses, l'on ne fournisse pas à l'entretien d'une personne, qui comme un Beger, mit au jour les belles choses que j'y ay veuës; car tout ce que le Thesaurus Brandeburgicus, *le cabinet du duc d'Arschot, & tant d'autres contiennent, n'ont rien en comparaison.*

Nous passâmes toute l'aprés-dînée chez monsieur le baron de Craffier; nous y trouvâmes une excellente bibliotheque, tant en livres imprimez, qu'en manuscrits, grand nombre d'antiquitez, des urnes, des autels, des divinitez, des agathes, & des pierres d'un grand prix, des anciennes monnoies de nos rois, des medailles, des tableaux tres-rares, entr'autres un *Ecce homo* de l'an 1119.

un Fra-Paolo, & un saint Pierre martyr, inestimables. Le plaisir que nous avions à voir toutes ces richesses, & la maniere obligeante avec laquelle ce sçavant homme les montroit, nous firent passer là plusieurs heures, sans presque nous en appercevoir.

Outre les manuscrits, monsieur de Crassier a encore plusieurs pieces fugitives, & même originales; il nous montra entr'autres une lettre de saint François de Sales, évêque de Genêve, écrite de la propre main du Saint en Italien: Et comme elle n'est pas imprimée, nous croyons qu'il est de notre devoir de luy donner place icy avec sa traduction.

LETTRE

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES,

TRADUITE DE L'ITALIEN.

MOlto reverendo padre singolarmente carissimo & officiosissimo.

Quantunque io vedeva di non poter in niun modo scrivere convenientemente la vita della felice memoria di monsignor Vescovo suo frello per la mia troppo grande vozzessa & insufficientia nientedimeno. Il diletto chio havrei di dar gusto à V. R. & di dar testimonio della stima di questo gran servo diddio mi dava

MOn très-cher & très-officieux pere.

Quoique je me visse absolument hors d'état de pouvoir écrire la vie de monseigneur l'évêque votre frere d'heureuse memoire, soit à cause de ma trop grande impolitesse, soit à cause de mon incapacité; cependant la satisfaction que j'aurois eu de faire plaisir à V. R. & de marquer mon estime pour ce grand serviteur de Dieu, me faisoit en quelque

maniere esperer de pouvoir entreprendre cet ouvrage; mais me voyant appellé à Paris par notre serenissime prince cardinal, je perds toute sorte d'esperance de pouvoir m'appliquer à écrire, & sur tout cette histoire, qui demande un homme qui puisse s'informer d'un tres-grand nombre de particularitez, que je ne puis apprendre ny entendre icy. Je la supplie donc de vouloir m'excuser, si je ne luy rends pas ce service dans cette occasion, que j'embrasserois d'ailleurs avec plaisir, & d'estre persuadé que ce n'est que par impossibilité que je m'en dispense. Je ne laisserai pourtant pas de vous envoyer dans son temps quelques remarques touchant cette histoire, qui seront peut-être de quelque secours à celuy qui l'écrira. Je suis en toute maniere, & seray toûjours de votre paternité le tres sûr & tres-affectionné frere & serviteur.

Ainsi signé,

FRANÇOIS, *Evesque de Geneve.*

A Anecy ce 16. Octobre 1618.

un certe che di speranza di poterlo fare in qualche modo. Ma vedendom adesso tirato in Parigi, per servire il serenissimo principe cardinali nostro, in questo viaggio di Francia i perdo ogni sorti di speranza di scrivere, & massime che detta historia richiede di esser scritta da huomo che possa saper moltissime particolarita che io non posso cognoscere, ne intender qui & molto meno in Francia. Mi perdoni adunque V. P. sio non la servo in questa occasione che per altro mi sarebbe stata gratissima & veda che la sola impossibilita m'impedisce. Ma non lasciaro à suo tempo di mandargli alcuni osservationi circa quell historia che potranno forsi giovare il scrittore, & in ogni modo sono; & sara sempre di V. P. certissimo & affectissimo frello & servitore. *Sic signatum,*

FRANCISCO, Vescovo di Geneva.

In Anneſſi all xvj. di Ottobre 1618.

Cette lettre de saint François de Sales me donne occasion d'en joindre une autre du même Saint, dont j'ay l'original entre les mains; elle est écrite à la mere Angelique, abbesse de Port-royal, & contient des

particularitez qui meritent d'être connuës.

Il n'y aura donc plus en moy de monsieur pour vous, ny en vous de madame pour moy; les anciens, cordiaux, & charitables noms de pere & de fille sont plus chrétiens, plus doux, & de plus grande force pour témoigner la dilection sacrée que notre Seigneur a voulu estre entre nous: je dis ainsi hardiment, que Dieu a voulu estre entre nous, parce que je le sens puissamment, & ne crois pas que ce sentiment puisse venir d'ailleurs. Et de plus, je connois qu'il m'est profitable, & qu'il m'encourage à mieux faire; c'est pourquoy je le conserverai soigneusement. De vous dire que vous en fassiez de mesme, je ne le ferai pas; car, s'il plaist à Dieu, il vous l'inspirera, & je ne puis douter qu'il ne le fasse. Or sus donc, ma tres-chere fille, c'est la verité que je suis meshuy en si grande incertitude du temps de mon départ, que je n'ose plus me promettre la consolation de vous revoir de mes yeux mortels. Mais si j'en ai le loisir, je le ferai tres-affectueusement; & si je crois que votre cœur bien-aimé en doive recevoir quelque notable utilité, je ferai tout ce que je pourrai pour cela. Cependant, ma tres chere fille, souvenez-vous souvent de ce que je vous ai dit: Dieu a jetté les yeux sur vous, pour se servir de vous en choses de consequence, & vous tirer à une excellente sorte de vie. Portez donc respect à son élection, & suivez fidelement son intention. Animez continuellement votre courage d'humilité, & votre humilité, c'est à dire, votre misere, & le desir d'estre humble, animez les de confiance en Dieu, ensorte que votre courage soit humble, & votre humilité courageuse. Parsemez toutes les pieces de votre conversation, tant interieure qu'exterieure, de sincerité, douceur & allegresse, suivant l'avis de l'Apôtre: Réjoüissez-vous toûjours en notre Seigneur; je vous dis de rechef, réjoüissez vous: que votre modestie soit connue à tous les hommes, & s'il est possible, soyez égale en humeur, & que toutes vos actions se ressentent de la résolution que vous avez faite d'aimer constamment l'amour de Dieu. Ce bon porteur, que j'aime cordialement, parce qu'il est tout vôtre, vous porte le livre du P. Dom Sens, general des Feüillans, où il y a une grande & profonde doctrine spirituelle, pleine de maximes tres-importantes. S'il vous semblait qu'il vous

portât hors de la sainte allegresse que je vous conseille si fort, croyez que ce n'est pas sa pretention; ains seulement de rendre serieuse & grave cette joye, comme aussi faut-il qu'elle soit: Et quand je dis grave, je ne dis pas morne, ny affectée, ny sombre, ny dédaigneuse, ny altiere; mais je veux dire sainte & charitable. Le bon pere a une opinion fondée en sa vertu & humilité, qu'on ne puisse pas passer un jour sans peché veniel, dont on se puisse accuser en confession. Mais l'experience en cecy m'a fait voir le contraire; car j'ai vû plusieurs ames bien examinées, ne dire rien que je puisse remarquer estre peché, & entr'autres l'heureuse servante de Dieu mademoiselle Acarie. Je ne dis pas que peut-estre il ne se passât quelques coulpes venieles; mais je dis qu'elle ne les pouvoit remarquer en son examen, ny moy reconnoistre en sa confession, & que partant j'avois raison de lui faire repeter l'accusation de quelque coulpe ancienne. Vous ne direz point cecy à personne, s'il vous plaist, ma tres chere fille; car je revere si hautement ce bon pere, & tout ce qu'il dit, que je ne voudrois pas qu'on sçût qu'en cecy mesme je me retirasse de lui. Outre que ie ne sçai pas comme il aura couché cet article, ne l'ayant pas lû en son livre, que ie ne l'ai point vû encore, ains seulement le luy ayant oüi dire; & je parle à votre cœur confidemment, ne vous chargez pas de trop de veilles ny d'austerité, & croyez moy, ma tres-chere fille, car j'entends bien ce que je dis en cecy. Mais allez au Port-royal de la vie religieuse par le chemin royal de la dilection de Dieu & du prochain, de l'humilité, de la debonnaireté. Si jamais vous m'écrivez des nouvelles de votre cœur, vous n'avez point besoin de vous signer, ny de marquer le lieu d'où vous m'écrirez, ny de parler de vous, ains seulement de la fille que je vous ai recommandée. Je ne sçai pourquoi je vous écris si largement, c'est mon cœur qui ne se lasse point de parler au vôtre; mais il faut que je finisse pour entrer au bain, puisque je suis entre les mains du médecin. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, ma tres chere fille, & je suis de tout le mien invariablement votre pere & serviteur, F. Evesque de Genéve.

Lorsque nous prîmes congé de monsieur le baron de Crassier, il s'offrit de nous accompagner dans tous

les lieux de la ville où nous voudrions aller, & en même temps il donna avis de notre arrivée à monsieur de Louvrex, ancien bourgmestre & échevin de Liege, l'un des plus beaux esprits & des plus sçavans qui soient dans le pays. Il quitta aussi-tôt sa maison de campagne où il estoit depuis quelques jours, pour nous faire l'honneur de nous venir voir, & ne nous abandonna pas durant tout le temps que nous restâmes à Liege.

Les Jacobins. Le cinquiéme de Septembre, monsieur le baron de Crassier & monsieur de Louvrex nous menerent aux Jacobins, où il y avoit autrefois une assez bonne bibliotheque; mais il y a quelques années que tous les manuscrits perirent dans un incendie, qui consuma entierement le monastere. Il est à présent rebâti assez proprement; l'église, faite en forme de dôme, sur le modele de celuy de saint Pierre de Rome, est tres-belle; on y admire la charpente, où l'on compte jusqu'à dix-sept cens pieces. On y conserve aussi une croix tres-belle, dans laquelle il y a du bois de la vraie croix: une épine de la couronne de notre Seigneur, donnée par saint Loüis, comme il paroist par ses lettres, qu'on nous fit voir: un calice d'un tres beau travail, dans le pied duquel il y a du bois de la croix de notre Seigneur, donné aussi par saint Loüis: un ornement du manteau royal de ce saint roy, qui sert le jour de sa feste, le jour de Noël à la messe de minuit, & le jour de l'Epiphanie. Nous fûmes ensuite à l'abbaye de Beaurepert, de l'Ordre des Prémontrez, qui a eu pour premier abbé le bienheureux Luc. Il y a une église assez jolie; mais il n'y a aucun manuscrit dans la bibliotheque.

La bibliotheque de M. de Louvrex. Le lendemain nous fûmes voir monsieur de Louvrex, & en même temps nous examinâmes sa bibliotheque, qui est excellente, & composée des ouvrages des Peres de l'Eglise, des meilleurs Historiens, des Jurisconsultes, de livres des Belles-lettres. Il y a aussi quelques manuscrits & quelques antiquitez, entr'autres la victoire de Constantin sur le tyran Maxence, gravée sur un cristal: ouvrage inestimable, & plusieurs medailles. Il nous mena ensuite en carosse à la Chartreuse, avec messieurs de

Craſſier & du Chaſteau, ancien bourgmeſtre de Liege, qui voulurent bien nous faire l'honneur de nous y accompagner. Cette chartreuſe eſt hors de la ville, ſur une éminence d'où on découvre toute ſa ville, & dans le lieu même où étoit autrefois l'abbaye de Beaurepert. Il y avoit autrefois beaucoup de manuſcrits ; mais le monaſtere ayant eſté entierement réduit en cendres dans les dernieres guerres, ils ont tous eſté conſumez dans les flammes. Il n'y a que les ſermons de Jacques de Vitry, en quatre ou cinq volumes, qui ayent échappé à l'incendie. On nous montra un tres-beau tableau de ſaint Bruno, qu'on dit être au naturel. Au-deſſous de la montagne on voit la Leproſerie de la fameuſe ſainte Julienne, qui a donné occaſion à la Feſte du Saint Sacrement. A notre retour, nous vîmes la bibliotheque de monſieur du Chaſteau. Les Chartreux.

Le huit de Septembre, accompagnez de monſieur de Craſſier & de monſieur de Louvrex, nous allâmes préſenter nos reſpects à monſieur le grand doyen ; nous aſſiſtâmes enſuite aux Vêpres ſolemnelles qui ſe chanterent à la cathedrale. Elles furent précedées de l'expoſition du Saint Sacrement, après laquelle le chantre revêtu en chappe, fut avertir le grand doyen de commencer. On chanta tous les pſeaumes en plein chant ; & immediatement après l'hymne, ſans capitule, la muſique commença la premiere ſtrophe dans le jubé, le chœur reprit la ſeconde en plein chant, enſuite la muſique, & ainſi juſqu'à la fin. Après l'hymne on chanta une proſe en muſique. Au *Magnificat*, M. le grand doyen alla prendre une chappe, & encenſa l'autel, les chanoines, qu'on appelle *Tréfonciers*, & le chantre : le thuriferaire encenſa le bas chœur, enſuite monſieur le grand doyen chanta l'oraiſon à l'aigle. Les Vêpres furent ſuivies des Complies, & les Complies de la proceſſion & de la benediction du tres-ſaint Sacrement, qu'on donna deux ou trois fois. La Cathedrale.

Après Vêpres, monſieur le grand doyen nous attendit dans le chapitre, pour nous faire voir les reliques & les ornemens, qui ſont tres-riches, & dignes d'une des plus illuſtres cathedrales de l'Egliſe. On nous en montra un

entr'autres, qu'on prétend avoir servi à saint Lambert, dont la chappe & la chasuble sont tous couverts de perles, & dont le travail surpasse de beaucoup la matiere : les sandales & les botines de saint Hubert, évêque de Liege : le *Pallium* de Gregoire X. qui avoit esté archidiacre de cette église ; & une croix faite du bois de celle où le Sauveur a esté attaché pour nous racheter, donnée par ce grand pape. Le beau reliquaire qui contient le chef de saint Lambert, est tout d'or & d'un travail exquis ; monsieur le grand doyen eut la bonté de l'en tirer, & nous fit l'honneur de nous le faire baiser à nud. On nous fit voir ensuite un saint George d'or, donné par Charles le Hardy, duc de Bourgogne, pour réparation des vexations qu'il avoit faites à l'église de Liege : deux calices d'or : une Image de la sainte Vierge, & une autre de saint Joseph d'argent, de hauteur naturelle, des anciennes dyptiques, & le manuscrit des anciens scrutins qui s'observoient autrefois durant le carême sur les cathecumenes, & qui sont encore aujourd'huy en usage dans l'église de Liege, aussi-bien qu'en celle de Vienne en Dauphiné. La châsse de saint Lambert est dans le jubé ; monsieur le grand doyen voulut bien qu'on la découvrît pour nous la faire voir. Elle est d'un travail antique, partie d'or, partie d'argent, ornée d'un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres d'une agathe qui répresente l'imperatrice Faustine, dont le travail est admirable.

On nous fit voir ensuite ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église, les tombes de cuivre de plusieurs évêques, entr'autres de Hugues de Pierre-Pont, & de Loüis de Bourbon. Ce premier avoit choisi sa sépulture au Val saint Lambert ; mais les chanoines, qui étoient tres-attachez à ce bon évêque, se rendirent maîtres de son corps. Mais en fait de sépulture, il n'y a rien qui approche du tombeau d'Erard de la Mark, que ce grand évêque de Liege se fit construire pendant sa vie, dans le sanctuaire ; il est d'un cuivre doré, dont le travail surpasse la matiere : & nous croyons que les curieux nous sçauront bon gré de le répresenter icy.



Monsieur le grand doyen nous montra dans un des collateraux de la nef, l'endroit où l'on croit que le saint évesque Frederic a esté enterré ; il n'y a aucune epitaphe, ny aucune inscription, ny rien qui désigne le lieu d'une sépulture, & nous trouvons au contraire dans un ancien auteur qui a écrit sa vie, qu'on ne sçait point le lieu où il a esté enterré. Voicy comme il s'exprime : *Multa & alia per servum suum Dominus miracula operari dignatus est, quæ à quodam clerico scripta fuerunt ; sed ea reperire numquam potui. Hæc autem quæ superiùs continentur, Nonnus Renerius hujus monasterii monachus, qui tunc temporis præsens fuit, descripsit, ut sermo viri Dei impleretur, qui multis eum miraculis, post obitum suum illustrari prædixit ; & licèt tanta circa sepulcrum ejus Dominus mirabilia monstraverit, locus tamen sepulturæ ejus modo ab omnibus ignoratur, quia quamvis in ecclesia antiqua sepultus fuerit, in nova ecclesia quæ modo cernitur, fuit fortè sepultura ejus, aut juxta murum, aut in angulo aliquo casu contigit, & sic à memoria hominum excidit.* Voila quel est le sort des grands hommes ; mais Dieu sçaura bien le retrouver au jour du jugement, pour le faire paroître avec gloire à la face de tout l'Univers. On voit encore dans la nef la chaire où saint Bernard a prêché, & une couronne semblable à celle qui est au milieu du chœur de saint Remy de Rheims. Dans le fond de la nef est l'ancien chœur, qu'on croit estre le lieu même où saint Lambert a souffert le martyre. Les tréfonciers y vont encore en procession, & y font l'Office, lorsque, selon la coutume du pays, on expose le Saint Sacrement dans la nef. Il y a plusieurs sépultures de personnes de distinction, qui se sont fait un honneur de mêler leurs cendres dans cette terre, qui avoit esté arrosée du sang du saint Martyr.

Nous passâmes de-là à l'église des Jesuites, où il y avoit musique & une grande feste pour le jubilé d'un congreganiste, qui avoit depuis cinquante ans frequenté les assemblées de pieté de ces Peres. C'étoit notre dessein d'y voir la bibliotheque ; mais on étoit trop occupé aux réjoüissances de cette feste. Cela nous donna occasion d'al-

ler chez les Carmes, qui ont un tres-beau cloître, où l'on voit leur fondation & leur nécrologe. Nous allâmes ensuite voir l'eglise collegiale de saint Paul, qui passe pour la plus belle de la ville; elle est effectivement tres-délicate, fort ornée, & toute pavée de marbre.

Le lendemain, qui étoit un vendredy, monsieur le grand doyen nous fit l'honneur de nous donner à dîné, & nous fit en même temps bien des offres de ses services. Le samedy dixiéme Septembre, monsieur de Louvrex voulut aussi nous donner à dîné, & après le dîné il nous mena aux Augustins. On celebroit ce jour-là la feste de saint Nicolas de Tolentin, & nous assistâmes aux complies, qui furent chantées en musique, & suivies de la benediction du Saint Sacrement. Nous vîmes la bibliotheque, qui est tres-peu de chose; mais les jardins sont tres-beaux.

L'Abbaye de S. Laurent.

Après avoir passé environ quinze jours en l'abbaye de saint Jacques, nous fûmes à celle de saint Laurent, qui est hors de la ville, sur une petite élevation, que les anciens appelloient *Mons publicus*. Sa situation est des plus agreables qu'on puisse s'imaginer. La vûë y est charmante; on y découvre toute la ville: & ce qui est de plus avantageux, c'est qu'il est facile d'y découvir le ciel des yeux de l'ame. Les Religieux y vivent dans une grande regularité, qui s'y maintient depuis plusieurs siecles dans toute sa vigueur; le silence, la retraite, la pauvreté, l'obéïssance, & toutes les vertus religieuses y sont pratiquées avec beaucoup de pureté. Ils se levent tous les jours à trois heures, pour chanter matines; & selon une ancienne pratique de l'Ordre, avant de les commencer, ils font tous trois oraisons devant l'autel, trois après Prime, & trois après Complies. Ils mangent de la viande trois fois la semaine; mais jamais le soir. Ils ont trois refectoires, l'un pour le maigre, qui est tres-grand, tres-beau, & orné de peintures: un pour le gras, qui est plus petit: & le troisiéme pour les jours de minutions, où il est permis de parler. Le silence est inviolable dans le cloître, dans le chapitre, & dans le refectoire. Ils parlent tous les jours

pendant une heure après le repas ; mais depuis le dîné jusqu'à quatre heures, les portes du monastere sont fermées, pour éviter les visites des séculiers, qui prennent ordinairement ce temps pour aller voir leurs amis. Ils ne souffrent point parmy eux le *peculium*, persuadez de ce qu'écrit un de leurs auteurs, que rien n'est plus capable de ruiner un monastere de fond en comble, & pour le spirituel, & pour le temporel, que la proprieté. Pour cet effet, l'abbé a un grand soin de pourvoir aux nécessitez de tous les religieux. Il est jeune ; mais il a la maturité des vieillards. Il n'éxige rien de ses freres, qu'il ne pratique lui-même ; il les éveille lui-même tous les jours pour matines, mange avec eux au refectoire, & leur montre par ses actions tout ce qu'ils doivent faire pour être bons religieux. Il avoit onze novices, tous sujets d'esperance, ausquels il se disposoit de donner un sçavant maître pour les élever dans les sciences, après leur profession. Son prédecesseur avoit amassé une des meilleures bibliotheques qui soient à Liege ; il continuë d'y mettre de bons livres. Nous y vîmes un grand nombre de manuscrits tres-beaux & tres-anciens, sur toutes sortes de matieres ; la plûpart neanmoins sont des ouvrages des Saints Peres. Il y en a plusieurs du bienheureux Rupert, qui avoit esté tiré de saint Laurent, pour gouverner le monastere de Tuit, près de Cologne. Voicy ce qu'on lit de luy en deux manuscrits d'un caractere d'environ trois cens ans : *Liber domni Roberti, abbatis monasterii sancti Heriberti in Tuitio juxta Coloniam, primo monachi sancti Laurentii prope Leodium, ubi ab infantia fuit oblatus, nutritus & eruditus. Anno* M.CXIII. *in abbatem promotus, obiit anno Domini* M.CXXVII. *& in Tuitio requiescit* : ce qui ne s'accorde pas avec un épitaphe qu'on nous montra, & qu'on nous dit être tirée du monastere de Tuit même ; elle est d'une main recente, & conçuë en ces termes : *Anno Domini* MCXXXV. IV. *Nonas Martii, obiit venerabilis pater & dominus Rupertus abbas hujus monasterii, vir doctissimus atque religiosissimus, ut in libris suis quos edidit claret apertissimè.* Nous ne sçavons pas quand cette épitaphe a esté faite, ny d'où elle a esté co-

piée, & nous ne l'avons pas trouvée à Tuit, où on ne ſçait pas même où il a eſté enterré, quoiqu'on croye que c'eſt dans le cloître. Outre les ouvrages de Rupert, on nous montra un livre aſſez conſiderable *de Conſenſu Evangeliſtarum*, composé par Vvaſelinus abbé de ſaint Laurent, qui vivoit dans le douziéme ſiecle. C'eſt apparemment ce Vvazelinus dont le pere Mabillon nous a donné une excellente lettre *de Continentia conjugatorum*, adreſſée, non pas à l'abbé de Florine, comme il a dit ; mais à l'abbé du monaſtere de Flonne, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, à quatre lieuës de Liege, comme nous avons lû dans le manuſcrit de ſaint Laurent, qui eſt écrit du temps de l'auteur. Je ne ſçay pas ſi ce n'eſt pas ce Vvazelinus ; premierement prieur de ſaint Jacques, à qui Raimbault chanoine regulier a adreſſé quelques-uns de ſes ouvrages, pour les corriger. On peut voir ſes Lettres, que nous avons imprimées au premier tome de nos Anecdotes. Ces petites remarques m'obligent d'en faire encore deux ſur les manuſcrits de ſaint Laurent. La premiere eſt, que la lettre de Berenger *ad Eremitas*, imprimée au premier tome de nos Anecdotes, ſur un manuſcrit de l'abbaye d'Alne, ſe trouve dans un manuſcrit de ſaint Laurent, ſous le nom de Berenger archevêque: *Berengarii archiepiſcopi*. La ſeconde, qu'au commencement d'un manuſcrit des ſix livres de ſaint Jerôme ſur le prophete Jeremie, on lit ces mots: *Nota quod glorioſus doctor Hieronymus ſcripſit* xx. *libros ſuper Jeremiam prophetam, quorum ſex primi habentur in iſto volumine; tres ultimi reperiuntur apud Regulares Septem-fontium in Brabantia: ſed undecim medii non inveniuntur, quod deplorant Caſſiodorus, Rabanus, & Johannes Andreas.* Outre les manuſcrits des Saints Peres, dont nous venons de parler, il y en a auſſi pluſieurs hiſtoriques, un tres-beau martyrologe d'Uſuard, dont le caractere approche du temps de l'auteur: l'hiſtoire de France de Gregoire de Tours, où il manque quelques chapitres, avec celle de Fredegaire, pluſieurs manuſcrits de l'hiſtoire du monaſtere, écrits par pluſieurs auteurs qui ſe ſont ſuccedez les uns aux autres, &

qui ont conservé à la posterité ce qui s'étoit passé de leur temps : une ancienne collection de canons divisée en deux livres, qui pourroit bien être celle dont parle Alberic dans sa chronique sur l'an 1008. où il dit ce qui suit : *Baldericus, vir nobilis, Leodiensium ordinatur episcopus, qui in scripturis studiosus, magnum illud volumen canonum edidit, scripturarum sententiis undique compilatis defloratum, collaborante sibi in hoc magistro Otberto abbate, viro undecumque doctissimo* : Un recueïl de conciles, à la teste desquels on trouve la chronique de Bede : Le concile de Pise, accompagné de plusieurs pieces qui y ont rapport : Durand, *de Modo celebrandi concilii generalis* ; & d'autres Traitez en ce genre, qui sont dans le même volume : Nicolas Simeri, de l'Ordre des Freres Prescheurs, *de Inquisitione contra hæreticos*, ouvrage qui comprend plusieurs excellentes pieces. Je ne parle pas de plusieurs manuscrits des livres de l'Imitation de JESUS-CHRIST, qui sont sans nom d'auteur, ny de plusieurs manuscrits de droit, qui ont esté autrefois à l'usage du fameux Lambert *de Stipite*, religieux de saint Laurent, qui assista au concile de Constance, & fut député de la part du concile, pour aller sommer Benoist XIII. de venir comparoitre devant les évêques, & qui par son propre merite eut l'honneur d'être un de ceux qui furent nommez par le concile pour élire le pape Martin V.

Comme nous étions dans la bibliotheque, le reverend pere Dom Celestin, religieux d'un veritable merite, qui nous accompagnoit, & qui prenoit plaisir à nous faire voir tout ce qui pouvoit contribuer à notre satisfaction, nous apporta deux autels portatifs : l'un de porphyre, long seulement d'un pied, ou environ, & large d'un demi pied, orné d'une bordure de bronze doré, sur lequel on lit ces paroles : *Anno Dominicæ Incarnat.* MLXI. *indictione* XIV. IV. *idus Augusti, dedicatum est hoc altare in honore Domini nostri* JESU-CHRISTI, *& sanctæ Crucis, & B. Mariæ semper Virginis, & sancti Johannis Baptistæ, & omnium Apostolorum, & Martyrum Laurentii, Pancratii, Georgii, & undecimmillium Virginum, & omnium Sanctorum,*

cooperante Lamberto II. hujus loci abbate.

Memoria domni Hillini præpositi & majorum ejus.

Autour de cet autel, les douze Apôtres sont representez en yvoire. L'autre autel est d'une pierre verte, qui n'a que deux pouces de long, & trois de large; le reste est couvert d'une lame de bronze, sur laquelle est gravée cette inscription: *Anno ab Incarnatione Domini* MCXXXVII. *indictione* V. *consecratum est hoc altare in honore sanctæ & individuæ Trinitatis, & sanctæ Crucis, & sanctæ Mariæ Virginis, & sancti Laurentii Martyris, & omnium Sanctorum, à domino Rodulpho Leodiensium episcopo*, XV. *Calendas Martii.*

Hic datur ipse Jesus animarum potus & esus.

Hæc tibi sit cara, cui caro fit, crucis ara.

Cet autel est orné de plusieurs pierres précieuses. Aux quatre coins sont réprésentez les quatre Evangelistes, & dessous on voit un crucifix d'yvoire, attaché à la croix avec quatre cloux.

Pour ce qui est de l'eglise, quoiqu'elle ne soit pas de la beauté de celle de saint Jacques, elle ne laisse pas d'être fort jolie; elle est ornée, & tout le sanctuaire est pavé de marbre. On y voit encore l'image de la sainte Vierge, devant laquelle le bienheureux Rupert avoit coutume de faire ses prieres. Tout le monde sçait ce qu'on rapporte de ce grand homme: qu'il avoit l'esprit si pesant & si bouché pendant sa jeunesse, que ses maîtres ne pouvoient rien luy faire comprendre; mais que s'étant adressé avec ferveur à cette mere de la divine sagesse, il obtint le don d'intelligence dans un si souverain degré, qu'il devint lui-même dans la suite un grand maître des autres, & en état de composer plusieurs excellens ouvrages. Autrefois les reverends peres Jesuites avoient coutume d'amener tous les ans leurs écoliers à saint Laurent, pour y demander la même grace à la sainte Vierge; mais depuis quelques années ils ont interrompu cette devotion. La crypte souteraine semble avoir esté la premiere église du monastere. On y voit les tombeaux de saint Vvolbodon, & de Durand évêques de Liege, & celuy d'Estienne premier abbé du monastere. Aujourd'huy le corps de saint Vvolbodon est tout

entier dans le thréſor. Il y aauſſi un morceau conſiderable du bois de la vraie Croix, une tres-riche argenterie, un calice, une bourſe d'argent & une croſſe, dont on admire le travail. L'abbaye d'Averbode, de l'Ordre des Prémontrez, ſe trouvant preſſée d'argent il y a quelques années, les vendit à celle de ſaint Laurent, qui n'a garde de s'en défaire.

Le dix-ſeptiéme de Septembre, on celebra à Liege la feſte de ſaint Lambert, patron de la Cathedrale. Nous fûmes bien-aiſes d'y voir les ceremonies de ce jour-là. Lorſque nous y arrivâmes, on étoit déja au *Gloria in excelſis*. Le ſuffragant qui officioit, étoit aſſis dans un fauteüil ſur le marchepied de l'autel, au coin de l'évangile, ayant pour miniſtres un preſtre aſſiſtant, un diacre, un ſoudiacre, deux acolytes, & un thuriferaire, revêtus en tuniques. Au verſet *Suſcipe deprecationem meam*, il ſe mit à genoux ſur le degré ſans ôter ſa mitre. Le *Gloria* fini, il dit *Dominus vobiſcum* au milieu de l'autel, & le diacre ſe tourna avec luy vers le peuple; il dit enſuite l'oraiſon au coin de l'autel. L'épître & l'évangile furent chantées au jubé, & les acolythes y porterent des flambeaux au lieu de chandeliers. Après l'évangile, le ſoudiacre porta le texte au chœur. Ce texte étoit different de celuy qu'on avoit donné à baiſer au celebrant. Le thuriferaire, qui précedoit le ſoudiacre, encenſa le chœur pendant que le ſoudiacre préſentoit le livre à baiſer. Il le préſenta premierement au prevoſt & à tous les tréfonciers de ſon côté; enſuite aux trois chantres, puis au grand doyen, & à tous les tréfonciers de ſon côté. A l'offertoire, le diacre encenſa les *oblata* & l'autel. En même temps un acolythe apporta une écharpe au ſoudiacre, qui prit lui-même la patene ſur l'autel, & la ſoutint en ſa place ordinaire, juſqu'au *Pater*. Au *Pater*, il la donna au diacre, qui la tint auſſi avec une écharpe, juſqu'à la fin de l'oraiſon dominicale, qu'il la donna au celebrant. A la préface, deux thuriferaires apporterent leurs encenſoirs ſur le degré de l'autel, & retournerent enſuite à la ſacriſtie prendre deux flambeaux, qu'ils mirent entre les mains de deux petits

enfans. Ils retournerent une seconde fois, & apporterent encore deux flambeaux, qu'ils donnerent de même à deux autres enfans; puis reprenant leurs encensoirs, ils les agiterent jusqu'au *Pater*. A l'élevation, le diacre, le soudiacre, & les thuriferaires demeurerent debout. Le diacre durant tout le canon ne fit aucune fonction à l'autel. Avant l'*Agnus Dei*, le celebrant chanta les anciennes benedictions au coin de l'autel; & après l'*Agnus Dei*, deux tréfonciers vinrent à l'autel recevoir la paix, qu'ils porterent ensuite chacun de leur côté, & se la donnerent les uns aux autres, non pas en s'embrassant, mais par une simple inclination.

Après la messe, on fit une procession solemnelle, à laquelle assisterent dans l'ordre suivant, les Minimes, les Capucins, les Augustins, les Cordeliers, les Recollets, les Jacobins, les Carmes, les Tréfonciers, dont chacun étoit suivi de son laquais. Suivoit le Chef de saint Lambert, & enfin le Saint Sacrement, porté par le suffragant. Ensuite marchoient les Bourguemestres & les Echevins, portans en main de grands bâtons, ceux des premiers étoient blancs, ceux des seconds étoient rouges. Après la messe, monsieur du Chasteau nous fit l'honneur de nous donner un dîné magnifique.

Le dimanche suivant, on fit l'élection des bourguemestres, qui fut suivie de grandes réjoüissances. Durant l'élection, toutes les portes de la ville furent fermées. Nous assistâmes cependant à la messe à saint Laurent; elle fut précedée par les litanies de la Vierge, & par l'exposition du Saint Sacrement. Durant toute la messe, les acolythes furent à genoux sur le marchepied de l'autel: le soudiacre ne prit point de benediction après avoir chanté l'épître; mais le diacre la prit au coin de l'autel du côté de l'évangile. A l'offertoire, le celebrant benit l'encens; mais il ne le mit pas dans l'encensoir. Il encensa le Saint Sacrement & les *oblata*; le diacre encensa l'autel, & se tourna aussi avec le celebrant, lorsqu'il dit *Dominus vobiscum*. Les jeunes Religieux y communierent, & ce jour-là ils eurent du vin au refectoire, à cause de la communion.

A

A la fin de la messe, on donna la benediction du Saint Sacrement, qu'on resserra aussi tôt.

Après Vêpres, nous accompagnâmes le reverend pere Dom Celestin Lombard au prieuré de saint Nicolas, où il donna trois fois la benediction du Saint Sacrement avec le Saint Ciboire, 1. après l'avoir tiré du tabernacle, 2. après avoir chanté l'antienne *O sacrum convivium*, les litanies, & le *Tantum ergo Sacramentum*, 3. après l'avoir encensé avant de le resserrer. Nous retournâmes par l'abbaye de saint Gilles, où il y a onze chanoines reguliers: L'eglise est petite. On lit devant le grand autel cette epitaphe recente d'Alberon I. évêque de Liege, qu'on fait passer pour fondateur de cette abbaye, quoiqu'elle doive son origine à Beringerus abbé de saint Laurent. S. Gilles.

D. O. M.

Et memoriæ domni Alberonis hujus nominis primi, episcopi & principis Leodiensis, Henrici II. comitis Lovanii, & Odiliæ Lantgravii Thuringiæ sororis filii, hujus abbatiæ sancti Ægidii primarii fundatoris. Obiit anno Domini MCXXVIII. *Calendis Februarii. Dominus Johannes* de Nollet *abbas optimi patroni monumentum anno* MDLXVIII. *igne corruptum hoc novo restauravit anno* MDCXLVI. *mensis Februarii die* XXIV.

Alexandre I. évêque de Liege, qui est enterré dans la croisée, en a une plus simple; elle est conçuë en ces termes:

Hic jacet Alexander I. episcopus Leodiensis MCXXXV.

Adalberon pouvoit bien en avoir une semblable avant l'incendie qui a détruit son tombeau.

Le lendemain, nous fûmes à saint Martin, ancienne collegiale fondée par Everacle evêque de Liege, en l'honneur de ce Saint, qui l'avoit gueri miraculeusement d'une maladie tres-fâcheuse. L'eglise est fort belle, & monsieur le doyen prend plaisir à l'orner de tres-riches tableaux, qu'il y fait faire. Le tombeau du fondateur est dans le sanctuaire, du côté de l'evangile, & dans le lieu même où reposoit autrefois le Saint Sacrement. C'est dans cette S. Martin.

eglise, que la Feste du Saint Sacrement a esté instituée, dans une chapelle qui est au bas de la nef, qu'on appelle pour cela *la Chapelle du Saint Sacrement*. Tous les jeudis il y est exposé depuis les cinq heures du matin jusqu'au soir, & messieurs les chanoines se succedent les uns aux autres pour l'adorer.

S. Pierre. Nous fûmes de-là à saint Pierre, la plus ancienne eglise de la ville, ayant esté fondée par saint Hubert evêque de Liege, qui y mit une communauté de Benedictins, tirez de l'abbaye de Stavelo, & la choisit pour le lieu de sa sépulture. On montre encore dans la crypte souterraine le lieu où il fut enterré, & à l'opposite celuy de la sépulture de l'evêque Richard. Le tombeau de saint Hubert fut depuis transporté dans l'eglise superieure; mais on ne peut pas aujourd'huy montrer en quel endroit. On y conserve une étole qui a esté à son usage, & la clef qu'on dit luy avoir esté donnée par le pape Sergius, lorsqu'il l'ordonna évêque à Rome, avec un ancien martyrologe, à la fin duquel est la regle des chanoines. L'an 891. les Normans ruinerent le monastere, & massacrerent tous les moines. On prétend avoir conservé jusqu'à présent leurs ossemens. Quarante ans après on mit en leur place des chanoines, qui y sont encore aujourd'huy. On voit dans la nef la tombe d'un chanoine, où il est representé avec son aumusse sur la teste, selon l'ancien usage. L'eglise de saint Pierre est certainement tres-ancienne; mais depuis quelques années on luy a donné un air de nouveauté, qui la rend tout-à-fait gaye.

Les Cordeliers. On nous mena de-là aux Cordeliers, dans l'esperance que nous pourrions y trouver quelques manuscrits; mais ils nous assûrerent qu'ils n'en avoient aucun. Ils nous firent remarquer dans l'eglise une excellente copie d'un tableau inestimable, qui representoit le pape rendant visite à saint François. Ils nous dirent qu'ils avoient eu autrefois l'original; mais qu'un prince d'Allemagne passant à Liege, en fut si charmé, qu'il en offrit dix mille livres, & qu'ils ne purent le lui refuser. Nous vîmes dans la nef le tombeau de frere Julien, disciple de saint François: ce qui prouve

l'antiquité de cette maison. Il n'y a point d'épitaphe ; car celle que Fisen, ou quelques autres auteurs qu'il a copié luy ont faite, n'a aucun caractere d'antiquité.

Le vingt deuxiéme de Septembre, notre bon amy Dom Celestin Lombard voulut bien nous accompagner jusqu'au Val saint Lambert, où nous allâmes dire la messe. C'est une illustre abbaye de l'ordre de Cisteaux, qui avoit d'abord esté fondée à quatre lieuës de Liege, vers l'an 1188. mais dans un lieu si disgracié, & si dénué des commoditez de la vie, que les religieux qu'on avoit tirez de Signy, prirent le party de s'en retourner dans leur premier monastere. Hugues de Pierre-pont évêque de Liege, crut en les perdant, qu'il avoit perdu un grand thrésor ; il ne desespera pas pourtant de les faire revenir. Il alla lui-même au Chapitre general à Cisteaux, & offrit un autre lieu plus commode sur le bord de la Meuse, à deux lieuës seulement de la ville, pour avoir la consolation de s'y retirer de temps en temps. Il y bâtit le monastere, & y reçut une communauté l'an MCCII. comme nous l'apprenons de cette épitaphe d'un des principaux bienfaicteurs du monastere, qui se lit dans le cloître : Val saint Lambert.

Sit tibi cum vita requies, Radulphe levita.
Nam radix isti claustro nutrixque fuisti.
Te pia Virgo Dei foveat, te Bartholomai
Lux tulit, & cœli æternæ det gaudia vitæ.
Anno milleno bis centeno quoque bino
Venit conventus, quindeno post obit iste.

Il y avoit autrefois un assez bon nombre de manuscrits au Val saint Lambert ; mais la plûpart ont esté vendus, ou perdus : il en reste cependant encore quelques-uns. Nous y avons vû entr'autres quelques ouvrages de saint Bernard, & des homiliaires assez beaux. L'église est bien bâtie ; le chœur & le sanctuaire sont pavez de marbre. On voit dans la sacristie un tres-beau reliquaire, où il y a un morceau considerable du bois de la vraie croix, & un calice d'or estimé quatorze mille livres. Le cloître est grand,

voûté & vitré ; le chapitre & le refectoire répondent au reste. L'enclos est si grand, qu'il faut au moins une heure pour faire le tour des murailles.

Il nous restoit à voir la bibliotheque des Peres Croisiers ; monsieur le baron de Crassier, monsieur de Louvrex, & monsieur de Rimer sçavant chanoine de saint Barthelemy, nous firent l'honneur de nous y mener. Elle est considerable par les anciennes éditions & par les manuscrits qui y sont. Les principaux contiennent quelques ouvrages de saint Augustin, de saint Jerôme, de Cassien, de saint Jean Climaque, & le concile de Basle ; monsieur le prieur eut la bonté de nous en prêter quelques-uns.

Nous demeurâmes prês d'un mois à Liege. La ville est grande, riche & peuplée. Le clergé seculier & regulier y est nombreux. Outre la cathedrale, qui est composée de soixante chanoines, il y a sept collegiales, toutes de trente chanoines. Toutes les prevôtez du diocese doivent être possedées par des chanoines de la cathedrale, qui sont tous de naissance.

Entre le clergé regulier, saint Laurent & saint Jacques tiennent par-tout le premier rang. Ce sont deux anciennes abbayes de l'Ordre de saint Benoist, illustres par les grands hommes qu'elles ont eu, par les anciens monumens qu'elles ont conservez, & par les grands biens qu'elles possedent. Les chanoines reguliers y ont trois maisons, S. Gilles, saint Leonard, & les Escoliers. Celle-cy se distingue des autres par la regularité & par la pieté, depuis que les chanoines reguliers de France y ont mis la reforme : ce qui leur a attiré l'estime & l'admiration de toute la ville. Les Premontrez, les Chartreux, les Croisiers, les Guillelmites, y ont tous des monasteres, & tous les Ordres mandians des convens tres-nombreux. Parmy les monasteres de filles, les Benedictines de la Paix passent pour les plus regulieres, c'est effectivement une communauté où il y a beaucoup de bien & une grande observance. Elles ont neanmoins un peu terni le lustre de leur regularité, en se relâchant depuis quelques années de l'abstinence de la viande, qui a toûjours passé dans l'Ordre de

saint Benoist pour un des principaux points de la regle. Aussi a-t-on remarqué que dans ce grand Ordre, qui a donné à l'Eglise un nombre si prodigieux de Saints canonisez, on n'en trouve aucun qui ait vêcu dans les monasteres où l'abstinence ne fût pas en vigueur. Mais on doit plutôt attribuer ce relâchement à une trop grande indulgence de quelques directeurs peu instruits des devoirs monastiques, qu'au defaut de ferveur dans ces bonnes religieuses, qui d'elles-mêmes sont portées au bien & à leur devoir : heureuses si elles trouvoient des personnes assez éclairées & assez zelées pour leur persuader de reprendre une observance, qu'elles ont quittée un peu trop legerement, & sans aucune bonne raison.

Nous partîmes de Liege le 26. de Septembre, aprés avoir remercié monsieur l'abbé & nos chers confreres de saint Laurent, qui nous avoient comblé d'honnêtetez. Nous allâmes ce même jour à l'abbaye de saint Tronc, où nous avions déja esté autrefois ; mais nous étions bien-aises d'y voir encore les manuscrits. Nous nous attendions d'y estre bien reçus, tant parceque l'abbé passe pour un prélat qui aime les lettres ; que parce que nous avions tres-bien reçu à Paris un de ses religieux qu'il avoit envoyé à Rome, nous ne pûmes cependant rien voir, pour des raisons dont il est inutile de rapporter les motifs & le détail. S. Tronc.

Nous partîmes le lendemain pour aller à Tongres. Nous descendîmes au monastere de l'Agonie de Jesus-Christ, *de Agonia Christi*, de l'Ordre des chanoines reguliers de S. Augustin, de la congregation de Vvindesheim, où nous nous trouvâmes dédommagez du peu de satisfactions que nous avions eu à saint Tronc, par le bon accueil que nous fit le prieur, homme d'une pieté & d'un merite distingué. Il nous fit aussi-tôt ouvrir la bibliotheque, où nous trouvâmes un assez bon nombre de manuscrits, la plûpart recens, & des ouvrages de pieté. On y voit pourtant quelques ouvrages des Saints Peres, les lettres de Pierre de Blois dans un gros volume, Adeodat sur les cantiques, & Alger *de Corpore & Sanguine Do-* Tongres.

mini, à la fin duquel sont les bulles d'Urbain IV. & Martin IV. touchant l'institution de la Feste du Saint Sacrement, un ouvrage qui a pour titre *Franco humilis monachus, de Institutione Eucharistiæ*. La vie de saint François, écrite par trois de ses disciples : La vie des hommes illustres de la congregation de Vvindesheim : Quelques ouvrages de Thomas à Kempis, qui portent son nom à la teste : Deux volumes de l'Imitation de JESUS-CHRIST, l'un écrit l'an 1523. l'autre un peu plus ancien, tous deux sans nom d'auteur, jusqu'à ces derniers temps, qu'une main recente y a mis celuy de Thomas à Kempis.

Le monastere de Tongres, comme la plûpart de ceux de la congregation de Vvindesheim, n'est pas ancien. Il fut bâti l'an 1424. & les chanoines reguliers y furent introduits à la demande des bourgeois, par l'autorité de Jean de Hoersbeeck évêque de Liege. La pieté & la regularité y ont toûjours fleuri, elles y sont encore en vigueur : & nous en sortîmes fort édifiez, pour aller à l'abbaye de Val-Dieu.

La Val-Dieu. Cette abbaye est de l'Ordre de Cisteaux, située à quatre lieuës de Tongres, autant de Mastrech & de Liege, & à cinq d'Aix-la Chapelle. Elle fut fondée l'an 1168. à Hocht, qui n'est qu'à une lieuë de Mastrech, Henry duc de Limbourg la transfera en 1216. dans un valon fort solitaire, mais assez agreable, qui depuis prit le nom du *Val-Dieu*. L'ancienne eglise, qui subsiste encore aujourd'huy, nous fait juger de la pauvreté, & en même temps de la sainteté des premiers habitans de ce desert. Elle est dans le cloître proche du chapitre, & n'a pas plus de vingt-cinq pieds de long, environ douze d'élevation, & dix de largeur. Les anciens pupitres, qui subsistent encore, ressentent entierement la simplicité des premiers religieux de Cisteaux. Aujourd'huy le monastere a plus d'étenduë, & il est bâti assez proprement ; mais ce n'est que par la bonne œconomie de l'abbé d'aprésent, qui a rétabli tous les lieux reguliers. On lit dans le chapitre cette épitaphe :

Hic jacet illustri de Manyet stemmate natus.

Walrannus miles, monachum quem vota creassent,
Si non præmaturè è vivis hunc fata tulissent.
Requiescat in pace.

La bibliotheque n'est pas fort considerable. Nous n'y avons trouvé pour tout manuscrit, qu'une bible assez belle; mais nous avons trouvé une grande cordialité dans tous les religieux, qui nous ont paru reguliers & fort zelez. Ils font tous les dimanches des exhortations aux peuples, qui viennent des environs recevoir d'eux le pain de la parole de Dieu. Il y a près du monastere une fontaine d'eaux minerales, mais qui ne sont pas connuës.

Nous passâmes au Val-Dieu la feste de saint Michel, & le lendemain nous nous rendîmes à Aix-la-Chapelle, lieu de la naissance de Charlemagne, & de la résidence des empereurs qui l'ont suivi. La ville est assez grande, les ruës fort larges, & les édifices beaux. Il n'y a point de riviere; mais il ne seroit pas difficile de faire un canal, qui auroit communication dans la Moselle, & la ville seroit marchande & le trafic considerable. Il consiste aujourd'huy en draps & en cuivre. Les eaux minerales y attirent beaucoup de monde, & c'est ce qui fait à présent la richesse de la ville. La maison de ville est dans une belle place, & la face est magnifique, mais un peu negligée. Il ne reste plus aucun vestige de l'ancien palais des empereurs, qui depuis Charlemagne y ont fait leur résidence: ce qui fait voir l'inconstance des choses de ce monde. On montre seulement proche des bains l'endroit où on croit qu'il étoit. Et en effet les bains paroissent anciens, & les voûtes qu'on y voit, ont quelques restes de grandeur. Quoique la ville d'Aix-la-Chapelle ait éprouvé la fureur des Normands, comme plusieurs autres villes qu'ils ont réduites en cendre; on prétend que la sainte chapelle, qu'on nomme *la grande eglise*, bâtie par Charlemagne, subsiste encore aujourd'huy; c'est une rotonde tres-magnifique, & à peu près semblable à celle de saint Benigne de Dijon, si ce n'est qu'elle est plus auguste. On dit que Charlemagne y fut enterré, & que l'on a veu dans

lequel il fut mis, est encore dans son entier. On en a tiré ensuite le siege de pierre sur lequel il avoit esté mis ; & on l'a placé dans une chapelle du troisiéme étage de la rotonde. C'est sur ce siege que les empereurs sont assis à la ceremonie de leur sacre. Le choeur des chanoines, qui est au bout de la rotonde, est d'une structure plus recente, & assez délicate. On y voit le tombeau de l'empereur Otton III. qui n'a rien de magnifique, & le drap mortuaire de Loüis XIII. roy de France, qui est exposé au-dessus de l'autel ; car c'est une ancienne coutume d'y envoyer les draps mortuaires de tous nos rois, après leur mort. Ils attendoient celuy de Loüis XIV. qu'ils n'avoient pas encore reçû. Le corps de Charlemagne est sur le grand autel, dont le retable est d'or. Il est dans une châsse magnifique ; mais son chef est dans le thrésor, dans un tres-beau buste, enrichi de pierres précieuses. On y voit aussi le bras de ce grand empereur, que le roy Loüis XI. fit enchasser dans un reliquaire également riche : le texte des evangiles écrit en lettres d'or sur du velin pourpré, qui fut trouvé entier dans son tombeau, lorsqu'on le canonisa : son épée, que les empereurs portent trois jours durant à leur couronnement. Cette épée est grande & belle ; il y a à la poignée une peau de serpent, qui sue si on l'approche de quelque poison ; ce qui fait voir les précautions que ce prince prenoit contre les entreprises qu'on auroit pû faire contre sa vie ; & combien la condition des grands est à plaindre, d'être toûjours dans la crainte de quelque trahison. Le plus riche reliquaire du thrésor, est celuy qui conserve de la terre arrosée du sang de saint Estienne premier martyr. Il est d'or massif, & enrichi d'une infinité de pierres tres-précieuses. C'est sur ce reliquaire, que les empereurs font leur serment à leur sacre. Que si le couronnement ne peut se faire à Aix-la-Chapelle pour des raisons particulieres, on le porte avec l'épée de Charlemagne au lieu où il se doit faire. On montre encore dans le trésor une figure de la sainte Vierge, gravée sur son image peinte par saint Luc ; & on prétend qu'elle a esté gravée par le même Saint : la ceinture de la Vierge, & celle du Sauveur : un

morceau de la corde avec laquelle il fut attaché à la colonne, & plusieurs autres reliques. La tribune où l'on chante l'evangile, faite comme une chaire de prédicateur, est de vermeil doré, & ornée de figures d'yvoire, dont le travail est inestimable. Elle est à l'extremité des chaires du chœur. Les ornemens sont tres-riches & tres-précieux; les plus considerables pour leur antiquité sont une tres-ancienne chappe, qu'on dit avoir servi au pape Leon III. lorsqu'il fit la dédicace de l'eglise d'Aix-la-Chapelle: & une chasuble qu'on prétend avoir servi à saint Bernard. Un Sçavant l'ayant vûe, l'a fait dessiner pour la faire graver dans un ouvrage sur les Rites ecclesiastiques, qu'il se propose de donner au public. Mais il ne faut pas être fort versé dans l'antiquité, pour voir que si cette chasuble a servi à saint Bernard, elle a esté tres-certainement échancrée; car du temps de ce Saint, & même long-temps après, les chasubles étoient toutes rondes par le bas, comme on voit dans d'autres chasubles qui ont servi au même Saint. L'ornement entier que la princesse Isabelle a donné, est beaucoup plus précieux. Il est composé de soixante pieces, dont le fond est d'argent, & les orfrois d'or battu, chargez d'une infinité de perles tres-grosses. Il est accompagné de deux couronnes d'or garnies de diamans, qu'on met sur la teste de la Vierge & de l'enfant Jesus les jours des grandes festes. Elles n'ont point de prix, non plus que les deux robes que la même princesse a données pour les deux mêmes figures. Je ne parle pas de l'ornement rouge de l'empereur Joseph, qui est aussi complet que celui-là, quoiqu'il ne soit pas si riche. Monsieur Lamberti chanoine, & monsieur Bomerson chantre de la grande eglise, eurent la bonté de nous faire voir toutes ces richesses. Ils nous montrerent aussi quelques manuscrits qui leur sont restez. Ce ne sont que des livres d'eglise, le martyrologe d'Adon, des homiliaires & des missels. J'en vis deux chez monsieur Bomerson d'environ six cens ans; je jettai les yeux dessus, & je remarquai que l'Office du vendredy saint finit dans l'un par ces paroles: *Ponat partem corporis Domini in calice nihil dicens. Consecratur autem vinum & aqua*

per panem sanctificatum. Sic consummatur Officium. Et dans l'autre : *Sumat de sancta, & ponat in calice nihil dicens, nisi fortè aliquid secrete vult dicere in nomine Patris & Filii, & Spiritus sancti.* Pax Domini *non dicitur, quia non sequuntur oscula circumstantium. Sanctificatur autem vinum non consecratum per panem sanctificatum.* L'on fait tous les mois à Aix-la-Chapelle l'Office de saint Charlemagne ; mais on y est si peu éclairé, qu'au lieu de prendre les leçons dans les meilleurs auteurs qui ont écrit de ce grand prince, on les tire des actes fabuleux du faux Turpin.

Après avoir vû la grande eglise, nous fûmes au monastere des chanoines reguliers de la congregation de *Windesheim*, qui fut fondé il y a trois cens ans à Aix-la-Chapelle par un bourgeois de la ville. Son premier dessein étoit de fonder une Chartreuse ; mais ses facultez ne s'étant pas trouvées suffisantes pour cela, il tourna ses vûës sur les chanoines reguliers de la congregation de *Vvindesheim*, dont la vie avoit quelque rapport à celle des Chartreux ; car ils gardoient la clôture comme eux : & nous parlâmes à un ancien chanoine, qui nous assûra qu'il avoit vû un ancien pere, qui avoit fait profession dans le temps qu'ils gardoient la clôture ; c'est pourquoy encore aujourd'huy ils n'assistent pas aux processions publiques. A présent ils ne sont pas si resserrez ; mais ils ne laissent pas d'être fort reguliers. Leur maison est fort jolie, & leur prieur fort honnête. Il nous fit voir leur bibliotheque, qui n'est composée que de quelques anciennes éditions, & de quelques manuscrits recens. Les principaux sont la regle des chanoines faite au concile d'Aix-la-Chapelle du temps de Loüis le Débonnaire : les anciens statuts synodaux de Cologne : les constitutions des chanoines reguliers de Nuremberg. On nous montra dans l'eglise un petit crucifix de bois tres-bien travaillé, qu'on prétend avoir esté apporté du concile de Constance par le fondateur. Comme nous allions prendre congé du prieur, la princesse Christine arriva au monastere ; & comme elle avoit demeuré en France, elle fut bien aise de nous voir. Nous fûmes le lendemain chez elle, pour lui présenter

nos respects, elle nous témoigna beaucoup de bonté, nous retint quelque temps auprès d'elle, & nous montra le portrait en yvoire du pere Mabillon, qu'elle avoit dans son cabinet.

L'abbaye de Rolduc, aussi de l'ordre de saint Augustin, à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, est beaucoup plus ancienne. Les premiers Religieux de cette maison vivoient dans un grand détachement de toutes choses, & leur sainteté éclatoit dans tout le pays. Saint Norbert s'y retiroit quelquefois, pour vaquer à l'oraison. On prétend que c'est dans la crypte de cette maison, qu'il reçut la regle de saint Augustin. Il s'en faut bien qu'elle soit à présent si austere. L'abbé d'aujourd'huy, qui a la réputation d'un grand homme de bien, l'a réformée à peu près sur le pied des chanoines reguliers de sainte Genevieve. Nous n'en dirons rien davantage, parce que nous n'y fûmes pas.

Il y avoit long-temps que nous souhaittions de voir le monastere d'Inde, qu'on nomme communément *Corneil-munster*, dont le grand saint Benoist d'Aniane a esté le premier abbé. On sçait que c'est à son occasion, qu'il a esté fondé par l'empereur Loüis le Débonnaire, qui l'ayant choisi pour son confesseur & son conseil, étoit bien-aise de l'avoir toûjours auprès de luy. Ce monastere est à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, dans un lieu tres-profond & tres-solitaire. Le Saint y assembla trente religieux, qui vivoient comme à Aniane, & dans les autres monasteres de France, où il avoit rétabli l'observance de la regle. Aujourd'huy il n'y en a que douze, qui font tous preuve de noblesse; mais qui sont bien éloignez de l'observance de leurs premiers peres. L'abbé qui gouverne aujourd'huy, est tres-bien intentionné, & il ne tiendra pas à luy, qu'il ne ramene ses freres à une bonne regularité. Nous y arrivâmes un samedy dernier jour de Septembre. Le lendemain, qui étoit le premier dimanche d'Octobre, on y celebra la feste de Notre Dame du Rosaire. On commença par l'exposition du Saint Sacrement dans le ciboire à l'autel de la Vierge. Avant la grande messe, on l'exposa au grand autel; on donna la benediction, & on le porta en

Corneil-munster.

procession dans le cloître. A la teste de la procession marchoit l'image de la sainte Vierge, portée par des filles. A l'offertoire, un Dominicain en surplis, & l'étole au col, prêcha en allemand, il ne dit point d'*Ave Maria*. Après la messe, on resserra le Saint Sacrement, qu'on exposa de nouveau avant les vêpres, qui furent suivies des complies, chantées en faux-bourdon avec l'orgue, après lesquelles on donna la benediction du Saint Sacrement. L'abbé prétend avoir droit de faire la ceremonie du couronnement de l'empereur, lorsque l'archevêque de Cologne est absent. Quand l'abbé vient à mourir, les religieux s'assemblent aussi-tôt pour procéder à l'élection d'un successeur; & celui qui est élu, fait les funerailles de son prédecesseur. Il est surprenant que dans une maison aussi illustre, il ne s'y soit conservé aucun ancien monument; on nous fit voir seulement quelques chartes originales de Loüis le Débonnaire, & entr'autres une accordée à saint Benoist, trois jours avant sa mort. Il est encore plus surprenant, qu'on ignore aujourd'huy le lieu de sa sépulture, & qu'on ne puisse montrer les reliques d'un des plus grands saints de l'Ordre de saint Benoist, qui par un zele incroyable a rétabli l'observance de sa regle, & travaillé avec tant de succez à la réforme des abbayes, qui étoient tombées en décadence, qu'il mérita d'être appellé dans l'Ordre *Benedictus II.* On dit neanmoins qu'il y a dans ce monastere un grand nombre de reliques tres-précieuses, & je n'ay pas de peine à le croire; mais on s'est fait une loy de ne les montrer qu'en certain temps. On nous fit seulement voir les chefs de saint Corneil & de saint Cyprien, ausquels il y a grande dévotion.

Gladbach. Nous partîmes le deux d'Octobre de Corneil-munster, pour aller à l'abbaye de Gladbach, qui en est distante de treize lieuës. Le pays est assez beau, & on trouve de deux en deux lieuës de petites villes, qui font un agrément pour les voyageurs. Nous passâmes par Eschweiler, Aldenhoven, Linnich, Ercklens, & Dahlen. En sortant de Linnich, où nous avions dîné, notre garçon voulut prendre un chemin plus court que nous; mais il ne put nous re-

joindre: ce qui nous embarrassa un peu, parce que nous n'entendions pas la langue du pays. Lorsque nous arrivâmes à Ercklens, on nous arrêta à la porte, & comme nous ne sçavions pas l'allemand, nous répondîmes en latin. Le garde, qui ne l'entendoit pas plus que nous l'allemand, fit venir un ministre Lutherien, qui à peine pouvoit nous entendre; mais comme dans tous nos voyages, nous avons remarqué sur nous des effets de la divine providence, il se trouva là un soldat Bavarois, qui écorchoit un peu de François, qui nous dit qu'il n'étoit pas nécessaire de passer dans la ville. Il eut même la charité de nous conduire à pied plus d'une grande lieuë. A la sortie de Dahlen, la providence nous envoya un autre homme qui sçavoit le françois, pour nous conduire jusqu'à Gladbach. Nous y arrivâmes à six heures & demie; & comme monsieur l'abbé étoit en compagnie, nous ne pûmes luy parler; mais il nous envoya un officier, qui nous reçut avec beaucoup de charité. Le lendemain monsieur l'abbé nous fit avertir, & nous témoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, nous assûrant que tout ce qui étoit dans son monastere, nous seroit communiqué, & qu'il nous rendroit service en tout ce qui dépendroit de luy. Nous fûmes ensuite dire la messe, & après nous vîmes la bibliotheque, qui dans le pays doit passer pour excellente. Nous trouvâmes trois bibles tres-estimables pour leur rareté : la premiere manuscrite en deux grands volumes d'un caractere hebreux : la seconde latine en deux grands volumes in folio, qui pouvoit avoir sept cens ans d'antiquité: la troisiéme étoit aussi en deux volumes de la premiere impression, qui est fort recherchée & fort rare: deux tres-beaux textes des evangiles: les traitez de saint Augustin sur saint Jean: les conferences de Cassien: quelques ouvrages de Smaragde: la vie de saint Gregoire, écrite par Jean diacre: la vie de Charlemagne, écrite par Eginard: celle de Loüis le Débonnaire par Thegan: l'histoire des guerres de la Terre sainte, écrite en douze livres par Albert d'Aix. Tous ces manuscrits, qui étoient dans la bibliotheque, ont au moins six cens ans d'antiquité. Monsieur l'abbé nous fit encore

voir quelques anciens missels qu'il avoit dans sa chambre. J'en vis entr'autres un d'environ six cens ans, où le *Memento* est exprimé en ces termes : *Memento, Domine, famulorum, famularumque tuarum, & omnium eorum quorum eleemosynas suscepi, & quorum confessionem audivi, & quorum munus in memoriam familiaritatis assumsi, & eorum qui mihi amicitiâ vel cognatione junguntur, etiam eorum qui emendabiles inimici sunt, & ceterorum famulorum famularumque tuarum, & omnium circumstantium*, &c. Dans l'oraison *Communicantes*, après les noms de saint Cosme & de saint Damien, on lit encore les suivans : *Bonifacii, Lamperti, & sanctorum confessorum tuorum Sylvestri, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Galli, Benedicti, Nicolai, Oudalrici, necnon & illorum quorum solemnitas hodie in conspectu majestatis tuæ celebratur, Domine Deus noster, in toto orbe terrarum, eorum quoque quorum reliquiæ in hac sancta Ecclesia Dei conditæ sunt, & omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis*, &c. L'oraison qui suit immédiatement la consécration, commence ainsi : *Unde & memores Domine, nos servi tui, sed & plebs tua sancta ejusdem Filii tui Domini nostri tam venerandæ nativitatis, quam beatæ passionis.* Avant le *Memento* pour les morts, on lit celui-cy : *Memento mei, quæso Domine, & miserere, licèt hæc sancta indignè tibi, sancte Pater, omnipotens, æterne Deus, meis manibus offerantur sacrificia, quia nec invocare sanctum ac venerabile nomen tuum dignus sum : sed quoniam in honore & laude & memoria gloriosissimi ac dilectissimi Filii tui Domini nostri* JESU-CHRISTI *offeruntur, sicut incensum in conspectu divinæ majestatis tuæ, cum odore suavitatis ascendant. Per.* A la fin de l'oraison *Nobis quoque peccatoribus*, il est fait mention de ces Saints, *Agna, Cecilia, Beatrice, Eugenia, Margarita, Anastasia, Sophia, Fide, Spe, & Charitate.* Dans l'oraison *Libera nos*, après ces mots, *atque Andrea*, on lit ceux-cy, *Stephano, Bonifacio, sanctis Confessoribus Gregorio, Nicolao, Benedicto.* Enfin, avant que de donner le baiser de paix, on doit dire ces paroles : *Habete vinculum caritatis & pacis, ut apti sitis sacro sanctis mysteriis. Osculum pacis & dilectionis semper maneat in cordibus nostris.* Il est encore à remarquer que dans la benediction du cierge

paſchal, on n'y trouve pas ces mots : *O neceſſarium Adæ peccatum.*

L'egliſe du monaſtere eſt ancienne & aſſez ornée ; il y a une fort belle crypte, où ſont les tombeaux de ſaint Sandrade premier abbé de Gladbach, & de ſaint Alberic. L'Office divin s'y fait tres-bien & avec gravité. Tous les jours à huit heures, on y dit une meſſe, à la fin de laquelle on fait une petite exhortation au peuple. Après l'exhortation, les aſſiſtans ſortent deux à deux, recitans des prieres, parcourant ſept oratoires, pour obtenir la converſion d'un officier qui leur fait de la peine.

Le treſor de Gladbac paſſe pour un des plus conſiderables qu'on voye dans le pays, tant pour la quantité que pour la qualité des reliques ; car ils prétendent avoir les chefs de ſaint Laurent, de ſaint Vite, & de ſainte Chriſtine : les bras de ſaint André, de ſaint Eſtienne martyr, de ſaint Eſtienne pape, de ſaint Benoiſt : un morceau conſiderable de la robe de pourpre de notre Seigneur, & de la nappe qui ſervit à la cene du Sauveur, & pluſieurs autres. Les plus authentiques ſont les corps de ſaint Sendrade premier abbé du monaſtere, de ſaint Alberic, qui ſont des Saints locaux. Le bras de ſaint Benoiſt peut bien eſtre de ſaint Benoiſt d'Aniane, qui étant mort dans le voiſinage, au monaſtere de Corneil-munſter, peut aiſément avoir eſté donné à celuy de Gladbach. Pour ce qui eſt du chef de ſaint Laurent, une des plus grandes preuves qu'on puiſſe apporter pour en prouver la verité, ce ſont les efforts que Philippe II. roy d'Eſpagne fit pour l'avoir. Ce grand prince ayant fait bâtir l'Eſcurial en l'honneur de ſaint Laurent martyr, l'une des plus brillantes lumieres de l'Eſpagne, ne crut pas ſa pieté ſatisfaite, de luy avoir fait conſtruire un des plus ſuperbes édifices qu'on puiſſe voir ; il crut encore qu'il étoit de ſa religion de l'enrichir de quelques reliques conſiderables du Saint. Ayant ſçu que le chef de ſaint Laurent étoit à Gladbach, il le jugea digne de remplir ſes deſirs, & penſa ſerieuſement aux moyens de l'avoir. On aura de la peine à croire tous les mouvemens qu'il ſe donna pour l'obtenir. Jamais place de guerre

ne luy a coûté tant d'inquietude, & jamais il n'a tant donné d'assauts pour prendre une forteresse, qu'il en donna aux religieux de Gladbach, pour en devenir maître. Dès l'an 1570. il engagea Salentin archevêque & electeur de Cologne, d'en faire la demande. Ce prélat en écrivit le dix-huit de Septembre à l'abbé Pierre. L'année suivante il joignit la recompense à la demande, & Godefroy de Buchoel s'engagea de la part du Roy, de donner au monastere une rente de six cens maldres de froment par an. L'acte de Bochoel est du dix-neuf Septembre 1571. L'archevêque de Cologne pressé par le roy, réïtera sa demande par une lettre qu'il écrivit à l'abbé Pierre au mois de Decembre 1571. Cela n'ayant pas réüssi, Godefroy de Bochoel fit de nouvelles propositions à l'abbé le douze Mars 1572. & luy fit offre de la part du roy, de deux cens paires de maldres de froment, dont il lui donna toutes les assûrances possibles. L'année suivante, le six de Juin 1573. il s'engagea de nouveau à luy donner une rente de six cens florins. On ne sçait ce que l'on doit plus admirer icy, ou l'ardeur du roy pour avoir le chef de saint Laurent, ou la perseverance de l'abbé à refuser de si grands avantages, pour conserver un tresor si précieux. Mais il n'en demeura pas là; car le treize du même mois de Juin, il refusa encore cinq villages, que Jean de Vvittenhoist luy offrit de la part du roy. Philippe ne se rebuta pas pour cela; il fit faire de nouvelles instances auprès de l'abbé par Loüis de Reguisen gouverneur des Pays-bas, qui luy en écrivit une lettre fort pressante, dattée d'Anvers le trois Decembre 1573. Je ne sçay si environ ce temps-là Salentin archevêque de Cologne se broüilla avec le roy d'Espagne, ou avec ses officiers, ou si ouvrant les yeux, il fit réflexion sur la perte que feroit son diocese, s'il souffroit qu'on transferât en Espagne la teste de saint Laurent; mais je sçay que le neuf de Janvier 1574. il revoqua la permission qu'il avoit donnée auparavant, & fit defense à l'abbé de ceder une si précieuse relique. L'abbé Pierre étant mort, le roy crut qu'il auroit meilleure composition de l'abbé *Hechgen* qui luy succeda. Il luy fit écrire par le gouver-

neur

neur des pays-bas le 15 Mars 1574. ce qui n'ayant pas mieux reussi, on donna un peu de relâche aux religieux. Mais l'an 1587. Philippe II. étant venu à l'Escurial, l'envie d'avoir le chef de S. Laurent le reprit avec plus d'ardeur, & le 25. de Septembre il écrivit de ce monastere au duc de Parme une lettre, par laquelle il lui ordonne de donner tous ses soins à procurer la translation du chef de S. Laurent à l'Escurial. Le Duc se mit en devoir d'executer les ordres du roi. Et ce fut en conformité à ces ordres que Ferdinand Lopes gouverneur de Kempen en écrivit le 13 Mai 1588. & le huit Juin de la même année à Odendal, qui étoit alors abbé de Gladbach. Ernest archevêque de Cologne se joignit à Lopes, & il écrivit de Liege une lettre très-pressante à l'abbé, dattée du 29 Juillet 1588. qui fut suivie d'une autre de Lopes, écrite deux jours après, c'est-à-dire le 31 de Juillet. Ces lettres n'eurent aucun effet. Tant d'assauts donnerent l'alarme dans le pays, & la crainte qu'on eut de perdre le chef de saint Laurent engagea le duc de Juliers à écrire à l'abbé de Gladbach une lettre pour l'exhorter à mettre sa Relique à couvert des ruses & des surprises, & qu'il lui conseilloit de l'apporter en depôt à Juliers. Sa lettre est du 27 Mars 1591. & en même tems il lui envoyoit une obligation, par laquelle il s'engageoit de rendre la Relique, qu'il reconnoissoit n'avoir qu'en depôt. Bien-tôt après la batterie recommença, & des lettres très-pressantes volerent de toutes parts. Le duc de Parme écrivit de Bruxelles à l'abbé le 7 Septembre 1591. Le comte de Mansfeld le 30 d'Avril 1592. Ferdinand Lopes & Baltazar Delgado le 5 Juin 1592. Ernest archevêque de Cologne le 23 Juin de la même année. Enfin le 5 Juillet 1592. le duc de Parme envoya à Lopes & à Delgado une instruction pour se rendre maître du chef.

Il est difficile de comprendre comme ces pauvres religieux purent tenir bon contre tant d'attaques. Leur resistance ne fit qu'allumer le desir du roi & de ses courtisans, qui croyoient par là lui faire plaisir. Philippe voyant que tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors avoit été inutile, crut qu'il n'en falloit pas faire à deux fois. Il s'adressa au Pape,

& obtint sans peine un bref de Clement VIII. pour avoir le chef de saint Laurent, conservé dans l'abbaye de Gladbach, & le 29 Juillet le Nonce du pape resident à Cologne, envoya Delgado à Gladbach, avec une lettre à l'abbé, pour avoir la relique. Ferdinand Lopes lui écrivit de même le 13 d'Août, & le Nonce une seconde lettre du 25. du même mois 1592. On peut bien s'imaginer dans quel embarras se trouva le pauvre abbé. Mais le duc de Juliers par bonheur l'en tira, lui faisant une défense expresse le 31 Août, d'entrer dans aucun accommodement sur la translation de la relique de saint Laurent, & la duchesse réitera la même défense le 11 Septembre 1592. assurant l'abbé, qu'elle aimeroit mieux perdre la moitié de ses états, que le chef de saint Laurent.

Cependant l'abbé Hulsen ayant succedé à Odendal, on crut que dans un changement de gouvernement, on pourroit avoir ce qu'on n'avoit pû obtenir sous les autres abbez. Baltasar Delgado dans cette pensée lui écrivit le 23 d'Août 1593. qu'il eut à porter au roi d'Espagne la relique qu'il souhaittoit depuis si long-tems. Ernest archiduc d'Autriche & gouverneur des Pays-bas, l'exhorta aussi par une lettre qu'il lui écrivit le 4 Septembre de la même année: le docteur Lavemberg par une autre écrite de Cologne le 23 du même mois: Hermant comte de Bergh par une autre écrite à Gueldre le 11 Octobre ensuivant. Enfin pour qu'il ne manquât rien à la recommandation, l'empereur Rodolfe à la priere du roi d'Espagne écrivit lui-même à l'abbé de Gladbach, pour le porter à satisfaire la pieté de ce grand Prince en lui accordant le chef de saint Laurent. La lettre de l'empereur est dattée du quinze Octobre 1593. Cette lettre fut suivie de deux autres de Baltazar Delgado, l'une du 18 Octobre 1593. l'autre du 8 d'Août 1595.

Il semble qu'une si forte batterie, ne fit qu'affermir la constance de l'abbé & des religieux; car ils soutinrent encore de plus rudes assauts les années 1596. & 1597. L'an 1596. le 9 Juillet le pape Clement VIII. addressa un bref à l'abbé même, par lequel il lui enjoingnoit de livrer au

plûtôt le chef de saint Laurent au roi d'Espagne. Le treize Decembre le duc de Juliers demanda d'être informé de tout ce qui avoit été traitté. L'année suivante le roi Philippe écrivit une lettre le 10 Fevrier, & l'empereur Rodolfe une à l'abbé & une autre aux conseillers du duc de Juliers, dattés du 27 Mars 1597. Coriolanus nonce du Pape à Cologne, joignit à cela des ordres precis à l'abbé, par une lettre qu'il lui écrivit le 21 Mai de la même année, & il donna en même tems une commission à George Braun doyen de Notre-Dame *ad Gradus* de Cologne, à l'abbé de S. Martin le Grand, & à Leonard religieux de la même maison, de mettre en execution le bref du Pape. Les commissaires dresserent un procès verbal de ce qu'ils avoient executé. On dressa en même tems un decret d'excommunication contre l'abbé, s'il n'obeïssoit dans huit jours aux ordres de sa Sainteté, avec une prorogation de trois semaines accordée sur la requête de l'abbé le 29 Mai 1597. Dans cette extremité Jean Vvilhen duc de Juliers vint au secours du pauvre abbé, & après lui avoir fait une severe reprimande le 6 Juin 1597. de ce qu'il avoit voulu entrer en composition avec les commissaires sans sa permission, il lui deffendit de se desaisir de la relique, & de faire aucun traitté là dessus. Cependant le marquis de Mendoza écrivit de Francfort une lettre audit abbé de Gladbach, dattée du 9 Juin, par laquelle il demandoit au nom de l'empereur & de l'archiduc une conference avec lui à Cologne ou ailleurs. L'abbé de son côté manda au duc de Juliers l'état où il se trouvoit reduit, l'assurant qu'il n'avoit pû obtenir qu'un delai de trois semaines. Sa lettre est du neuf Juin 1597. Le jour suivant les conseillers du duc de Juliers écrivirent au nonce & aux commissaires nommez par lui, de faire cesser toutes leurs procedures; ce qui n'empêcha pas le nonce de faire de nouvelles instances auprès de l'abbé par une lettre qu'il lui écrivit le douze du même mois, & le marquis de Mendoza, qui étoit deja arrivé à Cologne, pour traitter avec lui, & qui pour ce sujet lui écrivit une lettre le 14. de Juin. Mais pour arrêter toutes ces poursuites, le seize du même mois le duc de Juliers fit une

deffense expresse à l'abbé de faire aucun traitté sur cette matiere, sur peine d'être chassé de ses états, & de saisir tout le temporel de son monastere. Cette défense obligea le marquis de Guadaleste, qui étoit à Aix-la-Chapelle, d'écrire au conseil du duc pour tâcher de le gagner. Sa lettre est du 21 Juin, mais le 29 ensuivant, le docteur Hardenraeds écrivit au même conseil, que le nonce & les commissaires avoient jusqu'alors ignoré ses privileges, & que les connoissant, ils desistoient de leur entreprise, & ne feroient là-dessus aucune peine à l'abbé de Gladbach ni à ses religieux. Aussi-tôt le duc donna avis à l'abbé de ce desistement par une lettre qu'il lui écrivit le 28 Juin 1597.

Mais l'année suivante la batterie recommença, & dès le 4 de Janvier 1598. le cardinal Albert, gouverneur des Pays-bas, écrivit au duc de Juliers pour le prier de se rendre favorable aux pieux desirs du roy d'Espagne au sujet de la translation du chef de saint Laurent à l'Escurial. Il écrivit en même tems à son conseil, & demanda d'avoir là-dessus une conference. On la lui accorda, mais il n'y put rien obtenir. Pour couper court & terminer enfin cette affaire, le six Fevrier le duc de Juliers écrivit au Pape une lettre fort touchante, dans laquelle il lui marque, que ses états étant depuis huit cens ans en possession du chef de S. Laurent, il ne pouvoit pas souffrir qu'on les privât de la protection d'un si grand Saint, & qu'il le prioit de dissuader le roi Philippe de le demander davantage. Il manda la même chose au roi d'Espagne. Ce qui ne lui plût point. Le sept d'Avril suivant l'illustre Henry Cuyckius evêque de Ruremonde, si recommandable par son érudition, écrivit à l'abbé de Gladbach de n'avoir aucun égard à toutes les deffenses, qu'il avoit reçûës de la part du duc, & de ne point faire de difficulté d'accorder à un grand monarque, tel qu'étoit le roi d'Espagne, le chef de saint Laurent. L'archiduc Albert gouverneur des Pays-bas, fit de son côté de nouvelles instances auprès de l'abbé le neuf d'Août, & pour le fléchir il tâcha de gagner la duchesse, lui écrivant pour ce sujet le trente du même mois. Enfin le jour suivant qui étoit le 31. d'Août, ce même prince muni du consentement du pape,

de l'empereur, & de l'archevêque de Cologne, s'addressa tout de nouveau à l'abbé, au conseil du duc de Juliers, & au duc même, & le huit de Septembre il écrivit au mareschal du duc de Juliers, de s'employer auprès de la duchesse, du conseil du duc, & de l'abbé de Gladbach, & de faire ensorte, qu'ils accordassent à la pieté du roi d'Espagne ce qu'il souhaittoit avec tant d'ardeur. Mais cette lettre eut un succès tout contraire à ce que ce prince s'étoit proposé. Car le conseil du duc de Juliers ayant sçû que l'archiduc avoit envoyé le sieur de Milendonck à Gladbach, pour negocier la translation du chef de saint Laurent, il signifia à l'abbé une deffense de faire là-dessus aucun traitté. Elle fut expediée le 12 Septembre 1598. cependant l'archiduc ne se rebuta point, & le dix-sept du même mois les conseillers de Cleves envoyerent à ceux de Juliers des lettres d'Albert pour les porter à favoriser le desir du roi d'Espagne, mais ils accompagnerent ces lettres d'une declaration du duc & de la duchesse de Juliers par laquelle, ils temoignoient qu'ils se rendroient indignes des benedictions du ciel, & auroient sujet de craindre ses plus terribles maledictions, s'ils consentoient qu'on enlevât de leurs états un si precieux thresor. La mort du roy Philippe qui arriva en ce tems-là, donna aux religieux de Gladbach une treve de treize ou quatorze ans.

Philippe III. qui avoit succedé à son pere, renoüa cette entreprise, & le 8 Juillet 1612. il donna ordre au marquis de Guadaleste de travailler serieusement à la translation du chef de S. Laurent. Celui-ci envoya le 17 Septembre Thomas Grammaye muni des lettres du roy d'Espagne à Gladbach pour traiter avec l'abbé, & lui promit de lui rendre des services considerables à la cour de l'empereur, s'il vouloit ceder la sainte Relique au roy son maître. Deux ans après Vvolfgange Vvilhz duc de Juliers se trouva à l'armée du roy d'Espagne devant Vvesel, d'où il écrivit le 14 Octobre 1614. à l'abbé de Gladbach de ne point donner le chef : mais peu après ce prince ne put pas tenir long-tems contre l'autorité d'un si grand roi, qui le combloit de bontez. Il écrivit donc peu de tems après à l'abbé

de lui envoyer le chef de saint Laurent, pour le presenter lui-même au roi. Ce fut en cette occasion que le bon abbé se trouva très-embarrassé, mais il se tira d'affaire écrivant au duc, qu'en l'absence de quelques-uns de ses seigneurs, il ne pouvoit rien deliberer sur une chose de cette consequence. Le 28 Novembre 1614. le duc étant au Camp du roi d'Espagne, écrivit encore à l'abbé pour lui demander quelque petite relique pour le marquis de Spinola. Mais en cette occasion il ne s'agissoit pas de celle de saint Laurent.

L'an 1617. le 21. Mars le duc de Juliers écrivit encore à l'abbé de Gladbach de prendre enfin une derniere resolution sur la translation du chef de saint Laurent à l'Escurial, & le 25 Fevrier 1618. il deputa le sieur de Vvonsheim pour traitter de cette affaire avec l'abbé. L'archiduc Albert de son côté écrivit aussi là-dessus une lettre très-pressante au même abbé dattée du 21 Novembre, si bien que le 26 Janvier 1619. les religieux de Gladbach semblerent entrer en composition, & proposerent quelques conditions. Celle que l'abbé demanda fut qu'on le delivreroit de l'avoüairie des ducs de Juliers. Les sçavans sçavent que les princes donnerent autrefois aux monasteres des avocats pour les deffendre contre ceux qui entreprendroient sur leurs biens & sur leurs privileges : mais que dans la suite ces avocats aulieu de proteger les religieux, en devinrent les plus cruels persecuteurs, apparemment que l'abbé proposa cette condition, pour se debarrasser des instances empressées du duc de Juliers. Quoiqu'il en soit on trouve une instruction de l'archiduc Albert du 4 Juin de la même année pour traitter avec l'abbé & les religieux, & une offre de douze mille écus *duodecim millium Philippeorum*, sans compter beaucoup d'autres choses dont on pretendoit les gratifier ; mais le douze Septembre de la même année l'abbé pria très-humblement l'archiduc de l'excuser sur le refus qu'il faisoit de ceder une relique d'un Saint qu'il regardoit comme le protecteur de son abbaye. Enfin on trouve encore une lettre sur le même sujet, de la pieuse princesse Isabelle Eugenie, qui gouver-

noit les Pays-bas, addressée à l'abbé & aux religieux de Gladbach, & dattée du 21 Fevrier 1628. Ce qui fait voir que les poursuites des rois d'Espagne pour avoir le chef de saint Laurent ont duré soixante ans, & on admirera la fermeté & la constance de l'abbé & des religieux à resister à tant de puissances. On conserve à Gladbach tous les actes originaux que nous venons de citer, nous ne les rapporterons pas ici, parce que cela grossiroit trop cet ouvrage, nous nous contenterons seulement de donner les deux brefs de Clement VIII. deux lettres des rois d'Espagne, & deux de l'empereur Rodolfe.

BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD REGEM HISPANIARUM.

CLEMENS PAPA VIII.

Carissime in Christo fili noster, salutem & apostolicam benedictionem. Præclara majestatis tuæ in colendo omni Christianæ religionis officio, inque sanctorum reliquiis reverendis pietas facit, ut votis tuis, iis præsertim, quibus cum ejusdem religionis dignitate sacrarum rerum cultus non modo confirmari, sed augeri etiam potest, libenter annuamus. Cum itaque sicut accepimus, majestas tua in magnifico & excelso templo B. Laurentii levitæ & martyris vulgo El Real Escurial *ordinis S. Hieronymi nuncupato, dudum magno ac plane regio sumtu constructo, ejusdem Beati Laurentii reliquias summo studio atque diligentia reponi cupiat, easque passim studiose conquirat, nobisque per dilectissimum filium nobilem virum Antonium de Cardona & Corduba ducem Suessæ & Somæ tuum apud nos oratorem exponi feceris, caput ejusdem S. Laurentii in ecclesia monasterii de Gladbach, in agro Juliacensi, prope* Erkolens, *Coloniensis diocesis ut pie creditur, reperiri, & propterea eadem majestas tua desideret, pro summo tuo erga ipsum Beatum Laurentium pietatis atque devotionis affectu, caput prædictum ex dicta ecclesia ad templum præfatum transferri, ubi digniori loco repositum tutius etiam observabitur. Nos tuæ pietati benigne satisfacere, quan-*

tum cum Domino possumus, summopere cupientes, tuis per eumdem Antonium ducem atque oratorem tuum nobis porrectis supplicationibus inclinati, majestati tuæ, ut unam vel plures personas ecclesiasticas sæculares, vel cujuslibet ordinis regulares, tibi gratas & acceptas, & ad hoc munus peragendum idoneas, dirigere possis, quæ ad ecclesiam dicti monasterii accedant, & inde prædictum caput B. Laurentii martyris ea qua decet reverentia extrahant, & ad præfatum templum S. Laurentii El real *deferant, & in loco ibidem ad id per majestatem tuam eligendo collocent, auctoritate apostolica tenore præsentium licentiam & facultatem concedimus, mandantes propterea dilectis filiis abbati & conventui præfati monasterii de Gladbach, in virtute sanctæ obedientiæ, & sub indignationis nostræ, aliisque arbitrio nostro ipso facto incurrendis pœnis, ut idem caput S. Laurentii, regiæ tuæ pietati satisfaciendo, ad prædictum templum S. Laurentii* El Real *per personam seu personas à te deputandas transferri permittant. Majestatem vero tuam hortamur, ut eidem monasterio aliquam eleemosynam singulari tua pietate, & regali munificentia dignam largiatur, ut ipsi abbas & conventus liberalitate tua sublevati, & inopiam, si qua laborant, sublevent, & præfatam translationem minore cum incommodo sustineant, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus apostolicis, ac dicti monasterii & illius ordinis etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis, & consuetudinibus ceterisque contrariis quibuscumque. Deum interea assidue rogabimus, ut qui in sanctis suis nobis & præsidium constituit & exemplum, ac per eosdem totum terrarum orbem gloria sua illustravit, majestatem etiam tuam salvam & incolumem quam diutissime esse velit, ut Christianam religionem, quæ hoc tempore maximis in difficultatibus versatur, ejusdem B. Laurentii levitæ & martyris precibus non ad occasum solum, sed ad solis usque ortum ab omnibus incommodis sartam tectamque tueatur. Datum Romæ apud S. Marcum sub anulo piscatoris die* XIII. *Julii* 1592. *pontificatus nostri anno* I.

M. VESTRIUS BARBIANUS.

BREVE

BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

Dilectis filiis abbati & conventui monasterii de Gladbach *agri Juliacensis prope* Erckelens *Coloniensis diœcesis.*

Clemens Papa VIII.

Dilecti filii, salutem & apostolicam benedictionem. Piis nuper carissimi in Christo filii nostri Philippi *Hispaniarum regis Catholici votis annuentes, eidem Philippo regi ex causis tunc expressis, ut ex ecclesia vestri monasterii de* Gladbach, *in agro Juliacensi prope* Erckelens, *Coloniensis diœcesis, caput S. Laurentii levitæ & martyris in dicta ecclesia, ut pie creditur, reconditum, ad insigne & excelsum templum ejusdem sancti Laurentii* El Real *Toletanensis diœcesis, ab eodem Philippo rege fundatum, & magno sumtu constructum, transferendi licentiam & facultatem concessimus, pro ut in nostris desuper in forma Brevis* XIII. *Julii* MDXCII. *pontificatus nostri anno* I. *expeditis litteris plenius continetur, quarum tenorem pro expresso haberi volumus. Cupientes autem prædictas litteras nostras debitæ executioni demandari, vobis sub excommunicationis latæ sententiæ, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris & pœnis eo ipso incurrendis, per præsentes injungimus, ut statim visis & receptis præsentibus, nullo alio à nobis expectato mandato, eisdem nostris litteris in omnibus & per omnia pareatis & obtemperetis, juxta earumdem seriem & tenorem. Quod si eisdem litteris parere quoquomodo distuleritis, universis & singulis ecclesiarum prælatis, aliisque in ecclesiastica dignitate constitutis, tenore præsentium committimus & mandamus, ut postquam pro parte ejusdem Philippi regis requisiti fuerint, litteras nostras prædictas executioni debitæ demandent, & demandari faciant, per se vel alium seu alios, quos ad id idoneos duxerint deputandos, cum potestate declarandi vos in easdem sententias, censuras & pœnas incidisse, nec non illas aggravandi & reaggravandi, interdictum ecclesiasticum apponendi, & auxilium brachii sæcularis, si opus fuerit, invocandi, omnia & sin-*

gula faciendi, dicendi, gerendi, exercendi, & exequendi, quæ in præmissis & circa ea, ac pro totali & plenaria earumdem litterarum nostrarum executione necessaria, seu quomodolibet opportuna, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus apostolicis & præsertim Bonifacii aliorumque Romanorum pontificum prædecessorum nostrorum, de reliquiis non extrahendis; quorum omnium tenores præsentibus pro expressis haberi volumus, nec non omnibus & singulis, quæ in eisdem litteris nostris voluimus non obstare, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctum Marcum sub annulo piscatoris, die IX. *Julii* MDXCVI. *pontificatus nostri anno* V.

M. VESTRIUS BARBIANUS.

EPISTOLA PHILIPPI II. REGIS HISPANIARUM AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

Venerabili abbati & devotis religiosis monasterii S. Viti in Gladbach.

PHILIPPUS *Dei gratia Castellæ, Legionis, Aragonum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Portugalliæ, Navarræ & Indiarum rex &c.*

Venerabilis abbas & devoti religiosi, non dubitamus, quin frater Balthasar Delgado *accurate explicuerit vobis pium nostrum desiderium, quo ipsum venerandum caput S. Laurentii martyris ad nostrum regnum Hispaniæ, suum nativum solum, in ecclesiam in* Escurial, *quam Deo & eidem sancto extruximus, ex vestro monasterio translatum iri cupimus. Cum ergo prædictus frater* Delgado, *quem ea de causa ablegavimus, omnes vestras cunctationes, & potissimum quod, salva conscientia, non potestis translationi ejusmodi vos assentiri posse, humiliter nobis rescripserit, quantumvis in hoc sufficere vobis potuisset laudabilis & pervetusta ecclesiæ consuetudo, qua pro incremento Christianæ pietatis translationes sanctarum reliquiarum de uno loco in alium adhuc in dies recte instituuntur; tamen pro omni securitate con-*

scientiarum vestrarum, qua ulterius cunctari non valeatis, cum præsentibus transmisimus consensum ac breve apostolicum, gratiose petentes, ut ejusdem tenorem, & circa hoc pium nostrum desiderium, quod ex supradicto patre Delgado *plenissime semper cognoscere poteritis, diligenter adimpleatis. Quod si feceritis, prout confidimus, omnibus favoribus & clementia in futurum vos gratiose prosequemur. Datum Madritii die* x. *mensis Februarii anno* MDXCVI.

PHILIPPUS.

Martinus Idioq.

EPISTOLA REGIS HISPANIÆ AD ORATOREM SUUM IN BELGIUM.

Illustri marchioni de Guadaliste cognato, à meis consiliis, & meo oratori in Belgio.

REX.

Illustris marchio de Guadaliste, cognate, mihi à consiliis, & mi legate in Belgio, jamdudum per medium Hurtanis de Ugarte Pagadoris *generalis mei exercitus istarum regionum & Thomæ* Gramaye, *qui ut scis de præsenti residet Coloniæ, laboratum fuit in negotio translationis in Hispaniam capitis gloriosi S. Laurentii, in certo monasterio fratrum Benedictinorum prope dictam civitatem existentis, & quia extreme desidero, & gaudebo quod habeat suum effectum, tibi mando & præcipio, ut cures explorari ea quæ circa occurrunt, certiorem me reddens de forma, quæ tibi videbitur convenientior, ad deducendam hanc rem ad perfectionem, mutuo te intelligendo in hac materia cum* dom Baltasar de Runiga, *cui etiam scribo, ut circa hoc correspondeat tecum. Di Madrid* 8. *Julii* 1612.

YO EL REY.

Antonio de Arostegia.

Ee ij

EPISTOLA RODULPHI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

Honorabilis & devote, exponit nobis serenissimus princeps Dominus PHILIPPUS *Hispaniæ & utriusque Siciliæ rex, Dominus, cognatus, affinis & frater noster carissimus per suum in aula nostra residentem oratorem, quod religiosum quemdam allegaverit, ut is caput S. Laurentii, quod in abbatia tua conservari intellexit, pro caritate sua obtinere, & secum in Hispanias transferre posset, quandoquidem tam amice quam fraterne nos requirat, ut caritas sua per intercessionem nostram desideratas reliquias eo melius & facilius obtinere possit. Quapropter te gratissime requiro, ut suo caritatis suæ regiæ voto & desiderio annuas, quatenus caritas sua in hoc intercessionis nostræ effectum sentiat. Quod nobis singulariter placebit.*

Ad mandatum sacræ Cæsareæ majestatis.

Ex aula Bragensi die 15. Octobris.

J. BARRISIUS.

EPISTOLA RODULFI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

Honorabilis & devote. Ad petitionem cognati, affinis & fratris nostri Hispaniarum regis, ratione reliquiarum capitis sancti Laurentii, quod in abbatia tua conservatur, te antea gratiose requisivimus, quatenus ad specialem nostrum honorem caritatis suæ voto & desiderio annuas. Quandoquidem nos requirit per caritatis suæ regiæ ministrum dom Francisco de Mendoza *regni Arragoniæ admirantem, à nobis petitum, ut piæ caritatis suæ voto & desiderio annuatis. Quapropter gratiose te requiro, ut jam memoratum caput S. Laurentii ad specialem devotionem & pietatem caritatis suæ extendas; & te in hoc ita ostendas,*

ut non solum caritas sua, sed etiam nos in omni gratia tibi & abbatiæ tuæ obligemur.

Die 27. Martii in aula nostra Bragensi.

Ad mandatum sacræ Cæsareæ majestatis.

J. BARRISIUS.

Nous restâmes trois jours à Gladbach, fort édifiez de la communauté, qui est composée au moins de trente-cinq religieux fort reguliers. Il y a deux cens ans qu'on n'y recevoit que des nobles, & ils étoient reduits à sept ou huit religieux; mais le monastere ayant été uni à la congregation de Bursfeld, il fut ouvert à tous ceux qui desiroient servir Dieu en esprit & en verité, conformement à la regle de S. Benoist, & au lieu de sept ou huit gentilshommes, sans regle & sans pieté, qui dissipoient tout le bien de la maison, il se vit tout d'un coup rempli d'un grand nombre de serviteurs de Dieu, qui édifioient les peuples par leurs exemples, soulageoient les pauvres par leurs aumônes, & attiroient la benediction du Ciel sur le pays par leurs prieres. L'abbé qui gouverne aujourd'hui est un homme de merite. Il a rebati tout son monastere, & sa memoire y sera à jamais en benediction. Le jour de saint Placide nous dinâmes au refectoire avec la communauté, & nous remarquâmes que les religieux qui viennent tard, se prosternent à terre tout de leur long. Lorsque l'*angelus* sonne, tous les freres se levent, le Prieur dit tout haut *Angelus Domini*, un autre *Ave Maria* & un troisiéme *Deo gratias & Mariæ*. La ville de Gladbach est petite, il y a des Calvinistes & des Juifs; mais le nombre des Catholiques, qui ont pour curé un religieux, est plus grand. C'est là qu'on fait ces belles toiles, qu'on transporte dans toutes les parties de l'Europe, & qu'on appelle ordinairement toiles de Hollande, parce que les Hollandois viennent les enlever, & en font un três-grand commerce.

Dusseldorp. Nous partîmes de Gladbach le 6. Octobre pour aller à Dusseldorp, où nous étions bien aise de voir la bibliotheque de l'electeur Palatin, dont on nous avoit fait grand recit. Nous passâmes par Nusse, petite ville assez jolie, qui n'est qu'à une lieüe de Dusseldorp. Lorsque nous fûmes arrivé au bord du Rhin, nous le trouvâmes si agité des vents, qu'aucun batelier n'osoit se hazarder à le passer, si bien que le courier fut obligé d'attendre. Il nous fallut prendre le même parti, & nous demeurâmes là au moins deux heures. Le vent s'étant un peu appaisé, le bateau qui étoit de l'autre côté de la riviere, passa chargé de monde. Lorsqu'il fut arrivé à notre bord, le courier y entra, & nous avec lui & environ vingt personnes; nous voguâmes assez heureusement jusqu'au milieu du Rhin. Pour lors il s'éleva un coup de vent si furieux; que nous crûmes tous perir. En effet ce coup fut si violent, que nos chevaux en tomberent, & par leur contre-poids remirent le bateau dans son équilibre, qui sans cette chute auroit tourné. Le reste du passage ne fut pas sans danger; car les flots entroient de tout côté dans le bateau; mais comme le vent nous poussoit vers le bord, nous y arrivâmes bien-tôt. Nous rendîmes grace à Dieu de nous avoir delivré d'un danger si évident, & nous dîmes de bon cœur le *Te Deum laudamus*.

Nous fûmes aussi-tôt au palais de l'electeur Palatin, qui fait ordinairement sa residence à Dusseldorp. Nous demandâmes monsieur Buchel, conseiller & bibliothequaire de son Altesse Electorale: mais les gardes nous dirent qu'il ne logeoit pas au palais, ils ne purent même nous enseigner sa maison, & nous eûmes assez de peine à la deterrer. Cela nous donna occasion de voir toute la ville, qui est grande & bien bâtie. Il y a deux places assez belles, & la statuë du deffunt Electeur est au milieu de la principale. Enfin après avoir parcouru toute la ville, nous apprîmes que celui que nous cherchions demeuroit hors de la ville. Nous trouvâmes enfin sa maison, mais nous ne pûmes alors lui parler, parce qu'il n'y étoit pas. Le lendemain après avoir dit la messe chez les peres Cordeliers, nous retournâmes chez lui. Il nous attendoit avec impatience, & nous temoigna

bien de la joye de nous voir. Il nous montra d'abord sa bibliotheque qui est assez bonne. Il y a plusieurs manuscrits. Les principaux sont deux anciens textes des evangiles très-beaux, dont les commencemens sont écrits en lettres d'or; le concile de Basle; les lettres d'Yves de Chartres; quelques ouvrages des Peres; un très-beau missel orné de plusieurs mignatures très-fines, écrit par un Cordelier à l'usage d'un evêque d'Arras, qui a été ensuite archevêque de Palerme; un livre de secrets, composé par un moine appellé Theophile; un livre de prieres en Arabes, sur lequel on lit cette inscription. *Manuale precum imperatoris Solymanni lingua Arabica, multis litteris & lituris aureis eleganter scriptum, continens varias preces ex Alcoranno sumtas, ut & figuras quasdam & schemata, quæ magiam Turcicam olent.*

Captus est hic liber inter impedimenta Solymanni, cum anno 1529. *obsidionem Viennæ solveret, impellente Philippo comite Palatino, cui acceptum tulit dux Bavariæ, ex cujus bibliotheca sæculi sequentis anno* 32. *in manus Gustavi Adolfi regis Sueviæ transiit.* Nous y vîmes aussi une ancienne impression de la chronique de Tritheme, à la fin de laquelle on lit ce qui suit: *Impressum & completum præsens chronicarum opus anno Domini* 1515. *in vigilia Margaritæ virginis, in nobili famosaque urbe Maguntina, hujus artis impressoriæ inventrice prima, per Johannem* Schoiffer, *nepotem quondam honesti viri Johannis* Fusth, *civis Moguntini, memoratæ artis primarii auctoris, qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare cœpit anno dominicæ nativitatis* 1450. *indictione* 13. *regnanté illustrissimo Romanorum imperatore Frederico* III. *præsidente Sanctæ Moguntinæ sedi reverendissimo in Christo patre Domino Theoderico pincerna* de Erpach *principe electore, anno autem* 1452. *perfecit deduxitque eam, divina favente gratia, in opus imprimendi, opera tamen ac multis necessariis adinventionibus Petri Schoiffer de Gernsheim ministri sui, filiique adoptivi: cui etiam filiam suam Christinam Fusthin pro digna laborum multorum adinventionum muneratione nuptui dedit. Retinuerunt autem hi duo prænominati Johannes Fusth & Petrus Schoiffer hanc artem in secreto, omnibus ministris ac familiaribus eorum, ne illam quoquo modo manifestarent, jurejurando astrictis, quæ tandem de anno* 1462.

per eosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata, haud parvum sumsit incrementum.

Cum gratia & privilegio Cæsareæ majestatis, jussu & impensis honesti Johannis Haselperg ex Aia majore Constantiensis diocesis.

Après avoir passé environ deux heures en la bibliotheque de monsieur Buchel, il nous mena à celle de l'Electeur. Nous l'examinâmes à notre loisir, sur tout les manuscrits, parmi lesquels nous trouvâmes une bible traduite en Allemand il y a plus de 300. ans. Ce qui fait voir que c'est sans fondement qu'on a avancé, que Luther étoit le premier qui en eût donné une traduction. Il y a aussi quelques anciens auteurs prophanes, qui sont d'une antiquité respectable, entre autre un Horace, quelques ouvrages de Ciceron, ceux de Boëce, de Themistius, de Luidprand, un très-beau Vitruve, un très-beau recueil de lettres originales de plusieurs grands hommes, parmi lesquelles il y en a une de Calvin. Après dîné monsieur Buchel nous vint prendre pour nous faire voir le jardin de l'Electeur, & nous accompagna jusqu'à l'abbaye de Dusselthal.

Dusselthal. Cette abbaye nouvellement fondée est de l'ordre de Cîteaux, de l'observance d'Orval. Monsieur Dacmen chanoine de la cathedrale de Cologne, charmé de la sainte conversation de ces religieux, crut ne pouvoir faire un meilleur usage des grands biens que Dieu lui avoit donné, qu'en fondant une abbaye où l'on observât la même regularité, persuadé qu'il ne pouvoit rien faire de plus agreable à Dieu, de plus utile à son ame, & à sa famille, & de plus édifiant pour le public. Il leur donna un bien considerable & les établit dans une Isle sur le Rhin. Mais ils n'y furent pas long tems, qu'ils s'apperçurent que les inondations de cette grande riviere rendoient le lieu inhabitable: & la chose étoit si sensible, que le fondateur en convint, & leur permit de s'établir ailleurs. Le prince electeur Palatin fut ravi d'avoir cette occasion, de laisser à la posterité un monument de sa pieté, & d'attirer par-là les benedictions du ciel sur son illustre maison. Non seulement il leur permit de s'établir dans ses états, mais il voulut les avoir

auprès de lui, leur donnant un grand terrain à un quart de lieuë de Dusseldorp, des terres, des bois, & de grands privileges.

Le titre de cette donation est si beau & si édifiant, que je ne puis me dispenser de le raporter ici tout entier, pour la consolation de ceux qui liront ceci.

Nos Joannes Vvilhelmus Dei gratia Comes Palatinus Rheni, Sacri Romani Imperii Archithesaurarius & Elector, Bavariæ, Juliæ, Cliviæ & Montium Dux, Princeps Mærsæ, Comes Veldentiæ, Sponheimij, Marchiæ & Ravensbergæ, Dominus in Ravenstein &c. Universis præsentes litteras inspecturis salutem & gratiam Electoralem. Cum inter ea, quæ ad fidelium nobis subditorum regimen pertinent, ad hoc præcipuè animum intendimus, ut sacer Religiosorum cœtus in tranquilla securitate Deo fidelius digniusque famulari valeat, piè in Domino confidentes, quatenus, quia nos ipsi sumus hujus mundi negotiis bellorumque tumultibus continuo implicati, spiritualibus pro voto vacare non possumus, ijdem sine impedimento Dominum obsecrantes, Divinam misericordiam sedulo servitio suo facilius nobis reddant propitiam. Hinc perpensis incommoditatibus, curis, ac molestiis, quibus Religiosi Patres Ordinis Cisterciensis strictæ observantiæ ad Insulam Luricensem, infra residentiam nostram Electoralem, nuper per R. D. Dacmen Metropolitanæ Ecclesiæ Coloniensis Canonicum evocati, ob improvisam aquarum ibidem exundantiam interdum forsitan inquietari possent; nos eorumdem patrum tranquillitati, quantum cum Domino possumus, consulere, omnemque timorem ac damnum quod evenire posset, maturo remedio prævenire volentes, iisdem de alio commodiori loco, cum desiderio & assensu jam dicti Domini Dacmen, cujus piæ intentioni per hanc donationem non solum non derogare, verum eidem in bono proposito suo ad ædificandum ibidem Monasterium, contra quoscumque potenti manu intendimus assistere, clementissime providendum esse duximus, sylvam vulgo dem unter flinger buch undt broich, *infra Montem Comitum vulgo* Grafenbergh *sitam, ad hoc aptam judicantes. Quam sylvam igitur cum annexis pratis & pascuis se extendentem à ponte* Zoppenbruch *trans viam communem us-*

que ad pedem dicti montis in longitudine, in latitudine vero à jam dicto ponte transfluvium Dussel *usque ad prata* Von Derendorff *& cis fluvium ante villas* Spech *nuncupatas, indeque rursùs usque ad pedem prætacti montis, prout denotant protocollum desuper factum & plantati lapides seu termini, quibus per commissarios nostros ea circumscribi curavimus. Item jam tactas binas villas illas* Speck hoff *dictas ac terras earumdem condigno pretio cum supradicta sylva præviè nobis comparatas, insuper & alteram memorati fluvii ripam ante hac ad pharmacopæum Lebalii aliosque respective spectantem, scilicet ex parte terrarum arabilium à ponte* Zoppenbruch *usque ad easdem has villas una cum via, per quam aliàs greges pecorum ex civitate nostra Dussellana in sylvam prædictam ducti sunt, incipiendo extra* Pempelforth *post virgam jaculatoriam vulgo* die Schicffrathe *dictam, supra dictis patribus æternæ retributionis intuitu præsentium tenore clementissime libera conferimus ac donamus, cum omnibus eorum appertinentiis, juribus, privilegiis, reditibus, proventibus ac emolumentis, ad effectum ut ibidem Abbatiam juxta primævum institutum erigere, monasterium suum, ecclesiam ac reliquas officinas per statuta vel regulam præscriptas, etiam molendinum, ad proprium tamen usum tantum, exstruere, ac Fratres inibi numero ac pietate crescentes*[1]*, remotis omnibus turbationis obstaculis, soli Deo, cujus obsequio feliciter se devoverunt, in solitudine, silentio ac pœnitentiæ spiritu secundum professionem suam deservire, ac sacras hostias pro nostra & dilectissima nostræ dominæ consortis Annæ Mariæ Ludovicæ Magnæ Ducissæ Etruriæ, ac totius Electoralis Domus incolumitate, prædecessorumque ac successorum nostrorum salute jugiter immolare possint ac teneantur: declarantes & præsentium tenore indulgentes, quatenus illud novum monasterium illiusque superior ac familia liberè frui & gaudere possint ac debeant immunitatibus, exemptionibus, libertatibus, juribus, privilegiis ac facultatibus quibuscumque, quibus alii ejusdem Ordinis & instituti superiores, religiosi & monasteria gaudere dignoscuntur, eximentes ideo & liberantes locum, personas, nec non animalia ad supra dictos patres spectantia, hisce in perpetuum ab omni quorumcumque sæculari jurisdictione, servitio aut quocumque alio*

onere, gravamine vel taxa impositâ aut imponendâ. Insuper & bona eorum ad propriam consumptionem & materialia ad ædificationem vel reparationem monasterii, ecclesiæ, annexorumque pertinentia, per aquam & terram ducenda sub jurisdictione nostrâ ab omni telonii, pedagii aut cujuscumque alterius titulati oneris exactione, ita tamen, ut post viginti annos hanc exactionum immunitatem reproducere ac renovare teneantur. Et quoniam eosdem patres in specialem serenitatis nostræ Electoralis protectionem ab hinc suscipere placuit, volumus quoque specialibus eos gratiis & favoribus clementissime prosequi, concedentes ut quodcumque prædium, terræ, prata, sylvæ, vineæ, aut aliud quodcumque bonum illis fuerit in eleemosynam datum, aut aliis justis modis comparatum, ab omni onere, cui antea forsitan subjectum fuit (exceptis decimis) liberum sit & immune, eo ipso quo ipsorum esse cœperit, usque dum quinquaginta religiosi ex reditibus eorum bonorum acquisitorum honestè sustentari valeant, personam per annum computando ad 50 imperiales, quod ipsum sub pœna restitutionis privilegii hujus percepti nobis & nostris successoribus quàm primum denunciare tenebuntur. Denique iis gratiosissimè concedentes, ut per supra donatum territorium, rivulo Dussel *tam ad faciendum molendinum sicut prætactum est, quam ad pontem exstruendum, aliasque necessitates, uti possint, & gregem ovilem in prædia suburbana aquè ac in sylvam vulgo* Stap *dictam pascendum mittere ac tenere juxta morem aliorum qui eodem jure vel privilegio gaudent, salvo nimirum cujuscumque præjudicio: decernentes ut nulli omnino hominum fas sit supradictos Patres vel successores eorum, super hac liberâ donatione ac respectivè exemptione perturbare, bona & possessiones eorum quascumque onerare seu auferre vel ablata injustè detinere, aut quibuslibet temerariis vexationibus fatigare, sed omnia iisdem eorumque successoribus integra & illabata conserventur, usibus eorum profutura. Si quis autem huic nostræ donationi aut constitutioni temere contraire præsumpserit, indignationem nostram & successorum nostrorum (quorum conscientiæ nos hæc executioni exactissimæ injungimus, & coram Judice supremo de iis respondere debeant) graviter se noverit incursurum, ac pro tantæ temeritatis excessu severissimam & irremissibilem pœnam ar-*

bitrariam subiturum. Ut autem pro gloria Dei, Ecclesiæ ædificatione, & Fratrum salute optime ibidem instituta disciplina perpetuus temporibus vigere possit ac valeat, volumus harum serie, & nobis & successoribus nostris expresse reservamus, ut in noviter erigendo monasterio simplicitas & paupertas, ac Regula Sancti Benedicti inviolabiliter servetur, secundum illam Ordinis formam, quam primævi PP. Cistercienses primo Ordinis sæculo laudabiliter instituerunt & laudabilius practicarunt, & Fratres supradicti in illa insula modo practicant, de qua dare tenebuntur nobis & regimini nostro, uti huic Dusseldorpiensi Xenodochio, unicuique scriptum exemplar ad asservandum in nostra privatâ tam regiminis nostri Cancellaria, uti & in hoc Dusseldorpiensi Xenodochio. Quod si hujusmodi Fratres per fragilitatem aut satanæ suggestionem (quod absit) litteralem regulæ suæ seu strictam observantiam relaxare & professionem suam negligere contigerit, ac præviis monitionibus canonicis, de jure & ab Ordine requisiti, non resipuerint, moresque suos non correxerint, & ad priorem usum ad litteram nobis & regimini nostro, uti & huic Dusseldorpiensi nostro Xenodochio, copialiter traditi instituti non ipso facto reduxerint; tam superior quam cæteri monachi dicti monasterii per diversa prioris seu supradictæ prioris observantiæ monasteria dispergantur, quærantur que & advocentur ad dictum monasterium, si ullibi locorum reperiri possint religiosi ejusdem ordinis, qui primævam observantiam seu primævum institutum sine ulla contradictione profiteantur. Quod si autem post factam diligentiam necessariam tales non amplius reperiantur, tunc bona quæcumque prædicti monasterii tam mobilia quam immobilia Xenodochio huic Dusseldorpiensi sine contradictione applicentur; servatâ annuâ pensione pro dispersis illius monasterii quamdiu vivunt. Ne autem eorum successores hujus nostræ dispositionis ignorantiam frivole allegare possint, volumus quoque & hisce mandamus, ut hoc decretum & ille vitæ modus, quem sæpe memorati fratres, dum sunt numero duodecim (prout juxta statuta esse debent) servare tenentur, regulæ in capitulo legi solitæ annectatur, nobisque & regimini nostro, tum etiam hujus Dusseldorpiensis Xenodochii provisoribus intra annum ejusmodi copia tradatur, ad vigilem semper oculum desuper habendum.

In quorum omnium & singulorum fidem præsentes manu propriâ subscripsimus & sigillo nostro Electorali communiri fecimus. Data Dusseldorpii die prima mensis Augusti anno 1707.

JOHANNES VVILHELMUS Elector.

(L. S.)

Vidit B. DE GISE.

Voilà peut-être la plus belle action que ce Prince ait jamais faite en sa vie, & qui rendra son nom recommandable à la posterité. Mais tandis que le pieux Electeur éternisoit sa memoire, le Sieur Dacmen ternit la sienne par la revocation qu'il fit de sa fondation, soit par une inconstance naturelle, soit par le conseil de quelques indignes Directeurs, prétendant que les religieux ayant abandonné l'Isle inhabitable où il les avoit établi, il étoit en droit de reprendre tout ce qu'il leur avoit donné. Mais l'Acte de la fondation & de son consentement à la translation du Monastere, étoient faites en trop bonne forme pour pouvoir en revenir. Cependant ces saints Religieux pour le bien de la paix, lui remirent volontairement une bonne partie de sa donation, ce qui le rendit indigne du secours de leurs suffrages, qui étant mis dans la balance avec ses biens, l'auroient sans doute emporté de beaucoup. Il avoit mis dans les greniers du Ciel son or & son argent. Ils étoient à l'abri des voleurs, en lieu de seureté, & Dieu les lui auroit conservé avec usure dans toute l'éternité. Il a eu la foiblesse de les retirer, il a perdu le merite d'une si bonne œuvre.

Nous eûmes une joye nonpareille de voir ces Anges du desert: nous remarquâmes en eux des veritables disciples de S. Bernard, & dans leurs édifices une image parfaite du premier monastere de Clairvaux. L'esprit de charité qui les anime tous, cette mortification extrême dont ils font profession, cette grande pauvreté qui fait toutes leurs richesses, & cette simplicité qui regne dans

tout ce qui paroît chez eux, les rend respectables à tous les gens de bien, & même aux libertins. Il n'y a pas jusqu'aux Protestans qui n'admirent leurs vertus. Ils disent hautement, que si tous les Religieux avoient été comme eux, ils n'auroient jamais pensé à se reformer. Ils me mirent dans une chambre où ils avoient logé un Evêque. Elle étoit petite à la verité, & je touchois presque le plâcher avec la main : on peut juger du reste ; mais je n'aurois pas voulu la changer avec le palais du Prince. Leur Eglise est aussi fort petite & fort basse, de simples bancs leur servent de chaires du chœur, & leurs livres de chant sont sur de pauvres pupitres. Ils sont toûjours debout à l'office, la tête nuë, & les yeux entierement fermez, si ce n'est qu'ils les ouvrent pour lire ce qu'ils ont à chanter, leur modestie est angelique. Nous assistâmes le Dimanche à leur grande messe, & nous remarquâmes que le diacre & le soûdiacre se laverent les mains après l'offertoire, que le soûdiacre soûtint la patene avec le voile du calice, que les Religieux non prêtres, après s'être donné la paix, communierent au coin de l'autel, se servant de la nappe même qui le couvre pour communier, qu'ils passerent ensuite derriere l'autel pour aller recevoir l'ablution à l'autre coin, que tous les ornemens étoient sans or, sans argent, sans soye. Leurs lits sont au milieu de leur dortoir, divisez les uns des autres par une separation. Ils étoient au moins vingt Religieux de chœur, sans parler des Freres convers & des novices. Parmi les Religieux de chœur ils avoient un abbé Benedictin, homme de merite, & consideré dans son Ordre, qui a foulé aux pieds sa dignité abbatiale, pour embrasser l'humble état de simple religieux de Dusselthal, où il fait aujourd'hui l'office de cellerier. Il y avoit aussi un Chanoine regulier de Rolduc, âgé de soixante & dix ans, qui aprés s'être opposé de toutes ses forces à la reforme de son monastere, vint embrasser la plus rigoureuse qu'on puisse s'imaginer. Nous passâmes le Dimanche à Dusselthal avec beaucoup de consolation, charmez de la charité & de la sainteté de ces pieux Religieux, sur tout de l'Abbé, qui à nôtre

départ nous donna un homme pour nous conduire à Verden.

L'Abbaye de Verden est dans le diocese de Munster, Verden.
sur le bord de la riviere de Rure, environnée de tous côtez de bois & de montagnes ; elle fut fondée vers l'an 796 par saint Ludger premier evêque de Munster, qui la choisit pour le lieu de sa retraite durant sa vie, & pour celui de sa sepulture après sa mort. Lorsque nous y arrivâmes, l'abbé qui étoit un homme de merite, & president de la Congregation de Bursefeld, étoit malade ; c'est pourquoi nous ne pûmes lui parler, mais il donna des ordres si précis, que tout nous fut communiqué. Nous vimes la biblioteque, qui est une des meilleures qu'il y ait dans le païs. Il y a plusieurs manuscrits. Les principaux sont une ancienne collection de Canons, écrite il y a plus de 800 ans. Nous croyons que c'est celle de Denys le Petit, dont le pape Hadrien I. fit present à l'empereur Charlemagne après l'avoir augmentée de plusieurs lettres & decrets de ses predecesseurs. On y voit à la tête un eloge de cet Empereur en vers acrostiches, dont les premieres lettres forment ce titre, *Domino excell. filio Carulo Hadrianus papa.* C'est l'epître dedicatoire qu'Hadrien I. a mise au commencement de cet Ouvrage, à la place de celle de Denys le Petit, adressée à Estienne evêque de Salone. Charlemagne ayant apporté cette collection en France, on en fit un grand nombre de copies en très-peu de tems : mais il se trouve peu de manuscrits comme celui dont nous parlons ici, qui contiennent l'epître dedicatoire. On la voit encore dans un ancien manuscrit de la Bibliotheque de S. Germain des Prez, d'où le sçavant P. Sirmond l'a fait passer dans son edition des Conciles tome II. pag. 218, ce qui nous dispense de la rapporter ici. Il y a aussi une ancienne collection de Conciles, l'Histoire de Joseph, plusieurs Ouvrages des Peres, les Homelies de Smaragde sur les evangiles, & sur les epîtres de S. Paul. Un ancien Pontificat de plus de 600 ans, où il y a des rites très-singuliers, de très-anciens textes des Evangiles : mais ceux

que j'estime le plus sont le texte des evangiles écrit de la propre main de S. Ludger, & celui des epîtres de S. Paul, écrit de celle de S. Hildegrin evêque d'Halberstade, avec les homelies de S. Gregoire, écrites par le même Saint, lorsqu'il n'étoit encore que diacre, à la tête desquels on lit les vers suivans.

En tibi perpetuæ cupiens infundere vitæ
Gaudia, lector prudens, ne seducaris ab istis.
Omnia ista volant, servantur in æthere illa.
Folia conscripsi hæc pauperum usibus apta,
Exemplo quæ esse bonis per sæcula opto,
Lumina perpetuæ jamjam effundere lucis;
Viribus ut summis fallentia fugere discant,
Vastaque fumigeræ vincant incendia flammæ,
Angelicosque augere choros, perque æthera possint
Laudibus æternum gaudentes scandere limen,
Dulcia post præsens sumturi munera sæclum.

Les vers qui suivent ne sont pas du même auteur, ni de la même main, quoiqu'ils soient fort anciens.

Gregorius magni sublimia dicta prophetæ
Discutit, æthereas doctus adire vias
Captivosque feris revocat Babylonis ab undis
Quo patrium Solyma carmen in arce sonent.

ALII VERSUS

Gregorius celsi cœlestia visa prophetæ
Explanat, calles gnarus adire poli.
En aliam ingrediens Sion in collibus urbem
Aurea multifidos pandit ad astra gradus.

A la fin du volume on lit ce qui suit.

Expliciunt homiliæ sancti Gregorii papæ urbis Romæ super Ezechiel Propheta, numero duodecim, quas ego HILDIGRIMUS *Indignus*

indignus diaconus scribere conavi, ad utilitatem multorum, auxiliante Domino nostro Jesu Christo, *ad finem usque complevi. Bonum opus nobis in voluntate sit, à Deo autem erit in perfectione.*

Il y a deux eglises à Verden, une plus petite, qu'on pretend avoir été bâtie par S. Ludger, mais qui ne nous paroît pas d'une si grande antiquité, & une plus grande, qui est plus ancienne que l'autre, & qui n'est pas éloignée du tems de S. Ludger. Le dernier Abbé y a fait beaucoup d'ornemens, qui lui donnent un air de nouveauté. Ce n'est par tout que dorures, depuis le bas jusqu'au haut de la voûte. L'orgue est magnifique, l'architecture très-riche & très-belle, la lampe est la plus grosse que j'aye jamais vûë, mais avec tout cela j'estime encore plus le calice de S. Ludger, quoiqu'il ne soit que de bronze doré, & qu'il soit très-petit; mais celui qui s'en servoit étoit un evêque tout d'or, & très-grand par ses vertus, & sur tout par son ardente charité. Le reverend pere Ludger Gebhardts, religieux du monastere, & d'un merite très-distingué, qui sçait l'hebreu & la peinture en perfection, l'architecture & les mathematiques, sans jamais avoir eu de maîtres, mais qui surpasse encore ses grands talens par son humilité, eut la bonté de le dessiner avec toutes ses dimensions, comme on le voit ici.


✝AGITUR HÆC SUMMUS
POCIA TRIUMPHUS
SANGUINIS DNI

Le Saint fut enterré dans la cripte de l'eglise, où l'on voit encore son tombeau. Son corps est aujourd'hui au grand autel dans une grande chasse, qu'on decouvre les jours de grandes fêtes. Outre le tombeau de saint Ludger, on voit encore dans la même cripte les tombeaux de quatre saints evêques, sçavoir, de S. Hildegrin, frere de S. Ludger, & premier evêque d'Halberstad, du B. Geofroi, second evêque de Munster, & neveu de S. Ludger & de S. Hildegrin, de S. Thidgrin, ou Thiadgrin, aussi neveu des mêmes Saints, & evêque d'Halberstad, & du B. Alfridus evêque de Munster, qui a écrit la vie de saint Ludger, dont il avoit été un des principaux disciples. On ne sera pas fâché de voir ici leurs epitaphes.

EPITAPHE DE S. HILDEGRIN.

Julii tredecimis resolutus carne calendis,
Hildegrimus tumulo clauditur apposito.
Frater Ludgeri, coëpiscopus atque beati,
Compar huic meritis, sicut in officiis.

EPITAPHE DU B. GEOFROI.

Gerfredi patris tumbam venerare fidelis,
Cujus apud Dominum forte viget meritum
Idus Septembris persolvit debita carnis,
Deponens maßam pridie corpoream.

EPITAPHE DU B. THIDGRIN.

Hac recubant fossa Thidgrimi præsulis ossa,
Terra tenet corpus, pneuma fovet dominus.
Idibus in Februi senis obit assecla Christi,
Promeritus vitæ gaudia perpetuæ.

EPITAPHE DU B. ALTFRID.

Altfridus tumulum præsul sibi vindicat istum,
Pneuma creatori dans, cinerem cineri.
Obiit in decimis Maii pater iste calendis,
Cujus nos sacris protegimur meritis.

On nous fit voir encore à Verden un sceptre de l'empereur Charlemagne, composé de plusieurs sortes de pierres, sur lequel on fait faire le serment aux vassaux du monastere. Après avoir sejourné deux ou trois jours à Verden, nous comptions aller à Cologne, mais quelques Religieux nous persuaderent d'avancer dans la Vvestphalie, & de pousser jusqu'à Corvée. Quoique nous fussions bien avancez dans l'automne, qui ne nous promettoit plus qu'un tems fort incommode à des voyageurs, le desir que nous avions de voir Corvée, une des plus illustres abbayes d'Allemagne, nous determina aisement à partir. Nous prîmes congé de nos chers confreres, qui nous avoient temoigné beaucoup d'amitié; & comme nous montions à cheval, l'abbé tout malade qu'il étoit, voulut encore nous donner des marques de son bon cœur. Car il nous envoya par son Soûprieur deux grosses pieces d'argent; nous priant de les recevoir comme une marque de son amitié. Nous ne sçavions ce que c'étoit; mais le Soûprieur nous ayant dit avec empressement, *sunt numismata*, nous crûmes que c'étoit des medailles, & nous les reçûmes avec bien de la reconnoissance. Mais lorsque nous fûmes un peu avancez, on nous dit que c'étoit deux pieces de monnoye de Bronsvvic, qui pouvoient valoir deux écus de France; alors nous prîmes la resolution, lorsque nous serions de retour de lui envoyer des livres pour cette somme, ce que nous fismes aussi-tôt que nous fûmes arrivez en France. Mais la mort qui enleva le bon abbé sur la fin du mois de Decembre, nous priva aussi de la consolation d'apprendre qu'il les avoit reçus. Après trois jours

de marche, nous arrivâmes le 15 d'Octobre à Liesborne, qui est à une lieue de Lipstadt petite ville assez belle. Le même jour l'abbé étoit allé à Munster, pour examiner une Demoiselle qui devoit prendre l'habit de religieuse dans un monastere de nôtre Ordre. Mais le Prieur & tous les religieux nous temoignerent toute l'amitié possible. Nous vîmes les manuscrits, dont les principaux sont une très-belle bible en deux volumes, S. Augustin de la cité de Dieu, & plusieurs autres ouvrages des Peres de l'Eglise, sur tout d'Origene, de S. Ambroise, de S. Jerôme, & de S. Gregoire. Nous y trouvâmes aussi quelques ouvrages de l'abbé Trітheme, & un ancien catalogue des livres du monastere, écrit l'an 1225, dans lequel il est fait mention d'une lettre de Pierre Abaillard à S. Bernard, qui ne se trouve plus aujourd'hui dans la bibliotheque. On dit que Bernard Veith prieur de Liesborne a écrit une excellente histoire des troubles de Luther, dans laquelle on puisé tous ceux qui depuis ont écrit sur cette matiere. Nous ne pûmes la voir, parce qu'elle étoit dans l'appartement de l'abbé. Liesborne.

Selon la tradition du monastere, Charlemagne en fut le premier fondateur, & il le bâtit d'abord pour des filles en faveur de sa sœur, qui en fut la premiere abbesse. Mais ayant été brûlé en 1131, un evêque de Munster y mit des moines en leur place. L'Eglise est consacrée sous l'invocation de S. Simeon, qui reçut le Sauveur au Temple, dont ils ont un bras; & des SS. Cosme & Damien, dont ils ont aussi quelques reliques. Nous assistâmes le dimanche à l'office, & nous remarquâmes qu'à la procession on chanta les litanies de la Vierge en l'honneur de nôtre-Dame de Mont-Carmel, dont on porta l'image à la procession. On y porta aussi le saint Sacrement, qui fut exposé durant la messe; & on donna trois fois la benediction. Premierement en l'exposant, secondement après la procession, & enfin après la messe.

Le 17 d'Octobre nous partîmes de Liesborne, pour aller à Marienfeld, en latin *Campus Mariæ*, la plus riche & la plus illustre abbaye qui soit dans la Vvestphalie, après celle de Corvée. Elle est située dans une grande solitude à douze Marienfeld.

lieuës de Munster, de Paderborne & d'Osnabruch. Le terrain y est très-aride, & on y cueille une espece de grain, dont le pain est noir comme du charbon, & presque pesant comme de la pierre. On dit que Lypse en ayant vû, s'écria: *O qualis regio, in qua homines coguntur comedere terram.* On l'appelle communement *du bonpournic*, nom qui lui est resté à l'occasion d'un François, qui appelloit son cheval Nicolas, & qui s'étant vû servir de ce pain en eut horreur, & s'écria qu'il étoit bon pour Nic. encore ne sçai-je si les chevaux en voudroient manger. Il est bien certain qu'en France aucun païsan pour pauvre qu'il soit n'en voudroit pas. Cependant plusieurs personnes en font là leurs delices, &, à ce qu'on dit, entre autres le roi de Prusse. Herman evêque de Munster, qui avoit été religieux de l'Ordre de Cîteaux, fonda cette Abbaye pour des religieux du même ordre l'an 1190, & la choisit pour le lieu de sa sepulture. On voit son tombeau au milieu du sanctuaire. Il y a à côté de l'autel comme une pyramide, où je crois qu'on mettoit autrefois le saint Sacrement. L'Eglise est belle, & tout le monastere renouvellé. Et quoiqu'il soit assez beau, il reste cependant un côté de l'ancien cloître, qui fait regretter les premiers édifices. Nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais comme on bâtissoit, on nous repondit que les livres étoient repandus dans toutes les chambres des religieux, & qu'il n'y avoit point de manuscrits.

Paterborne. Ainsi nous prîmes la route de Paterborne, où nous arrivâmes le 19 d'Octobre sur les neuf heures du matin. Nous nous étions formé une grande idée de cette ville, mais nous fûmes très-surpris de n'y trouver que des maisons de bois, & des rues dont plusieurs ne sont pas pavées. Outre la Cathedrale; il n'y a dans la ville que l'abbaye d'Abdinghoff, la collegiale de Bustoff, des Jesuites, des Capucins, & des religieux de l'Observance de saint François, avec une abbaye de Benedictines. La Cathedrale est magnifique, il y a vingt-quatre Chanoines capitulans, qui doivent faire preuve de noblesse. Ils ne portent au chœur que le surplis sur leur soutane. L'Eglise est grande & d'une belle largeur, les collateraux sont aussi élevez que le

reste de la nef, où il y a des chapelles très ornées. Le chœur qui est élevé sur une crypte, est magnifique. On y voit les tombeaux des evêques de la maison de Furstemberg, qui sont très-beaux. Celui de Theodore de Furstemberg, qui s'éleve jusqu'à la voute, est d'un travail immense. On remarque par tout des monumens de la pieté de ces evêques. On nous montra dans la sacristie une grande croix d'argent haute de six ou sept pieds, six chandeliers de même metail, qui repondent à la croix, deux beaux bustes aussi d'argent, où sont renfermez les chefs de S. Liboire evêque du Mans, patron de la Cathedrale, & de S. Menulfe diacre, qui aporta du Mans le corps de ce saint : ce sont des dons du pieux & sçavant evêque Ferdinand de Furstemberg, aussi-bien que le devant d'autel, qui est d'argent massif d'un très-grand travail. Nous vîmes aussi des vers gravez sur une lame d'argent, qu'il avoit composé en forme de priere en l'honneur de S. Liboire, pour lui demander d'être delivré des douleurs de la pierre; car il étoit aussi bon poëte qu'il étoit bon historien. Nous lui sommes redevables du livre qui a pour titre, *Monumenta Paderbornensia*. On nous montra aussi dans la sacristie une figure de S. Anne d'or massif, donnée autrefois par Imadus evêque de Paderborne, deux calices d'or, & un d'argent, qu'on dit avoir servi de coupe à l'empereur Charlemagne, dont la forme convient aux anciens calices. On nous montra encore un coffre d'argent plein de saintes reliques, au milieu duquel il y a une pierre precieuse. On le porte chez les chanoines, lorsqu'ils sont malades, & quand ils ont recouvrée la santé, ils le raportent eux-mêmes à l'eglise; mais s'ils viennent à mourir, on le porte devant leur corps à leurs obseques. Je crois que c'est un ancien autel portatif, sur lequel on disoit la messe aux chanoines malades, & qu'ils rapportoient eux-mêmes lorsqu'ils étoient gueris. Je ne dois pas oublier que le corps de S. Liboire evêque du Mans, est dans une grande chasse d'argent. On lui attribue la conservation de la religion catholique dans Paderborne, car à la paix de Munster, les Lutheriens ayant demandé l'é-

vêché de Paderborne, sous les mêmes conditions qu'on leur avoit accordé celui d'Osnabruch, les chanoines supplierent le Roi très-chretien d'être protecteur d'une eglise qui avoit pour patron un Saint de France, ce que le Roi leur accorda. La ville étoit déja toute pervertie, aujourd'hui il n'y a pas un seul heretique. On enterre tous les chanoines dans le cloître, où ils ont de superbes epitaphes.

Abdinghoff. L'Abbaye d'Abdinghoff doit son origine au bien-heureux Meinverc evêque de Paderborne, qui revenant de Rome avec l'empereur S. Henri, & passant par Cluny, amena douze religieux de ce monastere, que l'abbé S. Odilon lui accorda. Il leur bâtit & fonda un celebre monastere, qui dependoit encore de Cluny il y a trois cens ans, & le choisit pour le lieu de sa sepulture. On voit encore dans la crypre souterraine l'endroit où il fut inhumé. Il y est resté pendant plusieurs siecles, & ce n'est qu'en 1376 que l'abbé Conrad le transfera au milieu du chœur, où il est aujourd'hui dans un tombeau élevé. On lui trouva sa crosse de bois, & la chasuble avec laquelle il fut enterré, sans aucun vestige de corruption, & encore aujourd'hui elle sert à la messe le jour de la mort du S. Evêque. Voici quatre vers qu'on a fait pour en conserver la memoire.

Vestem quam cernis & presens continet arca.
Meinverci egregii præsulis ipsa fuit.
Ut nobis veteres C. ter. xlque loquuntur
Annis hic latuit corpus & ipsa simul.

Depuis qu'il a été tiré du lieu de sa premiere sepulture, on n'a point voulu reparer l'endroit, afin qu'il fût plus connu.

Lorsque le saint Evêque fonda cette abbaye, il eut soin qu'elle ne manquât de rien, principalement en ce qui regardoit le culte de Dieu. On trouve à la fin d'un ancien

ancien texte des evangiles, l'inventaire de ce qu'il donna à la sacristie. Je le rapporterai ici pour l'instruction des lecteurs, & j'y joindrai un autre inventaire fait du tems de Gombert quatriéme abbé d'Abdinghoff.

Iste est thesaurus quem frater Andreas, consignante episcopo MEGINVERCO, *& commendante abbate* SIGEHARDO, *in custodia recepit conservandum. Aureus calix* I. *cum patena* LXX. *lapidum decoratus ornatu. Argentei vero* VII. *coppa* I *argentea, cruces* LI. *cum baculis, octo dorsolia coccinea*; IV. *pallia*, V. *linea dorsalia, cappæ* XXV. *casulæ* XIV. *dalmaticæ* V. *stolæ* VI. *auro textæ, de quibus una* XXVII. *habuit tintinnabula, alia* XXI *adjunctis cingulorum & mappularum pertinentiis* I. *sine cingulo & mappula*, I. *sine cingulo, una habens mappulam. Iterum una cum cingulo sine mappula, ad præcingendam albam*, I. *coccineum cinctorium, stolæ* VII. *cum suis manipulis præter quas diximus, subtilia* II. *& unum offertorium, palliolum* I. *super analogium, lapides cristallini* XXXIII. *cervicalia* III. *velamina altarium* VIII. *linea* I. *laneum, & unum de vetustissimo pallio, manutergia* IV. *albæ* L. *superhumeralia* XXXV. *ampullæ* V. *zonæ* XV. *cortinæ* V. *bancalia* VII. *tapetia* XLII. *listræ* II. *candelabra* VII. *&* VII. *corporalia*.

Iste est thesaurus quem fr. commendante abbate Gumberto in custodia recepit conservandum. Aureus calix I. *cum sua patena* LXXXII. *lapidum decoratus ornatu. Argenteus calix major. Item calix fusilis quem* HENRICUS *episcopus abstulit. Item* V. *calices minores ad cottidianum usum. Cruces argenteæ* II. *cum baculis suis, candelabra cuprea* II. *ferrea* IV. *thuribulum* I. *deauratum &* III. *cuprea, albæ* XL. *cum cingulis* X. *coccineis, casulæ coccineæ* XIII. *veteres coccineæ* III. *casulæ, laneæ* II. *coopertoria altaris varii generis* VI. *lanea* IV. *cappæ coccineæ*... *stolæ auro intextæ* VII. *cum manipulis & cingulis*, IV *stolæ cottidianæ cum manipulis sine cingulis* XIV. *dalmaticæ* VIII. *tunicæ coccineæ* V. *mappulæ coccineæ* VIII. *dorsalia lanea* VIII. *duo choralia, cortinæ lineæ* VII. *offertoria* II. *plenaria* IV. *& tria evangelia, plumaria* VI. *missalis liber plenus, item alius, tres alii cum collectis, tres lectionarii & quartus cum evangelio, duo vexilla, duo philacteria*

coccinea, *tapetia* IX. *bancalia* VI. *coopertorium analogii coccineum* I. *pallia coccinea* XIII. *cristallini lapides* XXXI. *onychini lapides* XX. *& alii* XVI. *cyphus cupreus deargentatus* I. *pallæ altaris lineæ* IV. *item.*

Au commencement du texte des evangiles dont nous avons tiré ces deux inventaires, Jesus-Christ est representé crucifié avec quatre cloux & vêtu.

Aujourd'hui on montre dans le tresor une portion du bois de la vraye croix, renfermée dans une très belle croix d'or, sur laquelle on lit ces mots : *Meinvercus episcopus aurum Christo obtulerat, hoc ecclesia in communes usus expendit. Frater Thietmarus ecclesiæ reddidit in opus hujus crucis & calicis, pro redemtione viæ Jerosolymitanæ : quæ si quis abstulerit, anathema sit.* Cette croix est enrichie de plusieurs pierres précieuses, entre lesquelles on distingue un très bel onix, sur lequel ont lit ces deux mots en anciens caracteres Romains : MARCI TERTULLINI. On conserve de plus à Abdinghoff, le corps de saint Felix martyr d'Aquilée, dans une très-riche chasse d'argent. Il fut apporté à Paterborne par saint Meinverc, & la verité de la relique a été éprouvée par le feu. Dans les necessitez publiques on la porte en procession, & les frequens secours qu'en reçoivent les peuples, sont des preuves certaines du pouvoir du Saint auprès de Dieu. Il faut ajoûter à ce que nous venons de rapporter, trois anciens autels portatifs en forme de coffre d'argent, dont le dessus est d'une pierre de porphyre. On lit sur un de ces autels les vers suivans, qui font juger qu'il a été consacré par saint Gregoire, lorsqu'il envoya saint Augustin en Angleterre.

Præ cunctis aris hæc Gregoriana vocaris;
A quo sacraris, gens petit Angla; daris;
Post huc portaris; his ossibus associaris,
Cum quibus esse faris vis meritique paris.
Cœlitus ignaris nota fis; per signa probaris.
Petra salutaris debilitate varis.

Comme saint Pierre est le patron du monastere, on a

representé sur l'un de ces autels l'histoire de son martyre, avec les vers suivans.

Sur la premiere face.

Dum crucis pœna dat Petro gaudia plena,
Dum cruciatur ita, fit dignus perpete vita.
Dum perimit lictor, Paulus fit sanguine victor.
Hoc tibi delatum sit amoris pignus, Petre, gratum;
Christum placatum reddens, laxando reatum.

Sur les trois autres faces.

Cœtus apostolici Christo dilecte senatus,
Ante Deum precibus populi deleto reatus.
Ecclesiam Christi tua gratia sic tueatur,
Expers ut sortis divinæ non habeatur.

Sur la face superieure.

In cruce suspensus ad se trahit omnia Christus;
Surgit & invictus de funere glorificatus.

Je ne parle pas de l'eglise, qui est assez belle pour le pays, mais elle n'est pas decorée. On y conserve le saint Sacrement, non au grand autel, mais dans un armoire enfoncée dans le mur du côté de l'evangile, & fermée d'une simple grille de fer & d'un voile. On montre dans la nef un pain converti en pierre, on ne dit pas comment, ni à quelle occasion. Nous vîmes dans la crypte soûterraine un autel, au milieu duquel il y a un trou de la largeur d'un demi pied de diametre, couvert d'une plaque de fer. C'est assurement où on a mis les reliques, lorsqu'on en a fait la dedicace. On pretend que l'empereur saint Henry venoit dans cette crypte par un lieu soûterrain, avec sainte Cunegonde son épouse, pour assister la nuit à matines avec les religieux. De l'eglise on entre dans une grande chapelle, qui sert de sepulture aux abbez; on dit qu'un possedé y a

été délivré du demon sur le tombeau du saint abbé Jean de Susat, un des premiers reformateurs du monastere. Tout le monde sçait que c'est à Abdinghoff qu'a vêcu le fameux saint Paterne reclus, qui ayant predit que la ville de Paderborne seroit consumée par le feu du ciel, & voyant sa prophetie accomplie, aima mieux brûler tout vif, que de sortir de la cellule où il s'étoit volontairement enfermé, pour témoigner à Dieu son amour, comme le rapportent Sigebert, Marianus Scotus & d'autres auteurs. On voit encore dans le jardin les masures de sa cellule, & tout proche on a bâti une chapelle en l'honneur de saint Alexis.

Je n'ai pas parlé jusqu'à present de la biblioteque, il y a peu de manuscrits. Les principaux sont quelques lectionaires, des recüeils de vies des saints, celle de saint Meinverc, des observations sur la regle de saint Benoît d'un *Magistri Hugonis*. Il y a aussi de très-beaux textes des evangiles. Dans l'un de ces manuscrits nous trouvâmes les vers suivans en l'honneur du pape Paschal II. par un Milon, qui apparamment est le cardinal Milon, moine de saint Aubin d'Angers, duquel on a quelques vers semblables.

Magnificandus & omnicolendus ubique timendus,
Justitiæ fidem qui Petri continet ædem.
Nomine PASCHALIS *venerandus vir specialis,*
Lux, decus ecclesiæ, caput orbis, imago sophiæ,
Examen juris, pia forma sequenda futuris,
Cujus ad adventum terror fregit Beneventum.
Sit per eum salvus quem Virginis edidit alvus.
Si genus & speciem dialectica cuncta novaret,
Magnus Aristoteles si scire suum repararet,
Tullius & Plato si surgant fonte renato,
Si de Parnasso transferret carmina Naso,
Magnificandus ut es, vix dignum laude sonarent.
Nobilitate tui generis nimis es specialis,
Moribus & vita magis es quam pontificalis.
Roma caput mundi si præmunita fuisset,
Sedis apostolicæ tibi pridem jura dedisset,
Justitiæ legi tua vox nihil ante tulisset.

In Samio summo bivio sic vita regatur.
Ne leve læva levet, levitatem dextra sequatur.

Les religieux de cette maison étudient très-bien, ils ont une fleurissante jeunesse, qui est de grande esperance, & depuis 1700 ils ont donné neuf maîtres de philosophie & de theologie à plusieurs monasteres de differens ordres; à la celebre abbaye de Corbie en Saxe un lecteur de theologie; aux chanoines reguliers de Riechenberg un lecteur de philophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Dalheim un lecteur de philosophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Grauhoff, ou *Georgii Montis*, un lecteur de philosophie & de theologie; aux chanoines reguliers d'Hamersleben deux lecteurs de philosophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Bodeken deux lecteurs de philosophie&de theologie;aux religieux d'Hardenhousen de l'ordre de Cîteaux,un lecteur de theologie.

Comme les religieux d'Abdinghoff se distinguent par leurs vertus & par leurs sciences, on ne doit pas s'étonner s'ils joüissent de très-beaux privileges.

Dans toutes les assemblées l'abbé tient le premier rang après le prince, dans les processions publiques les religieux ont le pas au-dessus des chanoines de la cathedrale, privilege dans lequel ils ont été maintenus par un jugement contradictoire du saint Siege. Lorsque les chanoines viennent au monastere avec les religieux, ils n'ont dans le chœur que la gauche, & les moines occupent la droite. Je ne connois aucun monastere, qui en ce genre ait de si beaux privileges. Je trouve seulement que l'empereur Otton ayant érigé l'abbaye de Magdebourg en cathedrale, il transfera les moines dans un fauxbourg de la ville, & pour adoucir la peine qu'ils pouvoient avoir d'abandonner leur monastere aux chanoines, il ordonna que dans toutes les processions & assemblées publiques les moines auroient la droite. C'est ce que nous apprenons d'une ancienne chronique de Saxe, imprimée par Libnitz sur l'an 969.

Les R. P. Jesuites occupent le convent des Cordeliers,

mais comme l'eglise de ces peres étoit petite, ils vont la convertir en d'autres usages. Ferdinand de Furstemberg leur en a bâti une magnifique. Ils ont une image de la Vierge, qu'ils croyent & qu'ils honorent comme miraculeuse, & on dit que c'est devant cette image que le fameux Kirker étant encore novice, fut gueri de la lepre. Nous y vîmes une partie de la chasuble de S. François Xavier, & un calice d'or. Leur bibliotheque est la meilleure que j'aye vûë en Allemagne. Elle est digne d'une compagnie qui fait profession d'étudier, & de communiquer la science aux autres. C'est encore un Furstemberg qui a fait bâtir le convent des Capucins. & qui leur a donné le bras de saint Liboire. Les religieux de l'Observance reconnoissent aussi Ferdinand de Fürstemberg pour leur fondateur, il est enterré chez eux, & il vouloit leur donner sa bibliotheque, mais ils le remercierent, disant qu'elle étoit trop belle pour des pauvres. Il la donna aux Jesuites, qui profiterent avec joye de la simplicité de ces bons peres, qui n'ont pas de biblioteque, quoiqu'ils soient obligez d'étudier pour se rendre capables de prêcher & de diriger.

Bodechen. Le monastere de Bodechen situé à trois lieuës de Paderborne dans une solitude affreuse, environné de tout côté de bois & de hautes montagnes, étoit dans son origine une abbaye de religieuses Benedictines, fondée par saint Menulfe diacre, qui apporta du Mans à Paderborne les reliques de saint Liboire. Il le choisit pour le lieu de sa sepulture, & son corps y est encore aujourd'hui en grande veneration. Dans la suite ces religieuses s'étant relâchées de l'étroite observance, elles oublierent insensiblement ce qu'elles étoient, & eurent la vanité de prendre la qualité de chanoinesses, & de se seculariser. Leurs excès alloient si loin, que l'evêque de Paderborne se crut obligé de les supprimer entierement, & de mettre en leur place des chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim, dont la vie & la penitence égaloient celle des moines les plus austeres. Ils y assemblerent plus de cent cinquante religieux, qui par leur exacte discipline firent tant de bruit dans le pays, que

cette maiſon devint bien-tôt la mere de vingt ſept autres, où l'on vivoit avec la même auſterité. On conſerve encore les vies des ſept premiers prieurs ou prevôts, qui ſont ſi édifiantes, qu'il eſt ſurprenant qu'on laiſſe dans l'obſcurité de ſi brillantes lumieres, qui feroient ſans doute bien du fruit, ſi on les mettoit au jour.

Le prieur qui gouverne aujourd'hui meriteroit bien d'avoir rang parmi ceux-là, car il a la reputation d'un ſaint, & il paſſe ordinairement toute la matinée en prieres dans l'egliſe. Il nous parut un grand homme de bien, & nous édifia beaucoup. Il nous retint deux jours chez lui, & nous fit voir ſa bibliotheque avec beaucoup de bonté. Elle paſſe pour une des plus riches du pays en manuſcrits. Les plus conſiderables ſont un recüeil de vies des ſaints en douze gros volumes, dont chaque volume contient les vies des ſaints d'un mois. C'eſt le recueil le plus ample & le plus accompli que j'aye jamais vû. On dit que les Jeſuites d'Anvers en ont beaucoup profité.

Le public en eſt redevable aux ſoins d'Arnaud Huls ſeptiéme prieur de Bodeken, qui les a ramaſſez avec beaucoup de peine, les a reduits en ordre, & les a faits tranſcrire. La pluſpart des autres manuſcrits ſont recents, le plus ancien eſt un fragment de la chronique d'Eginard, & un ouvrage qui a pour titre, *Honorius cardinalis de vitæ cognitione*. Je ne parle pas d'un manuſcrit de Lactance, à la fin duquel on lit ces mots, *Firmiani Lactantii viri praecellentis ingenii, qui vel ſolus inter Chriſtianæ profeſſionis ſcriptores ſupereminet nitore quodam & copia, vel nullum eorum ſequitur facundia ſimul & lenitate ſermonum, Divinarum inſtitutionum adverſus gentes, de Ira quoque Dei ad Donatum, necnon & de Opificio Dei & formatione hominis ad Demetrianum finiunt libri per fratres presbyteros & clericos congregationis domus Viridis-horti ad S. Michaëlem in oppido Roſtockcenſi partium inferioris Sclaviæ, prout facultas & induſtria tulit emendate ſatis & accurate conſummati, anno Incarnationis Dominicæ milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo ſexto quinto calendas Aprilis. Deo gratias.*

Lorſque nous étions à Bodeken nous vîmes un mar-

chand, qui nous dit avoir autrefois mené de là à Paris treize mille moutons, & qu'en trois heures de tems il les avoit vendus, & avoit été payé de tout. Ce qui fait voir la consommation qui se fait dans Paris.

Brindler Le 28 d'Octobre nous partîmes de Bodeken pour aller à Brindler: c'est une petite abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a été d'abord fondée pour des filles, mais aujourd'hui il y a des moines. Elle est située, comme la plûpart des monasteres de cet ordre, dans une grande solitude. Lorsque nous y arrivâmes l'Abbé étoit en compagnie, mais celui qui avoit soin des hôtes vint nous recevoir fort charitablement, & en attendant le dîné, il nous mena chauffer à la cuisine, car en ce pays-là on n'y regarde pas de si près, & on ne fait pas tant de façons. Nous y comptâmes jusqu'à dix chiens de chasse, qui se chauffoient auprès d'un grand feu propre à rôtir un bœuf; la coûtume de ces cantons là étant de mettre au feu des arbres entiers, qu'on fait tirer par des chevaux. Après dîné nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le religieux qui nous avoit déja parlé, nous dit de la part de son abbé, qu'il n'y avoit point de bibliotheque à voir pour nous. Nous ne crûmes pas y perdre beaucoup, car tout nous parut fort petit & fort mince dans cette maison, ainsi sans perdre tems, nous reprîmes nôtre équipage, & nous remontâmes à cheval pour aller coucher à Statberg, qui n'est qu'à une lieuë & demie de là.

Statberg. Statberg est une petite ville située sur une haute montagne, où les Saxons adoroient l'idole Irmensul, que Charlemagne détruisit, après les avoir vaincus. On dit que ce pieux Empereur y bâtit un monastere dans le même endroit. C'est aujourd'hui une prevôté qui dépend du monastere de Corbie en Saxe, où il y a huit religieux. On l'appelle en latin, *S. Petri in Monte Martis*. On voit derriere l'eglise une colomne dans le lieu même où on croit qu'étoit l'idole Irmensul, avec cette inscription.

DUX OLIM FUI SAXORUM

ATQUE

DEUS.

MARTIUS ME POPULUS

COLUIT.

POPULUS QUI ME RITE ET PERPETIM COLIT,

EORUM CIVITAS

PRINCEPS ESSE SOLET, ET PRIMO LOCO

PRÆLIUM COMMITTERE.

Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige ni de l'inscription ni de l'idole, mais on ne sera pas fâché de voir ici la description qu'en fait Ernstius dans ses observations lib. 2. cap. 17. *Hæc effigies in multis Saxonum templis depicta fuit, & hac quidem forma. Vir erat armatus, floribus ad pubem usque circum eum undique è terra surgentibus. Deus enim præliorum habebatur ortumque à flore duxisse credebatur. Hac mente id fictum ita, ut bella gravissima levi sæpe de causa suscipi significarent, & vel florem ad arma homines concitare interdum ostenderent. Gladio erat accinctus. Dextra vexilium gerebat, cui insigne erat flos purpureus, læva lancem. Galeæ insidebat gallus gallinaceus, quod magnorum bellorum erat signum. Lanx multa esse perpendenda docebat: credo, in bello suscipiendo ut removeatur omnis temeritas, & injustitia. Pectus idoli nudum erat, insistente ei urso; quo fortitudinem docebant atque intrepidum in periculis animum. Nemo enim militum videri vult ignorare, fortiter in hostem esse pugnandum, & si quando in fugam conjectus sit, ursinos mores capiendos, circumspiciendumque, & si viderit eum à quo sit perter-*

ritus, impetum in eum faciendum, si tamen expediat & possit. Clypeum quoque adjecerant, cui inscripta erat, Lanx, Rosa, & Leo: *quod huc spectabat, ut fortitudine atque calliditate omnia esse bella expedienda docerent. Hæc statua Martisburgi in Vvestphalia quoque erat, quam Carolus magnus abolevit.*

On a érigé une autre figure dans le cimetiere, qui a beaucoup plus de vertu que celle d'Irmensul, puisqu'elle sauve la vie aux criminels. C'est celle de Roland general des armées de Charlemagne, dont on fait un saint. Elle sert d'azyle à tous les criminels, & on n'oseroit mettre la main sur celui, qui étant poursuivi, peut seulement la toucher. Le Prieur ne le peut faire arrêter, il n'y a que l'Empereur seul qui ait ce pouvoir. Il y a dans l'eglise du monastere une paroisse, qui est desservie par un religieux. Lorsque nous y étions, une femme vint offrir son enfant à Dieu quarante jours après ses couches, & le pasteur recita sur elle & sur son enfant un grand nombre de prieres.

Dalheim

De Statberg nous fûmes à Dalheim, qui n'en est éloigné que de trois lieuës. Nous vîmes en passant le lieu où Charlemagne defit les Saxons pour la derniere fois, & les reduisit à son obéissance après trente ans de guerre, & presqu'autant de victoires remportées sur ces peuples barbares. Dalheim étoit originairement un monastere de religieuses, qui s'étant relâchées, prirent la qualité de chanoinesses; mais leur vie étoit si licentieuse, qu'on fut obligé de mettre en leur place des chanoines reguliers de la Congregation de Vvindesheim, dont la vie sainte répandoit un grand éclat dans le pays. Ils furent tirez du monastere de Bodeken, & s'accrurent tellement, qu'on y compta jusqu'à cinquante freres convers: on peut juger par là du nombre des religieux de chœur: aujourd'hui il n'y en a pas tant, mais leur maison est fort jolie, & passe pour une des belles du pays. A la verité il n'y a rien de magnifique, mais tout y est propre & riant. Il y a une trés-grande liaison entre eux & les Benedictins, qui de tems en tems leur donnent des maîtres pour enseigner la philosophie & la theologie à leurs jeunes religieux. L'abbé

de d'Abdinghoff a été de ce nombre, & il y a fait de si bons disciples, qu'il les a rendus capables d'enseigner eux-mêmes. Nous y fûmes reçus fort cordialement. La bibliotheque est remplie d'anciennes éditions, & de plusieurs manuscrits presque tous recens, & d'ouvrages de pieté. Car les premiers chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim cherchoient plus à s'édifier qu'à devenir sçavans. Les principaux sont les statuts synodaux de Pierre archevêque de Mayence, la chronique de Henri de Herefort, & les livres de l'imitation de Jesus-Christ avec le nom de Thomas à Kempis. Mais il faut remarquer 1. que son nom n'y a été mis qu'après coup, & à la marge: il est neanmoins de la premiere main. 2. Que le manuscrit n'est pas fort ancien, & qu'il peut bien avoir été écrit après la premiere édition, où cet ouvrage est attribué à ce pieux chanoine regulier. 3. Que cependant il paroît qu'on a fait grand fonds sur ce manuscrit dans les contestations qui ont partagé les savans sur l'auteur de cet excellent ouvrage; car on n'a pas negligé de marquer qu'il a été envoyé à Paris par la poste, pour servir de défense contre ceux qui vouloient attribuer ce livre à un autre. Mr. le Prieur nous fit toutes sortes d'honnêtetez, & il ne tint pas à lui que nous ne restassions plus long-tems chez eux. Mais la saison étoit trop avancée, & nous étions bien aise d'avancer. Ainsi nous prîmes le chemin de l'abbaye d'Hardenhousen de l'ordre de Cîteaux, qui n'est qu'à trois lieües de Dalheim. Hardenhousen

Cette abbaye est dans une grande solitude, comme le sont presque toutes celles de cet ordre. Elle fut fondée l'an 1140 par Bernard evêque de Paderborne, qui la choisit pour le lieu de sa sepulture, qu'on voit au milieu du choeur où il fut enterré. Il y avoit autrefois cent religieux, & quarante convers: aujourd'hui il n'y a que vingt-six religieux. La maison est assez belle. L'eglise est l'ouvrage des premiers religieux qui ont habité ce desert, aussi se ressent-elle de la simplicité des premiers peres de l'ordre; mais on y a fait des ouvertures & des ornemens qui en déguisent un peu l'antiquité. Le cloître est assez beau, l'ap-

partement de l'abbé, sur tout la grande sale est magnifique. La bibliotheque, à ce qu'on dit, étoit autrefois remplie d'un grand nombre de manuscrits, dont la plus grande partie est passée dans celle du prince de Vvolfenbutel. Il en reste pourtant encore quelques-uns, dont les principaux sont S. Augustin sur les pseaumes, les lettres d'Ives de Chartres, l'histoire des guerres de la terre sainte par Robert abbé de saint Remy, quelques ouvrages de S. Bernard, un recüeil de sermons prononcez au concile de Basle, les sermons d'Egbertus, le glossaire d'Albert moine de Sibourg, un ouvrage du moine Guillaume sur la virginité. Nous passâmes à Hardenhousen la fête de la Toussaint. L'Abbé officia pontificalement. Il avoit pour ministres un prêtre assistant, un diacre, un soûdiacre, un thuriferaire, & deux ceroferaires. Deux seculiers revêtus de gris avec des manteaux portoient sa crosse & son livre. Le prêtre assistant avoit une petite baguette d'argent attachée à son bras, avec laquelle il montroit au celebrant ce qu'il devoit lire. La messe fut chantée en musique, mais elle n'en fut pas plus longue; car le soûdiacre ne chanta qu'une periode ou deux de l'epître, le celebrant ne chanta que le commencement de la preface jusqu'à ces mots, *aequum & salutare nos tibi semper gratias agere*. Il ne chanta de même que la preface de l'oraison dominicale, *Oremus praeceptis salutaribus moniti, & divina institutione formati, audemus dicere*, & recita tout bas le *Pater*. Avant l'*Agnus Dei* il ne chanta point *Dominus vobiscum*, *Pax Domini sit semper vobiscum.* Nous avions déja remarqué quelque chose de semblable en d'autres eglises d'Allemagne, ainsi cela ne nous surprit pas. En France on le regarderoit cet usage comme un grand abus, mais en ce pays-là on y est si accoûtumé, qu'on n'y fait pas reflexion. On ne sçait pas même que le concile de Basle l'a condamné Car voici comme il s'exprime dans la session XXI. chapitre 8. *Abusum aliquarum ecclesiarum, in quibus* credo unum Deum *quod est symbolum & confessio fidei nostrae, non complete usque ad finem cantatur, aut praefatio seu oratio Dominica omittitur, vel in ecclesiis cantilenae saeculares admiscentur, seu missa*

privata sine ministro aut per secretas orationes ita submissâ voce dicitur, quod à circumstantibus audiri non potest, abolentes, statuimus, ut qui in his transgressor inventus fuerit, à suo superiore debite castigetur. A l'offertoire le diacre encensa chaque religieux en particulier. L'Abbé communia son soûdiacre au coin de l'autel avant de dire le *Misereatur tui*, mais les autres religieux communierent au coin de l'autel après le *Confiteor*, &c. Les vespres furent chantées sans solemnité, & il n'y avoit que deux cierges allumez à l'autel. Après les vespres du jour, on dit celles des morts, à la fin desquelles les domestiques chanterent des cantiques en langue vulgaire pour les ames du purgatoire.

Le lendemain nous prîmes congé de monsieur l'Abbé, qui eut la generosité de nous offrir de l'argent, mais nous le remerciâmes, & nous nous contentâmes d'un guide qu'il nous donna pour nous conduire à Gerden.

Gerden est une abbaye de religieuses Benedictines à six lieuës de Paderborne, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de l'evêque Bernard. Il y a trente religieuses, qui vivent dans une bonne regularité. Elles gardent la clôture, se levent à minuit, & rentrent au chœur à six heures. Les fêtes & les dimanches elles y demeurent depuis ce tems jusqu'à onze heures. Les visiteurs ont voulu de tems en tems les soulager d'une si grande fatigue, mais elles n'ont jamais voulu interrompre une si sainte pratique, qu'elles ont reçuë de leurs anciennes. C'est encore une regle inviolable parmi elles, d'entendre tous les jours toutes les messes qui se disent dans leur eglise. Leur pieté rend leur maison florissante, & je ne sçai s'il y en a aucune où l'hospitalité soit exercée avec tant de generosité. Elles ont un corps de logis magnifique, & des appartemens très-propres pour recevoir les hôtes. Elles ont trois religieux de Marienmunster pour les diriger, qui nous attendoient, & qui nous témoignerent beaucoup de bonté. Il paroît par leurs titres que dès le commencement de leur fondation elles n'ont point eu d'autres directeurs que des Benedictins, & que de tout tems il y a eu des religieux & des religieuses à Gerden. Gerden

L'abbaye de Marienmunster est à cinq lieuës de Gerden Marienmunster.

dans une très-grande solitude. Il y a quarante religieux, dont treize desservent les cures ou des maisons de filles. Car dans toute l'Allemagne les religieux Benedictins ont plus de cures que les chanoines reguliers & les Prémonstrez. L'Abbé est sçavant, & a enseigné long-tems avec applaudissement la doctrine de saint Thomas : mais il ne reste dans le monastere aucun monument qui ait échapé à la fureur des heretiques, ainsi nous partîmes dès le lendemain pour aller à Corvée.

Corvée

Il y avoit long-tems que nous desirions de voir cette abbaye, qui est un essain de nôtre Corbie de France : c'est pourquoi nous y fûmes reçus, non comme des étrangers, mais comme des confreres. Tout le monde sçait qu'elle doit son origine à l'abbé saint Adalard, cousin germain de l'empereur Charlemagne, qui après avoir donné de grands biens à son monastere, où il y avoit alors trois cens religieux, apprehendant qu'il ne fût trop riche, fonda de ses propres revenus l'abbaye de Corbie en Saxe, où il vouloit avoir des predicateurs, pour la conversion des Saxons & des pays septentrionaux. En quoi il réussit si bien, que cette nouvelle Corbie devint un seminaire de saints Evêques & d'Abbez ; entre lesquels saint Anschaire evêque d'Hambourg, & apôtre des pays septentrionaux, a porté la lumiere de l'evangile dans le royaume de Danemarck. Saint Adalard avoit d'abord fondé la nouvelle Corbie à deux lieuës de l'endroit où elle est aujourd'hui, *in loco horroris & vastæ solitudinis* ; mais ce desert affreux se trouva tellement dépourvû des choses les plus necessaires à la vie, que les premiers religieux qui s'y établirent d'abord, ne purent pas y rester long-tems, & quelqu'attrait qu'ils eussent pour la retraite, pour la pauvreté & la penitence, ils furent obligez d'abandonner un lieu tout à fait sterile, & où ils manquoient de tout, pour fixer leur demeure sur le bord du Veser, dans un lieu fort agréable, & qui passe pour le paradis terrestre de la Saxe. La sainteté de leur vie, & leur zele apostolique, leur attira l'estime & l'amour de tous les nouveaux convertis à la foi, qui leur firent tant de bien, que l'abbaye de Corbie devint bien-tôt une des plus puissantes de l'Allemagne, &

que les plus grands Seigneurs du pays, les Princes mêmes, se firent gloire d'être ses vassaux. On ne sera peut-être pas fâché d'en voir ici une liste que nous avons tirée de l'histoire du monastere.

ANNO 1300. CIRCITER TALES ERANT VASSALLI.

Inter feudales præcipuos Corbeiæ olim numerabantur.

Dux Stetinensis cum insula Rugiana & provincia Sclavorum.

Dux in Luneburg, Bordevvich, Bomeneborg, Vvelpe *cum adjacentibus advocatiis.*

Dux in Braunsvveig Vvulffenbuttel *advocatiam in* Kroppenstede *in* Scheiningen *cum decimis & mancipiis.*

Dux in Embecke *castrum* Eberstein *cum saltu & principatu* Solinge, *qui dicitur* Forst *& suis mancipiis, bona ministerialia in* Hoyen, *in* Borge *& in* Detmaringhusen, *& in* Bretthusen *de* Frygen.

Dux in Gottingen Uslar Nien Nouvver *& partem Solingiæ, in qua jam structum est* de Furstenberg, *oppidum* Northeimb *cum aliis decimis & mancipiis, oppidum* Munden *cum suis mancipiis. Langravius Hassiæ quæ bona habeat à Corbeia, vide cartul. 1. fol 520.*

Comes de Ansolt. *Comes de* Holsten *in* Sconborg. *Comes in* Eberstein. *Comes de* Pyrmondt. *Comes de* Vvoldenberg. *Nunc habet ecclesia Hildesiensis. Comes in* Dassele. *Nunc habet ecclesia Hildeliensis.*

Comes in Schvvalenberg. *Ex parte ecclesia Paderbornensis minus debite. Comes de* Borga. *Comes de* Vvaldeck. *Comes in* Regenstein. *Comes in* Ravensberg. *Comes in* Sternberg. *Comes in* Oldenburg. *Comes in* Tecklenborg. *Comes in* Spegelberg.

BARONES.

Dominus in Mansfeldt. *Dominus in* Hademersslede. *Dominus de* Lippia. *Dominus in* Schonenberg. *Dominus in* Depholt. *Dominus in* Humborg. *Dominus in* Bruchhausen. *Dominus* Escherde.

Dominus in Schavenborg *alias* Von Dalvvig. *Dominus in*

Desenberg *alias* de Spegell. *Dominus de* Brakelé.

Hi omnes sunt exemti in propria persona. Ad sequendum cum armis & potentia Romanum imperium, erit in ordinatione abbatis Corbeiensis, sicuti in litteris regum & imperatorum Romanorum plenius continetur.

L'abbaye de Corbie ayant des vassaux si puissans, il ne faut pas s'étonner si l'abbé est prince du saint Empire, s'il a rang dans les dietes, s'il fait battre monnoye, & s'il a toutes les prerogatives d'un souverain. Mais quelque florissante que soit cette abbaye, & quelqu'illustres qu'ayent été de tous tems les abbez qui l'ont gouvernée, elle a été sujette, comme une infinité d'autres, à bien des revolutions, qui l'ont quelquefois mise à deux doigts de sa perte. On ne peut s'imaginer les violences & les prophanations que les Lutheriens y ont commises : le siécle passé elle a été entierement ruinée par les Suedois ; enfin il ne reste aujourd'hui de l'ancien monastere que le portail de l'eglise, qui pourroit bien être du tems de saint Adalard : tout le reste est nouveau, mais l'abbé qui gouvernoit alors l'a entierement reparée, avec tant de magnificence, qu'elle passe pour le plus beau & le plus somptueux monastere de toute l'Allemagne. L'eglise neanmoins qui a été bâtie sous ses predecesseurs, est petite, mais tous les lieux reguliers sont vastes & splendides, & l'appartement de l'abbé est si étendu, qu'on prétend qu'il peut y loger trois princes avec toute leur suite. Il y avoit autrefois à Corbie une très-riche bibliotheque, mais on peut juger que les heretiques ne l'auront pas épargnée. Presque tous les manuscrits ont été transferez dans la bibliotheque du prince de Wolfenbutel. Il ne laisse pas d'y en rester encore quelques-uns qui ne sont pas à mépriser. Voici les principaux : un très-ancien texte des evangiles ; un recueil d'anciennes loix des Saxons, des François, des Thuringiens, & des anciens canons penitentiaux ; les coûtumes du monastere écrites en deux livres il y a plus de six cens ans ; un recueil de traitez spirituels in folio, dont le premier écrit l'an 1436. est une exposition sur le canon

de

de la messe ; les quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ d'un caractere plus beau, & qui paroît plus ancien ; deux autres manuscrits de l'imitation de Jesus-Christ, l'un de l'an 1461, & l'autre de 1479, tous sans nom d'auteur ; un commentaire sur la regle de saint Benoît, sans nom d'auteur. De la bibliotheque on entre dans le chartrier, l'un des plus beaux & des mieux en ordre que j'aie vû, je puis ajoûter, & des mieux conservé ; car nonobstant les diverses revolutions qui sont arrivées dans cette illustre maison, il paroît encore dans son entier, & c'est là qu'on a puisé tout le fonds de l'histoire de Paderborne.

Lorsque nous étions à Corvée on celebra la fête de la dedicace de l'eglise, & le même jour monsieur l'Abbé fit la dedicace d'une chapelle qu'il avoit fait bâtir dans la cour pour les domestiques. Car l'abbé de Corvée a droit de consacrer les eglises. Il donna ensuite à tous ses religieux un magnifique repas dans une grande sale où il mange d'ordinaire avec les hôtes. Elle est ornée d'un très grand nombre de tableaux très-fins, qui pour la pluspart sont des presens du dernier prince de Brunsvvic, qui étoit catholique. Nous remarquâmes dans tous les repas que nous prîmes avec l'abbé, que lorsqu'il boit à la santé de quelqu'un, celui-là se tient debout & se découvre, tandis qu'il boit, de quelque condition qu'il soit. Quand il nous fit l'honneur de boire à la nôtre, nous voulûmes aussi observer le ceremonial, mais il nous fit asseoir & couvrir. C'est un prélat fort humain, qui n'a rien de fier, & on ne reconnoît qu'il est prince, que par les honneurs qu'on lui rend. Sa dignité de prince ne lui fait pas oublier qu'il est religieux. Il est très-regulier dans sa conduite, & exact dans tous ses exercices. Il assiste tous les jours très-ponctuellement à l'office divin avec ses freres, sans faste & sans ostention. Enfin c'est un très-bon abbé, dont nous ne pouvons dire que du bien, non plus que du prieur, qui est un homme sçavant, & du Soûprieur, qui est un très-saint religieux, & generalement de toute la communauté, qui nous a édifié. Nous y demeurâmes trois jours, mais nous n'y fûmes pas assez pour l'abbé, qui fit tout ce qu'il pût pour nous rete-

nir pendant l'hyver. Nous esperions aller de là la celebre abbaye de Fulde, la premiere & la plus illustre de toute l'Allemagne : mais comme il nous falloit passer plusieurs jours sur les terres des heretiques, tout le monde nous dit qu'ils ne manqueroient pas de nous insulter, si nous ne changions pas d'habit. Cela nous obligea de porter nos vûës ailleurs, & de prendre la route de Cologne. Ainsi nous repassâmes à Gerden & à Paderborne, d'où nous partîmes le 10. de Novembre. Nous allâmes coucher ce jour-là à Altenruden dans la Surlande, chez le Curé qui étoit un religieux de nôtre ordre, à qui nous portâmes une lettre de nos confreres d'Adbinghoff : il nous reçut fort charitablement, & aussi bien qu'on peut souhaiter dans un pays où l'on n'a pas les commoditez que nous avons en France. Le lendemain qui étoit le jour de saint Martin, nous fûmes dire la messe à la paroisse, & par la propreté que nous y remarquâmes, nous vîmes qu'elle avoit pour pasteur un regulier. Nous y apperçûmes à côté de l'autel un crucifix habillé & attaché avec quatre cloux. Nous prîmes ensuite congé du bon curé, qui nous donna un guide & une lettre pour son abbé, qui étoit à Vvartheim petite ville à deux lieuës de là. Nous trouvâmes en lui un homme de merite & sçavant, qui nous témoigna de la joye de nous voir. Il nous retint à dîné, & nous donna un guide, qui nous conduisit à quatre lieuës de là chez un curé, qui étoit un de ses religieux, avec ordre de nous donner un autre guide, qui nous conduisit le lendemain à son abbaye de Graffchat, ce qui nous fit un très-grand plaisir, car dans toute la Surlande on ne trouve que des montagnes & des bois, un pays desert, peu peuplé, & destitué de toutes les commoditez de la vie.

Graffchat. Nous passâmes la fête de tous les saints de nôtre ordre avec nos confreres de Graffchat, qui nous édifierent tous & par leur regularité & par leur zele à bien faire l'office divin. Ils sont quarante religieux, vingt-sept dans le monastere, & treize dans les cures : ils étudient bien, & tous les dimanches ils prêchent l'un après l'autre en latin. L'abbé est primat de Vvestphalie. Un peu avant la reforme de

Bursfelde, on n'y recevoit que des gentilhommes, comme on fait encore aujourd'hui dans quelques monasteres illustres d'Allemagne. Mais cet abus causa bien-tôt un si grand desordre dans le spirituel & dans le temporel, qu'on vit deux fois la maison sans aucune ressource, & à deux doigts de sa perte. Elle étoit reduite à un état si pitoyable quand elle fut unie à la congregation de Bursfelde, qu'il y avoit à peine de quoi entretenir cinq ou six moines. Depuis ce tems on s'est fait une loi de ne recevoir aucun gentilhome, quelque merite qu'il ait, & il n'y a pas encore long-tems qu'on refusa un proche parent d'un des principaux abbez de la congregation, qui s'offroit de faire beaucoup de bien à la maison. On se contente d'admettre des enfans de bons bourgeois, qui ne se font pas religieux pour décharger leur famille & chercher du pain, mais pour travailler serieusement à leur salut dans l'éloignement du monde. Ce fut la l'intention de saint Annon archevêque de Cologne, qui fonda, à ce qu'on dit, cinq monasteres de nôtre ordre, & entre autre celui de Graffchat. Tous les lieux reguliers sont de la derniere simplicité. Il n'y a rien de plus pauvre, ce qui n'empêche pas les religieux d'y vivre plus contens que s'ils étoient dans des palais : ils font leurs richesses de leur regularité Il reste dans la bibliotheque quelques manuscrits, dont les principaux sont la vie de saint Annon, les vies des peres du desert & de quelques autres saints, l'histoire ecclesiastique d'Eusebe de la version de Rufin, Raban sur Judith & Ester.

Nous fûmes de Graffchat au monastere des chanoines reguliers d'Evvich de la congregation de Vindesheim, où nous n'arrivâmes que fort tard, parce que les chemins sont fort mauvais. Ce monastere est situé dans un lieu fort agréable, sur le bord d'une petite riviere qui est fort poissonneuse, à un quart de lieuë d'Altendorf. Il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez que nous reçûmes du Prevôt, (car dans la congregation de Vvindesheim il n'y a point d'abbé, mais seulement des prevôts ou prieurs) il nous retint un jour entier. Nous vîmes cependant les manuscrits qui sont tous recens, le monastere n'ayant été fondé que l'an Evvich

1424 par un riche marchand, qui se nommoit Henry Vvich. Ils ne contiennent que des ouvrages de pieté, dont le principal est celui de l'imitation de Jesus-Christ sans nom d'auteur, à la fin duquel on lit ces propres mots: *Explicit libellus devotus de imitatione* JESU-CHRISTI *dictus*. Qui sequitur me non ambulat in tenebris, *finitus per Johannis Kirchten manus, cognominatus Busen, Domini* M. CCCC. XXXVI. *anno, exaltationis Crucis festo, quod tum celebrabatur ipsa* VI. *feria*. On peut juger par cette inscription de ce qu'on doit penser du prétendu original de Thomas de Kempis, conservé chez les Jesuites d'Anvers, qui n'a été mis au monde que l'an 1442, c'est-à-dire six ans aprés le manuscrit d'Evvich.

Akemberg Nous vîmmes en deux jours d'Evich à l'abbaye d'Altemberg de l'ordre de Cîteaux, appéllée en latin *Veteris Montis*, soit parce qu'elle est environnée de tout côté de montagnes, soit parce qu'elle a été d'abord bâtie sur le haut de la montagne, car aujourd'hui elle est dans un lieu très-profond. Elle passe avec justice pour une des principales de l'ordre. L'eglise est la plus belle que nous ayons vûë en Allemagne, la plus grande, la plus élevée, la plus delicate, & la mieux percée. Le dortoir dont la voute est soûtenuë par des petits piliers de marbre noir, le cloître & le chapitre, repondent à la beauté de l'Eglise. On voit dans le cloître la vie de saint Bernard peinte sur les vîtres. La bibliotheque n'est pas si considerable, il y a pourtant encore quelques manuscrits des Peres de l'eglise, parmi lesquels nous en trouvâmes un de plus de 500 ans, qui a pour titre: *Herenei Lugdunensis episcopi in Apocalipsim*. Ce titre nous frappa, mais ayant examiné l'ouvrage, nous reconnûmes aisement que cet ouvrage ne pouvoit être de saint Irenée; car il y est fait mention de d'Arius & de saint Martin. Saint Ambroise, saint Augustin & saint Gregoire y sont citez. Il n'y a guere de monastere où il y ait tant de sepultures illustres qu'à Altenberg; car on y compte jusqu'à seize Comtes, cinq Comtesses, sept Ducs, trois Duchesses, quatre Archevêques, & quatre Evêques, dont nous ne rapportons pas les noms

ni les epitaphes, qu'on trouve dans Jongelin, qui parle assez au long de ce monastere dans sa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux. On croit y avoir les chefs des saints martyrs Jean & Paul, & cette maison a toûjours passé pour avoir des reliques fort averées. La dixme des corps des onze mille Vierges, qu'ils disent avoir, en est une preuve. Toute leur eglise en est garnie, & à tous les autels on ne voit depuis le bas jusqu'au haut que de leurs ossemens. Il n'y a assurement aucune maison de cet ordre, qui ose se glorifier d'avoir onze cens corps saints comme Altenberg. On en doit sans doute être surpris, mais la maniere dont on dit que ce nombre prodigieux de saints y est venu, est encore plus surprenante. Il faut rapporter ici la chose, pour la rareté du fait, telle que les religieux nous l'ont rapportée eux-mêmes d'un ton fort serieux. Il y avoit, nous dirent-ils, dans une grange du monastere un saint Frere convers, qui étant une nuit en oraison, vit une grande procession de saintes Vierges, qui venoient de Cologne. Il fut si charmé de leur modestie & de leur devotion, qu'il ne pût s'empêcher de les suivre. Elles vinrent droit à Altenberg, entrerent dans l'eglise, & de l'eglise se retirerent dans le chapitre. Le Frere convers ravi de ce qu'il avoit vû, passa le reste de la nuit dans l'eglise. Sur ces entrefaites le sacristain étant venu sonner matines à deux heures, fut fort surpris de trouver à l'eglise ce frere, qui devoit être à sa grange; & quoique ce fut le tems de la nuit, où selon la regle on doit garder un plus grand silence, il ne pût s'empêcher de lui demander ce qu'il faisoit là. Belle demande, lui repondit le frere, n'avez-vous pas vû cette belle procession de saintes Vierges qui sont venuës de Cologne? Le sacristain lui repondit que non. Vous n'avez, lui dit le frere, qu'à aller au chapitre, vous les y trouverez. Cependant on chante matines, lesquelles étant finies, le sacristain avertit l'abbé de ce qui se passoit: l'abbé attendit jusqu'après primes, qu'il vint à la tête de la communauté, & trouva le chapitre tout rempli d'ossemens. Mais comme le demon se plaît toûjours à troubler les choses saintes, il avoit mêlé parmi tant de sain-

tes reliques un os de cheval, qui exhaloit une odeur si puante, qu'on ne pouvoit la supporter. Alors l'abbé exorcisa ces ossemens, & à l'instant l'os de cheval sauta de lui-même hors du chapitre, & la mauvaise odeur cessa. L'abbé ramassa tous ces ossemens, & les porta avec respect dans l'eglise; & pour ne pas être trompé, il envoya à Cologne des religieux à l'abbaye des Machabées, pour sçavoir si toutes les onze milles Vierges s'y trouvoient encore, lesquels virent la place d'onze cens vuides, & vinrent faire leur rapport à l'abbé, qui rendit graces à Dieu du present qu'il lui avoit fait. Cesarius qui étoit sur les lieux, & qui étoit fort credule sur tout ce qui regardoit les visions & les miracles, parlant de cette translation, ne dit pas un mot de la procession des Vierges, ni du Convers. Voici comme il s'explique dans ses dialogues dist. 8. chap. 88. & 89. *Retulit mihi quidam monachus de Veteri-Monte, in quo amplius quam mille dicuntur esse corpora, quod nullas falsas inter se patiantur reliquias. Tempore quodam cum plurima illic allata fuissent corpora. Monachi laverunt illa, cumque eadem posuissent super sedes capituli, pannis mundis substratis & siccarentur, fœtor intolerabilis quasi ex eis exhalans omnium nares infecit. Timens vero domnus Gosuvinus abbas fœtorem, eumdem ex aliquo diaboli ludibrio fuisse creatum, ut per eum devotionem fratrum erga reliquias martyrum exingueret, assumtis secum sacerdotibus, vestes sacras induit, cum quibus circa hostium capituli stans sic ait: adjuro te immunde spiritus, per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos & sæculum per ignem, ut si aliquid tui operis est in hoc factore manifestetur & annihiletur, desque honorem Deo & Sanctis ejus. Mira res. Vix verba compleverat, & ecce os grande equinum cunctis videntibus de medio reliquiarum exiliens extra capitulum quasi turbine impulsum projectum est, cum quo omnis fœtor extractus est, advenitque odor suavissimus.* Nous avons rapporté ici ce que les religieux nous ont raconté eux-mêmes, & ce que Jongelin en a écrit dans sa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux, pour faire voir la credulité des Allemans. Il est surprenant de voir jusqu'à quel excès ils la portent sur le fait des miracles & des reliques; & si nous rapportions tout ce qu'ils

nous en ont raconté, on ne pourroit pas s'empêcher d'en rire. Ils s'imaginent avoir tout ce qui a servi à Jesus-Christ & à la Vierge Marie, & ils rendent tous les respects possibles à ces reliques fort incertaines, pendant qu'ils negligent celles des saints locaux, qui sont indubitables, & pour lesquelles ils devroient avoir plus de devotion. Lorsque nous arrivâmes à Altenberg l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous firent assez d'amitié. Il n'y eut qu'un brutal de palefernier qui donna à un de nos chevaux un grand coup de fourche, qu'il lui enfonça fort avant dans la cuisse. Nous souffrîmes cette insulte en patience, & nous n'en dîmes rien ni aux religieux ni à l'abbé, qui étoit à Cologne. Nous traînâmes comme nous pûmes nôtre bête jusques-là, où nous la troquâmes avec une perte considerable.

Le premier monastere qui se presenta à nous fut l'abbaye de Tuy, qu'on nomme vulgairement Dusse. Elle est située sur le bord du Rhin, & reconnoît pour fondateur saint Heribert archevêque de Cologne. On y voit sa chasuble qui est fort grande, & qui sert le jour de sa fête; sa crosse qui est de bois & en forme de potence; sa tasse de bois, qui est enchassée dans de l'argent; l'inscription qui fut trouvée dans son tombeau sur une lame de plomb en ces termes: *Anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi* MXXI. *indictione* V. XVIII. *calendas Aprilis, obiit Heribertus archiepiscopus, qui hoc monasterium fecit.* Son corps est dans une grande chasse faite dans le tems qu'il fut élevé de terre. L'abbé Rupert a été le plus bel ornement de cette maison. Il étoit religieux de saint Laurent de Liege, & avoit reçu du ciel une science infuse, qui l'a fait admirer dans les siecles posterieurs. Il fut abbé de Sibourg & de Tuy, où il mourut en odeur de sainteté l'an 1127. Il fut enterré dans le cloître, mais aujourd'hui on n'a aucune connoissance de l'endroit où il est. Voilà le sort des grands hommes. Il reste peu de monumens dans l'abbaye, nous n'y avons vû de considerable qu'un beau texte des evangiles, & la vie de saint Heribert. L'abbé & les religieux nous reçurent avec de grandes demonstrations d'amitié & Tuy.

d'estime. Outre ceux qui resident dans le monastere au nombre de trente ou environ, il y en a au moins dix-neuf qui desservent les cures : ils font de bonnes études, & sont fort reguliers. L'abbaye étant exposée, a été sujette à plusieurs revolutions. Du tems de Rupert elle fut brûlée, & il nous apprend qu'on ne fit cesser l'incendie, qu'en lui opposant un corporal, qui se garde encore aujourd'hui. Depuis ce tems-là elle a été ruinée plus d'une fois dans les guerres ; c'est pourquoi les religieux nous dirent qu'ils se seroient rebâtis il y a long-tems dans une solitude, qui est bien plus propre à la vie monastique, si saint Heribert n'avoit pas eu revelation que Dieu vouloit être servi dans ce lieu.

S. Pantaleon de Cologne

Outre l'abbaye de Tuy qui est hors de la ville au-delà du Rhin, il y a dans Cologne quatre abbayes de nôtre ordre, deux d'hommes, & deux de filles. Celle de saint Pantaleon est la plus considerable. Il y avoit autrefois plusieurs manuscrits, mais les religieux qui n'en connoissoient pas le prix, les ont vendus pour fort peu de chose : il n'y reste qu'une très-belle bible, l'histoire ecclesiastique de Pierre le Mangeur & Jean Belet. Il y a dans l'eglise trois tombeaux remarquables : Celui de Bruno archevêque de Cologne, frere de l'empereur Otton I. & fondateur du monastere ; celui du saint abbé Herimannus, & celui de l'imperatrice Theophanu femme de l'empereur Otton II. qui, à ce qu'on dit, apporta de Rome le corps entier de saint Alban martyr d'Angleterre. C'est une des belles reliques qu'on puisse voir. Car le corps est tout entier sans corruption, la tête separée du corps, parce qu'il eut la tête tranchée, ce qu'on remarque bien encore. On eut la bonté de nous faire voir à découvert ce précieux monument, & nous fûmes surpris de voir la facilité avec laquelle on ouvre les chasses des saints, car on ne fait aucune difficulté de les ouvrir à toutes les personnes un peu considerables, & cela est assez ordinaire dans tout le pays. Si au lieu de s'appliquer uniquement à l'étude de la scholastique & des cas de conscience, ils étudioient la discipline de l'Eglise, ils verroient qu'il n'y a

rien

rien de plus défendu dans les conciles, & que cette facilité est capable de rendre leurs reliques suspectes.

L'abbaye de saint Martin le Grand passe aussi pour considerable. L'eglise est ancienne & assez jolie. Il y a quelques manuscrits dans la bibliotheque, mais comme on bâtissoit, elle étoit toute derangée, & les livres en confusion les uns sur les autres, de sorte que nous ne pûmes rien voir. L'abbaye des Machabées est située dans le lieu même où l'on a fait mourir sainte Ursule & ses Compagnes. C'est pourquoi elle est en possession de ce grand tresor, qui sert d'ornement & de tapisserie à l'eglise, car leurs ossemens y sont rangez depuis le haut jusqu'en bas. On y montre encore à l'autel les sept chefs des sept freres Machabées, & celui de saint Joachim. Pour l'abbaye de sainte Agathe, elle étoit originairement de l'ordre de saint Augustin, & il n'y a pas trois cens ans que les religieuses ont pris la regle de saint Benoît. Je ne parle pas de la Cathedrale, qu'on nomme le Dôme. Si elle étoit achevée, elle seroit une des belles eglises qu'on puisse voir, mais il n'y a que le choeur de fait, & il n'y a pas d'apparence qu'on y mette jamais la derniere main. On y conserve les corps des trois Rois qui furent apportez de Milan à Cologne du tems de l'empereur Frederic Barberousse. Outre la cathedrale il y a dans la ville onze eglises collegiales, dix-neuf paroisses, quinze convents d'hommes, vingt-deux de filles, & plusieurs autres eglises moins considerables. Nous vîmes seulement celles où nous esperions trouver quelques manuscrits. La maison des chanoines reguliers, qu'on nomme *Corporis Christi*, est fort belle. Elle est de la congregation de Vvindesheim. On y conserve une très-belle bible en cinq volumes in folio, qui est d'autant plus respectable, qu'elle a été toute écrite de la propre main de Thomas à Kempis, comme nous apprennent ces paroles qu'on lit a la fin du cinquiéme volume. *Completum est hoc volumen novi Testamenti anno Domini* M CCCC XXVII. *in vigilia Pentecostes, per manus fratris Thomæ de Kempis ad laudem Dei.* Cette inscription fait assez voir ce qu'on doit penser de son pretendu original. S. Martin

de l'imitation de Jesus-Christ, conservé chez les Jesuites d'Anvers, à la fin duquel on lit cette inscription, sur laquelle on se fonde pour lui attribuer cet excellent ouvrage, qui étoit au monde plusieurs années auparavant. *Finitus & completus anno Domini* M CCCC XLI. *per manus fratris Thomæ Kempensis in Monte S. Agnetis prope Zvvoll.*

Comme on nous avoit beaucoup vanté la bibliotheque des Brigittains, nous fûmes dire la messe chez eux, & aprés l'avoir dite, nous demandâmes à voir les manuscrits. Aussitôt le superieur homme d'esprit, nous y mena lui-même. Nous y trouvâmes quelques manuscrits, mais recens & de peu de consequence; du reste la bibliotheque n'est pas mauvaise pour le pays. Cette maison est double, car il y a une communauté d'hommes & une de filles, qui n'ont toutes deux qu'une même eglise, où ils chantent successivement l'office divin les uns aprés les autres. Lorsque nous y arrivâmes, les religieux chantoient prime; aussitôt qu'ils eurent fini, les religieuses commencerent les leurs. Elles sont quarante, & portent une petite couronne sur leurs voiles.

Les Chartreux

Nous fûmes de là aux Chartreux, qui passent pour avoir la meilleure bibliotheque de Cologne. Lorsque nous y arrivâmes, ils étoient occupez à donner l'habit à un novice. Aprés la grande messe, tous les religieux étant assemblez dans le chapitre, le postulant vint en robbe de chambre faire sa demande au prieur, qui lui fit une exhortation en latin fort pathetique. Il la lût toute entiere sans aucune inflection de voix, & à la fin, il lui dit d'aller se revêtir des habits de gloire. Le novice se leva, & entrant dans une chambre voisine, il y prit ses habits religieux. On le conduisit ensuite à l'eglise, où on chanta le *Veni Creator*, & le prieur recita sur lui quelques prieres. Il entonna le *Miserere*, & le mena en ceremonie avec toute la communauté dans sa cellule, où il dit encore des prieres, & lui donna quelques avis. Le lendemain nous retournâmes pour voir la bibliotheque, qui est effectivement la meilleure qui soit à Cologne. Il y a un trés-grand nombre de manuscrits, mais la plus grande partie sont recents, & ne

contiennent que des ouvrages de pieté. Les principaux sont les vies des saints dont s'est servi Laurent Surius, les actes originaux du concile de Basle, les actes du concile de Calcedoine, les lettres de Jean Calcar Chartreux, & plusieurs autres ouvrages des peres de cette maison, qui a été feconde en grands hommes; car c'est de la chartreuse de Cologne que sont sortis Laurent Surius, Jean Lanspergius, dont les ouvrages sont si pleins de pieté, Jean Calcar. Je ne sçai si Denis Richels n'en étoit pas aussi profez. A la fin d'un manuscrit de saint Thomas contre les Gentils, on lit ces mots: *Istum librum dedit nobis Cartusiensibus in Colonia commorantibus, dominus Reynerus de Pomerio miles devotus sponte reclusus apud S. Pantaleonem in Colonia, qui obiit anno domini* M CCC LXXXII. *in festo S. Remigii, prima scilicet die mensis Octobris, cujus anima requiescat in pace.*

Nous partîmes de Cologne le premier Dimanche de l'Avent, pour aller à l'abbaye de Brunvvillers, qui n'en est éloignée que de deux lieuës. Nous y arrivâmes sur les onze heures, & monsieur l'abbé ne voulut point se mettre à table, qu'on ne nous eût preparé quelque chose à dîné, afin que nous pussions manger avec lui. C'est un Prélat qui a de fort belles qualitez, il est spirituel, honnête, regulier & sçavant. Il a enseigné la theologie en plusieurs monasteres de sa congregation, & éleve ses religieux dans les sciences, autant que le genie du pays le peut permettre. Il est le seul qui ait à Cologne un seminaire, où il entretient ses jeunes religieux pour étudier dans l'Université. Pour ce qui est de son monastere, c'est un des plus illustres de l'ordre, & le plus beau qui soit dans le pays. On y voit encore tous les anciens bâtimens, qui font aisement juger qu'il y a eu de tout tems grand nombre de religieux. Ezzon Erenfroy comte palatin, & Mathilde son epouse, en ont été les fondateurs. On y voit encore leurs tombeaux; & voici leurs epitaphes. Brunvvillers.

EPITAPHE DE EZZON ERENFROY COMTE PALATIN.

Nomen Erenfridi tribuat super æthera scribi,
Nomine pro cujus structa stat ista domus.
Ad quod eum factum conjux carissima tractum
Flexit, & hæc obiit, liquit & hic subiit.
Cujus fœcundi dederint cum pignora lumbi,
Substraxit natis quod daret hic monachis.
Quem sub bis senis Gemini misere calendis,
Qua fovet ille domo qui Deus est & homo.

EPITAPHE DE MATHILDE COMTESSE PALATINE.

Otto avus, Otto pater, fuerant huic Ottoque frater,
Sub queis Roma potens subdidit omne nefas,
Hæc hujus tecti structrix dux femina facti,
Machtilth nobilius suscipit inde genus
Arcitenens ipsam quarto sub lumine fixam
Transtulit ad vitam lucis in arce sitam.
Cui quod debemus, quia non implere valemus,
Tu fer solamen Christe Redemtor amen.

Il faut joindre à ces deux epitaphes celui d'Otton duc de Suabe leur fils, qui fut enterré à Brunvviliers, à ce qu'on dit, par Bruno evêque de Toul, qui depuis fut pape sous le nom de Leon IX.

Virgineum sidus dum septem terminat idus,
Admonet huc vertens ut legat ista gemens,
Hæc ruit Ottonum flos regum magnificorum,
Imperiale quibus cessit in orbe decus.
Flos hic eorumdem tulit Otto nomine nomen,
Cui Mathild mater, cui fuit Ezzo pater.
Dux qui Suevorum moriens, fit planctus eorum,
Sed de morte Deus hunc repara melius.

Entre les grands hommes qui ont fleuri à Brunvvillers, on doit mettre saint Vvolpheme abbé, dont on voit le tombeau dans l'eglise, & les sacrées reliques dans le tresor ; & l'abbé Emilius qui reçut saint Bernard dans son monastere. On dit que ce saint avoit grande envie d'unir l'abbaye de Brunvvillers à son ordre, & on montre encore un autel sur lequel on croit qu'il a dit la messe. Comme le monastere a beaucoup souffert par les guerres, & qu'il a été sujet comme les autres aux revolutions, on ne doit pas être surpris s'il n'y a plus qu'un manuscrit des lettres de Ciceron ; ainsi rien n'étant capable de nous retenir, nous partîmes le lendemain pour aller à l'abbaye d'Eisterbach de l'ordre de Cîteaux, qui est au-delà du Rhin à deux lieuës de Bonne, le lieu ordinaire de la residence des Electeurs.

L'abbaye d'Eisterbach étoit originairement un monastere de chanoines reguliers bâti sur le haut de la montagne : mais la pauvreté du lieu les ayant obligez de l'abandonner, on le donna aux religieux de l'ordre de Cîteaux, qui descendirent dans la valée, c'est pourquoi on l'appelle en latin, *Vallis S. Petri*. Ils y bâtirent un monastere considerable. L'eglise est une des plus belles de l'ordre. Les lieux reguliers repondoient à l'eglise, mais dans le tems des guerres tout a été ruiné. L'abbé qui gouverne aujourd'hui travaille à les reparer, mais sa plus grande gloire est d'avoir fait ses efforts pour rétablir l'observance dans toute sa pureté, & d'y avoir introduit toutes les pratiques de la fameuse abbaye d'Orval. Cela ne s'est pas fait sans de grandes contradictions, tant du dedans que du dehors ; mais Dieu lui ayant fait la grace de les surmonter, il faut le prier qu'il continue à verser ses benedictions sur lui & sur ses freres. On peut regarder comme un miracle de la grace, la vie qu'ils menent, & on a de la peine à comprendre, que dans un pays où les hommes font profession de bien manger & de bien boire, on trouve des gens consacrez à la plus austere penitence, éloignez de tout commerce du monde, ne faire presque toute l'année qu'un seul repas deux heures après

Eisterbach

midi, ou après vespres, avec des legumes. Ils étoient vingt-trois ou vingt-quatre religieux, qui avoient la paix peinte sur leur visage, & qui nous apprenoient par leur exemple, que le veritable moyen d'être heureux en ce monde, est de renoncer à tout, & de n'aimer que Dieu. Celui qui avoit soin des hôtes, nous charmoit par sa charité; & il n'étoit pas difficile de voir qu'il s'étoit persuadé selon nôtre regle, qu'il recevoit Jesus-Christ en ses membres, quelqu'indignes qu'ils soient de ce nom. Lorsque nous le quittâmes, il nous offrit de l'argent, mais nous le remerciâmes, & il nous donna un guide pour nous mettre dans le chemin.

Comme tous les anciens monumens de l'abbaye d'Eisterbac ont été dissipez dans les guerres, nous n'y trouvâmes de manuscrits qu'une bible, avec les dialogues & les homelies de Cesarius; ainsi nous n'y restâmes qu'autant qu'il étoit necessaire pour nous édifier de la vie de ces saints religieux. Nous en partîmes le 30. Novembre dans le dessein d'aller à l'abbaye du Lac, mais il nous fut impossible d'y arriver. Nous fûmes obligez de passer la nuit dans un village, où nous couchâmes dans un petit poële à terre sur de la paille. Le jour suivant nous marchâmes toute la journée avec un grand vent sans pouvoir trouver une ville où nous pussions coucher. Nous passâmes la nuit à-peu-près comme la precedente, & dans un gros village, où nous ne pûmes pas seulement trouver du lait. Le jour suivant nous marchâmes presque toûjours avec la pluye; & lorsque nous fûmes arrivez au lieu où nous devions dîner, nous ne trouvâmes aucune hôtellerie dans le village, mais on nous avertit d'aller au château, où madame de Santes, dont la pieté est connuë dans tout le pays, se faisoit un plaisir de recevoir les religieux. Nous envoyâmes nôtre garçon demander si on voudroit bien nous permettre d'approcher du feu pour nous sécher, & aussi-tôt on vint prendre nos chevaux, qu'on mit dans l'écurie. On nous fit approcher d'un grand feu, & la Dame nous fit donner à dîner. Elle étoit avec le grand Bailli de Coublentz, qui alloit à Luxembourg,

& qui devoit ce même jour aller coucher à Prum. Nous fûmes bien aise de cette rencontre, afin d'y aller en même-tems ; mais la pluye avoit tellement rompu les chemins, que son carrosse ne pouvoit avancer ; ainsi nous fûmes obligez de le quitter : mais la Providence qui a toûjours veillé sur nous dans tous nos voyages, nous envoya un guide, qui nous mena, & qui eut la charité de descendre de cheval, pour y faire monter nôtre valet, qui étoit fort fatigué. Cela nous avança d'une heure & demie. Nous n'arrivâmes pourtant à Prum qu'à la nuit.

L'abbaye de Prum est située dans une vallée au pied d'une montagne sur la petite riviere de Prum, qui a donné son nom au monastere & à la ville. Elle a été fondée par Bertrade grand-mere de la reine Berte femme du roi Pepin, laquelle avoit un château à une lieuë de là, & qui la fit bâtir dans son propre fonds l'an 721, qui étoit le premier du roi Thiery. Quarante ans après Pepin, à l'instance de la reine Berte son épouse, transfera le monastere dans le lieu où il est aujourd'hui, le bâtit avec tant de magnificence, & le dota si richement, qu'il éclipsa la premiere fondation. Assuerus comte d'Anjou, qui en fut le premier abbé, & quelques autres seigneurs, qui l'avoient suivi dans sa conversion, lui donnerent presqu'en même-tems de si grands biens dans l'Anjou, dans le Maine, & dans la Bretagne, qu'ils auroient suffi pour bâtir un autre monastere. Les Princes, les Rois & les Empereurs, lui firent aussi de si grandes donations, que l'abbaye passoit pour la plus florissante qui fut en Allemagne, & je doute fort qu'aucune eût pû lui disputer. L'empereur Lothaire fils de Loüis le Debonnaire, l'aimoit singulierement, & après avoir fait trembler toute la terre par la force de ses armes, il y fit un sacrifice à Dieu de toutes ses grandeurs, en prenant l'habit de moine, dans lequel il mourut, & fut enterré au milieu du chœur, où l'on voit son tombeau, qui est assez simple. Les Empereurs ses successeurs honnorerent les abbez de Prum de la qualité de Prince du saint Empire, & continuerent de combler cette maison de si grands honneurs & de si grandes richesses, qu'ils excite-

Prum

rent la concupiscence des archevêques de Treves, qui regarderent l'abbaye de Prum comme un objet qui n'étoit pas indifferent. Ils penserent plus d'une fois à s'emparer de tous ses grands biens, & à les unir à leur manse archiépiscopale. Vernier de Koningstein dès le tems de Boniface IX. obtint de ce Pape une bulle subreptice pour executer ce projet; mais le même Pape ayant connu la fausseté de l'exposé, revoqua lui même sa bulle. Jean de Bade fit la II.ème tentative sous le pape Sixte IV. mais il ne reussit pas mieux, car ce Pape revoqua aussi lui-même la bulle d'union qu'il lui avoit accordée. Enfin Jacques de Eltz réussit mieux sous le pape Gregoire XIII. Le pretexte des prétendus dommages qu'il avoit souffert des Lutheriens, & d'autres motifs qu'on dit n'être point veritables, lui rendirent ce Pape propice. Il en obtint une bulle subreptice, que quelques-uns regardent même comme fausse & supposée. Elle est fausse effectivement dans sa datte, telle qu'elle a été produite dans un procez par le chapitre de Treves; mais cela suffisoit à un homme avide du bien, qui ne cherchoit ni l'utilité de son eglise, ni celle de l'abbaye, mais seulement ses propres interêts. Il y trouvoit son compte, il augmentoit par là ses grands biens, il n'en falloit pas d'avantage pour lui. Avec cette bulle, sans aucune formalité, il s'empara à main armée de tous les biens de l'abbaye, dont les Electeurs de Treves ont joüi jusqu'à present, & encore aujourd'hui ils joüissent de trente six mille écus de rente du monastere de Prum, sans parler des grandes terres qu'ils ont alienées. Il est vrai que l'électeur d'aujourd'hui est plus raisonnable que ses predecesseurs, & on dit qu'il est dans la resolution de rebâtir l'eglise & tous les lieux reguliers, qui tombent en ruine. Mais quelque mal que ces archevêques de Treve ayent fait à l'abbaye de Prum, ils n'ont pas empêché que la discipline n'y soit encore en vigueur, & on peut dire sans faire tort aux autres, qu'elle est la plus reguliere de toutes celles que nous avons vûes en Allemagne. Il y a près de trente religieux, qui vivent selon les usages de la congregation de Bursfeld, quoiqu'ils n'y ayent jamias

été

été unis. Ils sont très-retirez, & grands observateurs du silence, de la pauvreté, & des autres vertus religieuses. Ils font l'office divin avec beaucoup de devotion, & paroissent fort interieurs. Ils ont à leur tête un prieur, qui dans tout le pays a la reputation d'un saint, qui joint la science à la pieté, un homme fort mortifié, & qui desirant porter ses religieux par son exemple à reprendre l'abstinence, a passé deux années entieres sans manger de viande. La seule plainte qu'on fait de lui fait son éloge: car on dit qu'il est trop retiré, & qu'il ne voit pas assez le monde; mais on convient en même-tems, qu'il n'y en a point qui fasse mieux les affaires de la maison que lui. C'est une erreur fort grossiere, de croire que les superieurs qui se repandent dans le monde, qui le cultivent & font des repas magnifiques aux seculiers, s'acquierent plus d'estime & plus d'appuy auprès d'eux; au contraire ils n'en ont d'ordinaire que du mépris. Il a un grand soin de faire étudier ses freres, & pour cet effet il leur a procuré deux maîtres, l'un qui enseigne le droit & les sacremens, un autre le traité des actes humains. Outre cela il entretient dans la maison un seculier docteur en droit.

L'eglise qui subsiste aujourd'hui est ancienne & fort simple. Le sanctuaire est pavé de marbre, & aussi une partie du chœur, au milieu duquel on voit le tombeau de l'empereur Lothaire. Il est de marbre noir, mais il n'a rien de magnifique. On conserve dans le tresor une très-belle croix, dans laquelle il y a du bois de la vraye Croix. Elle est enrichie de pierres précieuses, surtout de deux agathes de grand prix, dont une represente l'empereur Lothaire. On montre aussi la semelle d'un des souliers du Sauveur, donnée au roi Pepin par le pape Zacharie, & il en est fait mention dans le titre de la fondation du monastere: un bras de saint Jacques, un os de saint Barthelemi, la machoire de saint Thomas. Ils ont aussi les corps de saint Prime & de saint Felicien, qui sont encore en terre: ceux des saints Marius, Audifax, &c. apportez de Rome par l'abbé Marcuardus dans le neuviéme siecle. On peut voir les actes de leur translation dans le P. Mabillon.

Il reste très-peu de manuscrits à Prum, mais ceux qu'on a conservez sont très-précieux. Nous y avons vû un texte des evangiles très-ancien, écrit en lettre d'or, avec des concordances des Evangelistes à la marge. Un autre texte des evangiles, dont les commencemens sont écrits en lettres d'or unciales, à la fin duquel on lit ce qui suit d'un caractere très-ancien.

Anno Dominicæ incarnationis DCCC LII. *indictione* XV. *Adveniens Lotharius imperator Prumiam monasterium, quod est constructum in honore Domini & Salvatoris nostri* JESU CHRISTI, *necnon & genitricis ejusdem Dei & Domini nostri, beatissimi quoque Johannis Baptistæ præcursoris ejus, sanctissimorum etiam apostolorum Petri & Pauli, ceterorumque apostolorum, Stephani quoque prothomartyris, cunctorumque sanctorum Martyrum, Martini etiam & Benedicti venerabilissimorum confessorum, cunctorumque sanctorum, anno imperii sui in Italia* XXXIII. *& in Francia* XIII. *obtulit hæc mente devota sancto Salvatori & omnibus præfatis sanctis pro remedio animæ suæ & conjugis defunctæ, prolisque & omnium prædecessorum suorum pro statu regni.*

Ce qui suit est d'une autre main.

Anno ab incarnatione Domini M XC VIII. *indictione* VI. *concurrente* IIII. *epacta* XV. *cal. Octobris. Rogatu imperatoris Henrici* III. *& permissu domini* EIGILBERTI *Trevirorum archiepiscopi consecrata est hæc crypta à venerabili* VICELONE *Vvitercnensi episcopo, in honore sanctæ & individuæ Trinitatis, & sanctæ Crucis, & sanctæ Dei genitricis Mariæ, & S. Michaëlis archangeli, & S. Andreæ apostoli, & SS. viginti quatuor seniorum.*

Nous y vîmes la chronique de Reginon, qui differe en plusieurs endroits des imprimez, & dans le même volume la vie de Charlemagne, & les annales sans nom d'auteur, qui commencent ainsi : DCC XLI. *Hoc anno Carolus major domus*, &c. qui sont suivies de quelques fragmens de Thegan aussi sans nom d'auteur, à la fin desquels on lit ces mots ; *Anno Dominicæ incarnationis* M LXXXIV. *scriptum est hoc volumen ab Arnaldo scholari, præcipiente domino Vvolframmo pio ac venerabili abbate Prumiensis cœnobii.* Les dialogues de saint Gre-

goire, les vies de ſaint Remi & de ſaint Remacle, & ce que nous eſtimons le plus, un très-ancien cartulaire, qu'on nomme communement le livre d'or, parce que la couverture ſur laquelle on voit les anciens habits des Rois, eſt dorée. Il faut ajoûter à cela le livre des cens, écrit de la main de l'abbé Ceſarius, qui après avoir gouverné quelques années l'abbaye de Prum avec édification, par un genereux mépris de toutes les grandeurs humaines, rénonça à ſa dignité, & ſe retira au monaſtere du Val ſaint Pierre, qu'on nomme aujourd'hui *Eiſterbach*, pour y paſſer le reſte de ſes jours dans les exercices de la penitence la plus auſtere. Il ne faut pas le confondre avec le Ceſarius auſſi religieux d'Eiſterbac, auteur des douze livres des dialogues qu'on trouve dans la bibliotheque de Cîteaux, dans leſquels il rapporte la maniere dont il fut fait religieux, & pluſieurs choſes qu'il dit avoir appris de Ceſarius religieux du Val S. Pierre, autrefois abbé de Prum. Il n'y a pas de ſçavans qui ne ſçache que le fameux Vvendalbert, dont nous avons un martyrologe en vers, & quelques autres poëſies, étoit religieux de Prum. Dans la preface de ſon martyrologe, il promet de donner auſſi en vers une explication de l'Exameron : comme elle n'eſt pas imprimée, j'avertis ici les lecteurs qu'elle ſe trouve dans un manuſcrit de Vvendalbert, écrit du tems de l'auteur, que j'ai vû autrefois dans la bibliotheque de monſieur Bigot.

Nous reſtâmes ſix jours entiers à Prum, fort édifiez du prieur & des religieux. Nous prîmes enſuite le chemin d'Hemerode; mais comme la journée eſt un peu forte, on nous conſeilla de coucher à ſaint Thomas, où l'on nous aſſura que nous ſerions les bien venus. C'eſt une abbaye de religieuſes de l'ordre de Cîteaux, où l'on ne reçoit que des demoiſelles, c'eſt pourquoi elle eſt trés-pauvre; car le moyen de ruiner les monaſteres, & pour le temporel & pour le ſpirituel, c'eſt de n'y admettre que des perſonnes nobles. Celui-ci eſt conſacré ſous l'invocation de ſaint Thomas de Cantorbie, & ſitué ſur le bord d'une petite riviere. Nous y arrivâmes ſur les trois heures, & nous demandâmes d'abord l'abbeſſe, qui nous fit dire qu'elle ne pouvoit pas nous lo- S. Thomas

ger, & que nous allassions au cabaret. Nous demandâmes où étoit ce cabaret, & on nous montra une petite chaumine près du monastere, où il n'y avoit ni vin, ni œufs, ni poisson, ni lait, mais seulement du pain très-noir. Nous demandâmes où nous pourrions coucher, on nous montra un petit poële, mais qui étoit si infecte, qu'il étoit impossible d'en supporter la mauvaise odeur. Comme il n'y avoit point de cheminée dans la maison, nous nous promenions pour nous échauffer, & nous étions determinez tous deux de passer la nuit dans l'écurie avec nos chevaux. Nous celebrions alors le tems de l'advent, & considerant que la sainte Vierge & saint Joseph étant allez à Bethléem, n'y avoient pas trouvé où se loger, & que la premiere demeure du Sauveur en ce monde avoit été une étable, nous souffrions sans peine cette petite avanture.

Environ une heure après l'abbesse ayant fait quelques reflexions, nous envoya son Jardinier, qui étoit François, pour tenter nos dispositions. Nous ne lui témoignâmes aucun mécontentement, ni aucune envie d'être mieux; car nous étions très-contens. Une heure après l'abbesse n'ayant point de reponse du jardinier, nous envoya le confesseur, qui nous demanda excuse, rejettant la faute sur la tourriere, & nous pria de revenir à l'abbaye. Nous y allâmes, & nous y trouvâmes un Jacobin & un Recolet qui faisoient la quête du grain. La bonne abbesse nous fit tout l'accueil possible, & si elle avoit fait une faute en nous refusant d'abord, elle la repara bien par toutes les honnêtetez qu'elle nous fit, & le lendemain elle nous donna un homme qui nous conduisit à Hemerode.

Hemerode L'abbaye d'Hemerode qu'on appelloit autrefois le Cloître, *Claustrum*, reconnoît pour son fondateur Alberon archevêque de Treve. Elle est située dans une grande solitude, environnée de toute part de montagnes; c'est pourquoi saint Bernard étant venu sur les lieux pour en jetter les premiers fondemens, & en ayant consideré la situation, on dit qu'il s'écria: *Vere hic est claustrum B. Mariæ*, & que c'est de là que lui est resté le nom *Claustrum*. On prétend neanmoins que les premiers religieux, s'étoient d'a-

bord établis à quatre lieuës de là, mais qu'ils n'y furent pas long-tems, & qu'ils vinrent presque aussi-tôt après fixer leur demeure où ils sont. De tous les anciens bâtimens, il ne reste que l'eglise, qui est grande, mais qui se ressent de cette simplicité qui faisoit tout l'ornement des premiers tems de l'ordre de Cîteaux. Les chaires du chœur sont semblables à celles de Clairvaux. Tous les autres lieux reguliers sont nouveaux. On prétend que la chapelle de l'infirmerie est la premiere eglise du monastere, & que saint Bernard dont on montre l'étole, y a dit la messe; mais ce petit édifice ne nous paroît pas si ancien, & il peut avoir été renouvellé sur un autre d'une plus grande antiquité. Il y avoit autrefois à Hemerode un grand nombre de moines. Il y a quatre cens ans que l'abbé de Clairvaux les fixa à soixante religieux de chœur, & deux cens convers. Environ cent ans après ce grand nombre se trouva reduit à quarante moines, & à neuf convers seulement. Je ne sçai si aujourd'hui ils sont autant. L'abbé qui gouverne depuis plus trente-cinq ans, est un homme destingué par son merite personnel, par son zele pour l'observance, & par ses emplois. Il a assisté à plusieurs chapitres generaux, dans lesquels il a été definiteur. Il est aujourd'hui vicaire de l'ordre dans la Vvestphalie & dans la Saxe, & il a plus de quarante monasteres à visiter. Comme il est porté pour les lettres, il nous mena lui-même dans la bibliotheque, & nous permit d'en tirer tout ce que nous voulions. La plus grande partie des manuscrits sont des ouvrages des peres. On y trouve pourtant quelques ouvrages historiques. Une histoire des guerres de la Terre sainte, écrite par le patriarche de Jerusalem, la chronique de Mathieu de Florence, celle de Martin le Polonois, dans laquelle il n'est pas fait mention de la papesse Jeanne, les lettres de saint Hildegarde, quelques ouvrages d'Æneas Silvius, sçavoir, *de origine Bohemorum ad Alphonsum regem Aragonum. Tractatus in Mahometum contra Turcas. Tractatus editus ad regem Bohemiæ Ladislaum dum esset episcopus Tergestinus de institutione puerorum. Tractatus sive dialogus contra Bohemos sive Taboritas de communione Corporis Christi*, & quelques Lettres,

Un autre Ouvrage qui a pour titre : *Itenerarius à terra Angliæ in partes Ierosolymitanas & in ulteriores transmarinas editus primo in lingua Gallica à milite suo auctore anno incarnationi Domini* MCCCLV. *in civitate Leodio, & in eadem translatus in hanc formam Latinam.*

Parmi les ouvrages des Peres nous trouvâmes un fort beau manuscrit de Pascase Radbert. Mais celui qui nous frappa le plus, fut un volume qui contient vingt livres sur le prophete Jeremie, sous le nom de saint Jerôme. Tous les sçavans sçavent que les commentaires de ce Pere sur Jeremie sont imparfaits, & que jusqu'à present on n'en a pû trouver que six livres, quoique Cassiodore nous assure qu'il en a écrit vingt, autant que sur Isaye. Nous trouvâmes d'abord trois livres sur les lamentations, & ensuite dix-sept livres sur la prophetie. Nous en collationnâmes quelque chose du commencement sur l'imprimé, & nous y trouvâmes les propres termes de saint Jerôme : de sorte que nous priâmes monsieur l'Abbé de nous permettre de l'apporter avec nous en France. Ce qu'il fit de la meilleure grace du monde. Mais l'ayant examiné après nôtre retour, nous remarquâmes qu'il contient dans les douze premiers livres les six de saint Jerôme sur Jeremie, qui y sont copiez mot pour mot : que les conferences de Cassien y sont citées, qu'il y a même quelques expressions de saint Gregoire. Nous crûmes d'abord que saint Jerôme ayant travaillé à deux fois sur Jeremie, il avoit dans sa revision compris en six livres ce qu'il avoit d'abord divisé en douze, & que les copistes en l'écrivant auroient pû l'interpoler de quelques endroits de Cassien & de saint Gregoire. Mais l'ayant examiné plus exactement, nous trouvâmes que ce n'étoit qu'un abregé de l'ouvrage de Raban Maur. Et nous en avertissons le public, afin que personne n'y soit trompé.

S. Maximin de Treves

Nous partîmes d'Hemerode le vendredy des quatre-tems de l'advent, & nous eûmes de la pluye toute la journée. Sur les deux heures nous descendîmes à une petite ville pour y dîner, mais nous n'y trouvâmes ni poissons, ni œufs, ni lait, mais seulement du pain & du fromage;

de ſorte que nous fûmes obligez de nous contenter de faire ſeulement collation, & de reſerver nôtre dîné pour le ſoir. Nous arrivâmes à Treves à l'entrée de la nuit, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de ſaint Maximin, dont l'Abbé étoit abſent. Il étoit encore à Luxembourg, où il étoit allé preſider aux Etats; mais peu de jours après il revint. En ſon abſence, le prieur, le ſoûprieur, les officiers, & generalement tous les religieux nous reçurent avec de grandes démonſtrations d'amitié. Nous fûmes charmez de leur regularité, & on peut aſſurer en toute verité que Dieu eſt bien ſervi en cette maiſon. La retraite, le ſilence, l'exactitude à l'office divin, & generalement toutes le ſaintes pratiques de la religion y ſont autant en vigueur qu'en aucun monaſtere des plus reformez de France. Ils ſe levent tous les jours à minuit; ils diſent tous les jours l'office de la Vierge, même le Vendredy ſaint; leur plein chant eſt majeſtueux; leurs ceremonies ſimples, mais venerables. Ils ont gardé l'abſtinence de la viande preſcrite par la regle juſqu'aux derniers tems, qu'ils furent extrêmement incommodez par les guerres, pendant leſquelles ils ne joüiſſoient que d'une très petite partie de leurs revenus. Mais ils n'en vinrent là qu'après avoir conſulté toutes les plus fameuſes Univerſitez d'Allemagne, qui toutes furent d'avis qu'ils pouvoient ſe relâcher ſur cet article. A cela près, on peut dire que l'obſervance eſt dans toute ſa vigueur. Tout le monde en eſt ſi perſuadé à Treves, qu'un pere Jacobin que nous trouvâmes à ſaint Thomas, nous dit qu'il aimoit mieux être ſimple religieux parmi les freres Preſcheurs, que d'être prieur de S. Maximin, & que le Prieur tout prieur qu'il étoit, étoit plus ſerré & plus gêné que lui, ne conſiderant pas que cette pretenduë gêne fait la veritable liberté des enfans de Dieu, qui ont plus de joye en un jour, que les autres avec toute leur grande liberté n'en ont en toute leur vie. Il eſt vrai que leur abbé, qui depuis ce tems-là eſt mort, adouciſſoit bien la peſanteur du joug qu'ils s'étoient impoſez eux-mêmes. Son exemple étoit capable de leur faire tout ſupporter avec joye. Sa douceur & ſa bonté

avoient une force à laquelle il n'étoit pas possible de resister. Son humilité & son amour pour la pauvreté suffisoient pour confondre les plus difficiles. Il étoit tous les jours le premier à matines, exact à tous les offices divins, assidu aux exercices de la communauté. Il mangeoit toûjours au refectoire avec ses religieux, & il falloit que les hôtes fussent d'une grande distinction pour le retirer d'avec ses freres. Il ne se répandoit point au dehors, & il étoit rare de le voir sortir, sans des raisons & des necessitez très-pressantes. Quoiqu'il y ait à saint Maximin des appartemens magnifiques pour les hôtes, le sien étoit très-simple; & dans son lit & dans ses meubles, on ne s'appercevoit pas qu'il étoit un des plus grands abbez d'Allemagne. Enfin nous sommes obligez de rendre témoignage à la verité, & de dire que dans le sejour que nous fismes à saint Maximin, nous n'y vîmes rien ni dans l'abbé ni dans les religieux, qui ne nous ait édifié. Cette abbaye est très-certainement la plus ancienne de toute l'Allemagne. On est persuadé à Treves qu'elle fut fondée dès le tems de l'Empereur Constantin. Il est au moins certain, qu'il y avoit des religieux du tems de saint Augustin, ses confessions en font foi. Pour ses richesses & pour les grands hommes qu'elle a renfermé dans son sein, ou qu'elle a donné à l'Eglise, il n'y a en Allemagne que Fulde qui soit capable de lui disputer. L'Eglise reconnoît plusieurs de ses religieux pour saints, & en a tiré un grand nombre d'evêques & d'abbez. On ne sera peut-être pas fâché de voir une liste des principaux, que nous avons tirée de l'histoire du monastere.

SANCTI QUI VIXERUNT IN MONASTERIO SANCTI MAXIMINI ET QUORUM FIT MENTIO IN ANNALIBUS MANUSCRIPTIS.

S. Basinus ex duce Lotharingiæ sancti Maximini monachus, inde archiepiscopus Treverensis ac tandem monachus sancti Maximini.

S. *Bernardus abbas sancti Maximini.*

S. *Fibicius nonus abbas & postea archiep. Trevirensis.*

S. *Hildulphus ex monacho sancti Maximini archiepiscopus Trevirensis, & fundator cœnobii Mediani in monte Vosago.*

Ss. *Johannes & Benignus fratres gemini & monachi sancti Maximini in Augusti eadem die moriuntur & eodem tumulo sepeliuntur.*

S. *Nicetius ex religioso sancti Maximini archiep. Trevirensis.*

S. *Poppo abbas sancti Maximini & aliorum in Gallia monasteriorum.*

S. *Ramnoldus ex sacellano archiepiscopi Trevirensis monachus* S. *Maximini, & dein abbas sancti Emmeramni.*

S. *Sandradus ex cellerario sancti Maximini abbas Gladbacensis, & Virtenburgensis & reformator monasterii Sancti-Gallensis.*

S. *Simeon monachus orientalis ad sanctum Maximinum diu commoratus.*

S. *Spinulus ex monacho sancti Maximini abbas sanctæ Crucis in monte Vosago, tantis post mortem miraculis claruit, ut à sancti Hildulpho inhiberi debuerit, ne officium divinum turbaretur adventantium multitudine & tumultu.*

S. *Vvolfgangus monachus sancti Maximini & episcopus Ratisbonensis.*

S. *Vvenido æditurs seu custos & monachus sancti Maximini una vini lagena manente repleta LX. homines reficit, & energumenum sinu exceptum à malo dæmone liberat* 1108.

S. *Vveomadus ex abbate archiepiscopus Trevirorum.*

S. *Vvolfhelmus ex canonico metropolitano Coloniensi monachus* S. *Maximini & postea abbas Gladbacensis & Brunvvillerensis.*

S. *Clodulphus ex monacho sancti Maximini episcopus Metensis.*

VIRI ILLUSTRES.

Adalbertus ex cœnobita sancti Maximini primus Magdeburgensis archiepiscopus Ruthenorum ac Slavorum apostolus ac

primas Germaniæ spiritu prophetico claruit.

Absalon cœnobita sancti Maximini conflator ærei fontis ad sanctum Maximinum.

Anno ex asceta sancti Maximini abbas Magdeburgensis cœnobii Ss. Petri & Mauritii & Vangionum episcopus ab Ottone imp. constitutus, fuit claro Hassorum genere procreatus.

Aredio discipulo sancti Nicetii dum ad sanctum Maximinum in choro psallit columba capiti insidere conspicitur.

Blidulphus ex primicerio Metensi monachus sancti Maximini & abbas ac reformator cœnobii Mediani.

Berengosus abbas sancti Maximini, libris editis clarus & substantiæ monasterii recuperator.

Conradus ex religioso sancti Maximini abbas ad S Matthiam Treveris.

Ello ex cœnobita sancti Maximini primus abbas Brunvvillerensis, fuit vir omni virtutum genere ornatissimus.

Ernestus cœnobita sancti Maximini divinis revelationibus clarus.

Gundilachus ex monacho sancti Maximini abbas & reformator Mediani cœnobii.

Giselarius illustri loco natus ex asceta Maximiniano episcopus Merseburgensis.

Hartvvicus ex monacho sancti Maximini abbas Tegernsensis cœnobii in Bavaria & reformator.

Humbertus sancti Maximini abbas & reformator Epternacensis cœnobii incensam ecclesiam & disciplinam Epternacensem restituit, & corpus sancti Vvillibrordi transfert.

Helisacbar ex abbate sancti Maximini magnus Galliæ cancellarius, vir doctissimus & antiphonarii auctor.

Humbertus religiosus sancti Maximini propter amorem Christi XXX. *annis seipsum inclusit, sepultus sub altare sancti Andreæ.*

Israël monachus sancti Maximini vir doctissimus, fuit præceptor Brunonis fratris Ottonis magni & episcopus in Britannia.

Lambertus ex asceta sancti Maximini abbas Vvalciodorensis supra Mosam, & Hasteriensis.

Ludhelmus ex monacho sancti Maximini episcopus Tullensis.

Ogo restaurator monasterii sancti Maximini, factus ex abbate

episcopus Tungrensis & Leodiensis.

Richvvinus monachus sancti Maximini gravi ægritudine in missa ad aram correptus, patrocinio sancti Maximini sanatur.

Regino abbas Prumia ejectus, ad sanctum Maximinum monachum egit, mortuus ibi & sepultus.

Reginarius presbyter & monachus sancti Maximini, cujus ope per linteamina quibus fratrum suorum pedes fuerant detersi, visum mirabiliter recepit.

Ravengerus ex monacho sancti Maximini abbas Epternacensis, commendatariis qui centum annos abbatiam tenuerant successit, assumtisque secum ex monasterio suo XL. *monachis, clericos ejecit, & monasticen restituit, vocatus pater monachorum.*

Rudolphus ex monacho sancti Maximini præpositus Stabulensis, abbas Hersfeldensis, & demum episcopus Paderbornensis.

Rupertus ex monacho sancti Maximini abbas ad sanctum Matthiam.

Theodo ex duce Bavariæ monachus sancti Maximini.

Thietfridus monachus sancti Maximini cantando Alleluya, *cum versu* Laudate pueri Dominum, *puerum à dæmone liberat.*

Vvicherus abbas sancti Maximini præpositura Dabennensis fundator, ope sancti Maximini ad cujus tumulum infirmus & reptando accesserat, sanitatem conclamatam recuperat.

Vvolmarus ex religioso sancti Maximini Vvissenburgensis abbas.

Il faut pourtant avoüer que l'abbaye de saint Maximin a eu ses revolutions, & qu'elle a eu le sort d'une infinité d'autres. Dans le neufviéme siecle elle fut détruite par les Normands, & dans les dernieres guerres des François, elle fut entierement rasée avec l'eglise collegiale de saint Paulin, & la Chartreuse. L'auteur de cette barbare execution étoit un officier protestant, qui avoit dessein de faire la même chose aux abbayes de saint Matthias, de Nôtre-Dame des martyrs, & de saint Martin, mais Dieu arrêta ses détestables entreprises, & le punit visiblement; car passant à cheval sur le pont, son cheval frappé d'un coup d'éclair, prit l'épouvante & le jetta

dans la riviere, où il alla rendre sa maudite ame à celui dont il avoit été l'organe D'un si pitoyable évenement Dieu en tira un bien, car l'abbé Alexandre frere de l'abbé de saint Matthias, la rétablit en peu de tems avec plus de magnificence qu'auparavant. Mais on ne reparera jamais certains monumens qui ont été entierement ruinez. Tel est le tombeau d'Ada fille du roi Pepin, & sœur naturelle de Charlemagne, qui étoit au milieu du chœur, avec cette epitaphe : *Ada ancilla Christi, soror Caroli-Magni.* Le necrologe de saint Maximin fait mention d'elle en ces termes : *V. Idus maii obiit Ada ancilla Christi piæ memoriæ, filia Pippini regis, soror Caroli-Magni imperatoris, quæ multa bona circa & infra Maguntiam & Vvormatiam, in loco* Nachowve *S. Maximino contulit, & post finem vitæ hic sepulta quievit.*

Lorsqu'on rebâtit l'eglise, on trouva en creusant les epitaphes suivantes.

HIC JACET PERPETUUS IN CHRISTO

DEO SUO PERBENEMERITUS

QUI VIXIT ANNOS XXV.

LEONTIA MATER TITULUM POSUIT IN PACE.

A. ☧. Ω.

VIVO HIC REQUIESCET IN PACE

FIDELIS VIGOR.

Colombe. A. ☧. Ω. *Colombe.*

FILIUS IPSIUS PATRI PIO

TITULUM PRO.... OSUIT.

Il n'eſt reſté de toute l'ancienne egliſe, que la crypte qui eſt ſous le grand autel. On y voit les tombeaux de ſaint Maximin, de ſaint Agrice, & de ſaint Nicet archevêque de Treves, & aſſez proche de là trois tombeaux anciens, qu'on croit être de trois martyrs. On y a conſervé les reliques de ſaint Baſin & de ſaint Veomade archevêques de Treves. Pour le corps de ſaint Maximin, il eſt dans une grande chaſſe d'argent, & ſon chef dans un beau buſte auſſi d'argent, que monſieur l'Abbé nous fit la grace d'ouvrir pour nous le faire voir à découvert. Il nous montra auſſi le couteau dont Nôtre-Seigneur ſe ſervit à la cene, & le voile de la ſainte Vierge, qu'ils croyent avoir à ſaint Maximin.

La bibliotheque avoit été miſe à couvert, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup de livres perdus. Il eſt pourtant reſté un aſſez grand nombre de manuſcrits pour faire plaiſir aux curieux, & à ceux qui recherchent les antiquitez. La pluſpart ſont des ouvrages des Peres, qui ſont aſſez communs dans les bibliotheques des monaſteres, où les moines en faiſoient leurs lectures ordinaires. Il y a auſſi un très-beau recueil de vies de Saints, diſtribuées par mois, en huit gros volumes, d'une écriture d'environ ſix cens ans. Une trés belle hiſtoire Romaine diſtribuée en vingt-ſix livres, avec cette inſcription. *Incipit hiſtoria Romana Eutropii gentilis uſque ad obitum Joviniani imperatoris, cui aliqua Paulus Aquilegienſis diaconus addidit rogatu Adelbergæ Beneventanæ ductricis. Deinde Paulus ex diverſis auctoribus colligens, à Valentiniani imperio incipiens, uſque ad tempora Juſtiniani; quem Landulfus Sagax plurima & ipſe ex diverſis auctoribus colligens, in eadem hiſtoria addidit, & perduxit ea uſque ad imperium Leonis. Eſt annus Dominicæ incarnationis ... ngenteſimus ſextus indictione* VII. Le recueil des anciennes regles monaſtiques ramaſſées par ſaint Benoiſt d'Aniane il y a plus de neuf cens ans dans un grand volume in folio, eſt le plus beau que j'aye jamais vû. Nous remarquâmes qu'à la fin de la regle de S. Ceſaire, pour des vierges, il y a le privilege d'exemption accordé par le pape Hormiſdas à ſa demande.

de saint Cesaire même, & signé par plusieurs evêques, dans lequel il est deffendu à l'evêque de se mêler en aucune façon du monastere, de n'y pas même mettre le pied, si ce n'est qu'il y vienne quelquefois avec son clergé en procession. Ce qui fait voir que les exemptions des monasteres sont presque aussi anciennes que les monasteres mêmes, & que les plus sçavans & les plus saints evêques les ont crû necessaires, pour aller au-devant des entreprises de quelques evêques, qui n'ayant aucune teinture des observances regulieres, pourroient même contre leur propre volonté y apporter de la confusion, & y introduire le desordre s'ils en avoient la conduite. Ce privilege meriteroit d'être rapporté ici tout entier, mais parce que le pere Bollandus l'a rapporté avec la regle de saint Cesaire pour les Vierges à la fin de la vie de sainte Cesarie sœur du saint Evêque, au mois de Janvier, j'aime mieux y renvoyer mes lecteurs. J'ajoûterai icy qu'à la fin de la regle de saint Aurelien archevêque d'Arles, on lit ce qui suit.

In Christi nomine fundatum est monasterium virorum Dei in civitate Arelatensi à S. AURELIANO *episcopo, jubente sanctæ memoriæ* CHILDEBERTO *rege Francorum* XV. *Kal. Decemb. indict.* XI. *Anno quinto post consulatum Basilii junioris CO & Basilica ibidem in honorem sanctorum apostolorum & martyrum. Habetque ibidem reliquias positas, id est de Cruce Domini nostri* JESU CHRISTI, *Beatæ Mariæ, Genitricis Domini nostri* JESU CHRISTI, *Johannis Baptistæ & præcursoris Domini nostri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judeæ, Matthiæ, Genesii, Symphoriani, Baudilii, Victoris, Hilarii episcopi & confessoris, Martini episcopi & confessoris, Cæsarii episcopi.*

Simulque precantes oramus etiam Domine pro animabus famulorum tuorum patrum atque institutorum quondam nostrorum Aureliani, Petri, Florentini, Redemti, Constantini, Himiteri, Hilarini, Januarini, Reparati, Childeberti, Vultrogotum, vel omnium fratrum nostrorum, quos de hoc loco ad te vocare dignatus es, cunctorumque etiam hujus loci

memores fidelium, pariterque parentum nostrorum atque servientium hujus loci, & pro animabus omnium fidelium, famulorum tuorum, vel famularum, ac peregrinorum in pace ecclesiæ defunctorum, ut eis tu Domine noster peccatorum tribuas veniam, & requiem largiaris æternam, meritis & intercessionibus sanctorum tuorum Mariæ Genetricis Domini nostri JESU CHRISTI, *Johannis Baptistæ & præcursoris Domini nostri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judeæ, Mathiæ, Genesii, Symphoriani, Baudilii, Victoris, Hilarii episcopi & confessoris, Martini episcopi & confessoris, Cæsarii episcopi.*

Hæc propitius præstare & exaudire digneris, qui vivis & regnas in unitate Spiritus sancti Deus in sæcula sæculorum. Amen.

A l'occasion de cet ancien monument de la dedicace de l'eglise du monastere de saint Aurelien, je rapporterai icy ce que je trouvai dans un ancien manuscrit de saint Maximin de la consecration de l'eglise & des autels de cet illustre monastere.

Anno ab Incarnatione Domini DCCCCXLII. *dedicata est basilica in honore sancti Johannis apostoli & evangelistæ apud urbem Treviricam, à venerabile pontifice ipsius urbis* RUOTBERTO, *& translata sunt in eamdem ecclesiam corpora SS. archiepiscoporum Maximini, Agricii, Nicetii, à Reverendis præsulibus* RUODBERTO *archiepiscopo videlicet Trevirensi*, ADELBERONE *Metensi, à religiosis abbatibus* OGONE *ejusdem sancti Maximini monasterii, qui ipsam ecclesiam pessum datam solo à fundamentis erexit*, AGENALDO *etiam Gorziensi*, ERCEMBOLDO *Tullensi*, HERIBERTO *S. Arnulfi cœnobii*, FREDIRICO *sancti Huberti*, SALOCHONE *sancti Martini, presente multo monachorum collegio ac copiosa populorum frequentia. Recondita vero sunt pretiosa sanctorum corpora simul in crypta honorifica, in diversis sarcophagis, subtus altare in honore sancti Johannis evangelistæ benedictum à jamdicto antistite R. in quo continentur ipsius sancti Johannis præcipuæ reliquiæ, & buxtæ tres cum scrinio dimidii cubiti elephantini ossis plena reliquiis authenticorum sanctorum. Altare S.*

Martini extat à dextris hujus altaris, consecratum à præsule Mediomatricorum præfato ADALBERONE, *in quo habentur buxtæ tres cum reliquiis sanctorum. Super hoc altare habetur turris, continens oratorium sancti Pauli cum reliquiis illius. A sinistris statutum est altare benedictum in honore S. Andreæ apostoli, similiter à pontifice venerando A. in quo sunt buxtæ tres similiter reliquiis repletæ. Quorum vero sanctorum reliquiæ in his continentur buxtis, multitudo ipsarum scrutari non permisit. Super hoc altari est turris habens oratorium S. Petri, habens reliquias ipsius de corpore, & catena ejus, & de reliquiis S. Goaris. Dedicationis vero dies* III. *idus Octobris colitur.*

Anno ab incarnatione Domini DCCCC LVIIII. *abbate* VILLERO, *erudito admodum viro, ipsum cœnobium sapienter regente, consecratæ sunt tres aræ in jam dicta basilica, una quæ ad S. Crucem dicitur, in qua habetur de Cruce Domini &c. Ad occidentalem partem ecclesiæ à dextris locata est ara S. Gregorii, continens illius reliquias, & à sinistris vero tertia posita est ara sancti Stephani protomartyris, ejus habens reliquias &c... à dextris ipsius aræ quæ est ad S. Crucem est altare in quo sunt reliquiæ SS. martyrum Nerei, Achillei &c. à sinistris aliud altare in quo sunt reliquiæ SS. Cosmæ & Damiani &c. In turri vero contra aram S. Crucis est altare in honore sancti* Michaelis *&c.*

Anno ab incarnatione Domini DCCCC LII. *abbate* VVELLERO *regimen monachile gubernante,* RUODBERTO *vero præsulatum disponente, dedicata est crypta superior ad pedes sanctorum Confessorum Agricii, Nicetii, & altare in honore Salvatoris nostri & omnium sanctorum. A dextris hujus abbatis sanctificatum est altare sancti Sixti &c. à sinistris vero est altare in honore sancti Benedicti &c. Ad pedes sanctorum Confessorum* Maximini, *Agricii, Nicetii sacratum est altare in honore episcoporum Trevirensium &c. In inferiori ipso die consecratum est altare sancti Calixti, & juxta illud altare est ara sancti* Mauritii *&c. In medio supradictæ inferioris cryptæ habetur altare sanctæ* Mariæ *&c. à sinistris ipsius altaris consecratum est altare sancti Sebastiani &c. in sinistro altari est altare in honore sanctorum Virginum &c.*

Anno Dominicæ incarnationis MXVIII. *indictione* I. *regnante*

te HENRICO *imperatore*, *venerabilis* POPPO *Trevirorum archiepiscopus petitione devoti abbatis* VVINRICI, *rogatus oraculum. quod est capella abbatis consecravit.*

Anno Dominicæ Incarnationis M LXXII. *indictione* X. *dedicatum est hoc oratorium* V. *idus Januarii à venerabili Trevirorum archiepiscopo* UDONE, *quod dicitur S. Blasii, in honore S. Benedicti abbatis &c. nullo terreno munere illectus, sed solo Dei amore & fratrum petitione idem* UDO *archiepiscopus consecravit, & ea solum modo conditione, ut singulis annis in anniversario ipsius dedicationis communis missa in eadem capella pro eo & parentibus ejus perpetualiter celebretur.*

Je ne parlerai pas ici de l'histoire de la translation des reliques de saint Benoît en France, écrite par un auteur plus ancien qu'Adrevald, que le pere Mabillon tira d'un manuscrit d'Allemagne qui avoit plus de 900. ans, & qu'il imprima ensuite au quatriéme tome de ses Analectes, que nous avons aussi trouvée à saint Maximin. Je ne parlerai pas non plus de l'histoire des antiquitez de Luxembourg composée par le sçavant P. Vvilthem Jesuite, qui meriteroit bien de voir le jour, ni d'un autre manuscrit recent qui a pour titre *Metropolis Trevirensis*. Mais je ne puis me dispenser de parler ici du plus beau & du plus précieux manuscrit qui soit à saint Maximin. C'est un grand texte des evangiles très-ancien, écrit en lettres d'or, qui fait plaisir à voir. C'est un present de la pieuse princesse Ada fille du roi Pepin, comme nous apprenons de ces vers qui sont écrits à la fin en lettres unciales.

Hic liber est vitæ, paradisi & quatuor amnes,
Clara salutiferi pandens miracula Christi,
Quæ pius ob nostram voluit fecisse salutem:
Quem devota Deo jussit prescribere mater,
ADA *ancilla Dei, pulchrisque ornare metallis.*
Pro qua, quisque legas versus, orare memento.

La couverture du livre eſt encore plus précieuſe, puiſqu'elle eſt enrichie d'une infinité de pierres d'un prix ineſtimable. La plus conſiderable eſt une agathe qui ne ſe peut payer. Le R. P. Nicetius Lucas maître des novices de ſaint Maximin, homme d'une rare pieté, a bien voulu nous la deſſiner, & nous croyons que les curieux nous ſçauront bon gré de la repreſenter ici.

pag 190



Achates gemma, quæ Effigiem Adæ ancillæ Christi et Sororis Caroli magni cum tribus ejus, ut videtur, filiis repræsentat.

A la fin du texte on trouve les capitules des evangiles, qui se lisoient à la messe durant le cours de l'année, dans lequel il y a cela de remarquable, que depuis le jour de saint Valentin, dont l'eglise fait la fête le 14. de Fevrier, jusqu'à la saint Tiburce qui vient au 14. du mois d'Avril, on ne trouve aucune fête : ce qui fait voir qu'en ce tems-là on ne faisoit l'office d'aucun saint durant le carême. Nous trouvâmes la même chose à la fin d'un autre texte des evangiles d'environ six cens ans, & ensuite l'oraison suivante, qui se disoit à l'*Agnus Dei* de la messe contre ceux qui persecutoient le monastere.

CLAMOR ADVERSUS PERSECUTORES.

In spiritu humilitatis, & in animo contrito ante sanctum altare tuum, & sacratissimum corpus & sanguinem tuum, Domine JESU CHRISTE, *accedimus, & de peccatis nostris pro quibus juste affligimur, culpabiles coram te nos profitemur, & reddimus. Ad te Domine venimus, ad te prostrati clamamus, & ad tuam genitricem & ad B. Johannem apostolum & evangelistam, & ad sanctos patronos nostros Maximinum, Agricium & atque Nicetium, & ad omnes sanctos quorum reliquiæ in ista continentur ecclesia, quorum meritis & pietatis visceribus misericordiæ auxilium imploramus, quia iniqui & superbi bona prædictorum sanctorum tuorum servorumque tuorum hostiliter invadunt, & crudeliter distrahunt homines, qui tibi & tuæ sanctæ genitrici, & S. Johanni evangelistæ servire vellent & deberent, suo proprio subjacere servitio, suæque potestati & suo faciunt servire dominio. Pauperes tuos servos & ancillas, ministros & agricolas in dolore & angustia vivere constringunt, nostras etiam res, unde in tuo sancto servitio vivere deberemus, & quas beatæ animæ huic loco pro salute sua reliquerunt, diripuerunt & violenter auferunt. Ecclesia tua hæc, Domine, quam priscis temporibus fundasti, & in honore S. Johannis evangelistæ, sanctorumque Maximini, Agricii, atque Nicetii sublimasti, sedet in tristitia, non est qui consoletur eam, & liberet, nisi tu Deus noster. Exurge Domine,* JESU CHRISTE, *& intende in adjutorium nostrum, &*

judica causam nostram, & conforta nos & auxiliare nobis. Expugna impugnantes nos, frange superbiam & feritatem eorum, qui hunc locum & nos affligunt, & affligere cupiunt. Justifica eos Domine, sicut scis, & in virtute tua fac eos, quæsumus Domine, recognoscere sua malefacta, & libera nos in multitudine misericordiæ tuæ. Ne despicias nos Domine, clamantes ad te, sed propter gloriam & magnificentiam nominis tui, pater omnipotens, visita nos in pace, & in salutari tuo, & erue nos à presenti angustia, & ab omnibus malis quæ innovantur in nobis, ut cognoscant omnes diligentes te & nomen sanctum tuum invocantes, quia tu es Deus solus, qui salvas supplices tuos propter magnam misericordiam tuam.

Conspirantes Domine contra tuæ plenitudinis firmamentum dexteræ tuæ, quæsumus, virtute prosterne, ut justitiæ non dominetur iniquitas, sed veritati omnium reproborum semper subdatur falsitas. Per.

Il faut encore ajoûter icy les vers suivans, que nous trouvâmes aussi dans un manuscrit de saint Maximin.

HI VERSUS CONTINENTUR IN CORONA PIPINI.

Christe fave votis Pipini gratia regis,
quam misit supplex dignare coronam.
Corpore quo passus jacuisti vita sepulchro
Et de quo surgens solvisti vincula mortis.
Illum tu firma regno pariterque salute;
Conjuge quin etiam, necnon & stirpe nepotum,
Pro quorum vita partimque hæc munera regno
Obtulit æternum sperans Pippinus honorem.

S. Mathias. Outre l'abbaye de saint Maximin il y a encore à Treves trois autres abbayes de nôtre ordre, saint Mathias, saint Martin, & sainte Marie aux Martyrs, ausquelles il faut ajoûter l'abbaye de saint Irmine, dans laquelle on ne reçoit que des demoiselles. L'abbaye de saint Mathias est la plus considerable. Elle est ancienne, riche & illustre

par les grands hommes qui y ont fleuri. Elle a eu le bonheur de donner naissance à la congregation de Bursfelde. Jean Rode prieur des Chartreux, & abbé de saint Mathias, par un ordre exprès du Pape, lui donna commencement, introduisant le premier la reforme dans ce monastere, par le moyen de quelques religieux qu'il tira de saint Jacques de Liege. Il y a à saint Matthias quatre eglises toutes venerables. Celle où les religieux font l'office divin, & qui fut autrefois consacrée par le pape Eugene III. est la plus grande. C'est dans cette eglise qu'on croit conserver le corps de saint Mathias apôtre, & une partie de celui de saint Philippe, dans une grande chasse exposée sur l'autel, qui leur est consacré dans le milieu de la nef, assez proche du chœur. On y a une très-grande devotion dans tout le pays, & il ne se passe point d'année qu'il n'y vienne des processions de plus de trente lieuës. Dessous le chœur de cette eglise il y a une grande crypte, qui est peut-être le lieu le plus respectable qui soit à Treves. On y voit les tombeaux des premiers evêques de Treves, qui sont tous saints, & on en compte jusqu'à quatorze, mais les noms ne sont marquez qu'à ceux de saint Euchaire, & de saint Valere. La seconde eglise, qu'on appelle saint Materne, est plus ancienne, mais plus petite, & faite en forme de croix. Elle a été reparée il n'y a pas longtems par un homme qui avoit été élevé à saint Mathias, & qui ayant fait fortune à la cour de l'Empereur, envoya en reconnoissance une somme considerable pour être employée à cette reparation, & voulut y être enterré. La troisiéme est l'eglise de saint Quirin & de saint Quentin martyrs, sous laquelle il y a aussi une crypte, où l'on voit des tombeaux qui pourroient bien être de quelques martyrs. Ce lieu est si venerable qu'on ne peut le voir sans devotion. La quatriéme, & la plus recente de toutes, est celle de Nôtre-Dame, qui étoit autrefois la chapelle des abbez, & qui sert aujourd'hui de cimetiere aux religieux. Il y a un tombeau élévé, mais sans epitaphe, & sans figure. On y voit aussi sur l'autel un sepulcre suspendu

qui eſt de marbre, ou d'une autre pierre qui vaut le marbre. On ne pût nous dire de qui il étoit. Mais je ne doute point qu'il ne ſoit celui de quelque ſaint. On montre dans le monaſtere un endroit, où l'on prétend que S. Euchaire détruiſit une idole de Diane; mais aujourd'hui on ne voit aucun veſtige ni de l'idole ni de ſon temple.

Le jour de Noël nous aſſiſtâmes à la meſſe de minuit, & nous remarquâmes qu'à la fin le diacre dit, *Ite miſſa eſt alleluia alleluia*, ce que je n'ay vû pratiquer en aucune egliſe. A la grande meſſe les religieux ſe proſternerent ſur les formes depuis l'élevation, juſqu'à l'*Agnus Dei*, mais les jeunes religieux, qui ſont aux baſſes chaires durant l'office, ſe proſternerent tout le corps à terre. Cette proſtration eſt en uſage parmi les Chartreux, & comme Jean Rode abbé de ſaint Mathias, avoit été Chartreux, il y a bien de l'apparence qu'il introduiſit à ſaint Mathias & dans ſa congregation de Burſfelde beaucoup de leurs uſages. C'eſt pourquoi ils n'ont que très-peu de ceremonies. A veſpres & à laudes lorſqu'on chanta, *Verbum caro factum eſt*, tout le chœur ſe mit à genoux.

La bibliotheque de ſaint Mathias eſt riche en manuſcrits des ouvrages des peres, & des traitez de pieté. Il y a auſſi pluſieurs auteurs profanes. A la fin d'un manuſcrit on lit les vers ſuivans.

URBANUS PAPA IV. MISIT IMPERATORI AGNUM CONSECRATUM CUM HIS VERSIBUS.

Balſamus & unda cera cum criſmate munda,
Conficiunt agnum, quod do tibi munere magnum,
Fonte velut natum per myſtica ſanctificatum,
Fulgura de ſurſum depellit, & omne malignum,
Prægnans ſalvatur, ſine vi partus liberatur.
Portatus mundæ ſalvat à fluctibus undæ,
Peccatum frangit, ut Chriſti ſanguis, & angit.
Dona confert dignis, virtutibus deſtruit ignis.
Mortem repentinam redimit ſathanæque ruinam.
Si quis honorat eum retinebit ab hoſte triumphum.

Je ne parle pas des lettres de Jean de Veris.

Avant que de sortir de S. Mathias, je remarqueray qu'originairement le monastere portoit le nom de saint Euchaire premier evêque de Treves, & que ce n'est que depuis environ le 12. siecle qu'on a commencé à l'appeller saint Mathias.

L'abbaye de saint Martin, & celle de Nôtre-Dame des Martyrs, ne sont pas considerables comme les deux autres. Elles sont neanmoins anciennes, bâties sur le bord de la Moselle. Nôtre-Dame des Martyrs est dans le lieu même où furent jettez dans la riviere les martyrs de la legion Thebaine, dont on conserve plusieurs corps, avec un morceau de la robbe blanche dont Herode revêtit le Sauveur, & une robbe de la Vierge. S. Martin est bâti dans le lieu où étoit le palais de Tetradius, que ce saint evêque convertit à la foi. On croit y avoir le peigne & le rasoir du saint, & plusieurs autres reliques très-richement enchassées; mais la plus précieuse & la plus certaine est le corps de saint Magneric evêque de Treves, qui est encore dans son tombeau sous l'autel de la crypte. Nôtre-Dame des Martyrs [et] S. Martin.

L'eglise collegiale de saint Simeon étoit dans son origine une porte de la ville, qu'on nommoit la porte noire, ouvrage admirable des Romains. Poppon archevêque de Treves, la convertit en eglise en l'honneur de saint Simeon reclus, qui avoit eu sa cellule tout auprès. Il y a trois eglises l'une sur l'autre, & il faut monter au moins cent marches pour aller à la troisiéme, où est le corps de saint Simeon dans une grande chasse. On enterre les chanoines dans la seconde, & ils font l'office dans celle où sont les reliques de leur saint patron. Ils ont eu le soin de conserver une ancienne bibliotheque, qui est composée des plus anciennes éditions, & d'un grand nombre de manuscrits, dont les plus rares sont un texte des evangiles écrit en lettres Saxones il y a plus de mille ans, les vies des saints archevêques de Treves dans un grand manuscrit d'environ six cens ans, les commentaires de Servius sur Virgile, les lettres d'Ives de Chartre, & de l'empereur Rodolphe, S. Simeon

celles de Pierre des Vignes en six livres, & quelques ouvrages du Cardinal de Cusa.

La cathedrale appellée communement le Dome, est une ancienne eglise, qui dans son tems étoit très-magnifique. Il y a deux chœurs aux deux bouts, comme dans l'eglise de Besançon, & dans celle de Liege. On n'y enterre que les archevêques. Les domaires ou chanoines sont enterrez dans l'eglise de Nôtre-Dame qui joint le Dome; en sorte qu'on entre d'une eglise dans l'autre. Celle-ci est faite en forme de croix, & est très-delicate.

Nous restâmes à Treves jusqu'au 30. Decembre, comblez des honnêtetez de tous les religieux des quatre monasteres, mais en particulier de monsieur l'abbé de saint Maximin, que l'on peut proposer comme un modele d'un superieur accompli. Il ne faisoit jamais rien sans conseil, & ne disposoit de rien sans le consentement de sa communauté. S'il vouloit par exemple établir un prieur, un soûprieur, un pere-maître, un cellerier, il demandoit l'avis des uns & des autres, & par ce moyen il banissoit du cloître toutes sortes de murmures. Que si après avoir pris ces mesures, on lui faisoit par hazard quelques plaintes de ceux qui étoient en charge, il répondoit avec douceur: c'est vous qui les avez choisis, vous avez tort de vous plaindre. Les religieux à saint Maximin ont accoûtumé de reciter le pseautier le Vendredy saint, selon l'ancienne pratique de l'ordre. Ce pseautier joint aux autres offices, qui sont fort longs ce jour-là, occupe toute la matinée, & fatigue fort tout le monde à cause du jeune. Le prélat pour soulager au moins les plus foibles, representa un jour qu'il seroit plus à propos de n'en reciter qu'une partie le matin, & de remettre le reste pour l'aprés-dînée, qui est assez vuide d'exercices. Cependant ne voulant gêner personne, il laissa la chose au choix d'un chacun, & voulut bien consentir qu'on ne changeroit rien de l'ancienne pratique. Lorsque nous partîmes pour aller à Epternac, il nous fit encore de grandes démonstrations d'amitié. Nous fûmes bien aise de voir en passant à deux lieuës de Treves le tombeau des Secondins, ouvrage des Romains,

Romains, que le P. Vvilthem a fait dessiner dans ses antiquitez de Luxembourg, & qui est gravé dans les annales de Browerus.

L'abbaye d'Epternac est à quatre lieuës de Treves. S. Vvilbrod apôtre de Frise, qui en est le principal fondateur, en jetta les fondemens dans une grande solitude, où depuis il s'est formé une petite ville qui est assez peuplée. Son dessein étoit d'y élever des missionnaires qui pussent le seconder dans ses travaux apostoliques. Et deslors cette abbaye devint très-puissante, comme il paroît par plusieurs donations qu'il lui fit ou qu'il reçut comme abbé; car il la gouverna une longue suite d'années en cette qualité, & voulut enfin y être enterré. On y conserve encore aujourd'hui ses sacrées reliques dans une belle chasse, son calice, sa crosse de bois. Son tombeau est sous le grand autel. Epternac.

Cette abbaye fut ruinée dans le neuviéme siecle par les Normands. Les moines furent dispersez, & on mit des chanoines en leur place. Mais l'empereur Otton dans le dixiéme siecle, tira de saint Maximin de Treves un abbé & des moines, qui y rétablirent l'observance, qui subsiste encore aujourd'hui. Les grandes revolutions arrivées à Epternac, n'ont pas tellement ruiné les anciens monumens, qu'il n'y reste encore plusieurs manuscrits : ils sont presque tous très-anciens. Les plus considerables sont un texte des evangiles écrit en lettre d'or sur du grand velin d'une beauté charmante, & je ne crois pas qu'on puisse rien voir de plus beau en ce genre. On y voit toute la vie de Jesus-Christ representée en mignature. Il y est crucifié avec quatre cloux, & habillé de violet. Les deux larrons y sont aussi representez habillez. On croit, & avec assez de probabilité, que c'est un present de l'empereur Otton, qui y est representé sur la couverture avec l'imperatrice Theophanu. Ce present est sans doute digne d'un si grand prince. Les sçavans qui aiment l'antiquité n'estimeront peut-être pas moins un autre texte des evangiles beaucoup plus ancien, écrit en lettres Saxones, & corrigé à ce qu'on prétend sur l'original même de saint Jerôme, comme il paroît par ces mots qui

se lisent à la fin du manuscrit. *Proemendavi ut potui secundum codicem de bibliotheca Eugipi præspiteri, quem ferunt fuisse S. Hieronymi, indictione* VI. *post consulatum Basilii* vc. *anno septimo decimo.* On voit dans les marges du manuscrit les concordances des quatre Evangelistes, & les corrections qui y ont été faites sur l'original, marquées par cette notte ÷. On ne peut trop estimer ce manuscrit, venerable par son antiquité, & il y a bien de l'apparence que c'est saint Vvilbrod lui-même qui l'a apporté d'Angleterre. J'en dis autant d'un trés ancien martyrologe de saint Jerôme, écrit aussi en lettres Saxones, que les Bollandistes ont fait graver & inserer dans leur recueil des vies des saints. On peut juger de son antiquité par ces paroles qu'on lit à une marge du calandrier, qui est à la fin du martyrologe, écrites d'une autre main un peu moins ancienne. *In nomine Domini Clemens Vvilbrordus anno sexcentesimo nonagesimo ab incarnatione Christi veniebat in Francia, & in Dei nomine anno sexcentesimo nonagesimo ab incarnatione Domini, quamvis indignus, fuit ordinatus in Roma episcopus ab apostolico viro Domino Sergio papa. Nunc vero in Dei nomine agens annum septingentesimum vigesimum octavum ab incarnatione Domini nostri* JESU CHRISTI *in Dei nomine feliciter.* Il y a bien de l'apparence que c'est saint Vvillebrod qui a écrit lui-même ce calendrier, & cette apostille qui est à la marge du mois de Novembre. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter au moins qu'elle ne soit écrite de son temps. Dans un autre manuscrit aussi trés-ancien, & dont les commencemens sont déchirez, nous trouvâmes l'ouvrage que saint Jerôme a fait des noms hebraiques, avec ce titre. *Descriptio Eusebii Sophronii Jheronymi de formis Hebraïcarum litterarum. Interpretatio nominum Hebraïcorum.* A la fin du manuscrit on lit ces mots. *Explicantur interpretationes nominum Hebraïcorum tam in veteri quam in novo testamento. Incipit præfatio Domini Eusebii Sophronii Hieronymi in libro locorum ab Eusebio Pamphili Cæsariensi episcopo prius edito quidem in Græco, sed à præfato Jeronymo postmodum diligentius in latinum stylum translato.* J'ajoûterai icice que j'ai remarqué dans un ma-

nuscrit de l'histoire de France écrite par Gregoire de Tours, dont le caractere a au moins 800 ans. Le premier livre contient 44 chapitres, & tout ce qui regarde les evêques de Clermont en a été retranché. Le second livre a 34. chapitres, qui sont raportez dans un ordre different de celui qui est dans les imprimez. Le quatriéme est composé de 40 chapitres, dans lequel tout ce qui touche les evêques de Clermont est obmis. Le cinquiéme livre a 33 chapitres, & le sixiéme en a autant; mais le chapitre 14 est imparfait, & le 15 manque tout entier. J'ai crû que ce manquement vient de ce qu'on aura coupé un feuillet, car on trouve ensuite un feuillet blanc, pour remplacer sans doute ce qui manque de ces deux chapitres, & l'écriture qui suit immediatement est d'une main differente. Le septiéme livre a 40 chapitres, le premier qui est de saint Salvi y manque. Le huitiéme livre comprent 20 chapitres dont le premier est obmis. Enfin dans le neuviéme livre qui est de 25 chapitres, le premier & le second sont retranchez. Voilà ce que j'ay pû remarquer en passant sur ce manuscrit.. On pouroit peut-être en dire davantage, si on l'examinoit plus à loisir. Il faut ajoûter icy les epitaphes de quelques anciens abbez, que nous avons trouvées dans un vieux manuscrit.

EPITAPHE DE L'ABBE' RAVANGERUS.

Hac recubant fossa Ravangeri patris ossa
Et fiunt hominis lege soluta cinis
Hunc Otto primus transmisit Cæsar opimus,
Sifridi montis egregii comitis.
Misit & hunc talem qui vitam cœnobialem
Hic reparare pio sufficeret studio.
Nam locus iste bonis hoc tempore relligionis
Factus erat vacuus, rebus & exiguus,
Dumque vir inlustris tribus annis sex quoque lustris,
Præfuit, ecclesiam reddidit eximiam.

Septembris flendis nonis denisque calendis
Clauserat ipse diem, nunc habeat requiem.

EPITAPHE DE L'ABBE' VROLDE.

Continet hic arctus locus Vroldi patris artus
Cujus in ecclesia sunt monumenta pia,
Flamma vorax sedes templi consumsit & aedes,
Anno cum decimo praefuit à minimo.
Queis motus damnis undenis fecerat annis
Quod reparata pie pars fuit ecclesiae.
Deinde loco cedens annis quoque quinque recedens,
Se voluit soli credere Leucopoli :
Quo migrans membris septena luce Novembris
Sub claro titulo creditus est tumulo.
Ordine post justo translatus ab hospite busto,
Hac tumba propriae clauditur ecclesiae.

EPITAPHE DE L'ABBE' GODEFROY.

Quod caro fit vermis, quod homo fit pulvis inermis
Approbat illud homo verme scatens in humo.
Hunc pater ad morem GODEFRIDUS *carnis honorem,*
Qui fugit ut fumus, mutat, & hic fit humus.
Provida mens, habilis complexio, sanguis herilis,
Huic dederant aditum culminis ad meritum.
Sed geminos phoebus cum scanderet octo diebus
Carnis deliquio transiit e medio.
Annis ter denis & quatuor haud modo plenis
Abbatis titulo functus & hinc tumulo.
Ast homo qui cineris sors hic dum vivus haberis,
Ad cineres hominis vota fer ipse cinis.

Nous n'avons rien dit de l'eglise d'Epternac qui est assez belle. On y montre dans la nef un cierge de 350 livres, qu'on dit être un vœu de l'empereur Maximilien, qui étant venu à Treves tenir une diete, eut la douleur de voir la ville attaquée de la peste. Persuadé que dans des occasions semblables les secours spirituels sont les plus efficaces, il

vint à Epternac demander à ſaint Vvilbrod la délivrance d'un ſi grand fleau, & lui offrit le gros cierge qu'on y voit encore. Nous paſſâmes la fête de la Circonciſion à Epternac. On y chanta la grande meſſe en muſique. Elle ſoulage les religieux du chant, mais elle n'inſpire pas la devotion comme un pleinchant bien reglé.

Munſter.

Il ne nous reſtoit plus à voir que le monaſtere de Nôtre-Dame de Munſter, qui eſt à Luxembourg. Monſieur l'abbé d'Epternac eut la bonté de nous donner un de ſes religieux pour nous y conduire. Comme Luxembourg eſt une place de guerre, l'abbaye de Munſter a été ſujette à bien des revolutions.

Dans le ſeiziéme ſiecle les François ayant pris Luxembourg, ruinerent entierement l'abbaye qui étoit dans un lieu aſſez agréable: Jean Bertels un de ſes plus illuſtres abbez, eut ſoin de faire transferer le corps de Jean roi d'Hongrie & comte de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Creci, dans l'egliſe des Cordeliers, où il fut déposé derriere l'autel dans une caiſſe de bois aſſez ſimple. C'eſt de quoi il ſe plaint dans un poëme où l'auteur le fait ainſi parler.

Dum mea mœnia Luxemburgi rex capit armis
Franciſcus Gallus, pellor ego e tumulo.
Qui ſceptris ceſſi Caſimiro ſponte Polonis,
Regno ut rex præſens eſſet uterque ſuo.
Qui tres auguſtos genui, qui lumine quamvis
Orbatus, pugna Creſſiaca cecidi,
Fortiter affini pro Gallo rege Britannis
Incurrens, tribus his num merui tumulum?

L'abbé Pierre Roberti, homme d'un rare merite, ayant ſuccedé à Jean Bertels, eut aſſez d'accès auprés de l'archiduc Albert, pour lui perſuader de faire ériger un riche mauſolée à ce grand prince. Il le fit avec une magnificence digne de ce roi. Le mauſolée étoit de marbre & de jaſpe. Les plus belles actions de ſa vie & ſa mort y

étoient representées en bas relief, & sa figure au naturel en marbre blanc, avec cette epitaphe.

Johannes rex Bohemiæ comes Luxemburgi
Henrici VII *imperatoris filius*,
Caroli IV. *imperatoris pater*,
Vvenceslai & Sigismundi imperatorum avus,
Princeps animo maximus;
Sed uno corporis vitio infelix, *quod cæcus*.
In Britannos auxilia pro rege affine ducens,
Prælio Cresciaco cecidit.
Acie disrupta, *rebusque desperatis*, *in victores irruit*,
Et cum non videret hostem periit,
Non pugnando tantum, *sed occumbendo fortis*.
MCCC XLVI. III. *calendas Septembris*.

Tantum hominem jacere sine epitaphio
Magnus Belgarum princeps non passus, *Albertus*
Liberalitate & magnificentia sua monumentum fieri
Voluit, *& iniquæ sortis*, *sed invictæ virtutis*
Memoriam æternitati commendavit.
CIX IX XIII.

Le roi Loüis XIV. ayant soûmis Luxembourg à la force invincible de ses armes, l'abbaye de Munster éprouva une seconde fois le sort de la guerre, & fut entierement rasée. Mais le pieux Monarque ne voulant pas l'aneantir, la transfera dans un fonds hors de la ville, où il la fit rebâtir. On y transfera en même-tems les ossemens du roi Jean, qui sont encore dans une caisse de bois, en attendant qu'on lui fasse ériger un nouveau mausolée. Après tant de revolutions on ne pouvoit pas s'attendre à faire des découvertes dans la bibliotheque. En effet, nous n'y avons trouvé que cinq ou six manuscrits, dont le plus considerable contient plusieurs ouvrages de Tertulien. Le manuscrit n'est pas ancien, mais la rareté des ouvrages manuscrits de cet auteur le rend précieux. Nous passâmes un jour entier avec les religieux de Muns-

ter, qui nous témoignerent bien de l'amitié. Nous les quittâmes le 5. de Janvier pour aller à Orval. Nous couchâmes ce jour là à Arlon, & le lendemain après avoir dit la messe chez les peres Carmes, nous nous mîmes en chemin pour nous y rendre. Lorsque nous fûmes arrivez à deux lieuës de l'abbaye, nous prîmes un guide pour nous conduire dans les bois, & en marchant nous lui demandâmes ce qu'on disoit des religieux d'Orval, & nous remarquâmes avec plaisir la bonne odeur qu'ils répandent dans le pays. Ce sont des saints, disoit-il, ils jeûnent continuellement, & donnent tout leur bien aux pauvres; enfin ils font vivre tout le pays. Il ajoûta qu'on leur avoit offert plusieurs fois des fonds à acheter, & qu'ils n'en avoient point voulu, disant qu'ils avoient assez de bien, & que si après avoir pris leur entretien, il leur restoit quelque chose de leur revenu, ou du travail de leurs mains, il devoit être employé en aumônes, & non pas en acquisitions. Voilà comme ce bon homme nous parloit, & comme on en parloit dans tout le pays. Ce qui fait voir le bien que font les reformes dans un royaume, & les services qu'elles rendent à l'Etat; puisqu'elles font subsister tant de sujets du roi, & les mettent en état de payer les impôts publics. Avant la reforme d'Orval il n'y avoit qu'environ vingt religieux dans l'abbaye. L'eglise étoit couverte de paille, & les lieux reguliers tous en desordre, & pour comble de malheur ce monastere étoit chargé de cinquante mille écus de detes. Aujourd'hui il y a près de cent cinquante religieux. L'eglise & tous les lieux reguliers sont reparez, toutes les dettes sont payées, & l'on fait vivre tout le pays. Orval.

Ce fut pour nous une grande consolation de converser un jour ou deux avec ces saints solitaires, & de nous édifier de leur vie admirable. Ils nous aprirent que le corps de saint Menne martyr, dont l'Eglise fait memoire l'onziéme de Novembre, étoit dans leur monastere, & que monsieur Baillet l'avoit confondu avec saint Messme ou saint Mange, comme on dit dans le pays, evêque de Chaalons, de même qu'il avoit confondu un

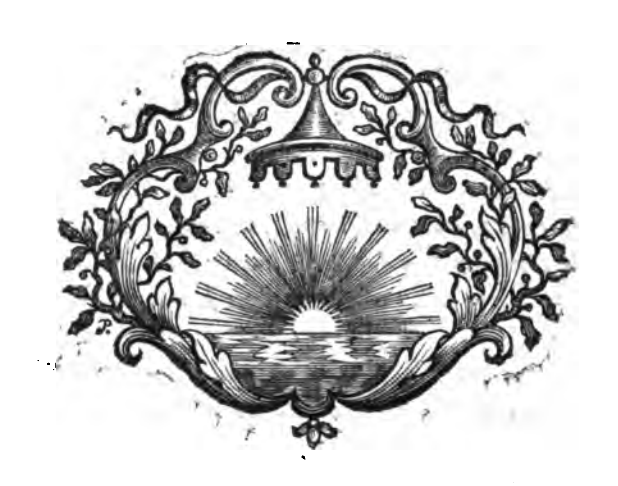
saint Mort, qui est en veneration à Huy, avec saint Maur.

D'Orval nous vînmes à Mouson, de là à Eslant, & d'Eslant à l'abbaye de Signi, où nous souhaittions de voir les manuscrits que nous avions parcouru autrefois en passant; mais comme nous étions dans un commencement d'année, le prieur qui en avoit la clef, étoit allé voir quelques uns de ses amis; on crût même qu'il avoit poussé jusqu'à Reims. Ainsi aprés avoir attendu un jour entier, nous partîmes pour l'abbaye de la Valroy que nous n'avions pas encore vûë. Nous esperions trouver des manuscrits dans cette ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, comme on en trouve dans la pluspart des monasteres de cet ordre: mais nous n'y trouvâmes que quelques restes d'un monastere détruit, & on nous dit qu'un abbé commandataire l'avoit démoli pour transporter les materiaux à Reims, où il bâtissoit le college des reverends peres Jesuites: Loüable d'avoir construit un college pour l'instruction de la jeunesse: très-blâmable d'avoir détruit un monastere qu'il auroit dû rébâtir s'il avoit été ruiné. Il épargna au moins l'eglise, qui est très-grande, très belle & très-decorée par les soins du sage prieur, qui gouverne aujourd'hui cette maison. Nous y trouvâmes un ancien tombeau qui avoit cette epitaphe.

Cy gist prince de noble memoire monseigneur Jehan comte de Rouci & de Braine, qui trepassa l'an de grace MCCCXLVI. *Cy gist dame de noble memoire madame Marguerite fille de monseigneur Thiebaut le Grand seigneur de Bovies & de madame Marguerite fille au comte de Comminges, jadis comtesse desdits lieux, & fille dudit comte Jehan, qui trepassa l'an de grace* MCCCLXVIII. *& leur fit faire cette sepulture Monseigneur Jehan de Rouci evêque & Duc de Laon comte d'Anisi, pair de France, fils de monseigneur Simon comte de Rouci & de Braine, fils des susdits comte & comtesse.*

Nous fûmes de là à Laon, où nous passâmes la fête de saint Maur avec nos confreres, & dans peu de jours nous

nous nous rendîmes à Paris pour y joüir du fruit de nos travaux, & nous dispoſer à faire un plus long voyage, qui doit ſe terminer à l'éternité. Je ſupplie les lecteurs de prier Dieu qu'il nous la donne bien-heureuſe.



AVERTISSEMENT.

CE second Voyage Litteraire n'étant pas de la grosseur du premier, pour faire ce Volume un peu plus fort, j'ajoûteray icy quelques pieces détachées de nôtre grande collection : il semble même que ce soit icy le lieu qui leurs convient, puisque quelques-unes portent le titre de voyage, & que ce sont des relations de ce qui s'est passé dans les voyages de ceux qui en sont auteurs. Je croy que les savans m'en sauront bon gré, & que l'excellence de ces anciens monumens les dedomagera de ce qui peut manquer dans l'ouvrage que je viens de donner.



VOYAGE

DE NICOLAS DE BOSC EVEQUE DE BAYEUX,

POUR negocier la paix entre les couronnes de France & d'Angleterre.

Tiré d'un manuscrit de feu monsieur Bulteau curé de de S. Laurent de Roüen.

Cy-après s'ensuit le voyage fait pour le traité de la paix ès partie de Picardie l'an de grace mil trois cens quatre-vingt & un par l'ordonnance du roy & de nosseigneurs ses oncles qui y envoyerent. an. 1381.



ET premierement, je evêque de Bayeux parti de Paris en la compagnie monseigneur l'archevêque de Roüen* le xxix. jour d'Avril, & arrivâmes à Monstereul le premier jour de May, & apportai avec moi une instruction faite par le Conseil du Roi nôtre Sire, & signée de la main de monsieur d'Anjou, dont la teneur s'ensuit.

*Guillaume de Lestrange. Voyez l'histoire des archevêques de Roüen par le P. Dom François Pommeraye pag. 534.

Instruction baillée par messeigneurs aux messages pour le traité de la paix.

» Premierement est ordonné par nosseigneurs, que ils » ayent trois lettres, l'une pour traiter de la paix final, » l'autre pour donner trieves, si besoing est, generaulx » ou particuliers, l'autre de donner saufconduit par tout » aussi qu'autrefois.

» *Item*. Quant du lieu & jour pour assembler, il plaist » à nosseigneurs que par l'ordonnance & bon pourchas » de monseigneur de Roüen soit fait, & par l'avis des » messages.

» *Item*. Il plaist à nosseigneurs que les messages puissent » donner trieves particulieres en la marche où l'en trai- » tera brefves ou longues, & outre &c. generales en com- » prenans tous nos alliez.

» *Item*. Aussi plaist que lesdits messages puissent don- „ ner saufconduits, ainsi que bon leur semblera, au „ profit du traité, & gardent bien à qui & pour cause.

„ *Item*. Il plaist que le traité soit repris en l'état où fut „ laissé, & pour ce que l'en estoit sur trois points, & plaist „ que ainsi soit entendu c'est assavoir.

„ Premierement, quant aux mariages du roi d'Angle- „ terre, & de madame JEHANNE, il plaist de y entendre, „ & aussi tenir paroles de monsieur de Valois, & oir de- „ quelle dame l'en parlera, & de ce rescripre, sans passer „ plus.

„ Secondement, d'allience il plaist de les faire bonnes, „ & pour ce voyent les consaulx des alliances, que les „ Rois ont avant les autres, & par conseil soit avisé com- „ ment tout se fera à l'honneur des seigneurs, sureté du „ païs, & profit de la besogne.

„ Tiercement, il plait que parmi les protestations & „ reservations autrefois faites; c'est à savoir que foy, hom- „ mages, souveraineté, & ressort de tout nous demeure. „ Que en rien ne renoncent à nos demandes, droits, al- „ liances, &c. & soit offert comme autrefois, & oultre

ce que nosseigneurs ont ordonné, qui est bailler clos " par nosseigneurs A."

Et soient les messages bien avisez en parlant que nullement ne le départent, ne dient paroles qui sentent " département d'alliances de nos alliez."

Si plaise à nosseigneurs de mettre en cedule & chargier ceux qui leur plaira de ce qu'ils voudront que l'on " offre au plus fort, & la manière de proceder au surplus soit laissiée en la discretion des messages."

Ainsi signé, LOYS.

Item. LEdit premier jour de May que nous fûmes monseigneur de Roüen & moy arrivez à Monstereul, nous trouvâmes que les messages d'Angleterre n'estoient pas encore venus à Calais, ne passez la mer; & pour ce demeurâmes oudit lieu de Monstereul. Et le Jeudy 2. jour de May y arriva l'archidiacre de Chaalon, & y apporta une instruction dedans laquelle avoit une cedule, de laquelle instruction & cedule la copie s'ensuit.

C'est ce qui est avisé par le roi nostre Sire & son conseil sur les choses qui luy ont esté rapportées par les gens envoyez par luy à Boulogne sur le fait du traité de la paix.

Premierement, que lesdites gens quand ils seront retournez par delà sachent par les meilleures voyes & " manieres que ils pourront, dequoi les gens du roi d'Angleterre se voudront apeticier de leur demande, & à " quoi finalement eux restraindre; & semble que ainsi devroit estre fait par raison considéré que le Roy a fait " réponse & offre à ladite demande."

Item. Si les gens du roi d'Angleterre ne vouloient ce " faire, se premierement les gens du Roy ne s'élargissoient " oultre l'offre autrefois faite; veut le Roy que sesdites " gens montrent aux Anglois le bon droit & la bonne " justice qu'il a en cette derniere guerre, & és païs & terres dont les Anglois font demande, & aussi qu'il a de "

,, leur faire demande pour les dommages & interests, que
,, il, ses pais & subgiets ont porté par les Anglois tant
,, pour les compaignes, comme pour ce que le roi d'An-
,, gleterre ne fist pas vuider les forteresses qu'il tenoit oc-
,, cupées ou royaume ou temps du traité de la paix,
,, comme en plusieurs autres manieres, ainsi comme con-
,, tenu est plus à plain és instructions autrefois baillées aux
,, gens du roy ; & ce nonobstant encore plaise au roy,
,, pour bonne affection que il a au traité, par les pro-
,, testations autrefois faites par ses gens en cette matiere
,, soy élargir, oultre ce que autrefois a esté offert de la
,, cité de Caours & de la partie du païs d'Elrersin qui fut
,, reservé en ladite offre, & d'abondant s'eslargir, & veut
,, eslargir de tout le païs de Pierregord, & veut que ses-
,, dites gens se tiennent le plus longuement que bonne-
,, ment pourront en ses termes, & que par toutes voyes
,, & manieres que ils sauront, montreront aux Anglois
,, comme cette offre est raisonnable, & que ils doivent
,, estre contens.

,, *Item.* Si les Anglois n'en estoient contens, veut le roy
,, que ses gens sachent comme dessus leur intention, à quoy
,, ils se vouldront restraindre & diminuer leur demande.

,, *Item.* Si les Anglois se vouloient tenir en leur termes,
,, & que ils ne fussent contens de ce que dit est, encore
,, plaist au Roy de soy eslargir de la partie du païs de
,, Xaintonge, qui est oultre la riviere de Charente.

,, *Item.* Plaist au Roy donner pour le mariage du roy
,, d'Angleterre avecques madame CATERINE sa fille la
,, comté d'Angolesme & le païs de Roergue, qui sera he-
,, ritage de ladite Dame, & aux hoirs qui istrons d'ice-
,, luy mariage, & se il n'en issoit hoirs, lesdites terres re-
,, tourneront au Roy & à la couronne de France, & se
,, ainsi bonnement ne pouvoit estre fait, encore plairoit-
,, il au Roy que ledit païs de Roergue demourast pour
,, le fait principal, & ladite comté d'Angolesme pour le
,, mariage par la maniere dessus dite.

,, *Item.* Si les Anglois se determinoient pour le maria-
,, ge du roy d'Angleterre à une des niepces du Roy, il

plaist au Roy de donner une somme d'argent, jusques " à deux cens ou trois cens mille francs. "

Item. Sur ce que les Anglois ont parlé de faire au- " cunes modifications du ressort & souveraineté &c. il " plaist au Roy que toutes les bonnes & raisonnables mo- " difications soient faites sans enervacion de son homma- " ge, ressort & souveraineté ; & sur ce soit advisé par le " conseil au mieux que il pourra estre fait. "

Item. Pour ce que les Anglois ont parlé que le Roy se " voulsit départir des alliances qu'il avoit avecques au- " cuns de leurs adversaires, & semblablement ils se dépar- " tiront de leur costé des alliances qu'ils ont avecques au- " cuns des adversaires du Roy ; veut le Roy afin que les " Anglois voyent sa bonne voulenté & bonne foy, & com- " ment il veut plainement proceder en ceste matiere, que " les copies des alliances que il a avecques ses alliez soient " toutes tabellionnées & monstrées aux Anglois, & soit " veu & regardé en leur presence, se bonnement le Roy " se pourra départir desdites alliances : car le Roy en veut " faire tout ce que il pourra sans deshonneur. "

Item. Que ou cas que il sera veu que bonnement le " Roy sauf son honneur ne pourroit partir des alliances, " semble au Roy que l'en pourroit traiter bonne paix en- " tre lesdits alliez & ledit roy d'Angleterre, le duc de " Lencastre, & autres qui peuvent avoir avec lesdits al- " liez aucuns debat ou discort, ainsi comme autrefois a " esté parlé, & le Roy y travailleroit & mettroit toutes " les diligences & paines qu'il pourroit, & aussi à l'aide de " Dieu par le moyen du Roy pourroit estre bonne paix, " bon accort & amitiez entre lesdits roy de France & " d'Angleterre, & desdits alliez. "

Item. Veult le Roy en toutes manieres que le chastel " de Chierebourre luy demeure par le traité de la paix, " & se par la paix ne le pouvoit avoir, que il l'eust par " le mariage de monsieur de Valois & de la fille au duc " d'Encastre. Et si lesdits Anglois parloient de r'avoir Ar- " dreandruic, Banelinghem & la Planche, il plaist au Roy " qu'il leur soient rendus avant qu'il y eust empesche- "

„ ment au traité de la paix : mais il veult en toutes-ma-
„ nieres se ils sont rendus, que ils soient abatus & de-
„ molis.

„ *Item.* Si les Anglois parloient du fait du roy de Na-
„ varre, du duc de Bretaigne, & du comte de Saint Pol,
„ il semble au Roy que l'on leur a à répondre, que les
„ dessus dits sont subgés & vassaulx du Roy, & que les-
„ dits Anglois par voyes de raison ne s'en doivent entre-
„ mettre de leur fait, considerées & attenduës les grans
„ fautes que ils ont faites contre le Roy; & que ce que
„ le Roy a fait à l'encontre d'eulx, il a fait justement &
„ raisonablement & par voye de justice. Et neanmoins
„ veult le Roy que leur donne bonne esperance, que ou
„ cas que l'en chera en paix & en accort, que pour hon-
„ neur du roy d'Angleterre, & par son bon advis mes-
„ mes, & de son conseil, il fera tant en cette matiere,
„ que le roy d'Angleterre en devra être content.

„ *Item.* Veult le Roy que ses gens entretiegnent le trai-
„ té au mieulx que ils pourront sans rompre de sa partie.

CHARLES.

Copie de la cedule qui estoit dedans l'instruction.

„ *Item.* Où cas que les Anglois se determineroient au
„ mariage du roy d'Angleterre, à l'une des niepces du
„ Roy, & ils n'estoient contens de la somme d'argent
„ qu'il a ordonnée leur offre pour cause de ce, il li plaist
„ donner pour ledit mariage le païs de Roergue sans ar-
„ gent. Et de fait ou cas qu'ils ne seroient contens dudit
„ païs de Roergue, il plaist au Roy de donner la comté
„ d'Angoulesme en lieu de Rouergue, qui veult qui li
„ demeure en tel cas, par celle maniere toutes voyes que
„ les terres qui seront données pour ledit mariage seront
„ heritage de la Dame & des hoirs qui istront dudit ma-
„ riage. Et ou cas qu'il n'en istroit hoirs, que lesdites ter-
„ res retournassent au Roy & à la couronne de France.

„ *Item.* Veult le Roy semblablement avant que il ne
viengne

viengne à bonne conclusion de paix laissier le païs de Ly- "
mosin, excepté la comté de Limoges, pour retourner à la "
Vicomtesse. "

Item Veut le Roy que pour le mariage qui pourra "
venir par argent sans terre, que l'on offre pour mesda- "
mes ses niepces deux ou trois cens mille francs o plus, "
& pour sa fille trois ou quatre cens mille francs o plus. "

CHARLES.

ET l'instruction & cedule dessus dite ledit monsieur l'arcediacre apporta seellée & close du seel monseigneur d'Anjou; & ledit archidiacre les ouvrit & les copia, les me montra; si eusmes advis que bon seroit que ledit archidiacre retournast vers le Roy & monsieur d'Anjou pour trois choses. La premiere pour oster les autres messages ordonnez à venir, la seconde savoir auxquels l'en montreroit la cedule, la tierce pour savoir se le Lymosin seroit offert pour mariage & pour le traitié du païs; & ainsi l'escrimes à monseigneur d'Anjou : & ledit archidiacre s'en partit le Lundy VI. de May.

Item. Le VII. jour de May maistre Yves vint à Monstreul, & apporta trois lettres du Roy : l'une pour traittier, l'autre pour treves, & l'autre pour saufconduit donner. Je m'en rapporte à leur fourme; car eulx sont selon la fourme autrefois faite en l'autre cayer.

Item. Le merquedy XV. de May au soir retourna ledit monseigneur l'archediacre, & rapporta une petite cedule pour reponse & instruction aux demandes par li faites, & dont la teneur s'ensuit, & me chargea que rien n'en deisse, ne parlasse, fors à monseigneur de Coucy quant il vendroit.

Memoire de dire à l'evêque de Bayeux, que quant au fait de la cedule y n'en y eut oncques point d'autres que celle qui a esté envoyée.

Item. Il ne plaist point au Roy que on face nulle men- "

„ cion aux gens du Roy d'Angleterre du païs de Lymo-
„ sin, ne par mariage, ne autrement, ne n'est pas l'en-
„ tencion du Roy que l'en face point plus grans offres
„ que l'en a fait du tems de son pere.

„ *Item.* Que on ne face nulle mencion à ceulx qui sont
„ ou traittié, que ce fut l'entencion du Roy de soy élar-
„ gir du païs de Lymosin, se ce n'est à monseigneur de
„ Coucy.

LOYS.

ET demouray à Monstereul continuellement jusques au Samedy xv. jour de May, auquel jour après-dîner nous partismes l'arch. maistre Yves & moy, alasmes à Abeville; & la vint à nous Dimenche Regnaudon, qui venoit de Calais, & nous apporta les lettres que monseigneur de Roüen avoit receu. Les copies sont au sac. Et pour ce que point n'apparoit que les Anglois fussent venus, & pour plusieurs autres causes nous partismes & alasmes à Paris, & y arrivâmes merquedy xxix. jour de May, parlasmes à monseigneur & au conseil, & ordenerent & baillerent par écrit ce qui leur pleust, & y mistrent leur seaulx, & dont la teneur s'ensuit.

„ OU conseil tenu en l'ostel de saint Pol à Paris en
„ la garde-robe de la chambre monseigneur d'An-
„ jou, le premier jour de Juing qui fut la veille de Pen-
„ tecouste, l'an mil trois cens quatre-vingt & un, ouquel
„ estoient monseigneur les ducs d'Anjou, Bourgoine &
„ de Bourbon, monseigneur le Chancelier de France,
„ monseigneur le Chancelier du Dalphiné, l'evêque de
„ Bayeux, messire P. de Bonmasiau, l'archidiacre de
„ Chaalons, & Jehan le Mercier, fut deliberé que la Con-
„ té d'Angolesme, qui pour le mariage avoit autrefois
„ esté accordée estre baillée au roy d'Angleterre pour le
„ traittié de la paix, si comme plus à plain appert par
„ la grant cedule escripte de la main messire Arnault de
„ Corbie, & signée de la main du roy nostre Sire, que
„ Dieu absoille, soit offerte ausdits Anglois pour ledit

traittié simplement, sans mariage, oultre ce qui autrefois "
leur a esté offert, & non autre chose. "

LOIS.

Le signet de monseigneur de Bourgoigne.

(O)

Item. LE premier jour de Juing se parti le chevaucheur, & alla vers monseigneur de Rouen pour nous excuser, qui retourna le onziéme de Juing, nous apporta les lettres de monseigneur de Rouen, comme les Anglois estoient venus, qui vindrent le VIII Juing, si poursuit nos Seigneurs savoir si rien vouldroient muer ne adjouter, dirent en effet que l'on s'y preismes congié le XVI. de Juing.

Le XVII. de Juing l'an quatre ving & ung, je parti de Paris vint à Monstereul Vendredy XXI. de Juing, & tantost le fis savoir à Boulogne à monseigneur de Rouen; & audit lieu de Monstereul trouvay nostre saufconduit du Roy d'Angleterre dont la teneur s'ensuit.

RICHARD par la grace de Dieu roy d'Angleterre & "
de France, seigneur d'Irland, à tous nos lieutenans, "
connestables, mareschaux, capitaines, senechaux, baillis, "
prevosts, maieur, eschevins, gardes de bonnes villes, "
chasteaux, forteresses, de pons, de pors, & de passa- "
ges, & à tous nos autres officiers, & de nostre pouvoir, "
ou à leurs lieutenans, & autres nos bienveillans, amis, al- "
liez, & adherans, salut. Comme à l'onneur de Dieu fai- "
seur de toute paix, & pour eschever l'effusion de sanc hu- "
main, nous avons grant affection au bien de la paix estre "
entre nous & nostredit adversaire de France, & pour ce "
nous soyons assentus au traité d'icelle. Et pource que l'e- "
vêque de Bayeux, ENGUERRANT seigneur de Coucy, "
RAOUL seigneur de Raineval, REGNAUT des Dormans "
archidiacre de Chaalons, & seigneur de Sempy, GILLES "
de Galois, & maistre YVES de Derian, messages & de- "

„ putez de par nostredit adversaire, doivent venir prochain
„ es parties de Picardie, si comme nous avons entendus, à
„ cause dudit traittié, nous voulant pourveoir à la seurté
„ d'eux, leurs gens, familiers, chevaux, harnois, & biens
„ quelconques, avons pris, mis, & reçu; prenons, met-
„ tons, & recevons les dessusdis messages, & chacun d eux
„ avec leur gens, familiers, chevalliers, escuiers, clers,
„ varles, chevaux, harnois, & autres biens quelxconques,
„ en nostre sauf & leur conduit, protection, tuicion, sauve-
„ garde & deffense especiaulx, en venant, allant & passant
„ par nostre royaume, es parties de Picardie, & ailleurs où
„ mestiers sera, pour ledit traittié, & là demourant, sejour-
„ nant, & eulx retournant vers les parties de France par
„ terre & par mer, tous ensemble ou par parties, si comme
„ il leur plaira, jusques au nombre de deux cens personnes
„ à cheval ou à pié, & ainsy souvent comme ils voudront,
„ & à faire sera par quatre moys prouchains venans aprés
„ la datte de ces presentes. Et pour ce nous mandons &
„ commandons à vous tous nos subgiez & nos amis, bien-
„ veillans, alliez & adherens; prions & requerons à cha-
„ cun d'eux, & leurs lieutenans, officiers & deputez, que
„ les dessusdis messages de nostredit adversaire, leur gens,
„ familiers, chevaliers, escuiers, clers & autres de quel-
„ conque estat ou condicion qu'ils soient jusques audit
„ nombre de deux cens personnes à cheval ou à pied, les
„ chevaux, monnoye, biens, & harnois quelxconques,
„ vous souffrez & laissiez, souffrent & laissent paisiblement
„ passer & repasser, demourer & séjourner, aler, retour-
„ ner, ensemble ou par parties, à leurs voulentez, & tant de
„ fois comme il leur plaira, tant par mer comme par terre,
„ par tout nostre pouvoir, jusques audit nombre par lesdis
„ quatre mois prochains venans aprés la date de ces presen-
„ tes, sans faire, donner, ou souffrir estre fait ou donner par
„ voie d'arrest à cause de marque repulsaire ou autre cours
„ par autre cause, couleur ou occasion quelconque à eulx
„ ou à aucun d'eulx, en personne, chevaux, monnoye, biens,
„ harnois, & autres choses; griefs, dommages, moleste,
„ vilenie, arrest, destourbiez, ou empêchemens aucuns,

ancois semestier est, & par eulx ou aucun d'eulx en estes "
requis, leur faites avoir saufconduit, gens, vivres, & au- "
tres choses necessaires pour leur passage, & pour demeu- "
rer & retourner à leurs despens raisonnables. Donné "
par tesmoignage de nostre grant seel à nostre Palais de "
Vvestmoustier le xxx. jour de May l'an de nostre regne "
quart. Ainsy signé par le Roy & Conseil. FFRAYNGTON. "

LE XXII. de Juing vins à Bouloigne, & monsieur l'archidiacre de Chaalons vint le XXIII. & maistre Yves le XXIIII. & le XXV. au matin parlâmes à monseigneur de Roüen pour faire reparer les terres rompuës, avoir saufconduit pour monseigneur de Bresne, & nous offrir de proceder au principal, & prendre jour & lieu & par ordre.

Le XXVI. à souper vint le conte de Bresne, & aprés souper fusmes tous chez monseigneur de Roüen, & là furent lettres écrites à Calais, & ordonné que maistre Pierre Marie compaignon monseigneur de Roüen, & Bertrant escuyer dudit archevesque iroient à Calais : qui y allerent Jeudy XXVII. dudit mois, & le Vendredy retournerent, & apporterent que bref les Anglois ne restitueroient rien de present, mais s'offroient d assembler, & eux oüis se par raison devoient restituer, eulx le feroient, ainsi l'escriprent à l'archevesque; & lors fut déliberé par nous premier, que nous assemblerions avec les Anglois, secondement que nous accorderions treves jusques au XV. de Juillet soleil levant, & de ce escriproit l'archevesque à Calais, & y envoya pour ce Regnaudon & Bertrant, qui partirent tantost, & lors escripmes à Paris par Colinet le chevaucheux toutes nouvelles, & si furent escriptes les nouvelles de la mort de l'archevesque de Cantorbiere, & toute la commocion, & Regnaudon porta la cedule de treves toute scellée de nous & de nostre povoir.

Samedy XXIX. jour de Juing environ vespres, retournerent Bertrant & Regnaudon, & nous apporterent comme les Anglois estoient d'accort d'assembler le Mardy ensuivant à Lilengueen pour parler à nous, & si nous apporta cedule des Anglois contenant treves jusques au XV. de Juillet

soleil levant, & amenerent deux escuyers Anglois, qui nous virent jurer lesdittes treves, les clers les mains mises à la poitrine, & les laïs par leur foy, & si oiront crier les treves selon la cedule, lesquelles furent ce jour criés ; & de laditte cedule la teneur s'en suit.

„ NOUS JEHAN seigneur de Cobehan, JEHAN d'Eu- „ reux capitaine de la ville de Caleys, JEHAN de Sho- „ peye doyen de * Nicole, & RICHART Stury chevallier, „ messages envoyez par le Roy nostre Sire és parties de Pi- „ cardie pour traittier de paix entre lui & son adversaire de „ France, & ayant plain povoir à ce qui s'ensuit. Avons „ acordé & octroyé pour la partie de nostredit seigneur, & „ en ses gens subgez & obeissans, aliez, & adherens, & aux „ forteresses de sondit adversaire de France treves & absti- „ nence de guerres és païs d'entre les rivieres de Somme & „ d'Oise, & la mer, & generalement ou païs de Picardie, „ & de Pontieu, jusques au xv. de Juillet prochain venant „ soleil levant. Et promettons & jurons en l'ame du Roy „ nostredit seigneur susdit, que icelles treves & abstinences „ nous ferons tenir & garder par les gens, subgez & obeis- „ sans, alliez, & adherens du Roy nostredit Seigneur sans „ enfraindre, & sans faire ne venir encontre soit par voye „ de marque de reprehensailles, ou par quelconque autre „ voye ou maniere que ce soit ; & reparer, retablir, & re- „ mettre au premier estat tout ce qui seroit pris, fait ou „ attenté au contraire durant le temps susdit. En tesmoi- „ gnance de ce nous avons plaquez nos seaulx à ceste sce- „ dule. Donné à Caleys le xxix. jour de Juing mil trois „ cens quatre ving & un.

* F. Lincoln

Mardy second jour de Juillet assemblasmes à Leliguehen monseigneur l'archevesque de Roüen comme moyen, le conte de Braine, l'archediacre de Chaalons, maistre YVES Darien & moy pour le Roy, messire JEHAN Cobehen, BERTRANT Destapeton, capitaine de Guines, maistre JEHAN Sepoie doyen de Nicole, & messire RICHART Stury pour le roy d'Angleterre ; & faite la recommendation par monseigneur de Roüen, & requeste de bien proceder

&c. Nous offrifmes proceder d'un cofté & d'autre plainement &c. Mais je qui parlay requis reftitution des chofes prifes le Dimanche devant des treves ; & cuidafmes que par caucion juratoire faire fe deuft,& prindrent les Anglois delay pour en parler au capitaine de Caleis. Aprés fut parlé & accordé des treves accordées jufques au xv. de Juillet, & mettre par lettre en feaulx pendans, & les povoirs d'une partie & d'autre encorporer,& du saufconduit pour le conte de Braine faire femblablement : puis les uns devant les autres jurafmes les treves deffufdites, & fur le livre. Et ainfi départifmes.

LE Merquedy envoyerent les Anglois deffufdis, excepté meffire Bertrant, lettres à nous, archevefque de Roüen, le conte de Braine, & moy, faifant mencion comme aucune reftitution ne fe feroit jufques par meffire de Coucy & autres capitaines en feroit ordené, & fus le principal vouffiez proceder, & nous en declarer, car trop avoient demouré fans fruit &c. Les apporta un Anglois, qui ne favoit François. Repondu que monfeigneur de Roüen n'eftoit pas meffage du Roy, & le Conte & moy fans les autres ne povions rien faire.

Le Jeudy IIII. de Juillet fufmes d'accort que l'archediacre de Chaalons iroit à Paris dire l'eftat d'Angleterre, des meffages envoyez d'Angleterre &c. porta par memoire ; & ainfy fufmes d'accort de requerir monfeigneur de Roüen, qu'il alaft vers les Anglois pour trois chofes. La premiere pour parler de la reftitution comme deffus, la feconde pour les treves, & faufconduit fait fceller, la tierce pour monftrer que nous favions bien l'eftat & mutacion d'Angleterre, & que le Confeil eftoit mort ; & pour ce doubtions que eulx ne voulfiffent proceder, tendant à fin de delay, pour faire venir greigneurs Seigneurs & avifez par le moyen confeil &c.

Le Vendredy v. de Juillet envoya monfeigneur de Roüen Regnaudon à Caleis requerir les meffages, qui veniffent à Leliguehem, & que monfeigneur de Roüen peût parler à eulx, rapporta qui feroit à faint Guidenet le famedy, &

monseigneur de Roüen s'accorda de y aller, & nous l'y deismes qu'il tendist à restitucion, & si non par caucion aux mains des personnes, sinon de tout *hinc & inde*, & au fort accordasmes d'assembler Lundy sus tout. Le Samedy partit monseigneur l'Archevesque, & ledit Vendredy bien tart vint Colart le chevaucheur de Paris, nous apporta lettre du Roy & de monseigneur d'Anjou, qui nous mandoient que nonobstant la restitucion nous procedissions, si les Anglois avoient bonne volenté de proceder sus le principal. Dimanche VII. de Juillet retourna Regnaudon de Calais, nous rapporta que les Anglois estoient d'accort d'assembler Mardy.

Mardy IX. de Juillet assemblasmes à Lelinguehem, & y fu le capitaine de Calais: parlasmes longuement de la restitucion, finalement fusmes d'accort que les Anglois escriproient, & nous aussi dedens la fin de Juillet; & ce seroit baillé ou envoyé à monseigneur de Coucy, monseigneur de Braine, monseigneur de Raineval, & monseigneur de Sempy, lesquelx quatre, trois ou deux d'eulx en devroient ordener dedens la fin de Aoust, se restitucion se feroit pleniere, ou quelle: & ce que eulx ordonneroient seroit tenu: ainsy fu juré: & cependant le corps des personnes seroient restituez *hinc & inde* jusques au dit des esleus: par ainsy que le maire de Boulongne jureroit faire son povoir de faire retourner ceulx de nostre partie qui seroient restitués, ou cas que dit seroit que retourner devroient: & ainsi fu juré par les capitaines de Calais & de Guines de rendre leurs prisonniers se dit estoit.

Et aprés ce entrasmes ou principal. Si fist maistre JEHAN Sepoie la demande de tout ce qui fu baillé, & aïnsy fu baillé pour le roy JEHAN. Si fu repondu que point n'y entendrions: & pour ce fut recité le lendemain appointement de la souveraineté pour nous, du mariage du roi d'Angleterre à madame CATERINE, d'aliances & des offres faites sur ce sans declaracion quelle. Et aprés accorderent assez les Anglois que ainsi avoit esté parlé, mais tout estoit nient par les protestations toûjours faites, & pour nostre nouviau Roy, en disant que l'offre ne souffriroit point; & que au

au conseil d'Angleterre jamais ne souffriroit, & encors nous dit oultre, que au mariage plus n'attendroient, ne puissance n'en avoient ; & pour ce prismes journée de y penser sur tout, & de y retourner un jour, tel que monseigneur de Roüen feroit savoir. Et aprés ce il fu parlé de treves continuer ; & sur ce eusmes conseil au seigneur de Clary & de Bé, & consideré l'estat du païs, & tout fusmes d'accort, & continuasmes & jurasmes treves jusques au premier jour d'Aoust soleil levant: & nous accorderent que messons ne merrien de maisons n'enporteroient, ne arbre portant fruit ne couperoient. Et se fait estoit, reparer le feroient. Par ainsi furent les treves écrites à Liliguehem, & aprés à Bouloigne Jeudy onziéme jour de Juillet escripmes à nos Seigneurs tout ce que dit. Et parti pour ce Colart le chevaucheur.

Vendredy XII. de Juillet vint Aubert le chevaucheur, apporta lettres de l'Archevesque, comme il plaisoit à nos Seigneurs que nous continuissons treves jusques à XVI. jours: ce que fait avions.

Samedy XIII. de Juillet assemblasmes, & se tindrent les Anglois fort, que nos offres estoient trop petites. Et pour ce nous convint parler, si deismes au lonc le droit du Roy en la nouvelle guerre, les demandes qu'il povoit faire, le tort des Anglois qui avoient failli, & si que ledit traittié de l'an LX. ne povoit estre accompli, concluant que par les Anglois avoit esté refusé & empeschié ledit traittié. Et nientmoins comme nous renoncions à nos demandes par protestacions &c. & si offrions XX. dioceses & trois ou quatre M. chasteaux, & ce qui oncques ne fu au roy d'Angleterre &c. en concluant que nous nous mettions bien en raison, & offrions grans choses, & dura longuement, & se débatirent pour les Anglois : mais prirent journée pour monstrer que nos offres estoient captieuses, mains souffisantes, & trop petites au mardy ensuivant XV. de Juillet.

Lundy parti Aubert le messager, & par lui escripmes à nos Seigneurs.

Mardy XVI. assemblasmes, & là fu le capitaine de Calais. Commença à parler maistre JEHAN Sepore, & aprés tantost continua ledit capitaine, & monstra que ce que nous of-

frions estoit petit, & y avoit forteresses & pou y tenions, & ce que nous retenions estoit leurs, & avoient chasteaux pour nous y contraindre, en monstrant que en tout ce que nous baillions ne tenions rien cler, & concluant les offres petites. Et nous *contra* longuement. Si nous firent les Anglois par intervalles deux demandes. La premiere se nous avions point de puissance ne voulenté de plus offrir, & ad ce respondisimes que assez puissance avions & bonne voulenté de traittier & nous mettre à raison. La seconde se au fort nous vouldrions retenir la Rochèlle & Poitou. Ad ce ne voulsismes respondre, fors que les mains que nous pourrions, baudrions &c. Aprés se mirent à part les Anglois, & pour ce que monseigneur de Roüen avoit dit que le ressort estoit passé, au retour ledit Sepoie nous dit, & par maniere de conclusion, que le resort point ne tenoient passé, mes tout ce qui avoit esté fait au temps passé pour nient consideroient que par condicion, & que nostre foy estoit morte, & oultre que nos offres jamais n'accepteroient. Si monstrasmes que le ressort avoit esté passé &c. Mais les Anglois trop fort si tindrent.

Merquedy deliberasmes d'envoyer monseigneur de Roüen à Calais, mais il accorda d'aler aux Anglois; mais que je Nicolas de Bayeux alasse avec luy, & pour ce y alay, & assemblasmes à Linguehem prés de Syeules, & monstray comme sus traittier de souveraineté jamais n'assembleroient nous seigneurs; & aussi comme c'estoit contre raison de dire tout nient, & qu'il sembloit que les Anglois vouloient tout rompre; allegué plusieurs raisons, en concluant que messeigneurs & compaignons jamais ne vouldroient, se nous n'avions octroy de la souveraineté. Et le Anglois *contra*: mais marchandoient que nous nous atreignissions, & par serement de plus offrir & grant chose, & parmy ce eulx parleroient à laditte souveraineté: & ce debati à nous rien attraindre. Si me dirent pour final, que sans mes compaignons rien ne me diroient, ne feroient, & fu monseigneur de Roüen chargé de savoir, se messeigneurs vouldroient assembler avec eux & quant.

Vendredy XIX. jour de Juillet vindrent monseigneur de Rai-

neval, & Gilles de Galois, ausquels nous deismes tout l'estat de la besoigne, cheumes en acort de dire à monseigneur de Roüen que samedy passé vouloient assembler. Ainsy le fis savoir aux Anglois, qui eslirent à assembler au mardy XXII. de Juillet Et cependant fu escript par sire Gilles à monseigneur de Coucy & monseigneur le Chancelier, que ils voulsissent venir jusques à Monstreul, & au seigneur de Sempy qu'il venist; & si monstrasmes au sire de Raineval & Gilles toutes nos instrucions, & informasmes de tout le fait.

Dimanche XXI. jour de Juillet bien tart retourna l'archediacre de Chaalons de Paris.

Lundy ensuite XXII. de Juillet parla à nous, & nous bailla certaines instrucions qu'il avoit apportées dont la teneur s'ensuit.

Memoire à l'evesque de Bayeux, au seigneur de Coucy, au conte de Braine, & aux autres envoyez de par le Roy en Picardie, pour le traittier de la paix.

Que nonobstant que les messages envoyez de la partie " des Anglois ne soient pas de si grant auctorité comme ceux " de par deça. "

Item. Que nonobstant la discension d'Angleterre, le " Roy veut que sesdites gens procedent avec les Anglois " selon l'instruccion que autrefois leur a esté baillée. "

Item. Que ou cas que les Anglois traitteront sur le fait " principal, que les gens du Roy leur pourront offrir ce qu'ils " ont autrefois offert, tant sur le principal, que sur mariage. "

Item. Leur pourront dire, que pour ce que autrefois leur " a esté offert, que pour bien de paix encore leur offrons: com- " bien que se ce fut à faire de nouvel, on ne leur en offriroit en " pieces tant. Tres cher & amé frere soubs vostre correction il " m'est avis que il seroit bon ajoûter à cest article, que l'offre " que autrefois leur fut faite, ce fu sur l'esperance du pour- " parlé, qui avoit esté, du mariage faire entre le roy d'Angle- " terre, & l'une des sœurs du Roy, lequel ne se peut faire de " present. Et pour ce leur offre l'en plus que on ne fist onc- " ques mais. "

„ *Item*. Leur pourra l'en dire, que il le rapportent en An„gleterre, & que en reviengnent à certain jour, & plus grant „Seigneur pour aller avant en la besoigne.

„ *Item*. Ou cas que l'offre ne leur plairoit, & que ils di„roient, que sur cette offre ne vouldroient jamais retour„ner, ne veut on point que on se muë plus avant : mesme„ment que en cest cas se retourne y avoit, elle vendroit de „leur costé.

„ *Item*. Que toutes ces choses se facent, pourveu que les „Anglois confesseroient le ressort & souveraineté, ainsi & „par telle maniere que autrefois ont fait.

„ Sur ce que l'archediacre de Chaalons a rapporté de„vers le Roy, de par ses gens estant au traittié, & que ils „ont aprés escript, advisé est par le Roy, nosseigneurs ses „Oncles, & le Conseil en la maniere qui s'ensuit.

„ Premierement que les gens du Roy procedent en tout „selon la forme & teneur des instrucions qui leur ont esté „baillées, tant en offres comme autres choses, nonobstant „choses qui soient entrevenuës, & que il a rapportées pour„veu que avant toute œuvre les messages d'Angleterre „confessent l'hommage, ressort, & souveraineté en la ma„niere que autrefois a esté fait.

LOIS.

LE mardy XXIII. de Juillet audit lieu de Linguhem fusmes assemblez les messages tous de France & d'Angleterre, & aprés plusieurs paroles, fusmes d'acort que les Anglois jureroient tout dire ce qui chargié leur estoit, tant de souveraineté que de ressort, que de ce à quoi ils se pourroient restraindre de leur demande : & nous messages de France jurerons ce à quoi nous nous pourrions haulser des offres autrefois faites, & que l'ordre seroit tel, que premierement les Anglois diroient & nous ottroiroient le ressort, & souveraineté, ainsi comme autrefois avoient fait : aprés nous dirions nos offres : & derrier eulx diroient ce à quoi ils pourroient condescendre, & ainsi le jurasmes sur les evangiles. Et ce fait les Anglois firent leurs protestations devant trois ta-

bellions & plusieurs tesmoings, lesquelles ils baillerent par escript : & les protestacions faites, les tabellions & tesmoings partirent. Et aprés ce parmy les protestacions les Anglois offrirent par la bouche de maistre JEHAN Sepye de tenir tout ce que ils tenoient de present, & qui baillé leur seroit ; & generaument tout ce qu'ils tendroient par deça la mer ou royaume de France, en la foy, hommage, ressort, & souveraineté du Roy CHARLES qui est à present, ses successeurs, & de la couronne de France; parmi bonnes modifications, & condicions contenues és protestacions.

Aprés ce pour nostre partie nous feismes en la presence desdits tabellions & tesmoings plusieurs protestacions, qui furent depuis baillées par écrit, & auxquelles je me rapporte, & en demandasmes instrument : & ce fait, partirent les tabellions & tesmoings. Et aprés ce feismes nos offres, oultre ce que autrefois avoit esté fait de tout ce que le Roy tenoit en Roergue & Angolesme. Aprés lesquelles choses les Anglois dirent que consideré le ressort qu'ils avoient laissé par protestacion ; comme dit est, eulx n'avoient puissance, ne charge de rien laissier de tout ce qui leur avoit esté promis par le traitté de roy JEHAN ; & par especial de Poitou & de Xaintonge, ne de rien de la duché de Guienne : & pour ce que autre chose ne povions faire, il fu parlé sur deux voyes, ou rapporter vers les Seigneurs de faire venir greigneurs Seigneurs, & graigneur puissance, & sur ce fu pris jour d'assembler le jeudy ensuite. Voir est que en la fin & sur nostre département, nous accordasmes & jurasmes prorogacions de treves jusques au IX. jour d'Aoust soleil levant.

Merquedy XXIIII. jour dudit mois escripmes ces choses par monseigneur de Raineval à monseigneur le Chancelier, & à monseigneur de Coucy ; & si fusmes d'accort de les escrire au Roy & à Nosseigneurs.

Jeudy XXV. dudit mois fusmes tous audit lieu de Leulinghem, excepté le sire de Raineval qui s'en estoit alé ; & le capitaine de Calais qui ne vint point ; & là fut parlé en repliquant les uns aux autres sur toutes les choses dessusdites ; & parla maistre Jehan Sepie, & vout reculer de ce qu'il

avoit offert le ressort & la souveraineté : & je lui fis declarer si plainement & plus que oncques n'avoit fait, par maistre Jehan de Vranderez, comme par ledit instrument peut apparoir. Et oultre parlasmes que greigneurs Seigneurs venissent, & que l'en prist autre journée pour assembler ; & ne vouldrent oncques les Anglois prendre plus briefve journée que à la saint Martin d'iver, Et accordasmes chacun de rapporter cependant vers Nosseigneurs. Et lors parlasmes de treves prendre longues & breves ; mais oncques les Anglois n'y vouldrent entendre ; & pour l'abscence du capitaine de Calais preismes journée de rassembler le samedy ensuivant.

Vendredy XXVI. Juillet partirent de Bouloigne l'archediacre de Chaalons & Gilles le Galois, à aler à Amiens devers monseigneur le Chancelier & monseigneur de Coucy, pour les advisier de mettre pourvision sur le païs.

Du banc que je baillé seellé de mon seel.

Samedy XXVII. de Juillet à Leulinghem fusmes, & y vint le capitaine de Calais, & ne peusmes rien plus profiter que devant est dit ; mais qui pis fu, declarerent les Anglois que ils ne se chargeroient point de faire venir aucuns des oncles du Roy : mais seulement se chargeroient de rapporter, & parler sur le principal, & sur treves longues de douze ans, & de retourner audit jour de la saint Martin, & de faire savoir le XX. jour d'Octobre quelles gens, de quel estat, & en quel nombre ils envoyeroient à la journée, afin que le Roy y puisse envoyer semblables : & ainsi le jurerent, & avec ce prinrent par escript ledit appointement soubs le seel de monseigneur de Roüen, & ainsi départismes, & fusmes d'acort d'estre vers le Roy mardy VI. jour d'Aoust.

Et nota que maistre Yves a toutes les lettres closes qui nous furent envoyées du Roy & de nos seigneurs, & copie de toutes les lettres que nous envoyasmes, & copie de toutes les instruccions ; & si est chargé de faire instrument comme tabellion de la maniere comment les Anglois octroyent premierement le ressort & souveraineté.

Item. Au sire de Barquetes & au maire de Bouloigne nous

baillasmes toutes les treves & abstinences qui avoient esté prises en ce voyage ; & si les advisasmes de faire crier que les bonnes gens se retraissent, que lesdites treves faudroient le IX. jour d'Aoust soleil levant.

Item. Nota que monseigneur le conte de Braine emporta les raisons que nous avions faittes & celles des Anglois ainsi touchant le fait de la restitucion des choses prises la veille de saint Jean dont nous estions à debat, & maistre Yves en emporta les lettres closes des Anglois touchant ce fait, que li furent baillées par monseigneur de Roüen.

Et je evesque de Bayeux, pour ce que je oye dire à Abbeville par le receveur general, que monseigneur de Coucy, monseigneur le Chancelier estoient partis de Amiens, prins mon chemin à aler avec monseigneur de Roüen.

Memoire des offres qui ont esté faites.

Et premierement en la grant assemblée qui fut à Bouloigne l'an LXXVII. le XXI. jour de Juin messeigneurs les archevêques de Roüen & de Ravane offrirent toutes les terres possidées par le Prince de la Garonne, & aussi toutes les terres possidées de parti delà la Derdongne, & oultre de ce qui est par deça la Derdongne, encore furent offres baillées Bourc-liborne, saint Milion, & Chasteillon Mais en recompensacion de Calais, & de ce que le roy d'Angleterre tient à present en Picardie, veult le Roy retenir des choses dessus dites, Caours & Caërcin, & toutes les terres qui sont entre l'Ost & la Derdongne, & la cité de Montauban, & tout le païs qui est entre Voron & Taren, avec ce furent offert douze cens mille frans pour toutes ses terres, droits &c. Et parmy certaines protestacions d'avoir ressort, souveraineté, hommage de ce qui est deça la mer.

Item Mardy XXII. de May l'an quatre ving, aprés ce que les Anglois orent offert & consenti ressort, souveraineté, hommage, & foy de tout par protestation de laditte souveraineté avoir, & que à nos autres drois & tort fait ne renoncerions, fors en cas de paix, ne à nos aliances &c. Oultre ce que dessus est, messire Ernaut &c. offrit plusieurs terres dont les Anglois vouldrent avoir par escript

copie, & monseigneur de Roüen du consentement de nous, les bailla, & fu de ce faite cedule dont la teneur s'ensuit.

Oblationes &c. ultra alias dudum factas super oblationibus terrarum.

Primo civitas & tota diœcesis Caturcensis.

Item. Civitas Petragoricensis & Sarlatensis, & totam patriam Petragoricensem.

Item. Civitates Ruthenensem & Vvabrensem, & totam patriam Ruthenensem.

Item. Civitas Xantonensis & patria Xantonensis, quidquid est ultra la Tharente

Et pro matrimonio Dominæ CATHARINÆ *cum rege Angliæ civitas terra & totus comitatus Angolismensis.*

Item. Pro terris retentis & non oblatis regi Angliæ fuerant obligata pecunia, ut supra, XII. C. *millia Francorum.*

Et sic de terris quæ antiquitus fuerant regum Angliæ, rex Franciæ non retinet nisi patriam Lemovicensem:

Pictaviensem, Alnisiensem, quæ est pars diœcesis Xantonensis, in quo est villa de Rupelle. Retinetur & civitas & terra de Monte-Albano, ubi sunt solum XV. *vel* XX. *parochiæ, inter quæ hactenus fuerunt de Comitatu Tolosano. Retinetur & comitatus de diocesis Ambianensis. Et propter quæ retenta, & in recompensatione prædictorum per regem Franciæ offeruntur civitates Ruthenensis & Vvabrensis, & tota terra Ruthenensis, civitas Tarbensis & tota terra Bigoiræ. Retinet rex Angliæ insuper Callesim,* Guines *& terras circumvicinas, quæ alias ante tempus guerrarum non fuerunt de dominio regis Anglorum. Et ultra hæc offeruntur, ut dictum est, in pecunia* XII. C. *millia Francorum.*

Ex quibus postquam pax est factibilis & facilis ad inveniendum.

Et oultre encore avoit le Roy voulu offrir &c. & de ce avoit povoir à part monseigneur de la Riviere, monseigneur le President, & Jean le Mercier *ut in parva cedula continetur supra in folio.*

L'an de grace mil CCC. quatre vingt & trois le   jour de Decembre en l'Eglise de Lelinguehem assise entre Bouloigne & Calais, furent presens messeigneurs les ducs de Berry

Berry, & avec li messeigneurs le duc de Bretagne, & le conte de Flandres, l'evesque de Laon, & plusieurs autres du conseil du Roy nostre sire, pour & ou nom de nostredit Seigneur d'une part: & monseigneur le duc de Lenclastre, le conte Darby, messire Jehan de Holland, l'evesque de Herefort, & plusieurs autres du conseil du roy d'Angleterre d'autre part, & ou nom dudit roy d'Angleterre. Et aprés ce que une chacune part ont montré son povoir, & firent plusieurs protestacions, qui vouldront avoir toûjours pour repetées en chacune article & journée, que eulx parleroient ensemble, & lesquelles protestacions ont été autrefois baillées par escript audit jour. Et jours ensuivans ont été parlées plusieurs choses; & premierement furent faites de la partie d'Angleterre plusieurs & grans demandes, & de la partie de France fu monstré laditte demande estre desraisonnable, & neantmoins fu offert ou parlé d'aucunes choses en cas de paix final, & au cas qui plairoit au Roy nostre sire, parmy ce que de tout que tenoit ou baillé seroit au roy d'Angleterre, foy & hommage, ressort & souveraineté, demourroit & seroit du Roy nostre sire.

Item. Pour ce que de la partie d'Angleterre fu requis avoir & declairé estre plusieurs modificacions sur lesdits ressorts & souveraineté, de la partie d'Angleterre furent baillée par escript plusieurs parties ou escritures pour restraindre lesdits ressort & souveraineté, & declarer lesdittes modificacions, si comme par la teneur desdits articles peut apparoir.

Item. De la partie de France y furent faites aucunes responses de bouche, & depuis baillée par escript, si comme contenu est en la fin d'un chacun article baillée de la partie d'Angleterre; & sont lesdis articles & responses signées de maistre Jehan Tabary secretaire du Roy nostre sire, & en chacune partie copie.

Item. Fu parlé des alliez, adherens, & bienveillans d'une partie & d'autre estre compris au fait principal de la paix, & en tout le traittié.

Item. Fu parlé que pour mieux accomplir les choses dont parlé avoir esté, bon seroit d'avoir treves generaulx entre

les parties, subgez & alliez, à durer jusques à la chandeleur qui sera l'an quatre ving cinq.

Item. Pour ce que aucun ne se fit fort de ses alliez, parlé fu que chacun rescriproit à son allié, pour avoir le consentement & plaine volenté de ses alliez dedans le jour qui fu prins pour rassembler, comme dit sera cy-aprés.

Item. Pour ovier aux inconveniens, qui pourroient venir, ce que Dieu ne veille, fu parlé entre lesdis Seigneurs de plusieurs choses, & par especial d'aucunes terres particuliers & en certain païs, & lesquelles furent accordées & seellées, si comme par la teneur desdittes terres seellées, comme dit est, pourra apparoir, à durer par certains païs & tems, si comme plus plainement est declaré es lettres sur ce faites.

Item. Fu parlé que tout seroit mis par escript; & pour ce que parlé fu que chose dicte ou parlée d'une partie ou d'autre ne tournât à prejudice, fu parlé oultre que chacune partie retourneroit vers son Seigneur pour savoir sa volenté sur toutes les choses dessus dittes, dependantes & appartenantes, & generalment sur tout ce qui pourroit venir ou valoir à fin principal de bonne paix.

Item. Fu parlé que chacun desdits ducs biens avisé, bien conseillé, retourneroient au premier jour de Juing prochain venant & au lieu dessus dit, & amerroit chacun avec li ceulx qui mieulx li plaira, par special. Se faire se peut, ledit monseigneur de Berry amerra avec li le duc de Bourgoigne son frere, & autre tels qu'il vouldra, & ledit de Lanclast amerra aussi son frere le conte de Bouginghem, & tielx autres qu'il li plaira.

Item. Que chacune partie apportera bon pouvoir pour traittier, & retournera avisé & bien conseillé pour proceder au parfait de la besongne, ainsi que mieulx se pourra faire à l'onneur de Dieu.

COPIE DE CE QUI FUT FAIT AU traittié à Bouloigne en Juillet l'an quatre-vingt-quatre, ouquel furent nosseigneurs les ducs de Berry & de Bourgogne, & plusieurs autres.

Nota. QUE Mercredy xx. de Juillet quatre vingt & quatre messire Pierre Loup de Harala, & maistre Pierre Loup docteur en decret, parti de Paris, vint à Bouloigne Jeudy XXVIII. maistre Yves XXXI. & nos Seigneurs Mercredy & Jeudy, & le Cardinal Vendredy v. d'Aoust, Samedy partirent par conseil messire Parceval de Collonge, G. de Measet, G. de la Tremoille, & N. Paynel chevalier, alerent à Calais faire trois choses, querir saufconduit pour tous nos Seigneurs, & conseil, & autres non nommez au premier pour les Escos ou Espaignos venir jurer les saufconduis, parler de jour & place pour assembler les consaulx, & sur ce orent instruction & cedule du serment, dont la teneur aprés s'ensuit.

" Vous jurez sur les saints evangiles de Dieu corporellement touchées par la foy de vostre corps & par honneur de chevallier, que bien & loyamment, cessant toute fraude & mal engin, vous tendrez & ferez tenir entierement les saufconduis donnez par vostre seigneur le roy d'Angleterre & par vous à messeigneurs les ducs de Berry & de Bourgogne & aux autres gens du roy de France, commis sur le fait du traittié de la paix entre lesdis Roys pour eulx & pour leurs gens & bien, selon les fourmes desdis saufconduis, sans faire ne souffrir estre fait par vous ne par autres pour quelconque cause ou occasion que ce soit aucune chose au contraire, & se aucuns d'eulx qui sont compris en especial ou en general esdis saufconduis, ou aucuns de leurs familiers ou biens estoient pris ou arrestez durant le tems desdis saufconduis par les subjez,

„ amis, ou alliez dudit roy d'Angleterre ou par les vostres,
„ vous le ferez délivrer ; & generalement ferez tout reparer
„ & mettre au premier estat ce qui auroit esté fait au con-
„ traire ; ne pour quelconque chose aucune, ou qui puisse
„ avenir, ne sera que lesdis saufconduis vous ne faciez te-
„ nir & fairez tenir selon leur fourme & teneur. Et se à vostre
„ cognoissance vient que l'en voulsit faire le contraire, vous
„ en aviserez mesdis seigneurs de Berry & de Bourgoigne,
„ & les autres à qui lesdis saufconduis ont esté donnez, si
„ à temps qu'ils y puissent pourveoir à leur seureté ; & ou
„ cas que aucuns feroient au contraire, vous serez partie
„ avec nosdis Seigneurs de Berry & de Bourgongne contre
„ ceulx qui ce auront fait. Et ainsi le promettez vous au
„ nom de vostre Seigneur, ou en vos propres noms par la foy
„ de vôtre corps ; & y obligiez vous, vos biens presens & à
„ venir ; & semblable serement faites de tenir vos saufcon-
„ duis, que donrez aux messages des roys de Castelle &
„ d'Escoce.

Samedi vendrent les Escos, Dimanche VII. d'Aoust parlerent à nos seigneurs, dirent premierement comme estoient venus à plain povoir de parler du traittié de paix final, si non de treves, si non comme nous nous gouvernerons en la guerre. Et oultre dirent quatre poins. Le premier comme nous avions failli à l'alliance en deux point : le premier en ce que guerre ouverte en Escoce comme notoire estoit, nous devions faire guerre de nostre povoir : le second comme nous avions pris treves sans eulx : le troisiéme comme contre les convenances parlée à Orliens, & aprés confirmées & jurées par maistre Jo. Fresnel nous n'avions pas envoyé mil hommes d'armes chevalliers & Escuiers, nul harnois, & XL. mil frans, comme tenus y estions par la promesse dont auroient eu grand dommage : requeroient estre amandé & provision pour le tems à venir, & quelle seurté pourroient avoir. Respondu fu par le conseil, par la bouche du president, que le cardinal de Glasco avoit un m. avoient esté à Paris requerre aide pour les treves qui failloient, dit li fu que plus ne s'en poroit faire, que de mil &c. comme en la convenance faite par Fresnel, & par ce le Roy n'estoit plus

tenu de faire guerre en Angleterre contre son povoir ; & laditte aide n'avoit point esté faite par les treves survenuës ; & quans aux trieves prises, rien n'estoit mal fait appart, car les Escos estoient comprins comme nous, s'il leur plaisoit, & pour ce envoyez messages pour sçavoir leur volenté & accort par le duc de Lanclastre : cependant riens ne se feroit de guerre, se mal a esté fait, ce n'est pas par la coulpe du Roy, mais la faute des Anglois, qui tindrent les messages trop ; & montrer oultre comme le Roy avoit fait son devoir, & nos Seigneurs ne onques seurseis n'avoient guerre contre Escos : mes *unde econtra*, & aussi avions eu tousjours guerre, & n'avoient pas fait les Escos guerre, concluant que tout avons bien fait, & au surplus offrir de bien fere &c.

Lundy VIII. d'Aoust retournerent ceulx qui estoient alez à Calais, vindrent avec eulx quatre chevalliers Anglois, messire RICHART Beulle, ODE de Granffon, & autres deux, dirent comment les Anglois avoient juré selon la fourme, apporterent leur saufconduis, & un general pour les alliez, dirent que les Anglois requirent le sauf conduit du Roy estre prorogué jusques au XV. d'Octobre ; raconterent avoir veu plusieurs lieux pour assembler &c. Et les Anglois apporterent saufconduit general pour les Escos & Castellans, où estoit seul contenu pour ceux que l'en voudroit amener de quelconques païs & nacion &c. Et si n'estoit pas la clause nonobstant quelconques choses faites ou à faire en la fin, comme au nostre &c. nonobstant ce jurerent nos seigneurs les Ducs seulement selon la fourme de la clause, & fu dit qu'il convenoit reparoir saufconduis pour les Escos & Castellans, & fere comme le nostre. Si requirent que l'envoya à Calais fere nostre responce ; & de ce fu chargez deux chevalliers, dont fu l'un messire Guichart pour requerre saufconduis pour Espagnos & Escos : dirent que l'en estions d'accort d'assembler les consaulx, non pas les seigneurs premierement ; & à Marquise, non pas à Suihent. Et mercredi x. de ce mois de Aoust octroyé fut saufconduit à messire Jehan de Beauchamp capitaine de Calais au seigneur de saint Vvalier &c. & furent renvoyez de Calais messages dire nostre saufconduit bon, cellui des Espagnos & Escos fault re-

faire nous avions juré. *Item*. Qu'il vaille autant dire bienveillant comme alliez. *Item*. Que l'en envoyera au Roy qu'il alonge le saufconduit jusques au xv. d'Octobre. *Item* Que nous assemblons à Marquise & mercredy, se nous avons le saufconduit pour Escos & Espaignos. *Nota*. Que les Anglois requerent les messages du roy de Navarre & de * Gault fussent en saufconduit. Et mercredy matin furent leuës les lettres ou copie de monseigneur le duc de Bretaigne faisant mencion du département monseigneur de Berry & du duc de Lanclastre, & autres des consaulx des Roys ; & après conseillé comme l'en y entreroit en traittié. Ou cas que les Anglois vendroient, fut conclus que povoirs seroient demandez à veoir, & aprés faite mencion de departement, & comme nous avons fait venir nos alliez prés de Veir, comme on fait des alliez l'en procedera. Car en nostre fait est assez procedé & esboché &c.

* F. Gand.

Audit jour au soir retournerent messire Guichart & N. Paynel : rapporterent comme avoient tout fait ce que chargé leur fu, & que les Anglois estoient d'accort d'assembler vendredi ou samedi à Vvisent ou à Lelinguehem, non pas à Marquise : car c'estoit une lieuë plus prés de nous ; & que les consaulx de France & d'Angleterre assemblassent sens ceulx des alliez ; & lors diroient aucunes choses pourquoi ne donnoient saufconduit aux alliez : amerent aussi messire Ode de Grancon & autres chevalliers Anglois, qui dirent en creance comme dessus. Aprés fut conseillé, conclu & respondu que samedy à Lelinguehem les consaulx des Roys, sans les alliez, s'assembleroient, & que l'en dit bien des raisons pourquoi l'on ne devoit pas donner saufconduit aux Gantois ; & y avoit plusieurs raisons & peril que s'en pourroient ensuir ; ne n'estoit pas fait de voulenté, nonobstant l'opinion de l'evesque de Bayeux.

Samedy XIII. jour d'Aoust fusmes assemblez à Lelinguehem les consaulx des Roys ; & pour sur ce qui fut conseillé, nous parlasmes plusieurs raisons que les Gantois ny deussent estre pour honneur, prouffit & bonne exemple, & perils qui s'en pourroient ensuir ; & finablement partismes par trois conclusions que nous baillerent le Anglois, ou que

nuls de nos alliez y fussent ou par saufconduit general ou par especial tous nommez ; & combien que nous debâtissions tous au contraire, neanmoins jour pris pour poursuir le mardy aprés, & rapporter voulenté de nos seigneurs, par special que les Anglois eussent mis que les Gantois n'y fussent point, mais nos autres alliez, bien rapport fut fait.

Dimanche XIIII. d'Aoust fut conseillé que nous retournissions, tendissions que les Gantois n'y fussent, mais que tous nos alliez y fussent par saufconduit exprez, & nos povoirs veus, & fut dit que nous eussions nos povoirs & de nos alliez, & les portissions, ou copie. Ainsi fut fait.

Mardi XVI. d'Aoust assemblasmes, tendirent les Anglois que nous traitissions sens nos alliez ; & par plusieurs raisons. Premierement, c'est le principal, & les alliez fuiront leur mal, les trouveront trop d'empeschemens, le quart nous pourrions encore estre moyens, deffendu fut de non pour l'appointement, pour honneur, pour confiance, pour ce que ainsi le nous ait fait, pour ce que ainsi sommes obligez, pour ce que par plusieurs pourront mieulx estre conseillez que par pou, respondu &c. & plusieurs alteracions, & finablement voulmes savoir se les Anglois vouldroient traittier en ce lieu avec alliez ; & se leurs alliez avoient puissance de traitter comme nous & les nostres. Et pour ce montrasmes nos povoirs & de nos alliez. Et ceulx nous demanderent se nous vouldrions reparer les grands attentats, & traiter avec alliez. Sur ce jour pris à vendredy. Et nota que fort fut parlé contre lesdis Escos, que eulx avoient pris treves sans nous pris à traitter au pleint à Donbvre, & que oncque l'en avoit traittié à eulx de paix, ne de treve, fors là en Angleterre &c. & largement fut rapporté mercredy dix-septiéme d'Aoust. Jeudi XVIII. d'Aoust fut déliberé que nous respondrions clerement au premier avis, & aux deux autres par raison, & à chacun selon son estat : mais nous poursuirons que les Anglois repondissent premierement.

Vendredi assemblasmes à Lelinguehem, poursuismes que les Anglois respondissent. Respondirent & dirent que leurs alliez avoient bon povoir : mais ne les avoient pas apportez, mais bien le leur. Car quant l'on traitteroit d'eulx qui seroit

en cas de paix final, lors en enseigneroient, non devant estoit besoing aux Castellans: estoient prés de traittier. Le duc de Lanclastre estoit present; & outre souffisoit leur povoir, quant Escos vouloient assembler avec nos seigneurs, & lors leurs respondroient, & dirent choses secretes, que les consaulx ne povoient savoir autrement, ne vouldront respondre, combien que fort poursuis. Si respondismes par eux requis ainsi que en chargé fu, en concluant que clerement & souffisament respondrions, requerant que ainsi feissent: mais pour neant, & nous vouldrent charger de rapporter seulement, se nos seigneurs vouldroient assembler ou non, & rescripre par ce. Si debatismes &c. comme dessus, & finablement jour pris à mardi ensuivent & rapporter.

Dimanche environ vespres vindrent à Bouloigne messire Thomas de Parsy, Ode de Grancon, & le Caucune de Robersac: apporterent lettres des ducs de Lanclastre, & conte de Bourguiguehem dont la teneur s'ensuit.

„ TRés-hauts & trés-puissans princes & nos trés-chers & „ amez cousins, nous pensons comment vous avez bien „ memoire qu'au premier jour de Juing derrain passé les „ commissaires d'une part & d'autre devoient assembler „ pour proceder ou traittié de paix a doncque commencié, „ selon ce que appartiendroit & la nature de la besoigne le „ requeroit.: depuis lequel jour nous vous avons longue- „ ment attendus tant par delà comme par deçà la mer, „ comme vous bien savez. Et neantmoins pour le grant bien „ de paix, nous l'avons toûjours pris en patience, comment „ que selon la commune opinion du monde, & a esté en par- „ tie contre l'honneur du Roy nostre sire & de nous. Et de- „ puis vous venez en cestes parties à instance & plaisirs de „ vous, nous fusmes assentus encontre les avisemens de nos „ conseils, & contre la fourme accoustumée devant ces heu- „ res en semblable traittié, que les conseillers de Ambedeux „ nos parties se devront premierement encontre pour par- „ ler de certaines choses preambules audit traitié, lesquielx „ ont esté maintenant assemblez à trois journées, & qu'elle „ finit, ou effet en soit ensuis. Nous pensons que vous estes

assez prés par relacion de vos conseillers avant dis : mais "
par special nous merveillons que à la journée de Venredi "
derrain passé, là où nos conseillers ont plainement parlé "
du fait d'Espaigne, & aussi du fait d'Escoce, si avant com- "
me ils ont pût, ou que nous povons bonnement vous fai- "
re savoir devant nos premieres assemblées, & ce pour cer- "
taines causes, qu'elles nous vous déclairerons à nos as- "
semblées avant dittes, vosdits conseillers ne se veulent "
chargier de rapporter à vous ce qui leur estoit dit de par "
nous touchant ledit fait d'Escoce, s'il le vous plairoit, ou "
non mie. En quelle chose faisant, il nous semble que at- "
tenduë les matieres avant dittes, ils faisoient mais que "
poy de honneur à vous. Et ainsi est entreprise journée à "
mardy prochain venant, pour rapporter les voulentez de "
vous & de nous comment il seroit de proceder en avant "
sur le fait dudit traittié. Pourquoi trés-chers & amez cou- "
sins, vous plaist considerer & chargier deuëment les cho- "
ses avant dittes ; & nous signifier en escript par nos che- "
valiers porteurs de cestes vos voulentez touchant nosdites "
assemblées personnelles ; & que soit si presentes comme "
homme pourra bonnement : car seurement nous pensons "
que ce sera expedient & besoignable, ne il ne nous sem- "
ble proufitable au besoigne principal de nous ouvrir plus "
avant à vosdits conseillers devant nos dictes assemblées, "
Trés-hauts & trés-puissans princes & nos trés-chers amez "
cousins nostre Seigneur Dieux vous ait en sa trés-sainte "
garde. Escript de Calais sous nostre seaulx le 22. jour "
d'Aoust. "

LE DUC DE LANCLASTRE & LE CONTE DE BUKINGUEHEM.

A nos trés-hauls & puissans princes & nos trés chers amez cousins, les ducs de Berry & de Bourgongne.

Et alors fu déliberé que l'en auroit avis sur les lettres ; & que l'en vaudroit lettres au Anglois, faisant mencion que responses seroient envoyées par nos chevalliers : & le

lundi fu déliberé & réponse faite par écrit ; & furent chargez monsieur de Reneval, N. Paynel, G. de Marsei de porter la response dont la teneur s'ensuit.

„ TRés-hauls & trés-puissans princes & nos trés-chers „ amez cousins, vos lettres que nous receusmes hier „ au soir tant par vos chevalliers, comme par ceulx vous „ ont escript, contenant en substance, que puis le premier „ jour de Juing, que les commissaires d'une part & d'autre „ se devoient assembler pour proceder au traittié de la paix, „ vous nous avez longuement attendus delà & deçà la mer; „ & que depuis nos venuës, à nostre instance & pour nostre „ plaisir vous vous estes assentus contre les avis de vos con„ saulx, à ce que les conseillers d'une part & d'autre se as„ semblassent premierement pour parler d'aucunes choses „ prealables au traittié contre la fourme de la paix accous„ tumée en semblable traittié, & qu'il ont ja assemblé par „ trois journées, dont vous pensez que nous povons assez „ savoir quel frui s'en est ensuy : & aussi que le conseil de „ monseigneur le Roy, qui fu assemblé vendredi derrain „ avec le conseil de vostre partie, ne se veut chargier de „ nous rapporter ce que vostredit conseil leur avoit respon„ du sur le fait d'Escoce : & oultre que nous vous vueillons „ signifier par escript nos voulentez sur nos assemblées per„ sonnelles. Trés chers & trés amez cousins nous tenons „ que vous beau cousin de Lanclastre estes bien recors, que „ la journée dudit premier jour de Juing fu à vostre instan„ ce esloignée jusques au XII. jour dudit mois, pour ce si „ comme vous disiez que vous deviez estre au parlement „ lors tenu par le roy d'Angleterre à Salesbur, si ques vous „ ne povez bonnement estre audit premier jour de Juing par „ deçà : & depuis pour plusieurs occupacions que je duc de „ Berry ay euës es parties de la Languedoc, où je m'estois „ transporté pour pourveoir à la seurté du païs, & aussi du „ païs de Guienne ; desquels monseigneur le Roy m'a bail„ lé la charge & le gouvernement ; & esquels païs les gens „ de vostre patrie n'ont tenu, ne voulu tenir, ne encore „ tiennent aucunes trieves : pour quoi convint que je y de-

mourasse plus longuement que je ne pensoie, fu ladite "
journée proroguée jusques à la Magdeléne, lendemain "
de laquelle furent plusieurs du conseil de monseigneur "
le Roy à Bouloigne; & nous deux y venismes assez tost "
aprés. Et aussi vous savez que les messages de nostre cousin "
d'Escoce nostre allié, devoient avoir saufconduit pour estre '
à ladite journée: lequel n'ont pu avoir, & par ce n'ont pu "
venir jusques nagueres par deçà, où ils sont venus en "
grant péril de leurs personnes par defaut dudit conduit. "
Quant est de ce que vos dittes lettres contiennent, que "
vous estes assentus à l'assemblée des consaulx contre la "
fourme accoustumée: nous sommes biens recors que ain- "
si a esté fait autrefois: car si comme vous savez les con- "
saulx d'une part & d'autre furent assemblez avant nos- "
tre assemblée personnelle par plusieurs fois en divers lieux, "
c'est assavoir à saint Ynglenert, à Bouloigne & autre part: "
si nous semble que ce n'est pas contre, mais est selon la "
fourme accoustumé; & se petit fruit s'en est ensuy, il sem- "
ble que ce n'a pas tenu en nous; car si vous eussiez envo- "
yé les saufconduis pour nos alliez, & vos gens eussent res- "
pondu plainement sur le fait d'Escoce, comme le conseil "
de monseigneur le Roy a respondu clerement aux deman- "
des qu'ils leurs ont faites de vostre part, ce eust esté grant "
avancement en la besogne: & vous devez bien savoir que "
nostre entencion a tousjours esté, & est que nos alliez "
fussent comprins en nostre traittié, & que l'en parlast de "
leur fait si avant comme du fait de monseigneur. Et quant "
est de ce que vous dittes, que le conseil de monseigneur "
ne se veut chargier de nous rapporter les responses que "
vos gens leur firent sur les faits d'Espagne & d'Escoce; "
vueillez savoir que il nous ont rapporté, que ils s'en char- "
gerent: & certainement ils ont fait relacion de tout ce "
que vosdittes gens leur respondirent pour en rapporter "
nostre volenté à la journée mardi prochain. Et quant est "
de nos assemblées personnelles, faites nous avoir les sauf- "
conduis pour nosdits aliez, & respondre clerement aux "
demandes que le conseil de monseigneur ont faites, com- "
me ils ont respondu à celles du conseil de vostre partie, "

„ & par especial sur le fait d'Escoce : laquelle chose nous „ semble raisonnable pour plusieurs raisons, que le conseil „ de monseigneur nous ont rapporté qu'ils ont dittes aux „ gens de vostre conseil, lesqueles nous pensons que ils „ vous ont rapportées aussi, & lesquelles ne recitons pas „ pour cause de briefveté. Nous procederons en oultre en „ cette besoigne si avant comme il appartiendra, & tant que „ nous mettrons tousjours Dieu & raison de nostre part. „ Trés haults & puissans princes & nos tres chers & amez „ cousins, nostre Seigneur vous ait en sa trés sainte garde. „ Escript à Bouloigne le XXII. jour d'Aoust.

LES DUCS DE BERRY & DE BOURGONGNE.

A très haults & puissans princes & à nos très chers & amez cousins le duc de Lenclastre, & le conte de Bukynguehem.

Et partirent lundi aprés-disner, retournerent mardi aprés vespres, dirent que la journée ne se povoit tenir, mais que les Anglois envoieroient de leurs consaulx vers nos seigneurs à Bouloigne, & lors seroit parlé de rassembler jeudi ou vendredi, & sur ce apporterent lettres. Et nota que des lettres de creance apportées par monseigneur Eude, & de ce que lui fu ouvert, & par messire Thomas de Parsy; & que messire G. porta aussi lettres de creance, & que tout fut dit au conseil.

Mercredi XXIIII. d'Aoust vindrent messire Thomas Parsy, maistre Vvatier Scarlaire, le juge de Bourdeaux & autres apporterent lettres de creance, & faisant mencion que eulx estoient envoyez pour respondre aux lettres. Dirent à part à nosdits seigneurs leur creance, laquelle nos seigneurs rapporterent au conseil: & en effet parlerent au long de justifier leurs lettres, & que les nostres ne souffisoient par les raisons autrefois dittes : en adjoutant premierement que oncque n'avoit esté parlé que les alliez venissent, n'oncques n'avoit esté dit que les Escos eussent saufconduit, n'oncques à la requeste du Duc le terme ne fu esloigné du premier jour de Juing, mais par messire Guichart, ou nom

de monseigneur de Berry &c. Si fu en conseil & conclu, que l'en responderoit que nos seigneurs envoyeroient de leur conseil aussi à Calais pour respondre : & furent ordonnez monseigneur le conte de Sancere, le president Rayneval &c. Et aprés leur fu respondu aux Anglois, & journée prise d'assembler leurs consaulx à Lilinguehem.

Jeudi xxv. d'Aoust vindrent le chancelier du roy des Romains, & plusieurs autres Allemans : parlerent à nosseigneurs ; & n'y fu point ; mais je fu à la responsе faite, où fut recité que eulx avoient demandé & requis, c'est assavoir, que eulx avoient envoyé nosseigneurs à paix en monstrans les biens & inconveniens &c. Secondement avoit requis que je ... toutes dilacions & frivoles nosseigneurs y voulsissent entendre. Tiercement comme eulx se offroient estre moyens; & plus l'empereur, s'il plaisoit à nosseigneurs, y vendroit. Et aprés aussi avoient parlé que le roy des Romains verroit voulentier le roy & nosseigneurs, & que ce pourroit estre trés grant bien. Et pour ce requeroient que lieu & jour fust pris, & qui pleust à bailler par escript sur quoi eulx avoient à parler : ainsi que le roy des Romains venist, advisé respondu fu par le conseil de nosseigneurs ; & lors fu que nosseigneurs mercieroient le Roy de sa bonne voulenté, & de ce qu'il les avoit envoyez. Secondement fu dit la bonne voulenté & raisonnable que le roy & nosseigneurs avoient en la paix, & comment s'en estoient mis en leur devoir, comme l'on y avoit plainement procedé. Et fu dit que appart aprés souper monseigneur le Cardinal les informeroit, afin que eulx ne fussent delaiez. Fu aprés montré comme il plaisoit au roy & à nosseigneurs que eulx fussent mediateurs : autrefois l'avions offert de tout le vouloir de eulx plus pour la confiance, pour leur sens, pour l'aliance, & lignage &c. Et aprés de l'assemblée qui deust estre samedi de nous & les Anglois fust touché, afin que ils y fussent, & de l'assemblée du roy des Romains; fu mis en leur deliberacion de prendre le jour present en enchier qu'ils partissent, prindrent d'attendre, puis eurent congié; & leur furent baillé deux chevalliers & deux sergens d'armes pour aller à Calais, & leur fu dit que point n'entrassent,

„ JEhan &c. A tous ceulx &c. savoir faisons que nous a-
„ vons voulu, accordé, & promis, par vertu du povoir
„ especial que nous avons de monseigneur le Roy à nos
„ cousins le duc de Lanclastre & le conte de Bukyngue-
„ hem, & par la teneur de ces lettres permettons & accor-
„ dons que la forteresse de la ville & les habitans de Gand
„ & les fors qui se tiennent à present pour eulx, & les habi-
„ tans d'iceulx, & autres qui à present tiennent leur parti,
„ seront & demoureront en bonne & loyal seurté, sans frau-
„ de & sans mal engin, cele que monseigneur le Roy, ne
„ nostre trés chier frere le duc de Bourgongne, conte de
„ Flandre; duquel nous nous faisons fort en ceste partie, ne
„ ferons ou ferons fere par eulx, ne par leurs subgez ou aul-
„ tre à ladite forteresse, ville, ou habitans de Gand, ne
„ aux autres forteresses qui se tiennent à present pour eulx,
„ ne aux habitans d'iceulx, ne autres qui à present tien-
„ nent leur parti, comme dit est, grief ou dommage quel-
„ conques en corps ou en bien par voye de fait ou autre-
„ ment, jusques au premier jour de May prochain venant.
„ Parmi ce toutes voyes que iceulx habitans & autres des-
„ sus nommez ne mettrons empeschement, ne feront cho-
„ se pourquoi nostredit frere de Bourgongne & les gens
„ d'eglise, chevalliers, escuiers & autres ses subgez ne
„ joïssent à plain de leurs rentes & revenus, qu'ils ont ou
„ païs de Flandres ou dehors de ladite ville de Gand, &
„ aussi ne entreront lesdits habitans ou autres dessus nom-
„ mez és chasteaux, villes fermées, ou forteresses de l'o-
„ béissance de nostredit frere durant ledit temps, se n'est
„ pas licence ou congié de nostredit frere, ou de ses gens,
„ ou officiers ayant puissance de par lui à ce & oultre pro-
„ mettons comme devant, que nous ferons que monseigneur
„ le Roy aura les choses agreables, & ratifiera & confer-
„ mera nos presentes lettres par les siennes. En tesmoing
„ &c.

C'est le fait du traittié recommencié en l'an M CCC. *quatre-vingt & cinq.*

Premierement lundy XVII. jour d'Avril cellui an aprés Pasques vindrent à Bouloigne sur la mer l'evesque de Bayeux nommé messire Nicol. du Bos, & messire Arnault de Corbie premier president de parlement, qui envoyez y estoient par le Roy pour ledit traittié ; & là orent responce du fait d'un chevaucheur qu'ils avoient devers les Anglois ; & tantost rescriprent auxdits Anglois à Calais, & y envoyerent deux escuyers, qui prindrent le serement pour le saufconduit. Et le mardi ensuivant XVIII. jour dudit mois les Anglois leur envoyerent semblablement lettres & deux escuiers, auxquelx ils jurerent pour le saufconduit.

Item. Ledit mardi vindrent à Bouloigne le seigneur de Reneval, messire Ancel de Salins, seigneur de Montferrand, conseillers & maistre Yves Darien secretaire du roy: & bailla ledit maistre Yves auxdits evesque & president unes lettres à eulx envoyées par le duc de Bourgongne.

Item. Le mercredi ensuivant XIX. jour dudit mois d'Avril assemblerent tous lesdits messages du Roy avec les Anglois ; & la fu le sire de Sempy : & y furent pour les Anglois l'evesque de Herefort, messire Guillaume de Beauchamp, maistre Vvatier Scarlare, messire... & deux notaires ; & la reverence faite & les povoirs monstrez, parla ledit evesque de Herefort de treves en Picardie depuis Somme jusques à la mer, en comprenant le Vvoit de Flandres, & sens Gand, à durer jusques au premier jour de Juing ensuivant : & si fu parlé de treves generaulx à durer jusques à la Chandeleur prouchaint ensuivant, & de là en un an, c'est assavoir jusques à la Chandeleur l'an mil CCC. quatre vingt & six. Et aussi fu parlé de parler sur le principal : & pour ce fere venir greigneur seigneur. Si fu prinse journée de rassembler au samedi apres ; & rescriprent lesdittes gens du roy à monseigneur de Bourgongne par un chevaucheur qui parti ce jour, deux choses : premierement s'il vouldroit treves particuliers ; ce les, comme ils li envoyerent par copie,

le 11e parce que les Anglois se hastoient d'estre en Angleterre à la saint George, que ils pensoient de tout ouvrir sur les treves generaulx, ainsi que escript leur avoit, s'il ne leur mandoit le contraire dedens le vendredi ensuient.

Copie des lettres sur ce envoyées par le duc de Bourgongne aux dessusdis evesque & president.

„ Reverent pere en Dieu & trés cher & bon ami, nous „ avons reçu par maistre Yves Darien les lettres du „ cardinal de Laon & du chancelier de monseigneur le Roy, „ contenant creance, & l'avons oy en ce qu'il nous a dit de „ part eulx : & sur ce que escript leur avions, que pour ce „ que les messages d'un costé & d'autre peussent parler seu„ rement ensemble, nous sembloit que bien se povoit faire „ que les treves feussent esloignées, particulierement és païs „ de Picardie & de Flandres : mais ce qui en seroit fait l'en „ feist sçavoir aux Escos. Encore nous semble-t'il que ledit „ esloignement est bien convenable & expedient : & quant „ à le fere savoir aux Escos, quant prests seront, semble qu'il „ est necessaire avec ce que l'en leur face savoir la cause „ pour laquelle ycelles treves seront esloignées, laquelle „ est pour ce que les messages puissent seurement parler en„ semble, comme dit est, sans laissier nous faire ou fait de „ guerre és autres parties & frontieres de nous & de nos al„ liez. Car par les aliances d'entre monseigneur le Roy & „ les Escos, on ne peut prendre paix ne treves generales ne „ particulieres avec les Anglois, sens le faire savoir auxdis „ Escos, si comme ils dient. Et semble aussi qu'il est bon „ de leur faire savoir la diligence mise de la part de mon„ seigneur en ce qui a esté octroyé ou fait d'Escoce de son „ costé, & que de la partie du roy ny aura point de def„ faut. Et nous plait bien que Gand y soit comprins par seur„ té à part, comme autrefois a esté fait. Quant est de pro„ ceder sur les attentas de Gand, nous voulons bien que „ l'on procede à ce que Vvastines & Sandrebecque qu'ils „ ont fait fors depuis les treves prises, qui est chose notoi„ re, laquelle chose ne se povoit faire par la teneur desdittes

treves,

treves, fussent desemparez. Et quant au demourant pour « ce qu'on y pourroit longuement demourer, que ce non- « obstant l'en procedast sur le fait de monseigneur le Roy; « & au fort supposé qu'ils ne voulsissent faire desemparer, « ne voulons nous pas que l'en laisse à proceder ou fait de « monseigneur le Roy & à son conseil, ouquel ont esté nos- « tre cousin de Bourbon, nostre cousin le Connestable, le « sire de la Riviere, le sire Domont, & autres que la meil- « leure maniere de proceder en ce fait pour venir à conclu « sion de bonne paix, seroit de prendre une longue treve « de quatre ans ou de plus jusques à x. ans, ou à XII. ou à « plus, s'il plaisoit à la partie de l'adversaire de monsei- « gneur: mais de moins de quatre ans, non comme si a esté « respondu à Cambray à Canonne de Robersac, qui avoit « esté devers les Anglois, & en parloit present nostre fre- « re le duc AUBERT, sens comprendre esdittes treves Por- « tugal, ne Gand: & que icelles treves fussent bien gardées « & tenuës; & que l'adversaire d'Angleterre & ses oncles & « des prelats, des nobles, & des communs du païs d'An- « gleterre les jurassent en la presence des gens de monsei- « gneur le Roy: & aussi que monseigneur & gens de pareil « estat de son costé les jurassent semblablement presens des « gens de son dit adversaire; & que messages solemnels « d'un costé & d'autre fussent envoyez sur les frontieres « pour les y faire tenir mieulx que autrefois n'y ont esté « tenuës: & que l'en accorde que moderacion soit mise sur « les partis que les Anglois prennent sur les frontieres & « païs voisins; & que cependant journée soit prise dés main- « tenant pour lors, que les treves seront mises en ordenance « d'estre tenuës pour traitter de paix final en lieu conve- « nable. Et semble que les Anglois, s'ils procedent de bon- « ne foy, ne le peuvent bonnement refuser: car en ce ne « puet on noter fraude ne mal engin, si comme nous avons « pleinement dit aux seigneurs de Raynevał, de Montfer- « rand & de Sempy, qui par l'ordonnance de monseigneur « vont par delà pour le fait duquel traittié. Et en ce cas « monseigneur se pourroit fere fort du roy de Castelle, car « il n'y a point d'interest, puisque Portugal en sera hors; «

„ & aussi des Escos. Car puisque l'en leur aura fait savoir, „ monseigneur en sera acquitté acceptant les treves ou non, „ selon les aliances. Et plaist bien à monseigneur le Roy & „ à son conseil que le duc AUBERT ou la duchesse de Bra- „ bant; s'il plaist aux Anglois, ou se plus veulent, que le „ roy des Romains soit moyens audit traittié. Nostre Sei- „ gneur vous ait en sa sainte garde. Escript à Arras le XVI. „ jour d'Avril.

Cy ensuit ce qui fut lors fait audit traittié, & parlé entre les messages de France & d'Angleterre, aprés la reception des lettres dudit duc de Bourgongne apportée auxdis messages de France par un de ses chevaucheurs le vendredy ... jour d'Avril.

Premierement lesdis messages de France assemblerent avec les messages d'Angleterre l'an mil ccc. quatre ving cinq dessusdit au lieu accoustumé: & pour leur povoir firent tout ce que ledit duc de Bourgongne leur avoit escript. Et quant est des trieves generaulx & longues à durer jusques à quatre ans au moins sans comprendre Gand ne Portugal: & sur les circonstances que ledit duc de Bourgongne leur avoit escript, les Anglois vouldrent avoir déliberacion, & en parler au conseil en Angleterre. Et pour en respondre, & venir tous advisez, prindrent journée au xx. jour de May prochain ensuivant. Et aussi pour parler des seigneurs qui pourroient estre moyen en fait principal de paix, & furent nommez ceulx que le duc de Bourgongne avoit escript. Et quant est des treves particuliers lesdits messages de France poursuirent selon les derrenieres lettres dudit seigneur, que toute Picardie & toute Flandres, hors Gand, y fussent compris: mais les Anglois respondirent que faire ne le povoient, & que sur ce avoient escript en Angleterre, & euë response, si ne le feroient-ils nullement de tout Flandres comprendre en ces treves particuliers, se Gand n'y estoit aussi comprins: & pour ce que de laditte partie de France fut fort debatu, lesdits d'Angleterre ouvrirent trois voyes sur les treves particulieres. La premiere que eulx escriproient à ceulx de Gand, & se-

lon ce en parleroient au conseil en Angleterre; & se le conseil l'ordenoit, ils se feroient fort pour Gand, & que parmi tout ce y fust compris. Et ceste voye n'eurent pas ceulx du conseil de France agreable, tant por la longueur que pource qu'il leur estoit defendu par les lettres dudit seigneur. Et pour ce lesdis Anglois ouvrirent autre voye que en celle treve particuliere ne fust comprins ne Gand ne Flandres; mais seulement Picardie; & que ainsi fust accordé par les messages, ou que les deux capitaines des païs s'en feissent font d'icelle treves tenir en Picardie seulement, sans Flandres & Gand: mais bien y pouvoit estre comprins Gravelinghes & le païs de Vvoit Flandres, & que ainsi le passeroient, lesquelx messages de France n'en firent rien jusques à ce qu'ils sceussent la volenté dudit seigneur; & pour ce lui escriprent afin qu'il leur rescrisit sur ce sa voulenté, & qu'il pourveist à la frontiere dudit païs : car ils avoient prins journée à respondre auxdis Anglois au Jeudi prochain ensuivant. Et pour la necessité qui estoit de pourvoir à laditte frontiere, & pour entretenir mieux le traitié, prindrent une abstinence particuliere depuis le premier jour de May jusques au xv. soleil levant prochain ensuivant.

Item. Le Jeudi XXVII. jour dudit mois assemblerent, & furent treves prises & jurées par toute Picardie depuis Somme jusques à la mer, en comprenant Gravelinghes, & tout le Vvoit Frandres jusques au premier jour de Juing lors prochain ensuivant; & ainsi fu crié; & puis se departirent & deurent retourner le xx. jour dudit mois de May M CCC. quatre vingt & cinq.

Le XXII. jour dudit mois de May cellui an furent lesdis messages du Roy à Monstereul; & là receurent lettres de l'evesque de Herefort, maistre Vvatier, & messire Clauvem, faisant mencion que ils vouloient bien treves, toutesfois generales & égales, & que tous y fussent comprins, tant Gand que Portugal. Si rescriprent au capitaine de Calais pour savoir quant ils voudroient, & pour avoir saufconduit, & s'il voudroient proroguer treves au païs dessusdit; & il leur rescript qu'il avoit escript & envoyé en Angleter-

re : mais encore n'estoient point venus, & rescript qu'il accordoit treves jusques à VI. semaines, & que ils envoyassent pour les fermer ; & pour ce furent ordonnez les seigneurs de Reneval & de Sempy, & maistre Yves, qui furent à Linghem.

Item. XXVII. jour du mois de May dessusdit y prorogue-rent lesdittes treves en la maniere qui ensuit.

„ NOus RAOUL sire de Raineval pannetierde France,
„ & JEHAN sire de Sempy capitaine general pour le
„ Roy nostre sire és parties de Picardie, d'Artois, de Bou-
„ longnois, aians plains povoir du Roy nostredit sire à ce
„ qui s'ensuit, si comme plus à plaint puet apparoir par ses
„ lettres, desquelles la teneur est telle. CHARLES &c. fai-
„ sons savoir à tous que comme certaines treves generales
„ par mer & par les terres furent pieça prises & accordées
„ entre nos seigneurs les ducs de Berry & de Bourgongne
„ pour le Roy nostredit sire & ses aliez d'une part ; & le duc
„ de Lenclastre & le conte de Buquinghem pour son ad-
„ versaire d'Angleterre d'autre part, en esperance de par-
„ ler & traittier de bonne paix entre lesdittes parties, icel-
„ les trieves durant jusques au premier jour de May der-
„ rain passé ; & depuis pour certain causes aient esté les-
„ dittes trieves eslonguées és marches de Picardie par ter-
„ re entre la riviere de Somme & la mer, en y comprenant
„ Gravelinghes & le païs de Vest Flandres jusques au pre-
„ mier jour de Juing prochain venant : nous pour entre-
„ tenir ledit traittié, & pour ce que les messages & depu-
„ tez d'une partie & d'autre sur le fait d'icellui traittié puis-
„ sent seurement assembler & parler sur ce, & que chose
„ quelconques n'y puisse entrevenir, qui donne empesche-
„ ment ou delay à la besoingne, & pour autres causes,
„ qui à ce nous meuvent, avons par vertu de nostredit po-
„ voir esloigné & esloignons ; & de nouvel accordons les-
„ dites trieves esdites marches de Picardie par terre entre
„ laditte riviere de Somme & la mer, en y comprenant le-
„ dit lieu de Gravelinghes & la terre qui est seche sur les
„ heures une fois le jour, tant d'une part comme d'autres,

dedans les mettes desdittes trieves, & le païs de Vvest "
Flandre, à durer jusques au xv. jour de Juillet prochain "
venant soleil levant par la forme maniere promesse, & "
condicions contenues és lettres faites, sur les treves ge- "
nerales d'une partie & d'autre : Et promettons, jurons que "
se aucune chose y estoit faite ou attentée au contraire, "
que Dieu ne veuille, nous le ferons reparer & adresser au "
plustost que bonnement se pourra fere, aprés ce que re- "
quis en serons, cessant toute fraude & mal engin. En te- "
moing &c.

Instruction baillée aux messages du Roy qui alerent à Boulongne l'an mil ccc. *quatre vingt & cinq ou mois de Fevrier.*

INstruction ordenée & baillée par le Roy en son conseil, ouquel estoient messeigneurs les ducs de Bourgongne & de Bourbon, le cardinal de Laon, messire Hugue de Chalon, les chanceliers du Dauphiné & de Bourgongne, le sire de Chastillon, l'admiral de France, & plusieurs autres à l'evesque de Bayeux, aux contes de Sancerre & de Dampmartin, messire Pierre de Giac chancelier de France, le sieur de Raineval, messire Arnault de Corbie premier president en parlement, messire Almaury d'Orgemont, & messire Pierre de Semur seneschal de Berry, ordonnez par le Roy pour aller à Boulongne sur la mer pour parler de traittié de paix ou de trieves avec les messages du roy d'Angleterre qui pour ce doivent estre lors à Calais.

Premierement semble pour plusieurs causes qui furent "
touchées oudit conseil, que il vault mieulx quant à present "
traittier des trieves generales & longues par mer & par "
terre, que de paix final.

Item Se les messages d'Angleterre vouloient proceder "
sur le fait de la paix, leur pourra estre respondu pour les "
oster de ce propos, que à parler de paix final à present "
conviendroit que les alliez des parties, qui y doivent estre "
compris en leur messages ayant à ce souffisant povoir, y "
feussent presens; laquelle chose ne se peut faire si hasti- "

„ vement, consideré la brieveté de la journée prise pour „ assembler.

„ *Item*. Que le derrain appointement qui fu pris sur la „ darreniere departie des messages d'un costé & d'autre, „ fu sur fait de trieves, si semble que l'on devroit illec re„ prendre. Aussi les trieves sont & doivent estre en esperan„ ce de venir à bonne paix avec autres raisons, qui y pour„ roient estre advisées par la discretion desdits messages. Et „ aussi leur pourra estre dit, que se ils veulent proceder sur „ la paix, que certaine journée soit pour ce prise, aprés avoir „ juré, publié, & executé lesdittes trieves selon le conte„ nu és articles cy dessoubs. A laquelle journée les messa„ ges des aliez d'un costé & d'autre puissent estre avecques „ plaine puissance de y proceder.

„ *Item*. Soient lesdittes trieves generales par mer & par „ terre à durer à VI. à VIII. à X. à XII. à XV. ans, & plus long „ temps se les puet; & qui n'y pourra venir, soient prises à „ quatre ou à trois ans qui plus ne pourra.

„ *Item*. Que les alliez du Roy, c'est assavoir le roy de Cas„ telle, & le roy d'Escoce y soient comprins.

„ *Item*. Que pour tenir icelles trieves mieulx que les au„ tres prises au temps passé n'ont esté tenuës, ycelles trie„ ves soient jurées par le roy d'Angleterre, par ses autres & „ autres grands seigneurs, par aucuns archevesques & eves„ ques, & par souffisans bourgeois des bonnes villes d'An„ gleterre, & par les capitaines & gardes des chasteaulx & „ villes que ils tiennent par deçà, & par leurs principaux „ officiers estre tenuës & gardées loyaument, & reparer ce „ qui seroit fait au contraire. Et le roy fera ce semblable de sa „ partie. Et se aucuns estoient refusans de les jurer & tenir, que „ à ce soient contraire par la puissance des deux roys: & oul„ tre que toutes les meilleures voyes de seureté qui y pour„ ront estre advisées, y soient prises.

„ *Item*. Que les alliez d'une partie & d'autre qui seront „ comprins és dittes trieves, baillent leur lettres d'icelles „ trieves, par lesquelles promettent & jurent par leur fois „ & serement de les tenir, & faire tenir en leurs obeissances „ bien & layaument.

Item. Que grans seigneurs d'une partie & d'autre soient " envoyez sur les frontieres pour les y faire jurer & tenir, " & contraindre les subgiez de fait & par force d'armes, se " mestier est. "

Item. Que tous partis cessent durant lesdittes trieves, " & que les chasteaulx qui prennent partis, & auxquelx ap- " partiennent revenuës, se gouvernent de leurs revenuës; " & ceulx qui n'ont aucunes revenuës soient abatus, ou les " seigneurs à qui ils obéissent les soustiennent & gouver- " nent du leur, ou aultrement y soit pourveu par advis des " sages hommes, aux mains des grefs de subgiez que faire " se pourra. "

Item. Les forteresses & chasteaulx, qui se tiennent par " larrons & robeurs, sans obeïr à aucuns des roys l'en puis- " se prendre par guerre ou par traittié, sens enfraindre les- " dittes trieves; & que la force des deux parties se assem- " ble pour ce faire. "

Ce fu fait oudit conseil en la chambre du Roy à S. " Pol, le v. jour de Fevrier, l'an mil ccc. quatre vingt & cinq. "

Le XXII. jour dudit mois de Fevrier lesdis messages du Roy vindrent à Bouloigne; & le premier jour de Mars ensuite assemblerent à Lilinghem avec les messages d'Angleterre. C'est assavoir maistre VVAUTIER evesque de Conventre & de Sulfort, le chancelier d'Angleterre messire GUILLAUME de Beauchamp, messire HUGUES Segranne, messire JEHAN d'Evreux, messire JEHAN Clanvant, & maistre RICHART Rouale, & virent leur povoir &c. Et au povoir monstré des Anglois n'estoit faite mencion d'aliez d'un costé ne d'autre; & parlerent de treves particulieres jusques au premier jour de May.

Item Le jeudi VIII. jour de Mars à Lilinghem aprés plusieurs paroles jurerent treves par toute Picardie en comprenant Gravelinghes & le Vvest Flandres, & donnerent saufconduit au capitaine de Calais, au sire de Saveuses, & au sire de Sempy, & firent leur demande ou principal.

Item. Lundy XII. jour dudit mois de Mars laissié le principal pour plusieurs causes &c. monstrerent povoir souffisant pour les aliez les Anglois. Si entrerent les messages du

Roy à parler de trieves longues, & y comprendre tout : & lors ouvry ledit d'Evreux du fait ou alée du duc de Lanclastre.

Item. Le Jeudy xv. de Mars fu parlé comme sens les alliez ils ne povoient prendre treves longues ne traité de paix. Et pour ce fu parlé de plusieurs choses, & finablement fu conclut, que de la parlance se feroit cedule & baillée par le roy d'Ermenie ; & retournerent le lundy xix. de Mars, pour accorder la cedule audit jour. Et ce jour receurent lesdits messages lettres du Roy dont la teneur s'ensuit.

DE PAR LE ROY.

„ Nos amez & feaulx, sur le contenu de vos lettres, „ que tantost avons receuës, par lesquels nous escri- „ vez que lundy darrain passé assemblastes avec les messa- „ ges d'Angleterre, & que aprés ce que ils vous eurent „ monstré le povoir qu'ils ont, faisant mencion des alliez „ de nostre adversaire, ils ont voulu que l'en entendit au „ fait principal d'entre nous & nostredit adversaire, en lais- „ sant les faits des alliez d'un costé & d'autre comme acces- „ soire : à quoi ne voulsistes aucunement condescendre, ne „ laissier derrier ne en delay le fait desdits alliez. Et pour „ ce fu par le moyen du roy d'Ermenie nostre cousin parlé „ d'avoir une trieves generales par mer & par terre, entre „ nous & nos alliez d'une part & nostredit adversaire & ses „ aliez d'autre part jusques à six ans. Sur la forme & te- „ neur desqueles seroit faite une cedule & rapportée de- „ vers les seigneurs, pour en savoir leur entention, & de leur „ aliez, & prise une journee environ la Pentecoste ou la S. „ Jehan, pour rapporter laditte entencion, & proceder en „ oultre sur ce, si comme il appartiendroit ; & qu'entre „ deux toutes nouvelle entreprise cessast, dont lesdis mes- „ sages n'ont pas esté d'accort pour plusieurs causes que ils „ vous ont alleguées ; & especialement pour l'armée que „ vous ont ouvert que met sus le duc de Lanclastre en en- „ tencion d'aller en Castelle. Ains a esté finablement prise „ une journée au Jeudi prochain, pour rassembler tous ad-

visé

visé sur ce, & que nous vous escrisons ce qu'il nous plaira que vous faites, ou cas que lesdis adversaires deporter ne se vouldront de laditte armée. Sachez quant au premier point, c'est assez que vous m'avez volu entendre au fait principal en tant que nous touche, sens semblablement entendre ou fait de nos alliez, que en ce vous avez bien fait, & l'avons bien agréable. Et quant au second vous povez faire escripre la cedule desdites trieves generaulx, & pour toûjours mettre Dieu & droit par devers nous, se lesdits messages veulent envoyer ou aller aucuns d'eulx par devers nostredit adversaire, & ledit duc de Lanclastre, pour savoir se de laditte armée se vouldront deporter. Il nous plait bien que vous demourez encore par delà jusques à VIII. ou X. jours pour attendre leur response sur ce. Et ou cas que deporter s'en vouldront, eslongnez les trieves particulieres jusques à la Pentecouste ou à la saint Jehan : & dedans icelles prenez une journée à laquelle l'on rassemblera pour conclure ou fait desdittes trieves generaulx, & pour entendre ou fait principal, pour les deux parties & les alliez d'icelles ; & vous faites fort que laditte prolongacion de trieves & acceptacion de journées nous aurons agreables ; & nous faisons fort que nosdits alliez envoyront à laditte journée pour entendre ou fait desdittes trieves generaulx, & proceder en oultre au principal, ainsi comme il appartiendra. Et ou cas que nostredit adversaire & ledit duc ne se vouldroient deporter de laditte armée ou enprise ; nous ne veons, & aussi ne voit nostre oncle de Bourgongne & autres de nostre conseil estant de present avec nous, que l'en puisse entendre à trieves generaulx, ne à paix final avec nostredit adversaire, attenduës les alliances & convenances que vous savez que nous avons à nosdis alliez, tant de Castelle comme d'Escoce. Donné à Abbeville le XIIII. jours de Mars M. CCC. quatre vingt & cinq, ainsi signé J. HUE. *Superscripcion.*

A nos amez & feaulx gens ordenez estant à Bouloigne pour le traittié &c.

Et ces lettres receuës rescriprent lesdis messages au Roy de ce qu'ils avoient fait audit lundy, & le vendredy ensuivant XVI. de Mars dessusdis envoyerent audit roy d'Ermenie copie de laditte cedule que envoyer luy devoient.

„ LE roy d'Ermenie dira aux messages d'Angleterre, „ que les messages de France ont accordé laditte ce-„ dule en substance, qui leur fut baillée par lesdits messa-„ ges d'Angleterre lundy derrain à Lilinghem, & l'ont „ baillée audit roy d'Ermenie, scellée de leur sceaulx pour „ la leur bailler en prenant la semblable de leur costé.

„ *Item*. Pour ce que ledit roy d'Ermenie a dit auxdits „ messages de France, qui en parlant des choses dont a » esté parlé aux jours que les messages d'une partie & d'au-» tres ont esté assemblez audit Lilinghem en sa presen-„ ce, il n'a pas entendu que lesdis messages de France ont „ offert d'accorder dés maintenant les trieves generaulx » par mer & par terre pour eulx & leurs alliez jusques à » VI. ans, iceulx messages de France dient qu'ils ont offert » auxdis messages d'Angleterre de accepter des mainte-» nant lesdittes trieves jusques audit terme pour eulx & » leurs alliez, & encore sont prestes de le faire. Ainsi, » lesdits messages d'Angleterre le veullent faire sembla-» blement de leur costé, & que il se facent fort pour leur » aliez; & ceux de la partie de France se feront fors pour „ les leurs, afin que le roy d'Ermenie & chacun voye que „ le Roy y veut proceder de la partie bonnement & de „ bonne foy.

„ *Item*. Ou cas que ceulx de la partie d'Angleterre ne „ le vouldroient de present ainsi fere, & que il sembleroit „ audit roy d'Ermenie que le terme de lendemain de la „ S. Jehan, donc parlé a esté, fust trop long; soit prise „ laditte journée plus briefve. C'est assavoir à la XV. ou „ au mois de Pasques ainsi comme les messages de la par-

ne de France l'ont autrefois offert, fin que il apper que " de la partie du Roy l'en ne veult pas mener ceste besoi- " gne par delay. "

Item. Baillera ledit roy d'Ermenie auxdits messages " d'Angleterre les lettres des trieves particulieres, qui luy " ont esté baillées soubs les seaulx des messages de Fran- " ce, en reprenant semblables lettres soubs les seaulx des- " dits messages d'Angleterre. Ainsi signées,

CHARLES.

NOus NICOLE evesque de Bayeux, PIERRE de " Giac chancelier de France, JEHAN conte de San- " cerre; RAOUL sire de Raineval; ARNAULT de Corbie " premier president au parlement dudit Roy nostre sire à " Paris; PIERRE de Semur chambellan, & ALMAURY Dor- " gemont, maistre des requestes de l'ostel d'iceluy seigneur, " commis & ordennez de par le Roy nostre sire pour assem- " bler avec les commis & ordennez de par son adversaire " d'Angleterre, pour traittier & accorder avec eulx paix ou " trieves generales ou nom & pour nostredit seigneur, à tous " ceux qui ces lettres veront, salut. Savoir faisons que à la " requeste de noble & puissant prince le roy d'Ermenie me- " diateur en ce present traittié. Et pour ce que nous & les " messages dudit adversaire d'Angleterre puissient plus seu- " rement assembler & parler sur ce fait, & que aucun incon- " venient n'y aviegne, que y puisse donner empeschement: " nous par la vertu du povoir que nostredit seigneur nous " a donné sur le fait desdittes trieves, duquel povoir la " teneur s'ensuit. CHARLES par la grace de Dieu roy de " France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, sa- " lut. Savoir faisons que pour l'onneur de Dieu & pour " eschever l'effusion du sanc chrestien, & les maux & " dommages irreprochables qui par le fait des guerres d'en- " tre nous & nostre adversaire d'Angleterre pourroit en- " suir ou temps à venir, si comme sont ensuis ou temps " passé, desirant venir à bonne paix & concorde avec nos- " tredit adversaire; & confians à plain des sens loyautez & "

„ diligence de nos amez & feaulx PIERRE de Giac
„ nostre chancelier, l'evesque de Bayeux, les contes de
„ Sancere & de Dampmartin, ARNAULT de Corbie pre-
„ mier president en nostre parlement, le sire de Raineval
„ pannetier de France, nostre chambellan, ALMAURRY
„ Dorgemont maistre des requestes de nostre hostel, &
„ PIERRE de Semur seneschal de Berry chevalier, yeulx
„ avons ordenez & commis, ordonnons & commettons,
„ pour & en lieu de nous pour assembler sur le fait du trait-
„ tié de laditte paix avec les gens de nostredit adversai-
„ re, en quelconque lieu & place que besoing sera: & avons
„ donné & donnons à nosdis commis, & aux sept, aux VI.
„ aux V. aux IIII. & aux III. d'eulx plain povoir auctori-
„ té & mandement special de accorder, donner, octroyer,
„ & accepter avecques les deputez de nostredit adversai-
„ re, ayant de ce faire bonne & souffisante puissance de par
„ lui, bonnes, fermes & loyaulx trieves, souffrances & abs-
„ tinences de guerre generales ou particulieres, par mer &
„ par terre, par la meilleure fourme, maniere, & condi-
„ cion qu'il se pourra faire, tant pour nous, comme pour
„ nos royaumes, subgiez, amis, aliez, aidans, & adhe-
„ rans, & pour leurs seigneuries, terres, pays & lieux quelcon-
„ ques; & nostredit adversaire, son royaume, ses subgez,
„ amis, aliez, aidans & adherans; & pour leurs seigneu-
„ ries, terres, païs & lieux quelconques : à durer icelles
„ trieves, souffrances, & abstinences tant & si longuement
„ comme bon leur semblera avecques toutes les choses,
„ condicions, modificacions & circonstances, qui pour-
„ ront estre necessaires expediens; & seront accordées de
„ mettre, ordener, & établir commissaires deputez, gar-
„ des, & conservateurs desdittes trieves, tant & tels & en
„ tels lieux & païs comme ils verront qu'il sera à faire, de
„ affermer & asseurer par foy & serement en l'ame de nous
„ & sur saintes evangiles de Dieu & autrement au mieux
„ qu'il pourra estre fait icelles trieves, souffrances, & abs-
„ tinences, avecques toutes les clauses, condicions, mo-
„ dificacions, & dependences, qui y seront mises & pas-
„ sées, & de les faire crier & publier par tout où mestier

sera : & aussi de promettre & jurer par la maniere que "
dessus est dit, & reparer, faire reparer, amender, & "
adrecier tous attemptats, & griefs contraires auxdittes "
trieves, souffrances, & abstinences, si avant comme te- "
nus y seront, par ainsi que nostredit adversaire fera à nous "
& à nos subgiez les cas semblables de voir jurer, affer- "
mer & asseurer lesdittes trieves & autres choses dessus "
dittes, & chacune d'icelles en semblable maniere par "
les gens de nostredit adversaire, & generalement de fai- "
re autant sur les choses dessusdittes & chacunes d'icelles "
comme nous mesmes ferions & pourrions fere, se presens "
y estions en propre personne, combien quelles soient "
ou fussent plus grans, & telles que requeissent mande- "
ment plus especial; & encore de jurer & promettre, se "
mestier est, en l'ame de nous, en bonne foy, & en parole "
de roy, que nous aurions agreable, & tendrons, & fe- "
rons tenir ferme & estable; & accomplirons tout ce qui "
par les dessus nommez les sept, les VI. les V. les IIII. & "
les trois d'eux sera traittié, accordé, promis & con- "
venancié en ceste part; & le confermerons par nos let- "
tres toutefois que requis en seront. En temoing de ce "
nous avons fait mettre nostre seel à ces lettres. Donné "
à Paris le VI. jour de Fevrier l'an de grace M CCC. qua- "
tre vingt & cinq, & de nostre regne le VI. Avons oc- "
troyé & accordé, & par ces presentes octroyons & accor- "
dons pour & ou nom du Roy nostredit sire, bonnes & "
loyaulx treves seurtez, & abstinences de guerre par tout "
le païs & langue de Picardie, dés la riviere de Somme "
jusques à la mer, en y comprenant aussi la ville de Gra- "
velinghes, & tout le païs de West Flandres jusques à la "
ville de Neufport; à durer du jourd'hui jusques au pre- "
mier jour de May prochain venant, soleil levant: Du- "
rant lesquelles trieves, seurtez & abstinences cesseront "
esdits païs toutes prises de personnes, de forteresses, de "
biens & lieux quelxconques, demolissemens de maisons "
& de murailles, abatemens d'arbres portans fruit, tous "
larcins, pilleries, & roberies; & ne serons aucuns chas- "
teaux, villes, ou fortesses assaillies, combatuës, eschel- "

„ lées, ou emblées, ne personne ou biens prins de la partie
„ du Roy nostredit sire, és terres, païs & lieux dessusdis:
„ soit soubs couleur de marque, reprisailles, caucions, pro-
„ messes, obligations, ou par autre maniere quelconque;
„ & generalement & particulierement ne sera faite par le
„ Roy nostre sire ne par ses subgez, ou aliez pour quelcon-
„ ques cause, occasion ou couleur que ce soit choses quel-
„ conques, qui ne pouroit ou peust estre faite loisiblement
„ en temps de bonne paix ledit temps durant. Et s'aucu-
„ ne personne, biens ou lieux estoient prins, ou aucune
„ chose autrement attentée contre lesdites trieves, seure-
„ tez & abstinences par quelconques manieres que ce fust,
„ le Roy nostre sire le fera rendre & restituer, & tout re-
„ parer sans nulle faute: & pour ce que lesdittes trieves
„ soient mieulx tenues & gardées, avons ordenné, & par
„ ces presentes ordenons, & constituons le sire de Saveu-
„ ses capitaine general pour le Roy nostredit Sire ou païs
„ de Picardie, conservateur d'icelles trieves oudit païs de
„ Picardie; & le sire de Sempy ou païs de Vvest Flandres
„ & de Gravelinghes, lesquelx prometteront & jureront
„ en la presence des messages dudit adversaire d'Angle-
„ terre les tenir & faire tenir & garder loyament & veri-
„ tablement, & tout faire reparer, comme dessus est dit
„ & accordé; & avons promis & accordé ou nom de nos-
„ tredit sire le Roy, comme dessus, que pour aucuns mes-
„ fait, attemptat, ou entreprise, si aucun entrevenoit,
„ que Dieux ne veuillle, contre les choses dessusdittes ou
„ aucunes d'icelles, ne seront ou pourront ces presentes
„ trieves estre tenues ou reputées pour enfraintes, ne guer-
„ re pour ce estre faite de la partie du Roy nostredit sire:
„ mais seront reparez & remis au premier & deu estat
„ lesdits mesfaits, attemptas, ou entreprises qui seroient fait
„ de la partie du roy nostredit sire contre lesdites trieves,
„ & les malfaiteurs punis selon l'exigence des cas, cessant
„ en toutes choses dessusdites, & chacune d'icelles toute
„ fraude & mal engin: toutes voyes a esté parlé & accor-
„ dé d'une partie & d'autre que la forme de ces presen-
„ tes trieves touchant le païs de Vvest Flandres, lesquel-

les sont ainsi accordées à l'instance dudit roy d'Erme- "
nie pour ceste fois ne puissent porter préjudice à la par- "
tie dudit adversaire, ne estre traittée à consequence en "
aucun temps à venir. En temoins de ce nous avons seel- "
lé ces lettres de nos seaulx. Donné à Lilinghem le VIII. "
jour de Mars l'an mil trois cens quatre vingt & cinq. "

Aujourd'huy XV. jour de Mars M CCC. quatre vingt & cinq à Lilinghem où estoient assemblez les messages des deux Roys qui estoient envoyez és marches de Picardie, pour traittier de paix entre eulx & leurs aliez, a esté parlé en la presence du roy d'Ermenie mediateur dudit traittié, que pour venir à bonne conclusion de paix, soient prises unes trieves generales par mer & par terre entre lesdits roys pour eulx & pour leurs alliez à durer jusques à VI. ans.

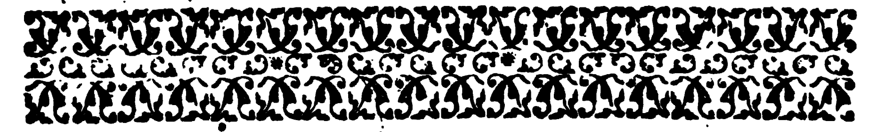
Et pour ce lesdits deux roys n'ont pû savoir l'entention de leursdits alliez, s'ils vouldroient estre comprins esdittes trieves ou non : & parlé que iceulx messages ou autres que lesdits seigneurs roys y vouldront ordener soient audit lieu de Lilinghem lendemain de la Nativité de saint Jean Baptiste prochaine instruits de la volenté chacun de son seigneur & de ses alliez. Et que lesdits roys feront savoir audit roy d'Ermenie, c'est assavoir que la partie d'Angleterre sera tenuë de certifier à Boulongne, ou à Ardre : & la partie de France à Calais devant la Pasques prochaine, se ils vouldront que laditte journée de lendemain de la Nativité se tiengne par la maniere dessusditte, & que jusques à la veille de Pasques prochaine nulle armée royal sera chevauchant de guerre, de par aucun des deux Roys, ne de part le Duc de Lancastre, ne nul ne arrivera sur l'autre dedens les royaumes de France & d'Angleterre, & par special en Gascoigne, ne aussi és royaumes de Castelle & de Portugal.

Item. Que ou cas que lesdittes trieves generales seront aussi accordées, est parlé que à icelle journée soit pris un autre jour aprés ce que icelles trieves seront ju-

rées & assurées par maniere que accordées seront, de rassembler pour proceder sur le fait de la paix d'entre lesdits roys principaument & leursdits alliez, chacun selon sa nature, & comme le cas le requiert.



ITER



ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER

Ex manuscripto codice cl. v. domini baronis de Crassier Leodiensis.

Relatio Balthasaris Spinger de maxima sua marina peregrinatione ex partibus Hollandiæ in Ulixbonam Portugalliæ, ac deinde per oceanum australe versus polum Antarticum in Indiam, & ejus insulas.

EGO Balthazar *Spinger* inductus precibus amicorum simul & animi mei attractus delectatione, ut alii quoque in his capiant delicias, quæ vergunt in Christianæ fidei incrementum, nequaquam silentio præterire volui maximam peregrinationem & viam maris, qua classibus oceanum sulcantes, ex Hollandiæ partibus ad civitatem regalem Ulixbonam regni Portugalliæ, ac deinde per multa regna insulas & marina pericula in Indiæ provinciam Calcoet pervenimus, ac in patriam tandem redivimus.

NARRATIO.

Anno igitur domini M D VII. solventes ab Ulixbona Lusitaniæ, simul cum classibus inclyti regis EMANUELIS & spectabilium mercatorum nationis Teutonicæ, qui dicuntur vulgariter *Fuckerde Velserem Hoegstederem*, *Hirsvogelem*, sociorumque eorum vigesima quinta die Martii pervenimus in insulam Canariam, quæ distat centum quinquaginta milliaribus ab Ulixbona, & hæc insula est

posita inter duas alias, in quarum una sunt homines bene compositi, qui faciunt caseos de lacte silvestrium caprarum, piscaturæ quoque dedita piscium mercibus vicinas provincias sustentat. Succarum quoque inde abundanter evehitur. Alia vero insula est inhabitabilis, licet aliquibus locis paucos habeat incolas. Sunt autem istæ tres insulæ satis pulcræ, sed raro habitatore. Exinde venitur in regnum Barbariæ, à quo usque in Gennea, quod est regnum Maurorum, sunt ducenta quinquaginta milliaria. Habet autem regnum Gennea in principio sui promontorium, quod gallice dicitur *Capuvverde* seu caput viride, juxta quod est civitas B*isagits* quingentis distans milliariis ab Ulixbona, in cujus mari sunt multæ balenæ, & pisces volantes. Introrsus hic puer oceanum spatio CCD. milliarium navigatur perpendiculariter sub sole & luna & circulo æquinoctiali, quo usque polus noster articus non appareat, sed antarticus ex adverso positus. maximum hic passi sumus solis æstum, qui Mauros habitatores regni nigerrimos facit, qui nudi prout sunt nati tam viri quam mulieres bestialiter & sine verecundia incedunt, habentes plures anulos aureos in digitis & pedicis, & cathenulas ab auribus dependentes. Extenditur autem regnum Gennea in longum MCCCC. milliriabus. Post hæc navigavimus in regnum *Allego* dictum, quod DL. milliaribus extenditur usque ad fines Arabiæ. In terra *Allego* est regnum quod dicitur *Saphalle*, & hic incedunt homines tecti pellibus leonum, leopardorum, & aliarum bestiarum. Habent isti naturalem verecundiam. Nam viri verenda sua, quæ in morem palliorum appensis pellibus minus tegunt, in quibusdam receptaculis de ligno vel corio factis, & columbis colligatis gerunt. Mulieres vero circa verecundiora sua pelliculas habent dependentes: caput etiam pellibus ovinis vel quibuslibet aliis velant, filiis etiam suis verenda sursum ligant. Viri quoque capillos, & crines indurant & pice luunt. Habent habitacula in locis subterraneis. Habent boves & oves magnas & alia pecora multa & pulcra. Terra est satis delectabilis, rivis aquarum & herbis aromaticis. Habent

velocem loquelam. Pecunia nulla est ibi, præter monetam de ferro, qua sola ibi possunt singula comparari. Gerunt homines in manibus parvos & albos baculos, quorum arma sunt tela longa vel lapides, quæ fortiter vibrant in adversarios. Terra hæc est adeo sabulosa, quod tam viri quam mulieres necessario sub plantis ligant asseres circulares, ut sic sine læsione per arenam incedant.

Postea venimus in Arabiam, unde dicitur fuisse unus de tribus regibus, cujus incolæ ligant ad aures boum aurum Arabicum, cornibus annulos aureos etiam inserentes, & cruribus. Incedunt autem pannis lineis vel sericis palleis super nudo dependentibus. Nam aurum comparatur ab eis commutatione linei panni vel serici quem mercatores illuc advehunt, ut in figura tali habentur depicti.

Post Arabiam sunt quinque insulæ, quarum prima dicitur *Monsabit*, in qua providimus navibus de dulci aqua. Pervenimus quoque in civitatem *Quiloe* regiam, que DC. milliaribus distat à terra *Saphalle*. Hanc civitatem invasimus & spoliavimus, & cives multos interfecimus, quia erant inimici nostri, rege fugato, qui habebat arcem juxta civitatem, quam & ipsam occupavimus, vocantes eam arcem S. Jacobi, pro tuitione ejus & totius terræ relinquentes ibi milites armatos centum. Deinde LXX. milliaribus distat à *Quiloe* civitas regia, quæ Bombassa dicitur, quam occupantes spoliavimus, incendimus, & multos interfecimus, divitias inde maximas exportantes. Unde navigantes XXIV. milliaria, pervenimus ad civitatem quæ dicitur Mellinda, cujus habitatores erant nobis amici. Hic sunt multi Sclavi & servi venditi ex Gennea. A Mellinda sunt XC. milliaria usque ad fines Persidis. Ab hac igitur navigavimus per magnum mare juxta civitatem Mecha, ubi Mohometes ossa in magna reverentia à Sarracenis & Turcis habentur, usque in insulam quæ dicitur Auxendiva, à qua putatur fuisse alius de tribus Magis sive Regibus. Ab hac insula navigavimus C. milliaribus in regnum Cananorum, in quo incipit crescere diversitas pretiosarum specierum. Abhinc pervenimus tandem in majorem

Indiam, ubi homines sunt fusci coloris, nudi incedentes, præter sola verenda quæ lintheis tegunt, longos habent capillos. Est autem India hæc magna & pretiosa provincia, mirabilibus plena. Vidimus circa littus terræ homines pueros & utensilia domus secum portantes. Hic invenitur Zinziber, Piper, Gariofili, Cynamomum, & aliæ species pretiosæ, necnon & lapides pretiosi, quæ omnia parvo pretio comparari possunt. Crescunt hic fructus optimi & ficus maxime, longitudine extensæ manus virilis, & spissitudine trium vel quatuor digitorum, optimi saporis. Habent multa armenta bubalorum, boum, vaccarum, sed non mactant ea. Crescunt hic optima vina, abundant mella & diversa bona. Est in India civitas quæ Banderana dicitur, à qua septem milliaribus pervenitur in *Calecoet*. Abhinc sunt XL. milliaria usque ad emporium, unde comparantur omnes species, ad quod etiam adhuc Veneti tendunt, ut navigiis per mare rubrum per Alexandriam ad Europam vehantur species. Sed postquam inventa est hæc nova & longa via ab Ulixbona per oceanum in *Calecoet* pro speciebus grave dispendium mercatores Veneti ab Hispanis & Teutonibus præventi patiuntur. Invenientur autem in *Calecoet* multi Christiani Indicæ nationis de terra S. Thomæ. A *Gutschim* navigamus in regnum *Gutschim*.

Postquam autem pervenimus in regnum *Gutschim*, ex jussione regis Portugaliæ fabricatæ sunt ibi duæ magnæ classes. Ab hoc regno putatur fuisse tertius Magorum vel Regum. In hoc regno crescit piper in magna abundantia, & est ibi principale emporium Piperis. Abhinc pervenitur ulterius per XXIV. milliaria in regnum Colon. in quo sunt multi Christiani illius nationis. Habet & elephantes grandes valde & multos, & miranda deversi generis, sed nobis incogniti animalia, qualium formas nequeo exprimere. Fructus etiam terræ sunt ibi multo majores quam in nostra Europa. Ulterius per C. milliaria pervenitur in aliud regnum sive insulam Melaqua, à qua etiam multæ species vehuntur, & res pretiosissimæ ibi crescunt. Abhinc pervenitur in duas alias insulas, quarum

una dicitur *Bandan*, in qua soli gariofili abundanter crescunt, quos juxta nostrum Teutonicum idioma nagellos vocamus, propter similitudinem quam habent cum clavis parvis. Aliæ autem species hic non inveniuntur. Altera insula dicitur Thanagora sive Naguaria, & hic crescit lignum album, quod *Cethi* dicitur, & rubrum quod *Sandel* nominamus. Hic abundant uniones & margaritæ. Nam pro uno speculo comparavit quidam ex nostris manum plenam margaritis. Hic & in regno *Gutschin* subditi & familiares portant regem sedentem in feretro, cui vulgus in tantum subjicitur & obedit, quod non aliter nisi rege dicente Seminemus & metamus, omnes passim seminant & metunt, ac deinde suam partem de frugibus accipientes, partem regiam in agro sine contradictione relinquunt. Id ipsum etiam de singulis mercibus faciunt. Tandem ab istis regnis & insulis distat xxx. milliaribus magnum regnum Arsiniæ, ubi habetur corpus S. Thomæ, cujus rex habet xii. reges sub se.

Hic pleniorem facit narrationem de mirabilibus visis.

Superius succincti & superficialiter viam peregrinationis nostræ proposuimus magis quam exposuimus; sed quoniam descendentes mare in navibus, & facientes operationem in aquis multis, vidimus opera Domini & mirabilia ejus in profundo, memores illius quod dicit sapiens Ecclesiastici 43. qui navigat mare enarrat pericula ejus, & audientes auribus nostris ammirabimur illic præclara opera & mirabilia, varia bestiarum genera, & creaturas belluarum. Propter ipsum confirmatus est itineris finis. Ammonemur vobis dilecti domini singula plenius exponere, ut sciatis, quibus diebus, in quibus insulis, & regionibus fuerimus, quæ mirabilia in singulis viderimus, quæ pericula incurrimus, quantumque in cunctis antea negatum oceanum vento impellente excurrimus.

Ex industria igitur regis Portugalliæ EMANUELIS pro expeditione Indica & navigatione, præparatis classibus, habuimus simul cum navibus regiis in portu Ulixbonæ na-

ves xxx. omnibus necessariis & bonis onustas. Cum magna igitur armonia musicorum instrumentorum & fiducia descendentes in continenti, terra pervenimus ad monasterium *Rostel*, quod uno millario distat ab Ulixbonæ portu. Ubi mansimus duobus diebus, scilicet à xxiii, die utque ad xxv. Martii, quæ fuit illius anni scilicet 1505. annunciationis Dominicæ solemnitas feria tertia Paschæ. Tunc ergo cœpimus oceanum sulcare, quod extendit se in longum ab Hispaniæ finibus usque in Indiam plusquam 4000 milliaribus.

Postquam igitur à monasterio *Rastel* discessimus, & ventorum flatibus carbasa commisimus, venit ad naves ex oceano Portugalensi piscis quidam ignotus, toto corpore niger & terribilis, longitudine xii. vel amplius pedum, qui habebat alas longitudinis sex pedum. Hic piscis collecto in se aere postquam se undis immersit, evomuit aquam in altum vi spiritus ad longitudinem virilis mensuræ. Vicesimo igitur die Martii venerunt juxta naves multi pisces & varii, qui naves sequebantur longius. Vicesimo septimo etiam die jaculo tormenti ceperunt nautæ belluam marinam magnitudine virilis staturæ. Hæc habebat corpus obesum & testiculos ut porcus, similiter intestina. Os vero habebat ut agnus, sed latius, & in mandibulis parvos dentes. Hujus carne cibavimus uno die 116 homines. Vicesimo octavo die Martii per noctem navigavimus inter duas insulas, quæ ab invicem distant lx. milliaribus, quarum una dicitur Canaria, distans ab Ulixbona clxxx. milliaribus, altera Illa Madera distans ab ea ccl. milliaribus.

Ultimo die Martii aspicientes reliquimus post nos insulas Canariæ, quæ novem sunt, & de dominio regis Hispaniarum sive Castellæ & Legionis. In his abundat succarum. Ex his multi Sclavi & Mauri Christianis venduntur. Isto tandem die ab Ulixbona elongati sumus ccl. milliaribus.

Tertio quoque die Aprilis pervenimus super mare Gennea, ubi diu navigamus circa terram nigrorum Æthiopum xii. vel xv. milliaribus à littore. Ibi apparuerunt nobis

cote grandia & multa, diversæ tamen magnitudinis, quarto scilicet die Aprilis.

Sexto die navigantes ad continentis littus tendimus ad promontorium terræ quod vocant *Capuvverde* gallice, id est caput viride, interim multos pisces capientes in via maris.

Septimo die relinquentes post nos promontorium *Capuvverde*, pervenimus juxta terram nigrorum Maurorum, jactis anchoris tribus milliaribus à civitate regni quæ *Brisagith* dicitur. Habent isti regem suum, incedunt isti tam viri quam mulieres nudi velut bestiæ sine verecundia, excavantes truncos vetustissimarum arborum, quibus pro lembis utuntur in piscatura. Venerunt hoc die ad galeas nostras eorum quatuor in duabus naviculis, loquentes nobiscum in lingua Hispanica, quod bene poterant intelligi. Habent copiam diversorum pecorum & animalium, boum, vaccarum, caprarum scilicet, & gallorum & pullorum, sed non vendunt ea pro aliqua moneta, quia ignota est eis omnis pecunia. Sub ramis & frondibus arborum faciunt sibi habitacula, & parvas casas cum luto & gleba, tegentes eas culmis vel gracilibus virgis arborum. Has casas eorum duodecim quandolibet pro tempore portant ad pratum. Distat autem ab Ulixbona D. milliaribus.

Duodecima die mensis Aprilis misit rex provinciæ filium suum ad naves nostras, quem plus reputamus deridendum, quam honorandum, unde eum illusum patri remisimus. Mansimus ibi in portu octo diebus cum novem navibus. Quarta decima die Aprilis ab eo loco navigavimus octo milliaria ad locum, in quo invenimus naves capitanei principalis oceanicarum classium, à quo tali casu antea separati fuimus. Navigantibus enim nobis à *Rostel* ventorum magna vi impulsa est alia quædam navis in nostras, quibus læsuram intulit, quam necesse habuimus aliquo tempore reparare. In ejus igitur reparatione occupatis, præcessit nos capitaneus noster cum suis navibus D. milliaribus usque in hunc diem, quo tandem cum difficultate ad eum redivimus.

Quinto decimo die Aprilis redintegrato numero navium

plena classe navigavimus à terra Nigrorum Maurorum per maximum oceanum Gennea, quod est longum MCCCC. milliaribus usque ad præcelsum montem in mari, Gallice *Cabe de bona speranze* dicitur, id est mons bonæ spei. A regno *Bisigith* XIIII. milliaribus in mediterranea est illud maximum regnum Gennea; sed est terra mala, pestilentem habens aerem & malum populum. Est autem mons dictus excelsus valde & rotundus à fundo mari, in cujus medio situs est in altum surrectus, nullum habitatorem habens, circa cujus pedem inferius sunt maximæ quædam arbores, quas quatuor viri brachiis complecti vix extensis possent. Habent autem folia in similitudinem nucum, & fructus prægrandes valde, & nostris hominibus incognitos.

In hoc oceano, ut etiam supra retulimus, perpendiculariter sub sole & luna & per circulum æquinoctialem navigavimus. In hoc miranda vidimus, pisciculos albos alatos à mari in altitudinem aeris in magna copia in modum avium volantes, quorum alæ sunt de membranis, ut vespertilionum. In tantum autem in oceani hujus interiora à latere excurrimus navigando, quod nec volucres, nec pisces, nec quicquam vivens reperimus, sed erat omnino desertum & invium. Iterum tandem navigavimus versus *Cabe de bone speranse*, montem scilicet bonæ spei, à quo evagati fuimus MCCCC. milliaribus. Ut autem venimus ad locum maris, qui ab eodem monte distabat D. milliaribus, erat ibi frigida hiems in Junio, sicut in nostris terris est tempore natalis Christi. Hic sæpe contingit violentia imbrium, & tempestate ventorum naves everti, nisi nautæ sibi in hoc providerint. Navigantes igitur per vastum istud oceanum, reliquimus montem *Cabe* à latere CCC. milliaribus, ut compendiosius in Indiam tenderemus. Verumtamen longe per multa centenaria milliariorum oceanicam viam legentes, nescivimus prorsus ubi essemus. Cumque adhuc nescientes ubi essemus, longius evageremur, tandem venimus ad locum ubi paulatim apparuerunt nobis cete grandia & immensa multa, sed & belluæ maris plures, & monstra oceani valde longa & terribilia. Excurrimus autem à monte

Cabe

Cabe xv. hebdomadibus, quod nullam omnino vidimus terram, sed tantum cælum & aquam.

Quinta decima vero hebdomada, die scilicet XIX. Julii apparuerunt navigantibus nobis adhuc multi pisces. Paulo post scilicet in spatio duarum horarum habuimus in aspectu nostro terram inter *Saphalle* & *Monsimbil*. Istam autem terram prætereuntes, venimus ad aliam insulam. Ab ea CL. milliaribus distat. In hac insula metropolis dicitur Quiloa regni sedes.

Vicesima tertia die mensis Julii jactis classium anchoris in prospectu civitatis Quiloæ, cum omnibus lembis nostris spatiando in portu juxta palatium regale, exploravimus utrum amici essent & tributum dare vellent, vel inimici & repugnare satagerent. Sed experto quod omnimodis nobis nocere vellent, & ad rebellionem aspirare, redivimus cum lembis ad naves. Vicesima igitur quarta die Julii cum octo navibus violenter in civitatem irruentes, eam cepimus in ortu solis, occidentes ejus habitatores in ore gladii, spoliantes eam maximis divitiis auri & argenti, margaritarum & pretiosorum lapidum & supellectili & ornamentis pretiosissimis. Extra civitatem autem invenimus arcem nondum perfectam quatuor turrium, quam rex pro rebellione ædificaverat, sed nondum consummaverat.

Vicesima septima die Julii, effugato rege Quiloa, coronavit dominus capitaneus alium quemdam provincialem de regia stirpe in regem corona aurea, cum magna pompa & solemnitate, sub prætextu quod in omnibus obediret regi Lusitaniæ sive Portugaliæ, restituit sibi regnum, ut id pateret Portugalensibus.

Quarto die Augusti, rediit rex fugatus, confugiens ad misericordiam, petiit pro regno aliquem ducatum, & postea si se supervivere contigerit post obitum novi regis, qui patruus suus fuit & nutritius, restitui in regnum: nolle autem propter se privari patruum, quem amaret, accepto regni jure. Igitur in præsentia multorum principum creatus est abrogatus rex cum magna pompa in ducem sub pietatis intuitu. Sexto die cum pleno exercitu regressi à civitate, dispositis bene rebus, rediebamus ad naves,

quibus ſolutis, ferebamur directe verſus civitatem aliam Bombaſſam, multum timentes ne forte ſociæ naves in noſtras impingerent, aucto etiam timore propter littoris vicinitatem. Sed Deo propitio cum undecim navibus progreſſi abſque periculo ſumus. Tertio decimo die Auguſti cum x. navibus intravimus portum civitatis Bombaſſæ ſatis pulcrum, ſed cives erant inimici noſtri. Habebant autem fortalitium in portu, quod paulo ante fecerant pro ſui tuitione in ſcopulo prærupto maris. Ab hoc jaculabantur contra nos ſpicula & tela. Sed nobis in illud irruentibus, omnes fugerunt in civitatem, quæ parum ab eo diſtabat, quos continuo ſequentes civitatem oppugnauimus ſicut potuimus.

Quarto decimo die Auguſti oppugnantibus nobis civitatem, torquebant contra nos lapides & miſſilia terribiliter, multos ex noſtris lædentes Nos vero ignem græcum in quatuor angulos civitatis jaculantes, multas domus incendimus. Provocaverant enim nos duobus elephantis, quos circumducebant coram nobis deriſorie.

Quinto decimo vero die ſcilicet... maria, irruentes in civitatem omnimodis munitiſſimam, magis auxilio Dei quam viribus noſtris cepimus eam. Habebat autem plateas valde arctas, & Maurorum multitudinem populoſiſſimam, per quas compreſſi incedentes, terribiliter de ſuper à domibus jaculantibus Mauris, civitatem laborioſe & cum periculo obtinuimus. Plures ibi gentiles interfecimus, tantum duobus ex noſtris interfectis. Fugerat autem rex & cives in ſilvam civitati vicinam, conglobantes ibi maximam multitudinem Maurorum. Nos vero poſitis cuſtodiis juxta portas, ne ſubito in nos irruerent, civitatem ſpoliavimus, ubi tantas divitias auri & argenti, margaritarum, aureorum, veſtium, & ſuppellectilium preciosiſſimarum invenimus, quod valor æſtimari omnino nequit.

Decima octava die Auguſti à portu nobis navigantibus evenit periclitari navem in qua ego eram, quæ *Leonart* dicebatur. Nam ex ſociis navibus una fregit nobis gubernaculum, & ſic ventus quo volebat gubernaculo carentes

ferebat, donec tandem impulit iterum juxta prædictum fortalicium ſuper ſabulum. Amiſſis ergo ſociis navibus, in magna deſolatione fuimus. Auxiliante tamen Domino, mane ſequentis diei ſcilicet XIX. Auguſti arrepti à vento jacti fuimus juxta civitatem, ſed hoſpitati & adjuti ab aliis navibus quæ nobis ſuccurrebant, fecimus quantocius novum gubernaculum. Viceſima tertia die cum magno labore navem ex portu in mare perducentes, cœpimus navigare cum quinque navibus, ſed XI. naves habuimus in oppugnatione civitatis, quarum decem prius applicuerunt ad civitatem, undecima vero periclitata in mari, ſequenti die applicuit, Raphael dicta. Habuimus nos Teutones tres naves, prima dicebatur S. Hieronymi, ſecunda Raphael, tertia S. Leonardi, quæ in omnibus noſtris præliis & laboribus ſemper participes erant. Rex Portugaliæ prius non habuit plures quam tres naves proprias, reliquæ pertinebant Teutonicis, præter illas quas quidam ex Longobardia mercatores habebant. Diſtat Bombaſſa à Quiloa LXX milliaribus. A Bombaſſa autem uſque ad civitatem Melinda, quæ illius provinciæ regni ſedes eſt, ſunt CCL. milliaria, cujus rex ſemper habet bellum contra regem Bombaſſæ; ſed erat amicus noſter. Nam capitaneus noſter, quem nos impediti ſequi nequivimus, ad Melindam applicans cum quinque navibus, multum fuit honorifice exceptus ab eis, congratulantibus quod regem Bombaſſæ vicimus, civitatem incendimus, & inimicorum ſuorum virtutem enervavimus, præter quaſdam excelſas Bombaſſæ domus teſtudinatas, quibus ignis prævalere non poterat. Viceſima quarta die Auguſti cœptum præcedentis diei iter proſequentes, ſuſtinuimus periculum. Nam quædam navis iterum in noſtram illata, unam ex noſtræ anchoræ alis fregit. A qua cum difficultate diviſi & eruti, tandem quarto die in magnum mare Mechæ civitatis pervenimus, Melindam à latere relinquentes.

Viceſima ſeptima cœpimus magnum oceanum Mechæ extenſis carbaſis navigare uſque in Indiam. Diſtat autem à Melinda LXX. milliaribus. Navigantes igitur per vaſtum Mechæ mare, quod & Indicum dicitur, tandem ubi per-

pendiculariter solem & lunam & circulum æquinoctialem permeavimus, cum quatuordecim navibus pervenimus ad locum, ubi fixis anchoris, in prospectu habuimus terram Cananorum, quod est principium Indiæ & regnum opulentum, ubi pernoctavimus XII. die Septembris. Tertia decima die Septembris retractis anchoris, navigavimus in insulam *Ansedisse* dictam, cujus portus est satis aptus, sed ipsa est inhabitabilis. Intrantes tamen in interiora insulæ, pervenimus ad quamdam arcem, ubi quosdam non longe à littore vidimus homines. Mansimus autem ibi XXXIII. diebus, quoniam in India non invenitur melior portus, quam iste, ubi naves possint habere refugium. Est autem in India æstas tempore nostræ hyemis, tempore vero quo in hac insula mansimus, fecerunt carpentarii nostri novam galeam & lembum. Antequam autem ex oceano ad hanc insulam pervenimus, sequebantur navem fluitantes itinere trium dierum in magno numero cancri marini, & serpentes. Non longe ab insula est quoddam oppidum, cum arce fortissima in monte, & regnum montuosum. Interim quod mansimus hic quieti, venit quædam navis plena Æthiopibus cum magno impetu ad nos: quod videntes, quantocius cum lembis nostris occurrimus eis, torquentes tela & lapides contra eos, & sic repulsis eis, obtinuimus campum, quem illi juxta portum invadere volebant. Rejecit etiam ventus tam fortiter eorum navem ad quemdam scopulum, quod fracta periit. Æthiopes vero & equi eorum natantes evaserunt periculum, fugientes in montem ubi se tutos arbitrabantur, quia erat locus sub ditione regis *Enneor*. Distat autem *Enneor* ab Ansedissa XV. milliaribus. Æthiopes vero & equos eorum dicebant judices terræ ad jus regis resedisse, unde nullum spolium ab eis habere potuimus.

Decima sexta tandem Octobris die rursus navigantes versus *Enneor*, applicuimus illuc in profesto S. Lucæ. Tunc capitaneus noster, misit quemdam provincialem terræ ad regem, ut requireret ab eo homines & equos prædictos, Respondit rex se nescire factum hujusmodi, porro si vellemus esse amici, exponeret necessitati nostræ cibaria emen-

da & quæ liberet. Sin autem paratus esset excipere nos in pugna. Habebat enim juxta se paratos ad prælium octo millia hominum.

Decima octava die, scilicet in festo S. Lucæ, in aurora navigavimus cum XVIII. lembis, in quibus erant non minus quam octingenta expediti ad prælium ad terræ illius littus, ubi vidimus innumerabilem populum albis camisiis vestitum & omnino inermem, qui dicebant sibi placere quicquid capitaneus noster vellet, nec aliud optare: sed postquam jussu capitanei in eos jecimus jacula, omnes fugerunt. Post parvam tamen moram redierunt cum innumera biliexercitu, gerentes pulcra scuta in latere, & fulgentes gladios in dextra. Habebant etiam plures naves, in quas & in aliquot eorum domus ignem græcum jecimus, ipsos tamen in littore declinavimus, jacula dirigentes in exercitum eorum, quod illi parvipendebant. Relictis ergo illis, quibus impares eramus, eodem die S. Lucæ navigavimus versus regnum *Cananor*. Vicesimo autem secundo die Octobris, illuc applicuimus, manentes ibi quatuor diebus, quia ibi invenimus multitudinem zinziberis, cinamomi, margaritarum, & aliorum pretiosorum lapidum. Interim venit amicus noster rex *Cananor* ad capitaneum nostrum, quem post obitum sui fecit heredem, & futurum regem terræ illius.

Vigesima septima die, quæ fuit Simonis & Judæ, iterum solventes classem, navigavimus versus regnum *Gutschin*. Vicesima octava die navigantes reliquimus à latere emporium destructum *Calecot*, à quo sequenti die sequebantur nos multæ sambuccæ, sic enim vocant in *Calecot* suas naves.

Tricesima die venimus ad regnum *Gutschim*, ubi jactis anchoris, quievimus una leuca à littore separati, in secundum diem Novembris. Die secunda quatuor naves pipere cœpimus onerare, quæ dictæ sunt Raphael, Leonart, Judæa, Conceptionis Mariæ, quarum tres oneratæ migraverunt in reditu versus *Cananor*. Nos tamen cum nostra nave S. Leonardi mansimus aliquot diebus in *Gutschim*. Interim descendit rex ad capitaneum nostrum, à quo diademate aureo coronatus est, quod sibi rex Portugaliæ misit,

Vicesima die Decembris, discedentes à *Gutschim* navigavimus versus *Cananor*, quo pervenimus in vigilia nativitatis Christi, ubi exoneravimus partim navim nostram, propter duas alias naves, scilicet Raphael & Conceptionis, quæ susceperunt à nobis ducenta millia piperis talenta & sexingenta, & oneratæ discesserunt à nobis secunda die Januarii, tendentes versus Portugalliam. Nos autem cum sola nostra nave permanentes in *Cananor*, exoneratam navem alio pipere in *Cananor* replevimus, donec adhuc aliæ duæ naves ex *Gutschin* ad nos redierunt.

Vicesima prima die Januarii cum tribus navibus tendimus versus Portugalliam navigantes directe à *Cananor* versus *Ansedisse*. Est autem infra *Cananor* & *Ansedisse* regnum quoddam Catarkalla dictum, cujus incolæ erant inimici nostri. Unde ab hoc divertentes, juxta *Ansedisse* quoque transeuntes, quinto die Februarii vastum Mechæ oceanum intravimus, ubi iterum perpendiculariter sub sole & luna navigavimus, scilicet à quinto decimo die Februarii usque ad octavum Martii, & tunc tandem vidimus insulam quamdam, quæ tamen à continenti distabat CXL. milliaribus. Distat etiam alia quædam insula S. Christophori à priori XL. milliaribus, cujus terra in abundantia producit zinziber & abundat pecoribus & victualibus. Hanc habuimus in prospectu undecimo die Martii, sed duobus diebus mansimus in mari, nequeuntes ad ejus littus perveniri. Terra est satis bona, sed difficulter ad eam potest pervenire. At postquam ventus carbasa implevit, à loco illo discedentes tendimus ad continentem, quæ adhuc distabat C. milliaribus.

XIV. die Martii iterum vidimus terram quæ distabat à *Monsebit* sexaginta milliaribus, sed illam relinquentes XIX. Martii pervenimus ad insulam *Monsebit*, ubi jactis anchoris usque ad XIV. diem Aprilis mansimus purgantes naves, quas lignis & dulci aqua ibi oneravimus. XIV. autem die Aprilis inde discendentes, in magnum oceanum navigavimus versus montem *Cabe de bonne speranze*, id est Montem bonæ spei. Sed eo tempore quo venimus ad *Monsebit*, una nostrarum navium dicta Magdalena, periclitata est, fundo

& arenæ impulsa, propter quam diutius in portu *Monsebit* mansimus, eruentes ex ea species, & sic eas à nocumentis redintegrantes extra navem, tandem in locum suum absque magno damno reposuimus, ibique bene providimus navibus pro magna oceani via de carnibus pullorum, caprarum, & aliorum victualium, quorum in *Monsebit* copiam invenimus. Tendentes versus *Cabe*, tempestatem etiam passi sumus. Decimo nono enim die Maii fuit magna commotio aeris & fluctuum, sic quod cujusdam terribilis undæ moles navi illisa, omnes nos fere perdidit, frontem navis fregit, velum majus rupit, à sinistro quoque latere inclinata navis fluctibus replebatur, una etiam camera piperis fracta non parvum damnum accepit, sicque omnes in ultima fere desperatione positi, clamavimus fortiter invocantes auxilium divinum & beatæ Virginis, quo solo liberati, in tantum laboravimus die ac nocte illa, aquam ex navi projicientes, quod præ nimia debilitate deficientibus viribus, refocillabant nos pane & vino; sicque tandem navis nobiscum perdita à maximo periculo emergens, tempestatem evasit. Vicesimo igitur die Maii velo redintegrato, altera die, scilicet XXI. incipientes iterum navigare in meridie, invenimus alias naves duas, quas præcedens tempestas longius abegit à nobis. Simul igitur navigantes versus montem *Cabe* CXXV. milliaria habuimus ventum contrarium, quod procedere nequivimus; sed habentes ibi vicinum aliquem portum, illic mansimus usque in ultimum diem Maii, ibique defecerunt nobis vinum & alimenta, quod præter panem & aquam omnia erant consumta. Ibi etiam duas anchoras amisimus.

Ultima igitur die Maii navigavimus cum duabus navibus versus montem *Cabe*, id est bonæ spei. Nam capitaneus supremus, amissis duabus anchoris, à nobis separatus, necesse habuit in oceanum excurrere, quo eum ventus ferebat, quem postquam invenimus, præcepit nobis ut secum omnes rediremus ad *Monsebit*. Tempestas enim venti cogebat nos retrorsum, quod in anteriora tendere nequivimus.

Secundo die Junii, consilio habito, nitebamur redire ad

patriam, & non ad *Monsebit*; sed sæviente nimia aeris commotione, præcipit nobis iterum supremus capitaneus, sub interminatione vitæ, & omnium bonorum nostrorum ne discederemus ab eo tendente ad *Monsebit.* Tunc nauclerus noster alta voce inclamabat: Misericordia, rogando ut se converteret ad reditum patriæ, alioquin navis nostra nobiscum periret: quia in ea non habuimus panem, nisi ad tres menses: si autem ad *Monsebit* nos redire cogeret, fames nos perderet. Eo igitur die discedentes à duabus navibus sociorum contra ventum navigantes tendimus versus *Cabe.*

Decimo die Junii venimus iterum ad portum, ubi duas anchoras amisimus. Nam ab ea retrorsum per multa milliaria coacti eramus redire ad *Monsebit.* Ibi per noctem pausavimus propter contrarium ventum. Sequenti autem die, undecima scilicet, venimus ad alium portum, qui dicitur *Labai de rock.* XIII. die intrantes navem, venimus ad portum *Allago*, ibique multos pisces cepimus ubi aliquot dies mansimus habentes, ventum adversum. Invenimus autem ibi oves, & boves, & armenta pecorum multa, de quibus vendebant nobis Mauri sufficienter pro modico ferro, quod apud eos pretiosum est. Incedunt isti, ut ante diximus, nudi, tantum utentes pellibus loco palliorum, ligantes verenda in testa &c. mirabilem loquelam habentes. Strident enim quando loquuntur quasi fistulæ. XXVI die Junii prosperum habentes ventum, navigavimus inde in insulam S. Blasii, à qua discedentes die sequenti, tendimus versus *Cabe* à quo adhuc eramus LX. milliaribus.

Sexto die Julii habentes in prospectu ipsum *Cabe*, tota die ac nocte navigavimus contrario vento, quod longius ab eo nequivimus discedere, sed semper in oculis eum habuimus. Septimo tandem die relinquentes post nos montem bonæ spei, intravimus in magnum oceanum Genneæ. Sunt autem MCCCC. milliaria à monte *Cabe* per ipsum oceanum usque ad civitatem & regnum *Bisagith.* In tanta autem navigatione multa pericula & tempestates sæpe habuimus. Tempore quo in Europa melior est æstas & dies

longiores

longiores, est circa montem *Cabe* hyems, dies breves, noctes vero longæ, quod experti fuimus hoc tempore, donec percurrentes per multa centenaria milliariorum Oceanum, Gennea iterum venimus ad locum ubi perpendiculariter sub sole & luna navigavimus, sicut ante in mari *Meche* etiam fecimus.

XXI. die Julii vidimus in prospectu insulam S. Helenæ dictam, quæ distat à *Cabe* DCL. milliaria, sed ad ejus portum venire nequivimus. Eam autem transeuntes cœpimus habere ventum mitiorem, aspicientes à longe, quamdam aliam insulam Ascensionis dictam. Continua autem navigatione intenti, tandem xv. die Augusti vidimus novem insulas, quarum una dicebatur S. Jacobi, altera *de Mai* &c. sub tertia illa de Foco &c. In illa *de Mai* si leprosus aliunde deferatur, infra biennium quo ibi manserit, aut curatur aut moritur. Jactis igitur anchoris ante insulam S. Jacobi, providimus navi de aqua dulci, carnibus, lignis & fructibus, qui ibi abundanter crescunt, & nos præ fame his indiguimus. Sunt ibi lanigeræ arbores in abundantia. Sunt autem hæ novem insulæ subjectæ regi Portugaliæ, distantes ab Ulixbona D. milliaribus, quarum aliquæ sunt bene provisæ de habitatoribus, aliquæ pene omnino desertæ. Mansimus autem juxta insulam S. Jacobi usque in XVIII. diem Augusti, invenientes ibi quamdam navem, *Karveil* Teutonice, quæ ex Gennea veniens tendebat versus Portugaliam. Octavo die Septembris postquam à prædictis insulis navigavimus LX. milliaribus, rejecit nos ad easdem ventus contrarius, ibique deficiente pane, dabantur cuilibet quotidie in victum tantum sex unciæ panis. Consilio igitur ex necessitate habito, decimo tertio die iterum venimus ad insulam S. Jacobi, ubi comparavimus pro navi carnes, risi, & milium pro navi & aquam dulcem. XX. die iterum navigantes tendimus versus Portugaliam, & tunc cœperunt plures ex nostris febricitare quartana. Primo enim Octobris die habuimus in navi nostra XX. viros ægrotos, quorum tres moriebantur. Navigavimus igitur usque in XXI. diem Octobris, & tunc appropinquare cœpimus ad insulam Illamaderam, ubi XXII. die jactis

anchoris mansimus xii. diebus providentes navi de vino & pane, prout necessarium erat. Tertio die Novembris rursus navigare cœpimus usque in xii. diem & tunc vidimus montem S. Vincentii distantem ab Ulixbona xxxv. milliaribus, à quo discedentes in directum xv. die Novembris tandem Ulixbonæ portum intravimus.



DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI

Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam, pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano.

DEsignatus est dux ENGELBERTUS de Clivis præfectus, & capitaneus generalis ac primarius omnium peditum Alemannorum, videlicet decem millia Svvitensium, qui in trifariam divisi suos peculiares capitaneos habent, quorum sex millia lanceis longis, ut Svvitensium mos est, quorum est capitaneus Svvitensis cognomine *Studer* rei bellicæ scientissimus, instructa sunt.

Duo millia Hellenbrordus capitaneo quodam Basileensi nomine *Schutser*. Reliqua vero duo millia bombardis manualibus, ac capitanea Henrico de *Vvysen* ex ducatu Gelrensi.

Deinde habet XXIV. millia peditum deferentium arcus manuales ex militibus Francigenis, qui Latrones & vulgariter Arcigeri nuncupantur.

Postremo duodecim millia Sagittariorum ex Britannia & Basconia, qui balistis calibeis utuntur.

Summa omnium peditum quadraginta sex millia.

Dux Aurelianensis dux & præfectus primarius omnium equitum habet sub se capitaneum substitutum dominum Robertum de *Arrenborch*, virum rei militaris gnarum, quemadmodum Leodienses attestantur. Is enim præest quatuor millibus. Lancea autem qualibet continet equites ternos.

Deinde eques quidam aureatus nomine *Besegge* Alemannus præest lanceis mille & quingentis.

Item. Ludovicus de *Znader* Burgundus vir tantæ strenuitatis, ut per totam Franciam sibi secundum habere dicatur neminem, sub se continet lanceas mille.

Dux Engelbertus de Clivis pro tuitione, & defensione suorum peditum habet equites mille, ceteros equites deducet ipse dux Aurelianensis, imperator generalis.

Summa omnium equitum lancearum quatuordecim millia.

Præterea instructæ sunt infinitæ classes sive naves, quibus mari bellum gerendum est, ad quas instruendas assumuntur loco remigum catenatorum, omnes illi qui per totam Franciam ultimo supplicio deputantur; & quo magis credatur, vidit horum omnium relator mille & quadringentos ex civitate Parisiensi deduci, qui omnes fuerunt vel malefici, vel latrones, vel vagabundi, & tales quos mendicos validos appellamus. Eodem ipso die, quo hanc schedulam conscriberem, rumor increbuit Bononiæ ex his navibus tot circa arcem Ostiensem advenisse, ut decem millia militum continerent, & id quidem ad repulsionem exercitus papalis Ostiam obsidentis. Quid autem causæ sit quod cardinalis ad Vincula Petri clam se in Franciam receperit, ac eo animo, ut permulta illic moliatur in perniciem papæ & regis Neapolitani, qui mediante quodam in gratiam redierunt, & cardinalem ab omni fœdere expulerunt.

Comitabantur exercitum præscriptum papiliones, & tentoria tria millia, bombardæ serpentinæ quingentæ, quæ plerumque tantæ longitudinis sunt, ut viginti quatuor pedes excedant: brevissima namque omnium pedes superat sexdecim, extorquent globos ferreos omnes librarum duodecim. Item bombardæ quas *Cortouve* appellamus, ducentorumque, plerumque sunt pedum decem octo & viginti ejiciunt itidem globos XXIV. & XXX. librarum.

Postremo habet machinas bellicas quasdam tantæ longitudinis, ut incredibiliter prima fronte videatur. Nam

ad eas provehendas opus sunt equi sexaginta & hujusmodi tam miræ molis sunt, & ad minus numero decem. Qui mihi scribenti præfata dictavit, recte venit ex Francia per Lugdunum, & illic omnia se vidisse affirmabat. Adjecit exercitum omnem viginti octo millia ex Lugduno iter arripere Italiam versus, sed adversum quos nominatim procederent, nondum satis divulgatum fuit, aliis aliter conjectantibus. Et quod dixerim de equis sexaginta, ipse non crederem, nisi repetitis vicibus sic affirmasset. Nec parum credulitatis etiam mihi adjecit Mauritius Lugdunensis, quem nosti, cum diceret se Lugduni vidisse machinas bellicas tantæ magnitudinis, ut non nisi sexaginta paribus boum pervehi potuerint. Experiemur forte nostro incommodo singula. Bononienses metuunt nihil, emori mallent quam exterum dominum, benevolis profligatis, admittere. Instaurant quotidie magis atque magis muros & portas, bombardas fundunt, pulveres conficiunt, comparant etiam permulta alimenta quæ ad rem bellicam attinent.

Copia litterarum regis Franciæ publicatarum Florentiæ, & fere in omnibus civitatibus Italiæ, dum exercitum duceret contra regem Neapolitanum & infestissimos Turcos.

CAROLUS Dei gratia Francorum rex universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis, zelum catholicæ fidei & salutem in Domino sempiternam.

Considerantes attentius, & intra nostræ mentis arcana sæpenumero revolventes innumerabilia damna & incommoda, cædes, & vorangias, ac nobilium civitatum & fidelium populorum desolationes, & devastationes, ac plura alia horrendissima facinora, quibus spurcissimi Turci sanguinem Christianum infestarunt, debacchantes à quinquaginta annis & citra, ut à priscis nostris profecto fide dignis didicimus, inhumanissime perpetrarunt. Cupientes more progenitorum nostrorum Francorum regum Christianissimorum tantis sceleribus, quæ ipsi perfidissimi e-

ligioni Christianæ continue minantur pro viribus occurrere, ac eorum furibundam rabiem totis conatibus reprimere, postquam placuit Altissimo in regno & dominiis nostris suam pacem ponere, ac illa tranquilliter potiri, proposuimus, pro repellendo Turcorum eorumdem furore rabido, & recuperanda terra sancta, & aliis dominiis per eos Christianis principibus & populis ablatis, propriæ personæ, laboribus, facultatibusque non parcere: quin immo dilectissima uxore & filio unico regnoque amplissimo pacifico & opulentissimo præter voluntatem principum & regni nostri procerum relictis, statuimus cum adjutorio Dei, cujus causam amplectimur, ac summi omnium Christianorum pontificis & pastoris, necnon principum ac aliorum præsidio fidelium, hoc sanctissimum opus fideli devotione & magno animo aggredi. Quod quidem sanctum propositum, divina credimus inspiratione nostro cordi infixum. Nec arbitretur quisquam, ut ad occupanda quorumcumque principum vel populorum dominia aut civitates opus hoc tam licitum tamque laudabile aggrediamur; sed, ut ipse Deus ineffabilis verus testis est, hoc solum ad ejus laudem & gloriam, suæque fidei & Christianæ religionis exaltationem & amplificationem amplectimur. Sperantes in Christo Deo, à quo omnia profecto opera perfectionem suscipiunt, nos hoc sanctum desiderium nostrum adoptatum effectum perducturos. Sed quia regnum Siciliæ, quod Neapolitanum appellant, superius per genitores nostros à manibus infidelium & aliorum Romanæ ecclesiæ & apostolicæ sedis hostium ereptum, & idem ecclesiæ restitutum fuit, & de quo ipsi progenitores nostri XXIV. investituras, videlicet XXII. à diversis Romanis pontificibus, ac duas alias à duobus aliis sacris conciliis receperunt, & quod ad nos jure hæreditario pertinet, quamvis Pius papa secundus volens suos ex humili plebe natos ad principatus fastigium extollere, regnum ipsum nobis contra justitiam abstulit, & illud quondam FERDINANDO de Aragonia concessit, ad oppugnandum dictos perfidissimos Turcos, præcipue per portum Velanæ; & nonnulla alia

loca nobis facile ingressum præbere poterit, illud Deo auxiliante intendimus recuperare, ut nobis & nostris facilis ingressus & egressus ac totum præsidium esse possit. Nec intendimus propterea almæ urbi Romanæ, prout modernus Alfonsus de Aragonia & sui prædecessores alius Alfonsus & Ferdinandus magna temeritate & rebellione eam obsidendo fecerunt, aut aliis terris Romanæ ecclesiæ præjudicium aliquod seu damnum inferre; sed illam & ecclesiæ subditos, pro illius apostolicæ sedis honore & reverentia ab omni damno & injuria pro posse nostro illæsos conservare, ac ipsius ecclesiæ statum & honorem, dignitatemque more progenitorum dictorum nostrorum, quantum cum Deo possumus, potius adaugere. Quia vero pro dicto regno recuperando, & nostro sancto proposito exsequendo, pro faciliori & breviori via ad Urbem prædictam veniendo, per nonnullas terras dictæ ecclesiæ transitus sit nobis faciendus, sanctissimum in Christo patrem & dominum Alexandrum divina providentia papam sextum, sacro-sanctum Romanæ ecclesiæ collegium, necnon quorumcumque civitatum, oppidorum, terrarum, & locorum ejusdem Romanæ ecclesiæ rectores, gubernatores, potestates, officiales, cives, incolas & habitatores quoscumque in domino requirimus & hortamur & obtestamur, ut saltem quemadmodum hostibus nostris, & in hoc sancto proposito adversantibus, favores & auxilia, quæ potuerunt præstiterunt & præstant; ita nobis & nostris liberum ingressum per civitates & oppida, terras & loca prædicta, ut victualia necessaria nostris sumtibus & expensis exhibere dignentur. Nisi enim nos in hoc saluberrimo opere impedivissent, credimus jam urbem Neapolim & magnam regni partem expugnasse, & in principio veris proxime futuri, fines hostium ingredi potuisse. Si vero ingressus & regressus ac liber transitus & victualia nobis & nostris solvendo debita pretia fuerint, quod non credimus, denegata, nihilominus conabimur totis viribus meatum invenire, & capere victualia necessaria quibus poterimus mediis providere, protestantes solemniter nobis ad culpam non de-

bere imputari; sed potius illis qui perfida iniquitate de fide nostra non recte sapientes, nostrum pium & sanctum propositum voluerint impedire, protestando insuper de injuriis & Deo & nobis faciendis, damnis quoque & interesse per nos propterea jam incursis, & si quæ in futurum incursuri fuerimus, quas protestationes prosequimur coram universali ecclesia ac principibus totius christianitatis, quos convocare intendimus, pro hac sanctissima expeditione Deo duce feliciter adimplenda. In quorum omnium fidem & testimonium præsentes litteras fieri, & per notarium publicum infrascriptum subscribi & publicari, nostrique regalis sigilli appensione communiri fecimus. Datum Florentiæ die XXII. mensis Novembris anno Domini M CCCC XCIV. & regni nostri duodecimo.

INTROITUS REGIS IN URBEM.

Accessus & introitus serenissimi regis Francorum in Urbem Romam scriptus domino duci de Borbonio.

Favente propitioque Deo, die Mercurii pridie calendas Januarii anni Christi M CCCC XCIV Christianissimus dominus noster rex Franciæ hora fere quinta post meridiem, aere obducto caligine & tenebris, propius urbem Romam exercitum jam per reliquam Italiam traductum admovit, cum comitatu magno, tam illustrium, quam nobilium virorum, necnon etiam militum, bellantiumque validorum maxima caterva, nihil tale tamque subitum verito summo pontifice. Precedebant autem quatuor millia arcua & balista sagittariorum, ex quibus supra mille vestiti erant tunicis argentatis, signo regiæ crucis in pectore adnotato. Sequebantur sex millia equitum strenuorum paratissimi ipsi ad pugnam. Post hos alio agmine octo millia bellatorum mixti peditibus equites instructissimi ad prælium. Mane vero postquam hæc res ad sanctissimi domini nostri papæ pervenit auditum, attonitus re subita, ambassatores & legatos

ire

ire jussit ad dominum nostrum regem, cardinales duos, qui in primis à rege peterent salvum, ut vocant, conductum, commeatumque liberum pro duce Calabriæ, qui unius tantum diei itinere aberat cum expedito equitatu & eo non exiguo ab Urbe: quibus proficiscentibus, non satis confisus sibi & suis, si qua incideret mora, simul metuens, ne à nostris, qui jamdudum oram Campaniæ cum exercitu ingressi erant, circumveniretur, aut obvios eos sibi haberet, postulavit liberum tantummodo sibi discessum concedi, non expectaturo ingressum regis nostri in Urbem. Quod ad petitionem sanctissimi domini nostri papæ rex libens permisit. Quo facto, repetenteque terras Campanas duce, præfatus sanctissimus dominus noster plenam per expressum concessit deditque auctoritatem reverendis patribus cardinalibus ALCANIO & S. Severini, de ceteris rebus cum rege nostro tractandi. At rex, consultis proceribus suis, tamdiu nihil de concordia & conditionibus tractandis cum pontifice, qui se pridem adversæ partis, Neapolitanæ scilicet, fautorem gesserat, tractandum censuit, donec Urbem salvis omnibus suis ingressus fuisset, ut tunc opportunior facultas daretur alloquendi pontificis. Quod responsum probantes cardinales ipsi, una cum rege Urbem accesserunt, ingressusque est rex per locum cui nomen *Montemaer*.

Litteræ missæ per regem duci de Borbonio.

Frater mi, examinatis per ordinem singulis negotiis nostris, & visis favoribus, subsidiis & auxiliis per pontificem adversæ nostræ parti præstitis, necnon in maximum detrimentum, etiam præjudicium meum peractis, consultum mihi videtur & utile, quatenus transitum liberum in meum regressum & commeatum meis & mihi faventibus assecurari faciam. Intellige paucis quid sentiam. Præterea, frater, redditæ sunt nobis litteræ vestræ xv. mensis Decembris, per quas certioratus sum de singulis regni mei successibus. Quod autem insinuastis capitaneis deputatis in confinibus & extremitatibus regni, quatenus se non movere, aut ad

alia loca transferre præsumant, percaute & consultissime actum fuit, remque laudabilem vobis & obsequium non parvum mihi intulisti: quare velut optime merito de nobis, si quam rem possum pro vestra fraternitate, non erit hæc apud auctoritatem meam vobis denegata, etiam perseverando, de quo non dubito, casus diffortunii non emergentur in nostro regno.

Similiter, frater mi, perspicacissime actum fuit à nobis, uno conglobando cumulo balistarios liberos, ut si opus esset & necessitas postularet, in aliquibus finibus regni nostri ad resistendum promti & habiles reperirentur.

Item. Consulte actum est communicationem habuisse cum mariscalco de *Bandricourt*, & eum repentino regressu remisisse ad partes Burgundiæ. Quod si urgentibus hostium incursibus opprimeretur, patria sine tuitione & succursu relinqueretur, absente præfecto nostro. Frater, omnibus negotiis nostris consideratis, non dubito quin opus est magnis pecuniarum summis, tam in viaticis, dietis servandis, quam in singulis aliis, quæ concernunt rempublicam & utilitatem nostri regni. Scripsi generali Balhardo de Normandia quatenus larga manu exburset omnia quæ per vos ordinata extiterint.

Item. Veridica didici relatione, qualiter officiatores & ballivi comitatus nostri *d'Alançon* magnam in præjudicium meæ auctoritatis, & violationem nostræ legis commisere protervitatem, nec dubitent quin magnam meam incurrerint indignationem. Nihilominus exploratis & informationibus claris de hac re habitis, secundum quod forefactum & crimen requirit, justitiam ministrare non differatis. Scitis enim horum exemplo, nisi emendatum sit correctumque delictum, quod similia creari mala possent. Idcirco rogo attente perspiciatis, quatenus talia in regno meo non habeant locum.

Insuper, frater mi, si quæ sint & oriantur novitates apud vos, rogo vos desuper, me vestris instruatis litteris, vice versa autem de statu & successibus nostris efficiam vos certiorem. Valete. Ex Urbe XII. mensis Januarii.

Aliæ literæ.

Frater mi, recepi litteras nostri exercitus existentis jamdiu in regno Neapolitano. Sunt enim duo comites incolæ regni mei Neapolitani, qui se subjectioni & obedientiæ nostræ dedere. Obtinent autem præfati comites multa fortalitia & loca bene munita, per quæ poterimus facilius nobis subjugare adversarios. Verisimiliter sum avisatus per nonnullos nuncupantes se de Laquilla, qui etiam toto cordis desiderio optant ditioni nostræ se subjicere, nec anhelant in dies aliud, quam mitteretur per nos sufficiens numerus militum præsidio, formidantes scilicet sibi, quia suspecti suis metuunt per adversarios nostros se posse invadi. Quare, favente Altissimo, spero in brevi de his ac a iis nostris prosperis successibus ab alto prædestinatis vestrum lætificari animum. In signum.

CAROLUS. ROBERTET.

Superscriptio litterarum Fratri meo duci de Borbonio *& d'Auvergne.*

Sequuntur copiæ litterarum missarum per ducem Borbonii consulatui & communitati civitatis Parisiensis.

Petrus de Borbonio amicis suis S. D. Placuit regiæ majestati CAROLI nostræ vitæ ductoris nos suis litteris de sibi ab Alto secundis concessis successibus solari. Quare non dubitavi vos de his cum magna cordis aviditate certiorari posse. Volui vos non ignorare ad me missas novitates, quarum copias authenticas ad vos dirigo. Valete. Raptim. Malini XXII. mensis Januarii.

PETRUS. ROBERTET.

Qualiter rege ingresso urbem Romam, nonnulli cardinales fautores pontificis venerunt ad regem, pro via concordiæ cœpta perficienda.

Elapsis duobus diebus post ingressum regis in Urbem, cardinalis de Valentia, comitantibus se pluribus cardinalibus & episcopis, venit ad conspectum regis pro concordia inter sanctissimum dominum nostrum & regem, si quæ reperiri posset, pertractanda, & omnibus per antedictum cardinalem in multa facundia & urbanitate non mediocri prolatis, respondit rex paci & concordiæ amicus, quod se in omnibus æquitati subjicere velit. Sed tria sibi concedi postulavit.

Primum, quod pontifex suo auxilio, consilio, & favore prosequeretur regem in subjugando sibi regnum Neapolitanum.

Secundum, si concessa prima petitio foret, traderetur sibi præfatus cardinalis Valentiæ in obsidem, & id quidem ut petitio majori potiretur virtute.

Tertium rex petiit possessionem fortalicii cujusdam in Urbe, Castrum S. Angeli nuncupatum. Ad quod dum sibi daretur facultas & occasio, intrare & exire, & eo ad libitum frui posset.

Item. Præter petita voluit super omnia sibi ad custodiam mancipari Turcum magnum, qui, ut fertur, toto cordis desiderio cupit baptizari.

Cardinales prædicti per regem petita retulerunt pontifici, ad quæ pontifex pro responso dixit suæ non esse intentionis, condescendere minimæ petitioni istarum: allegans quod si petitionibus regis, maxime autem de castro S. Angeli consentiret, si qui tumultus & motus in Urbe, sive per inimicissimum sui cardinalem S. Petri ad vincula, sive quem alium, in caput & fortunas fieret, contra hujusmodi casu emergentia, non haberet quo se tuto reciperet. His conditionibus se non petere communicationem cum rege & societatem; sed permittere ei quæ animo concepit

perficere, nihilominus rex cultor potius concordiæ quam rancoris, concessit pontifici pro maturiori deliberatione sex dierum spatium, interea examinaret debite singula &c. nihilominus, sicut infra patebit, amice se confœderavere papa & rex.

Nota sequens.

Item. Corruit magna pars muri castri S. Angeli: quare Romani multum perterriti augurantur plagam sibi desuper destinatam.

Item. Ministrat rex rigorisissimam justitiam, nec quovis modo vult quod aliqua deprædatio fiat in Urbe. Quare quidam præpositus nomine Turquera, ad suspendium pertrahi jussit quinque de satelitibus regis in campo Floræ, qui deprædarunt quemdam Romanum.

Copia concordiæ & pacis inter pontificem & regem Carolum Franciæ Delphinum, cum copiis litterarum missarum domino duci de Borbonio.

Cooperante ad hoc Spiritu sancto, amoris dissensionisque inimico, qui induratos animos & opiniones malas placare sua misericordia dignatus est. Hodie quæ fuit xv. mensis Januarii S. D. N. una cum Christianissimo rege Franciæ, omnibus differentiis olim obortis extinctis, reconciliatus est, pax, unio, & concordia firmata est. Unde omnipotenti Deo de sua clementia digne regratiari debemus.

Tenor autem concordiæ per articulos distinctus sequitur & est talis.

Et primo sanctissimus dominus noster & rex Christianissimus Franciæ una se confœderavere amicitia, quatenus quamdiu sanctissimus dominus noster superstes hac in vita extiterit, bonus pater, pius fautor domini nostri regis permanebit, & in singulis sibi possibilibus, saltem æquitati inhærentibus, regi complacebit: rex autem vice versa ca-

rus filius sanctitatis domini nostri papæ erit, & omnibus rebellizantibus sanctæ Romanæ ecclesiæ promisit se toto conamine, quantum ad regiam suam majestatem pertinebit, violenter & fideliter resistere. Et si quæ pridem fuerint inter eos discordiæ, remittuntur singulæ & abolitæ censentur, tamquam numquam perpetratæ aut susceptæ fuissent.

Item. Condescendendo petitioni & satis faciendo desiderio Christianissimi regis, sanctissimus dominus noster in primis jussit fecitque cardinalem Valentiæ cum comitiva celeberrima doctorum virorum ac etiam bellantium decentissima caterva sequi regem, atque ab illo nisi ipso permittente non discedere. Quamobrem rex sanctissimo domino nostro ingentes retulit grates, ac spopondit ante dictum cardinalem humanissime se tractaturum & habiturum.

Item. Consignabit & tradet pontifex de communi consensu cardinalium Zinzimam fratrem perditissimi Turci in manus regis, quem non transferet ad alia loca, quam per dictos cardinales extiterint deputata, etiam situata in territorio ecclesiæ Romanæ, videlicet in Terracina, aut in alio loco bene munito, ubi securius poterit custodiri. Et quidem secum ducit Turcum hoc consilio, quod cum ejus animi sit, ut in Turcos, si volet Deus, bellum peracturus sit, per hunc, qui plurimos habet in regno & imperio Turcorum fautores, motus & seditiones, defectiones & concordias apud Turcos efficere possit. Quæ res solet maximis regnis ruinæ esse principium, sit quoque Italia tutior ab incursu Turcorum, si forte conductitium militem Turcum rex Neapolitanus adversus regem Franciæ evocaturus sit, cum principem multis eorum carissimum, tamquam obsidem cum rege Franciæ videant. Etiam promittit rex antequam regnum suum Franciæ repetat, restituere Turcum prædictum ad manus & potestatem ecclesiæ Romanæ, si petatur, ut secundum tenorem bullæ editæ per felicis recordationis Innocentium papam VIII. custodiæ mancipetur.

Item. Promittit rex, quod causantibus Turcorum

insultibus quos Turcus frater prædicti Zinzimæ ecclesiæ movere posset, propter traditionem sui fratris ad manus regis, totis viribus realiter & cum effectu tuebitur cum resistentia, & defendet pontificem & terram ecclesiæ Romanæ.

Item. Promittit rex sollicitis studiis infra sex mensium spatium id in effectum deducere, quatenus cardinalis magister de Rhodis habebit ratum articulum præcedentem, facientem expressam mentionem de Turco jam dicto.

Item. Pro majori securitate de Turco jam ad manus regis tradito habenda, obligabunt se omnes in generali principes, comites, barones, milites & quicumque nobiles in formis cameræ apostolicæ, casu & eventu quo Turcus non restitueretur in carceribus ecclesiæ Romanæ, aut eventu accideret eum evadere, ad summam debiti quingentorum millium ducatorum de camera persolvendorum incamera apostolica.

Item. Occasione cujusdam tributi de summa quadraginta millium ducatorum annue persolvenda per Turcum fratrem Zinzimæ, intendit rex, quod summa illa persolvatur pontifici, sicut moris fuit, obligando se in forma apostolica fidejussoribus deputatis ad persolvendam antedictam summam quadraginta millium ducatorum.

Item. Tradet sanctissimus dominus noster civitatem dictam *Civita Vesche*, cum appendiciis, castris, & fortalitiis prædictæ civitatis ad manus domini regis, quam rex, durantibus illis, ad quæ regalis sua celsitudo devenire intendit, occupabit, ac suo præsidio tenebit, sopitisque propositis suis restituet singula pontifici, & ecclesiæ Romanæ. In quorum testimonium desuper confectæ sunt litteræ per manus regis subscriptæ, & sigillo suo secretiori sigillatæ.

Item. In ea civitate & locis præfixis non ministrabit rex justitiam seu jurisdictionem, nec si qui denarii occasione teloneorum veniant, non intromittet se rex de his, sed deputati per pontificem.

Item Quod omnes mercatores victualia deferentes & singuli mercantiis incumbentes, cogentur necessario ap-

plicare ad portum prædictæ civitatis, & in eam atque alias civitates ecclesiæ domino regi concessas victualia deferent, aliaque exercitui regio opportuna. Et si qui veniant de regno Neapolitano mercatores, habebunt petere à sanctissimo domino nostro salvum conductum, prospiciantque illi quatenus armati non sint, nec præjudicium inferant Francis in his locis ausu temerario, sub pœna criminis læsæ majestatis. Similiter si quis procuret illic domino regi inimicos aut rebelles litteris aut verbis aliquibus.

Item. Promittit sanctissimus dominus noster quatenus liberum transitum, retransitum dabit omnibus his qui in subsidium præfati regis advenerint, nec inferentur ipsis molestiæ, in aliquo tamen casu, quo forefactum non requirat correctionem. Ac mandabit toti terræ ecclesiæ Romanæ subjectæ id observare.

Item. Rege optante redire in urbem Romanam, & ibi residere, aperientur sibi & suis omnia loca, fortalitia, hospitia existentia in Urbe, excepto tamen castro S. Angeli.

Item. Promittit sanctissimus dominus noster mandare omnibus sibi & ecclesiæ subjectis, quatenus fautores adhærentesque præfati regis humaniter & benigne tractent & foveant.

Item. Promittit rex quod omnia loca & singula fortalitia existentia & situata in territorio ecclesiæ aut dominio cardinalium occupata per regem restituentur integraliter infra XII. dierum spatium sanctissimo domino nostro & cardinalibus, exceptis regi concessis, exceptis etiam illis jam occupatis per adversarios regis, si quæ recuperentur & expugnentur, exceptis etiam civitatibus & fortalitiis illorum non reconciliatorum cum rege, ac præstantibus auxilium & favorem regi ALPHONSO.

Item. Civitas Ostiæ tradetur reverendissimo domino cardinali S. Petri ad vincula, quam civitatem rex etiam obtinebit, donec sua impleantur vota.

Item Remittet sanctissimos dominos nostros omnibus his qui favoribus & auxiliis prosecuti sunt regem, & loca ecclesiæ in subjectione regi dedidere, videlicet Dignæ, Prudent,

Prudent, Monfilla, Ceronæ, Balſonæ, Viterbe & alia loca regiæ majeſtati faventia, nec inquietabit ſanctiſſimus eos in aliquo, permanentibus etiam omnibus in ſuis officiis & dignitatibus.

Item. Obligabitur ſanctiſſimus dominus noſter reſtituere omnibus patribus cardinalibus foventibus partem domini regis omnia loca, privilegia, libertates, dignitates & officia, non intervenientibus etiam aliquibus exemtionibus nec inquietationibus, renovabiturque amicitia & dilectio priſtina, nec improperabit una pars alteri quicquam. Tamen promittent etiam prædicti cardinales tamquam obedientiæ filii in omnibus æquitati conſonis complacere, & obedire ſactiſſimo domino noſtro præfato.

Item. Similiter remittet irrevocabiliter & indulgebit omnibus forefactis commiſſis & perpetratis contra ſuam ſanctitatem per nobiles & barones de *Columna*, *Sabelles*, *Vitelles*, *Hieronyme*, *d'Eſtoteville*, & aliis nobilibus communitatibus ſanctitati ſuæ ſubjectis. Veriſimiliter rex remittet omnibus qui ſibi adverſati ſunt in aliquo, videlicet dominis de Urſinis, Jacobo Comitis, & aliis dominis & communibus populis, nec umquam intendet eos de his in aliquo moleſtare, reſervatis tamen aliquibus controverſiis & objectis per Jacobum Comitis dominis de Columna.

Item Petitioni regis obtemperando, ſanctiſſimus dominus noſter aſſenſum præbet, quatenus in oppido & caſtro *de Sezanne* rex, rejecto caſtellano per pontificem prædictum ibidem deputato, cuſtodiam alteri ſibi magis favorabili committet, tamen unum ex prælatis, cardinalibus, aut epiſcopis eccleſiæ Romanæ.

Item. Ad legationem ad Marchiam Chonitanam ſanctiſſimus dominus noſter ſubſtituet unum de collegio cardinalium, quem rex etiam de conſenſu pontificis eliget.

Item. Similiter per dictum regem deputabitur legatus in legatione patrimonii, etiam per pontificem ratihabitione ſubſequuta.

Item. Durante controverſia inter ALPHONSUM regem & regem Francorum, mittet rex tamquam fautorem car-

dinalem de Columna ad legationem Muritimanensem.

Item. Quia pro nonnullis rixis & conditionibus & differentiis inter pontificem & præfectum Urbis habitis, sanctissimus dominus indignatus graviter in præfectum antedictum extitit, quare rex tamquam fautor ipsius præfecti recepit eumdem in protectionem suam, voluitque quatenus per sanctissimum antedictum aut ipsius fautores in omnibus bonis mobilibus, possessionibus, statu, gradu, dignitate, ipsi præfecto spectantibus, non sit qui præsumserit quicquam immutare aut innovare. Et si quæ adversus sanctitatem domini nostri per præfectum antedictum perpetrata fuerint, aut per parentes ipsius præfecti, sanctissimus irrevocabiliter remittit & indulget. Etiamsi fuerint nonnulli fautores dicti præfecti, tam ecclesiastici, quam sæculares principes, communitates, aut quæcumque etiam personæ, cujuscumque conditionis aut status extiterint, qui etiam stipendiarii ipsius fuerint, aut servitium in aliquo impedierint, plenariam remissionem irrevocabiliter ipsis papa concedit. Quod si sanctissimo contraveniente suis pollicitationibus & remissionibus, ipsos molestare aut opprimere, nisi saltem legitima occasione id postulante, contingeret; rex eos & singulos in suam protectionem & defensionem recipit.

Item. Occasione quadraginta millium ducatorum, quæ sanctissimus dominus noster ab eodem domino præfecto Urbis petit, etiam certa alia bona ac captivos, rex infra quatuor mensium spatium eam controversiam discutere habebit, hæc etiam & singula moderare.

Item. Sanctissimus dominus noster tenebitur in integrum restituere reverendissimum cardinalem S. Petri ad vincula, restituendo eum ad legationem de *Avignon*, etiam ad omnia castra, civitates, loca, dominia, libertates, privilegia, officia, & ad omnia & singula jure sibi debita, concessa tam per sanctissimum dominum nostrum modernum, quam felicis recordationis prædecessores suos. Gaudebitque singulis olim per eum possessis, ac de novo sibi concedentur & confirmabuntur, ac si numquam per eum ad-

versus sanctitatem suam aliqua perpetrata extitissent. Et hæc promittit sanctissimus in virtute suæ sanctitatis, id in æternum se irrevocabiliter observaturum.

Item. Sanctissimus dominus noster intercedet apud dominos cardinales, quatenus reverendissimus dominus cardinalis *Dagurse* integraliter gaudere possit eis privilegiis, fructibus cardinalatus, & libertatibus, ac si personaliter in Urbe resideret. Procurabitque idem sanctissimus id in consistorio sibi confirmari, confirmando etiam provisionem sibi factam episcopatus Metensis & *Besanzon*.

Item. Sanctissimus dominus noster in integrum restituet reverendissimum cardinalem *Sabille* ad legationem de *Cathon* & Poilleto gaudebitque illis sicuti antea gavisus fuerat.

Item. Domini de Columna, Sabella, Vitelles, *Iberonyme*, *d'Estoteville*, & alii domini barones, comites, fautores domini regis Franciæ in integrum restituentur ad singula bona mobilia & immobilia, & si quæ irrogatæ fuerint ipsis injuriæ per abstractionem aliquorum officiorum in Urbe, ad illa ingressum, ulla non interveniente contradictione, habebunt; & hoc sanctissimus promittit cum complicibus &c.

Item. Renuntiabit sanctissimus dominus noster cuidam actioni, qua cardinales molestare posset, videlicet de obligatione quadam per eos facta, de non absentando se ab Urbe, nisi licentia prius ab eodem sanctissimo petita, etiamsi sanctissimus dominus noster transferet se ad alia loca, eum sequi quocumque iret, & singulis contentis in bulla per eos firmata renuntiabit. Et poterunt libere prædicti cardinales ad quæcumque loca vel provincias se transferre sine licentia pontificis, & remanere extra Urbem absque quod pontifex eos redire compellere posset, ipsis invitis, & hoc promittit &c.

Item. Rege redeunte, & completis his quæ animo concepit, restituetur sanctissimo urbs Romana, claves urbis, portæ, pontes, quæ sanctissimus regiæ majestati subjecerat.

Item. Non gravabit rex sanctissimum in aliquo &c petendo introitum ac possessionem castri S. Angeli, nec faciet eumdem sanctissimum per aliquem requiri, nec instantias fieri.

Item. Rege redeunte, tamquam sanctæ ecclesiæ subjectus & tutor, obedientiam sanctissimo domino nostro exhibebit, antequam repetat Franciam, in virtute conclusionis omnium articulorum præscriptorum.

Item. Promittit rex in vim & virtutem suæ regiæ nobilitatis, non offendere sanctissimum in aliquo, tam in spiritualibus quam in temporalibus. Et si occasione tractatus initi inter regem & eumdem sanctissimum ab aliquo gravetur, rex totis viribus eum defendet & tuebitur. Et hæc promittit &c.

Item. Concludendo sanctissimus dominus noster cautionem fidejussoriam dabit sufficientem tam pro suæ sanctitatis persona, quam pro dominis cardinalibus & populo Romano, de non offendere regem in aliquo. Et si qui fuerint auxiliatores, complices & fautores præstantes favorem, aut auxilium in pecuniis, armatis, & aliis subventionibus, adversariis regis directe aut indirecte, justitiam tamquam de perjuris & falsariis ministrare non differat. Attentans autem similia, stabit juri & æquitati, discutiendo quæ forefacta per sanctissimum dominum & eumdem & christianissimum regem.

Finitur tractatus concordiæ initus inter sanctissimum nostrum papam Alexandrum VI. & Christianissimum regem Franciæ conclusus XV. mensis Januarii anni M CCCC XCV. in exaltationem Christianæ nostræ fidei. In signum &c.

ROBERTET.

Missa celebrata per pontificem in præsentia regis Franciæ vicesima prima mensis Januarii, scripta duci Borbonio cum ceremoniis & solemnitate factis in ea.

Die xxi. mensis Januarii anni Christi M CCCC XCV. instanter postulante christianissimo rege Franciæ, sanctissimus dominus noster papa ad summum apicem cardinalatus creavit, decoravit, & publice nuncupari fecit dominum *de Mans* (*a*) quamobrem dominus *de Mans* maximam gratiam debet domino nostro regi, speroque brevi pilleum ad eumdem dominum *de Mans* papam transmissurum. Præterea metuende domine, quo in rebus humanis neque jucundius, nec salubrius audiri quicquam posse reor tractatu fœderis & concordiæ, qui inter sanctissimum dominum nostrum & dominum nostrum regem est initus, qua de re maxima Deo agenda gratia est, quod scilicet tantus ignis, tantusque animorum motus & discordia tanta moderatione sedatus, & unione deletus est, ut ne unus quidem ex ambabus sectis tanto inter se odio dissidentibus armatus inermisve ceciderit, vere potius divinum hoc reor quam humanum. Unde Deo & toti cohorti supercœlesti regratiandum non immerito videtur.

Die lunæ quæ fuit xx. Januarii in consistorio publico dominus noster rex tamquam obediendiæ filius & sanctæ ecclesiæ cultor debitam sanctissimo domino nostro papæ exhibuit obedientiam, osculando pedes sanctitatis ejus, hoc quod nondum factum fuerat, & postea ad modicum temporis spatium loquebatur pontifici.

Dominus autem noster rex ignarus idiomatis illius regionis, accersiri jussit suum præsidentem. Vir is est sagax & prudens nomine *Basnay*. Hic Basnaus domini nostri regis præsidens, quæ dominus rex referebat sibi Gallico

(*a*) Philippum à Luxemburgo episcopum Cenomanensem, quem perperam quidam asserunt anno 1497. purpura donatum fuisse, cum ea biennio decoratum doceat hæc relatio.

idiomate, latine interpretabatur pontifici, & pontificis verba invicem Gallice reddidit regi: qui præsidens multum pro sua industria ac eloquentia laudatus fuit per pontificem.

Deinde die Martis quæ fuit XXI. mensis ejusdem celebravit summus pontifex missam in præsentia domini nostri regis, & pro firmiori conglutinatione amicitiæ ac corroboratione, virtute concordiæ pertractatæ, fecit papa has ceremonias subsequentes, nec credo aliquem in humanis existere, qui meminerit se majorem solemnitatem vidisse.

Primo sanctissimus dominus noster fecit se portari in cathedra de palatio suo usque ad summum altare, sicuti consuetum est. Hic sanctissimus dominus noster præter solitam solemnitatem, mitratus erat mitra æstimationem pretiumque habente trecentorum millium ducatorum, ut vulgo ferebatur. Accessit altare cum comitiva centum & viginti episcoporum, qui antecedebant eum in albis, decorati vestibus sacerdotalibus cum mitris de albo serico, sicut moris est, & cappis induti maximi pretii.

Sequebantur XX. cardinales etiam mitrati mitris albis de damasco albo, sicut moris est. Cardinales episcopi vestiti cappis pretiosissimis, cardinales presbyteri vestiti casulis presbyteralibus, cardinales diaconi secundum exigentiam, subdiaconi secundum quod status, ordo & conditio eorum requirebat.

Duo seniores cardinales diaconi ministrabant sanctissimo domino in missa.

Item. Licet bona unio firmata fuerat inter sanctissimum Dominum nostrum & aliquos de cœtu & collegio cardinalium, inter quos controversia grandis pristinis temporibus fuerat, noluerunt in persona sua papali missæ interesse. Quamobrem sanctissimus dominus noster noluit quod indulgentiæ datæ & remissiones à pœna & à culpa suffragarentur ipsis in aliquo.

Dominus *de Foix* archicamerarius regis domini nostri cum pelvi & aqua sequebatur sanctissimum dominum nos-

trum usque ad summum altare, qui postquam illo venit, porrexit aquam ad lavandum pontifici.

Deinde vestibus allatis vestiebatur sedens in cathedra, alba casula & aliis ornamentis ad divina mysteria peragenda requisitis. Quæ casula lapidibus pretiosis, adamantibus, zaphyris, margaritis, unionibus, aliis variarum virtutum & pretiosorum lapidum generibus ornata erat. Quæ casula cum ceteris indumentis & reliqua suppellectili illi officio opportuna, cum vestitu diaconi & subdiaconi, æstimabantur vulgo ad quingenta millia ducatorum.

Sanctissimus dominus noster in ordine debito ad divina mysteria celebranda positus, accessit ad summum altare. Legebatur *confiteor.* Illo expleto, ascendit cathedram à terra elevatam ad quantitatem trium cubitorum, nec durantibus missarum solemniis se de cathedra, nisi tempore elevationis corporis Domini, amovit.

Cantata fuere duo evangelia per diaconum, unum latine, alterum græce. Cantatæ fuerunt duæ epistolæ per subdiaconum, una græce & alia latine.

Ministrabant pontifici in missa domini *de Montpensier* & *de Bresse*, sed non ad finem. Nam dominus noster rex Christianissimus ministravit post sumtionem eucharistiæ, quam pontifex in quatuor divisit partes, quarum ipsemet unam sumsit, secundam diacono tradidit, tertiam subdiacono, quartam in signum fœderis regi domino nostro dedit. Etiam de sanguine verisimiliter quatuor sumserunt per ordinem præscriptum. Et illis solemnitatibus finitis, rex accepta aqua, superfudit super manus pontificis.

In throno superiori in quo pontifex sedebat à dextris & sinistris tantum ad quantitatem cubiti demissius ac humilius erant duæ aliæ cathedræ, in quibus in dextro latere sedebat cardinalis Neapolitanus decanus collegii cardinalium, in sinistro sedebat dominus noster rex. Ad modicum loci spatium à dextris & sinistris sedebant reliqui cardinales & episcopi, unusquisque secundum quod gradus requirebat, & dignitas sua postulabat. Episcopi autem prænominati sedebant juxta pedes cardinalium in ordine & consessu proprio.

Item. Missa & ceremoniis istis ita solemniter peractis, sanctissimus dominus noster papa benedixit toti populo existenti in missa. Nec dubitet quisquam quin in ista solemnitate fuerint plusquam viginti millia personarum, interquas, ut arbitror, vix mille erant Romani, maxima pars exteri & Francigenæ. In itinere per quod rex permeare debuerat, monstrabatur ferrum lanceæ Domini, per quod latus ejus apertum fuit, & exivit sanguis & aqua in remissionem peccatorum.

Etiam paulo post papa & rege deambulantibus demonstrabatur facies Veronica. Ibidem toto populo congregato dedit sanctissimus dominus noster remissionem omnium peccatotum à pœna & à culpa. Et ut turba ibidem existens audire attentius ac melius intelligere posset, publicabatur per tres cardinales. Unus publicabat in Italico sermone, alius latine, tertius Gallice, quod à memoria hominum non reperitur factum. Datum Romæ apud sanctum Petrum XXI. mensis Januarii M CCCC XCV.

Quia historiam totius rei bellicæ per regem Francorum actæ occasione repetendi regni Siciliæ, quod scilicet cum Neapolitano conjunctum est, & seriem placuit perscribere, nunc postquam summam ingressus ejus in urbem Romam exposuimus, jam demum in Neapolim quomodo pervenerit, brevi libet hoc tempore sermone proponere, secundum ea quæ diversis temporibus ex castris atque exercitu regio in patriam regnumque suum præscripta sunt.

Accessus regis Francorum in Neapolim.

Item. XX. Februarii fuit CAROLUS rex Franciæ ad tria milliaria apud Neapolim, quo loco convenere nobiles Neapolitani, & quinque civitates quæ sunt in liga, natione Neapolitana, & inter alios principalis magister de Goas, & deinde omnes captivi nobiles qui fuerunt illic sunt relaxati, & obviam regi profecti sunt, & præterea unus XVIII annorum captus, & uxorem Frederici & Bolfridum nepotem papæ recepit ad se rex cum honore.

Item. Rex Fernandus habet captivum filium principis Salernæ.

Item.

Item. Ne rex Franciæ navigio trajiceret, incendit Fernandus tres naves.

Item. Neapolim ingressi sunt nomine regis Franciæ præsidio, comes *de Monpensier*, & Virgilius de Gle dominus de Cleri, qui habet custodiam portus.

Item. Neapolitani habuerunt in manu castellum domicellæ Fredericæ nomine *Cappon*.

Item. Erat constitutum regem Franciæ ingressurum Neapolim XXII. Februarii, & dominus Virgilius & comes de *Pitelant* non potuerunt habere salvum conductum à rege Franciæ, & absfuerunt à Neapoli XV. millia passuum, & fuerunt eo animo machinati contra regem malum.

Item. Castellum novum obsessum est XX. Februarii à rege Franciæ, in quo erat rex Fernandus, qui propere fugit.



Eee

TABLE
DU VOYAGE LITTERAIRE.

A

Folmar.

H

I

K

L

M

S

FIN DE LA TABLE.

Fautes à corriger.

PAge 16. ligne 8. d'étein *lisez* d'étaim. p. 17 l. 11 retenuë *l.* retenu. p. 16 l. 3 deux de *effacez* de. p. 20 l. 12 d'abbaye *l.* d'abbayes. p. 26 l. 10. choisi *l.* choisie l. 14 tiré *l.* tirées, l. 15 conferé *l.* conferées, p. 28 l. 24 relevé *l.* relevée, p. 3 l. 11 on avoit gravé *l.* sont gravées, p. 51 l. 30 vertigia *l.* vestigia. p. 55 l. 3 cretus *l.* rectus, ibid. l. 21 justi *l* juste, p. 58 l. 17 hic *l.* his, p 61 l. 10 d'ivoir l. d'ivoire, p. 62 l. 17 & S. Vvast *l.* à S. Vvast, p. 65 l. 11 croyent *l.* croyoient, p. 66 l. 14 qu'ils citent *l.* qu'il cite, p. 118 l. 35 suivirent *l.* suivent, p. 164 l. 25 gratiam *l.* gratia, p. 165 l. *ult.* Brazi *l.* Braz, p. 169 l. 4 120 florenorum *l.* cxxm florenorum, p. 260 l. 30 Saints *l.* Saintes, p. 219 l. 12 Belgium *l.* Belgio, p. 228 l. 3 perpetuus *l.* perpetuis, p. 237 l. 28 on *l.* ont, p. 239 l. 28 recouvrée *l.* recouvré.

AVERTISSEMENT.

NOus avons dit en parlant de l'abbaye de S. Hubert, page 135. qu'on y conservoit un Pseautier écrit en lettres d'or, donné par l'empereur Lothaire, dont on voit le portrait à la tête; mais depuis ayant fait attention à l'oraison qu'on disoit avant que de commencer le Pseautier, écrite sur la couverture du manuscrit d'une main aussi ancienne, il nous paroît plus vraisemblable que ce Pseautier a d'abord appartenu à une fille de Lothaire, abbesse ou religieuse d'un monastere de filles: car elle y prie pour ses freres Lothaire, Charles, & Loüis, tous trois fils de l'empereur Lothaire. Elle y prie aussi pour Charles son seigneur, c'est à dire, comme je crois, Charles le Chauve qu'elle appelle son seigneur, parce qu'apparemment son monastere étoit sous la domination de ce Prince. Les trois oraisons qui se trouvent aussi à la fin du même Pseautier pour l'evêque Estienne, qui vingt six ans aprés la mort de Charles le Chauve gouvernoit l'eglise de Liege, font croire que ce Pseautier passa ensuite des mains de cette princesse dans celles de ce prélat, & que lui ou quelqu'un de ses successeurs le donna à S. Hubert.

Permission du R. P. Superieur General.

FRere Charles de l'Hostallerie humble Superieur General de la Congregation de S. Maur Ordre de S. Benoist, à notre très-cher Frere Dom Edmond Martene Religieux de la même Congregation, Nous vous permettons de faire imprimer votre *Second Voyage Litteraire.* Donné au Monastere de S. Germain des Prez le second jour du mois de Janvier l'an mil sept cens vingt.

Fr. CHARLES DE L'HOSTALLERIE.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre *Second Voyage Litteraire*, dans lequel je n'ai rien trouvé, qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce premier Octobre mil sept cens vingt-trois.

DE VERTOT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordnaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé François Montalant Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au public un manuscrit qui a pour titre, *Second Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A ces causes favorablement voulant traitter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre en tel volume, forme, marge, caracteres, conjointement ou séparement, & autant de fois que bon lui semblera; & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucun extrait sous quelque pretexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des exemplai-

ges contrefaits ; de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous depens, dommages & interêts : à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles: Que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre trés-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleuriau Darmenonville Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit trés-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleuriau Darmenonville Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presen- qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. livre, soit tenue pour dûëment signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le trentiéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cens vingt quatre, & de notre Regne le neuviéme. Par le Roy en son Conseil.

CARPOT.

Registré sur le Registre V. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris N 22 f 17 conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 4 Juillet 1724. BRUNET, Sindic.